

LES PAMPHLETS

DE

MARAT

Eugene FASQUELLE, Éditeur, 11, rue de Grenelle, Paris

Collection « L'ÉLITE DE LA RÉVOLUTION »

à **3** fr. **50** le volume in-18 jésus.

Œuvres complètes de Saint-Just, avec une *Introduction* et des *Notes* par Charles Vellay. . . . . . 2 vol.

La Correspondance de Marat, recueillie et annotée par Charles Vellay. . . . . 1 vol.

Discours et Rapports de Robespierre, avec une *Introduction* et des *Notes* par Charles Vellay . . . 1 vol.

Réquisitoires de Fouquier-Tinville, publiés d'après les originaux conservés aux Archives nationales et suivis des trois mémoires justificatifs de l'Accusateur public, avec une *Introduction*, des *Notes* et des *Commentaires* par Hector Fleischmann. . . . . . . 1 vol.

Les Pamphlets de Marat, avec une *Introduction* et des *Notes* par Charles Vellay. . . . . 1 vol.

EN PRÉPARATION :

Discours civiques de Danton, avec une *Introduction*, des *Notes* et des *Commentaires* par Hector Fleischmann. . . . . 1 vol.

Œuvres de Camille Desmoulins, avec une *Préface* et des *Notes* par Jules Claretie . . . . 2 vol.

Les Œuvres de Mirabeau, avec une *Introduction* et des *Notes* par Louis Lumet. . . . . 2 vol.

Œuvres révolutionnaires de Bonaparte, avec une *Introduction*, des *Notes* et des *Commentaires* par Hector Fleischmann . . . . 1 vol.

Il a été tiré du présent ouvrage :

10 exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette. — 1524.

L'ÉLITE DE LA RÉVOLUTION

LES PAMPHLETS
DE
MARAT

AVEC UNE INTRODUCTION
ET DES NOTES

PAR

CHARLES VELLAY
Docteur ès lettres.

DEUXIÈME MILLE

PARIS
LIBRAIRIE CHARPENTIER ET FASQUELLE
EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR
11, RUE DE GRENELLE, 11

1911

INTRODUCTION

Quand, dès le début de 1789, Marat se jeta dans la bataille révolutionnaire, ce ne fut point par une feuille périodique qu'il manifesta sa pensée, mais par deux brochures politiques, qui parurent à quelques semaines d'intervalle : *Offrande à la Patrie*, et *Supplément de l'Offrande à la Patrie*. Cette forme de discussion est donc la première à laquelle il ait songé, et ce ne fut que sous la pression des événements qu'il se décida, au mois de septembre 1789, à donner au public un journal quotidien. Néanmoins, *l'Ami du Peuple* ne répondait pas à tous les besoins. Hâtivement rédigé, destiné à commenter brièvement les nouvelles du jour, réduit, par son format même, à s'interdire toute discussion trop minutieuse, toute étude trop étendue, il ne remplaçait ni la brochure fortement documentée, ni le pamphlet politique qui, par sa nature et par son but, dépassait les limites étroites d'un article.

C'est pourquoi, tout en assurant, aussi réguliè-

rement que les circonstances le permettaient, la publication de *l'Ami du Peuple*, Marat continua, de 1790 à 1792, à donner, d'abord dans des brochures assez volumineuses, puis dans de simples placards, ce que son journal ne pouvait pas contenir. Ce fut d'abord, en janvier 1790, la *Dénonciation contre Necker*, puis, quelques semaines après, l'*Appel à la Nation*, un peu plus tard la *Nouvelle dénonciation contre Necker*, et enfin, successivement, une série de pamphlets et de placards, au milieu desquels on voit, avec quelque surprise, resurgir, dans *Les Charlatans modernes*, l'âpre ennemi de l'Académie des Sciences.

Cet ensemble constitue, à côté et en dehors de *l'Ami du Peuple*, un tableau assez curieux des batailles qu'a livrées Marat pendant ses quatre années de vie politique. C'est la suite logique et naturelle de ceux de ses écrits antérieurs qui n'ont pas trait à des travaux scientifiques. Les idées et les conceptions déjà exprimées dans *Les Chaînes de l'esclavage*[1], dans le *Plan de législation criminelle*[2], dans l'*Éloge*

1. Sur la première édition des *Chaînes de l'esclavage*, voir plus loin, p. VII, et note 3.

2. La première édition du *Plan de législation criminelle* parut à Neuchâtel, en 1780. Cet ouvrage avait été écrit, en 1778, pour une société suisse qui avait demandé le plan d'un code criminel (Cf. p. 5 de l'édition de 1790). Cette première édition est introuvable, et nous ne savons d'elle que ce que Marat a pris soin de nous apprendre, notamment que « tous les exemplaires qui ont passé de la Suisse en France sous le Sieur de Miromesnil, garde des sceaux, ont été cartonnés en cent endroits à cause des opinions politiques de l'auteur. » (*L'Ami du Peuple*, n° 170, du 23 juillet 1790).

de Montesquieu[1], circulent encore ici et se manifestent souvent en termes presque identiques. Cette connexion est d'autant plus visible que Marat lui-même ne craint pas de rappeler et de citer ses premières œuvres, de les relier à ses écrits révolutionnaires, de faire état de leurs textes pour soutenir ses thèses et pour mettre en lumière l'unité de sa pensée. Ouvrons le *Supplément de l'Offrande à la Patrie*, et nous y trouverons un exemple caractéristique de cette préoccupation. L'édition française des *Chaînes de l'esclavage* n'avait point encore paru[2] et l'édition anglaise, publiée sans nom d'auteur en 1774, restait d'ailleurs à peu près inconnue en France[3]. Marat profita de cet anonymat pour donner, à l'appui d'une idée exposée par lui dans le *Supplément de l'Offrande à la Patrie*, un long passage des *Chaînes de l'Esclavage*[4]. Il serait facile d'ajouter d'autres exemples à celui-ci, et de noter, dans les écrits de Marat, cette filiation d'influence, cet enchaî-

1. Cette œuvre de Marat, restée inédite jusqu'en 1883, consiste surtout en une analyse détaillée et commentée des ouvrages de Montesquieu. Elle ne révèle donc pas un effort bien personnel: mais elle marque du moins l'influence profonde exercée par Montesquieu sur Marat et la liaison qui existe entre certaines idées de l'auteur de *L'Esprit des Loix* et celles de l'auteur des *Chaînes de l'Esclavage*.

2. Elle ne devait paraître qu'en 1793.

3. Dans la *Notice* publiée en tête de l'édition de 1793 (pp. 5-12). Marat a raconté l'histoire de cette première édition des *Chaînes de l'Esclavage*. Il suffit donc de rappeler qu'elle parut à Londres, en un volume in-4° de 259 pages, sous le titre de *The Chains of Slavery*.

4. V. plus loin, pp. 67-68, note.

nement logique de la pensée politique[1]. Mais ce serait vouloir démontrer l'évidence, et il suffit de rappeler, à cet égard, le soin qu'a pris Marat de ne jamais renier ses œuvres antérieures à la Révolution, mais d'y rattacher au contraire, toutes les fois que l'occasion s'offrait à lui, ses conceptions du moment présent, et de tirer vanité de la hardiesse de ses théories, d'ailleurs toutes pénétrées de la double influence de Montesquieu et de Rousseau.

L'unité de la pensée de Marat, au moins sur les principes, sinon sur les hommes, se manifeste encore si l'on compare certains passages de l'*Appel à la Nation* avec ce qu'il écrira plus tard sur la nécessité d'un dictateur. Dans l'*Appel à la Nation*, c'est-à-dire dès les premiers mois de 1790, il écrit[2] : « La censure publique, un tribunal d'Etat, et un tribun du peuple, un dictateur momentané, pouvaient seuls terminer nos malheurs, nous délivrer des ennemis de la patrie, établir la liberté, et cimenter la félicité publique... » Et, à l'automne de 1792, quand, dans la violente séance de la Convention du 25 septembre, après les lâches reniements de Danton, après la courageuse et habile intervention de Robespierre, Marat prit la parole, ce fut pour rappeler que, sur ce point capital, sa pensée n'avait point varié, ce fut

1. Le passage de l'*Offrande à la Patrie* (v. plus loin, p. 28) où Marat s'élève contre les « juges à vie » n'est que la répétition, sous une autre forme, d'un passage du *Plan de législation criminelle* (p. 150-151) où il expose la même idée.
2. V. plus loin, p. 159.

pour dire : « Je crois être le premier écrivain politique, et peut-être le seul en France depuis la révolution, qui ait proposé un dictateur, un tribun militaire, des triumvirs, comme le seul moyen d'écraser les traîtres et les conspirateurs... Mes opinions sur le triumvirat et le tribunat sont consignées dans des écrits signés de moi, imprimés et colportés publiquement depuis près de trois ans...[1] »

Est-ce à dire que, de 1774 à 1792, et même simplement de 1789 à 1792, il soit impossible de discerner, dans les écrits de Marat, des variations importantes? Evidemment non. Si l'auteur des *Chaînes de l'Esclavage* est resté fidèle à certains principes, il n'en a pas moins modifié assez sensiblement quelques-unes de ses vues. Or, c'est précisément ici, beaucoup plus que dans *l'Ami du Peuple*, qu'il faut suivre cette évolution, parce qu'elle est plus explicite, plus claire, plus motivée. A vrai dire, ces transformations atteignent moins les idées que les hommes. Ce qui change, chez Marat, ce sont ses amitiés et ses haines, plutôt que ses conceptions. La marche des événements et les conditions dans lesquelles se développe la Révolution lui permettent de juger les hommes sous un nouveau jour, parce qu'ils sont aux prises avec des circonstances nouvelles. De là des revirements subits, des opinions successives et en apparence contradictoires, des attaques violentes contre

1. Discours publié dans le *Journal de la République française* du 29 septembre 1792.

les idoles de la veille, et autant d'acharnement dans l'hostilité qu'auparavant dans la louange. C'est ainsi que les premières brochures de cette période, notamment l'*Offrande à la Patrie* et le *Supplément de l'Offrande à la Patrie*, contiennent les éloges les plus vibrants de Louis XVI et de Necker. Pour Marat, en 1789, les véritables ennemis de l'État, ce sont les ordres privilégiés, et non le Roi et le premier ministre. « Béni soit le meilleur des Rois! » dit-il dans l'*Offrande à la Patrie*[1], après avoir fait des intentions de Louis XVI le tableau le plus séduisant. Et, si la publication des lettres de convocation des Etats-Généraux le frappe d'une première désillusion, les espérances qu'il a mises en Necker, pour être « un peu moins vives », n'en sont pas encore sensiblement ébranlées : « Il s'en faut de beaucoup, dit-il[2], qu'il soit le maître d'arranger les choses au gré de ses désirs, en butte, comme il l'est, à l'horrible conjuration du Clergé, de la Noblesse, des Parlements et de la Finance. D'ailleurs on lui doit beaucoup de reconnaissance pour la manière dont il remplit tous les devoirs de sa place, et, sans sa vigilance extrême, peut-être la famine aurait-elle désolé la capitale. » Mais, dès la fin de 1789, le charme s'est évanoui tout à fait. Necker ne représente plus à ses yeux qu'un conspirateur, un ouvrier de la misère publique, qu'il convient d'attaquer sans ménagement ni pitié.

1. Voir plus loin, p. 21.
2. Dans le *Supplément de l'Offrande à la Patrie*. V. plus loin, p. 53, note.

Dans cette évolution à la fois si rapide et si complète, on ne saurait du moins reprocher à Marat de manquer de sincérité, car il ne refuse à son lecteur aucune explication, aucune clarté. Il expose avec abondance les raisons de ses doutes, de ses mécontentements et de ses haines; et, si l'on veut se rendre compte des motifs qui déterminent son attitude, il suffit de faire appel à son témoignage. Le ton calme et grave qu'il garde dans l'*Offrande à la Patrie* s'aigrit peu à peu, et s'exaspère au contact des événements et au souffle de l'enthousiasme révolutionnaire. Cela suffit pour que les hommes s'effacent à ses yeux, pour que, dans la grande oscillation qui secoue le monde, toutes les amitiés de la veille s'effritent et s'écroulent. C'est ainsi que le jour où Brissot refuse de le suivre dans sa campagne contre Necker et contre la municipalité de Paris, il abandonne délibérément cet ancien ami[1], le considère comme « complaisant ou vendu », et lui reproche jusqu'au style de ses premiers ouvrages[2].

Au reste, s'il sacrifie aussi aisément les amis qui l'ont soutenu dans son âpre lutte contre l'Académie des Sciences, sa rancune contre celle-ci n'en est ni moins tenace ni moins profonde. Les blessures qu'il

1. Sur les relations d'amitié qui existaient entre Brissot et Marat avant la Révolution, voir notamment une lettre de Marat à Brissot dans notre édition de la *Correspondance de Marat* (pp. 8-10), et une lettre de Brissot à Marat dans la *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1911 (pp. 90-92).

2. Voir plus loin, p. 187, note : « Ses premiers écrits ne l'avaient pas fait placer dans la classe des écrivains distingués... »

a ressenties en 1779 et 1780[1] ne sont point encore fermées et ne le seront jamais. Toute l'amertume de ces souvenirs remonte en lui, quand, en 1789, il parle du « despotisme des Académies, toujours occupées à persécuter les talents distingués qui les offusquent, à éterniser les erreurs, à empêcher les vérités nouvelles de percer, à retenir le public dans l'ignorance, et à le priver du fruit des découvertes utiles[2]. » C'est lui-même qu'il dépeint sous les traits de cet « inventeur infortuné qui a sacrifié ses veilles, sa santé, sa fortune à avancer le progrès des connaissances », et qui « s'épuise ensuite sans succès pour tâcher de faire connaître son travail au public », parce que l'Académie « enchaîne et censeurs et journalistes »[3]. Deux ans plus tard, en 1791, ses attaques contre l'Académie des Sciences ne sont pas moins acerbes. Elles sont au contraire plus précises, plus personnelles, elles visent successivement chacun des savants dont Marat a eu à se plaindre et contre lesquels sa haine est plus vivace que jamais. Il fait état des faits dont il a été lui-même témoin ou victime, et dont le souvenir ne s'est point effacé de son esprit au milieu de l'agitation révolutionnaire. Bien plus, cette agitation révolutionnaire lui paraît une circonstance excellente pour remettre au jour tous

1. Voir dans la *Correspondance de Marat*, pp. 24 et suivantes, le récit, fait par Marat lui-même, de ses demêlés avec l'Academie des Sciences.

2. *Offrande à la Patrie*; voir plus loin, p. 25.

3. *Ibid.*; voir plus loin, p. 26.

ses griefs et pour faire condamner par l'opinion publique et par l'Assemblée nationale l'institution qu'il condamne lui-même.

Ainsi, sous des formes diverses, et à des degrés divers, ces pamphlets de Marat offrent un intérêt considérable. Ils occupent, dans l'œuvre du grand polémiste, une place qui est à égale distance de ses ouvrages politiques, fruit d'un long travail, et de ses journaux, feuillets quotidiens hâtivement écrits. Ce sont des œuvres de circonstance, qui n'ont point sans doute l'apparence changeante et désordonnée de *l'Ami du Peuple*, mais qui n'ont point non plus l'aspect général, définitif et abstrait des *Chaînes de l'Esclavage* ou du *Plan de législation criminelle*. Il ne faudrait pas en conclure cependant que ces brochures sont inutiles à l'étude des conceptions politiques de Marat. Jamais peut-être mieux que dans l'*Offrande à la Patrie* et dans le *Supplément de l'Offrande à la Patrie* il n'a précisé et expliqué ses vues constitutionnelles. Le cinquième Discours[1] de la première de ces deux brochures est, à ce point de vue, d'une importance toute particulière. Marat y énumère les lois fondamentales du royaume, telles qu'elles devront être établies par les Etats-Généraux, pour la sauvegarde des droits de la nation. C'est pour lui l'occasion d'indiquer les bases sur lesquelles doivent reposer, à ses yeux, les liberté de l'Etat : souveraineté législative de l'Assemblée nationale, liberté

1. Voir plus loin, pp. 22 et sq.

de la presse, protection des citoyens contre l'arbitraire gouvernemental, publicité des débats judiciaires[1]. Tout cela mérite d'être observé avec attention, si l'on veut comprendre tout à fait le caractère et la pensée de l'Ami du Peuple, car il est impossible de ne pas tenir compte de toutes les idées formulées ici, à la fois pour l'intérêt qu'elles ont en elles-mêmes et pour l'étape qu'elles marquent dans l'évolution politique de Marat[2].

CHARLES VELLAY.

1. Sur ce dernier point, il faut remarquer que, dans son *Plan de législation criminelle* (pp. 143-144), Marat dit également : « Voulez-vous que le crime soit puni, l'innocence défendue, l'humanité respectée, et la liberté assurée? rendez la justice en public... Que tout délinquant soit jugé à la face du ciel et de la terre. »

2. Comme il ne s'agit point ici d'une édition savante ou critique, mais d'une publication qui n'a d'autre but que de répandre des textes presque introuvables en éditions originales, nous n'avons point conservé les formes archaïques de l'orthographe. Quant aux notes qui se trouvent jointes au texte, les unes sont de Marat, et portent toujours une mention indiquant leur auteur; les autres, qui ne portent portent point d'indication, sont de nous.

LES

PAMPHLETS DE MARAT

OFFRANDE A LA PATRIE

(*Février* 1789)

Dans une lettre adressée au président de l'Assemblée nationale, en mai 1790 [1], Marat a lui-même raconté les circonstances dans lesquelles il écrivit l'*Offrande à la Patrie* : « Gémissant depuis longtemps, dit-il, sur les malheurs de ma patrie, j'étais au lit de la mort, lorsqu'un ami, le seul que j'avais voulu pour témoin de mes derniers moments, m'instruisit de la convocation des États-Généraux : cette nouvelle fit sur moi une vive sensation, j'éprouvai une crise salutaire, mon courage se ranima, et le premier usage que j'en fis fut de donner à mes concitoyens un témoignage de mon dévouement ; — je composai l'*Offrande à la Patrie* [2]. »

La convocation des États-Généraux ayant été annoncée dès le 8 août 1788, c'est donc dans les derniers mois de cette année que Marat composa sa brochure, qui parut, sans nom

1. On trouvera le texte complet de cette lettre dans notre édition de la *Correspondance de Marat*, pp. 140-144.
2. *Corresp. de Marat*, p. 142.

d'auteur, en février 1789, sous ce titre : *Offrande à la Patrie, ou discours au Tiers-État de France*, et avec cette épigraphe, empruntée à Horace[1] : *Quiquid delirant Reges, plectuntur Achivi*[2].

Premier Discours

Mes chers concitoyens,

C'en est fait, le prestige est détruit.

Les voilà donc enfin, ces Ministres audacieux, décriés par leur ineptie, avilis par leurs déprédations, abhorrés par leurs excès, et proscrits par l'indignation publique ! Traîtres à leur Maître, traîtres à leur pays, ils ont, à force de forfaits, compromis l'autorité, et poussé l'État sur le bord de l'abîme.

Naguère encore leurs lâches suppôts répétaient, avec insolence, que *les Monarques ne tiennent leur pouvoir que de Dieu et de leur épée*[3], *qu'ils sont maîtres de leurs sujets*,

1. *Epîtres*, I, 2, 14.
2. In-8° de 62 pages ; s. l. ; Au Temple de la Liberté, 1789.
3. Par une suite de la faiblesse humaine, les Princes ne sont que trop portés à prêter l'oreille à ces funestes maximes, et il n'est pas rare de les entendre répéter, *qu'ils ne tiennent leur autorité que de Dieu et de leur épée*. Comment ne s'est-il jamais trouvé un Ministre assez courageux pour leur faire sentir l'absurdité de cet adage gothique? Que pourrait le Monarque seul contre la Nation entière, qui l'a placé sur le Trône, si elle venait à l'abandonner? Corrompra-t-il l'armée par l'appât du pillage, pour la faire marcher contre ses sujets? Mais que pourrait la plus nombreuse soldatesque contre une Nation qui voudrait se défendre? Laissons là ces tristes réflexions. Le temps n'est plus où les Princes disposaient aveuglément des armées : les Militaires sont les défenseurs de l'État, ils le savent, et ils s'honorent de ce titre; on ne les verra donc plus prêter leur bras pour égorger leurs frères, qui les nourrissent. L'officier surtout rougirait d'être regardé comme une bête

comme un berger est maître de ses moutons, qu'il faut faire mourir le Peuple de faim, pour qu'il les fasse vivre, qu'il faut l'aveugler pour qu'il obéisse, et que plus il est foulé, plus il est soumis. Insensés ! ils ignoraient que la patience a ses bornes, qu'une nation généreuse, lasse de souffrir, secoue toujours le joug, que les gémissements du désespoir se changent en accès de fureur, et que les cris de la liberté sont toujours prêts à sortir des feux de la sédition.

Grâces aux lumières de la Philosophie, le temps est passé, où l'homme abruti se croyait esclave. Honteux de leurs funestes maximes, les suppôts de la tyrannie gardent le silence ; de toutes parts les sages élèvent la voix, ils répètent aux Monarques, qu'*en tout État, la souveraine puissance réside dans le corps de la Nation, que de lui émane toute autorité légitime, que les Princes ont été établis pour faire observer les Loix, qu'ils y sont soumis eux-mêmes, qu'ils ne règnent que par la justice, et qu'ils la doivent au dernier de leurs sujets*. Vérités consolantes ! faut-il qu'on les perde si-tôt de vue dans les temps prospères, et qu'on ne s'en souvienne que dans les temps de calamité ?

Ici, quel tableau déchirant s'offre à mes regards ! O ma Patrie ! des vautours insatiables ont dévoré ta substance, des mains barbares ont plongé le fer dans ton sein : affaiblie par tes pertes, exténuée par le jeûne, je te vois encore couverte de blessures et baignée dans ton sang.

féroce, que le Prince lâche à son gré sur de paisibles citoyens. Béni soit le Ciel, le jour est enfin venu où les Monarques eux-mêmes seront réduits à l'heureuse nécessité d'être les pères de leurs peuples, après en avoir été si longtemps les tyrans. Rois de la terre, renoncez désormais au pouvoir arbitraire, devenu odieux : bientôt vous ne régnerez plus que par la justice, la sagesse, la douceur. Mais quel plus glorieux empire pourriez-vous désirer, que de commander à des nations généreuses, qui se feront un devoir de vous obéir? Comme un lion terrible qui flatte l'homme qu'il pourrait dévorer, on les verra plier leur tête sous votre joug paternel, et rendre hommage à votre Trône, qu'elles seraient maîtresses de renverser. (*Note de Marat*)

Accablée sous le poids de tes maux, longtemps tu gémis en silence : l'excès de tes tourments t'a enfin arraché des cris de désespoir ; ils ont retenti aux oreilles de ton Roi, et son cœur paternel a été ému de compassion ; il a sondé tes plaies, et ses entrailles ont tressailli de douleur ; il vole à ton secours. Indigné de l'abus que des serviteurs infidèles ont fait de sa puissance, il veut lui-même enchaîner l'audace criminelle de ceux qui seraient tentés de les imiter, il veut lui-même t'élever un boulevard contre leur fureur.

Heureuse, si ses intentions bienfaisantes ne sont pas rendues vaines par les ennemis de ton repos. Plus heureuse encore, si ton sein n'était pas déchiré par tes enfants. Scandaleux sybarites, les uns font vœu de pauvreté, et ils consument dans le faste et les voluptés mondaines le bien des pauvres ; ils font vœu d'humilité, et ils réclament les distinctions de l'orgueil ; ils se disent les Ministres du Dieu de paix, et ils soufflent partout les feux de la discorde. Ridicules paladins, les autres (dans un accès de délire) cherchant à alarmer le Monarque, et lui offrant leurs bras pour t'égorger, appelaient sur toi la destruction et la mort[1]. Armée de confiance, tu as conjuré l'orage, et tu as accablé ces factions criminelles sous le poids de la raison. Déjà l'une est déconcertée par l'exemple héroïque d'un Prélat[2] vénérable, qu'elle n'a pas la force d'imiter ; elle garde le silence, et elle attend son sort des événements : tandis que l'autre, humiliée par l'exemple généreux des plus illustres personnages, laisse dormir ses prétentions injustes, et cherche à

1. Nous n'enveloppons point dans ces factions les deux premiers Ordres de l'État, qui renferment encore dans leur sein un grand nombre d'hommes vertueux, dignes de nos hommages, et dont les noms chéris passeront avec éloge à nos derniers neveux. (*Note de Marat*)

2. Jean-Georges le Franc de Pompignan, Archevêque de Vienne en Dauphiné, en ne se réservant sur les revenus de son Archevêché que deux mille écus, a donné à ses confrères un bel exemple à suivre, mais difficile à imiter. (*Note de Marat*)

te donner le change par des actes d'une fausse générosité.

O Français! vos maux sont finis, si vous êtes las de les endurer : vous êtes libres, si vous avez le courage de l'être. L'Europe entière applaudit à la justice de votre cause ; convaincus de la légitimité de vos droits, vos ennemis mêmes ont cessé de s'inscrire contre vos réclamations ; et pourvu que vous abandonniez le dessein de les consacrer dans l'Assemblée Nationale, loin de refuser de subvenir aux besoins de l'État, dont ils ont été jusqu'ici les sangsues, ils offrent d'en acquitter seuls la dette. D'en acquitter seuls la dette ! mais le peuvent-ils ? et où prendraient-ils de quoi combler l'abîme ? Libérateurs présomptueux, en est-il cent dans le nombre qui ne soient ruinés par le luxe, par les prodigalités, par le jeu, par le brigandage de leurs gens d'affaires ? en est-il cent qui ne soient eux-mêmes obérés ? Voyez leurs terres en décret, en friche, ou en vente ; voyez leurs biens en saisie réelle, ou en direction. Mais quand ils ne s'abuseraient pas, quand ils pourraient, quand ils voudraient libérer le Gouvernement, leur pompeux sacrifice ne serait qu'une ressource précaire, et l'État a besoin de ressources assurées. Défiez-vous du piège qu'ils vous tendent. Ils consentent à payer un jour sans mesure, pour ne plus payer de la vie ; et s'exécutant une fois pour toutes, ils resteraient maîtres du champ de bataille, ils vous tiendraient abattus pour toujours, ils appesantiraient vos fers, et continueraient à s'engraisser de votre sueur, à se gorger de votre sang.

Ils avaient arrêté de ne pas vous reconnaître pour l'Ordre principal de la Nation [1] ; et quoiqu'ils ne tiennent plus les mêmes discours, leur conduite n'a point changé. Ne voyant qu'eux dans la nature, ils se comptent pour la Nation entière.

1. Allusion aux longues discussions des derniers mois de 1788, quand la noblesse et le haut clergé s'opposaient à ce que le Tiers-État eût, à lui seul, autant de représentants aux États-Généraux que les deux autres ordres réunis.

Qu'ils prennent donc à jamais sur eux seuls toutes les charges de l'État, qu'ils le soutiennent, le défendent et le fassent fleurir ; qu'ils fécondent les champs, qu'ils bâtissent les villes, qu'ils exploitent les mines, qu'ils conduisent les ateliers, qu'ils dirigent les manufactures, qu'ils fassent le commerce, qu'ils rendent la justice, qu'ils instruisent la jeunesse, qu'ils construisent les vaisseaux, qu'ils équipent les flottes, qu'ils forment les armées. Et vous, Citoyens malheureux, fuyez une patrie ingrate qui vous doit tout, et qui vous rejette de son sein. Mais où m'emporte un saint zèle? Non, non, ne quittez point vos foyers, et sentez ce que vous pouvez. C'est vous qui faites la force et la richesse de l'État. A votre tête, le Roi sera toujours le plus puissant Monarque de l'Univers; mais sans vous, à la tête de la noblesse et du clergé, il ne serait jamais qu'un simple Seigneur au milieu de ses vassaux ; et, semblable à ces petits Princes de l'Empire, forcé de mendier la protection d'un voisin puissant, crainte d'en être écrasé, il cesserait bientôt d'être compté parmi les Potentats. Que dis-je? sans vous, la France, arrosée de votre sueur et de vos larmes, cesserait de se couvrir de moissons, elle ne serait plus qu'un désert : sans vous, la source de sa fécondité serait tarie, et le Monarque lui-même périrait de faim. Qu'ils vantent avec faste leurs exploits, leurs services ; que sont-ils, comparés aux vôtres? Forcé de faire un choix entre eux et vous, le Roi pourrait-il balancer un instant? Mais, grâces au Ciel, il n'en sera point réduit à cette dure extrémité; et la Nation ne sera point divisée, dissoute, anéantie. Au flambeau de la raison s'évanouiront peu à peu les ténèbres qui fascinent les yeux de vos ennemis : rentrant en eux-mêmes, et consultant leurs vrais intérêts, ils cesseront de s'armer contre la justice. O mes Concitoyens! l'excès de vos maux a fait sentir la nécessité du remède. Une occasion unique se présente de rentrer dans vos droits : connaissez une fois le prix de la liberté, connaissez une fois le prix d'un instant. Que la sagesse dirige toutes vos démarches, mais soyez inébranla-

bles ; et quelque avantage qu'on vous propose, dussent vos ennemis se charger seuls du fardeau des impôts, refusez tout... tant que vos droits n'auront pas été fixés d'une manière irrévocable. Or, c'est dans l'Assemblée Nationale, où vous devez les établir solennellement, et les consacrer sans retour.

A quoi n'avez-vous pas droit de prétendre, et de quoi n'avez-vous pas besoin ? Dans l'état où je vous vois, vous ne devez pas seulement exiger de quoi vous nourrir, vous vêtir, vous loger, élever vos enfants et les établir convenablement ; mais vous devez assurer la liberté de vos personnes contre les attentats du despotisme ministériel, votre innocence contre des Juges iniques, l'honneur de vos femmes et de vos filles contre les entreprises des séducteurs titrés, votre réputation contre les atteintes des calomniateurs en crédit, obtenir justice contre des oppresseurs puissants, et vous procurer les facilités de développer vos talents, et de les cultiver pour votre bonheur. Vous le devez à vous, à vos enfants, à votre Patrie, à votre Roi. C'est le seul moyen de rendre la Nation florissante, respectée, redoutable, et de porter au comble de la gloire l'honneur du nom Français.

Second Discours

Non, mes chers compatriotes, il n'est rien que vos ennemis ne mettent en œuvre pour éviter cette Assemblée auguste où vous prendrez la qualité de citoyens. Chaque jour ils vous tendent de nouveaux pièges. Hier, ils essayaient de vous subjuguer, aujourd'hui ils s'efforcent de vous diviser : efforts impuissants, tant qu'il vous restera quelque vertu.

Déjà toutes les classes du Tiers-État, unies par leurs intérêts communs, se sont rapprochées, et correspondent.

Mes chers compatriotes, jetez les yeux sur vos forces, moins pour les calculer (elles sont immenses, irrésistibles) que pour connaître vos faux frères, et savoir sur qui vous devez compter.

Vos ennemis cherchent à détacher de votre Ordre les Financiers ; mais ces hommes fortunés sont trop judicieux pour se couvrir de ridicule, en se parant de vains titres ; pour faire corps avec une classe d'hommes qui ne s'allient à eux que par la soif de l'or, pour prendre parti dans une faction qui les méprise, et dont ils ne connaissent que trop les prétentions tyranniques.

Vos ennemis cherchent à détacher de votre Ordre les nouveaux Nobles, les Gens du Roi, les Officiers Municipaux des Villes ; mais ces hommes estimables sont trop supérieurs aux petitesses de la vanité, pour ne pas se glorifier du titre de Citoyens, pour abandonner leurs frères qui les honorent, et prendre parti dans une faction dont ils ont souvent éprouvé les prétentions tyranniques.

Vos ennemis cherchent à détacher de votre Ordre le Corps des Avocats, les Magistrats des Tribunaux subalternes ; mais ces défenseurs intrépides de l'innocence, ces vengeurs des lois ne connaissent point d'autre noblesse que celle des sentiments : fidèles à leurs principes, on ne les verra point prendre parti dans une faction dont ils répriment si souvent les prétentions tyranniques.

Vos ennemis cherchent à détacher de votre Ordre le Corps des Curés ; mais ces Ministres respectables de la Religion, qui savent que tous les hommes sont frères, et qui leur prêchent sans cesse l'humilité, n'iront pas afficher des distinctions mondaines, que l'Évangile réprouve, et prendre parti dans une faction dont ils déplorent chaque jour les prétentions tyranniques.

Vos ennemis cherchent à détacher de votre Ordre les Lettrés, les Savants, les Philosophes ; mais ces hommes précieux qui consacrent leur vie à vous éclairer, à vous instruire de vos droits, qui plaident votre cause avec tant de

zèle, et qui disent si bien que les hommes ne s'illustrent que par leurs talents et leurs vertus, pourraient-ils devenir de vils déserteurs, et prendre lâchement parti dans une faction dont ils combattent eux-mêmes les prétentions tyranniques ?

Ainsi le Tiers-État de France est composé de la classe des Serviteurs, de celles des Manœuvres, des Ouvriers, des Artisans, des Marchands, des Gens d'affaires, des Négociants, des Cultivateurs, des Propriétaires fonciers et des Rentiers non titrés ; des Instituteurs, des Artistes, des Chirurgiens, des Médecins, des Lettrés, des Savants, des Gens de Loi, des Magistrats des Tribunaux subalternes, des Ministres des Autels, de l'armée de terre et de mer : légion innombrable, invincible, qui renferme dans son sein les lumières, les talents, la force et les vertus.

A sa tête se mettent ces Gentilshommes, ces Magistrats, ces Seigneurs, ces Prélats, ces Princes généreux et magnanimes qui oublient leurs prérogatives, épousent votre cause, et se contentent d'être de simples citoyens.

A sa tête devraient aussi se mettre ces Sénateurs trop longtemps exaltés, qui prétendent être les pères du Peuple et les dépositaires des Lois ; mais les Parlements ont abandonné le Tiers-État, et le Tiers-État les abandonne à son tour.

Qu'y perdra-t-il ? On leur reproche de s'être toujours peu souciés du Peuple, mais d'avoir toujours été fort jaloux de certains privilèges et des honneurs patriciaux.

On leur reproche de se donner à la ville pour les défenseurs des opprimés, et d'opprimer eux-mêmes à la campagne le faible qui a le malheur d'être leur voisin.

On leur reproche de n'avoir jamais fait justice à qui que ce soit contre le moindre de leurs Membres.

On leur reproche de n'avoir rejeté l'impôt territorial, que parce qu'ils craignaient de supporter leur part des charges publiques.

On leur reproche de ne s'être élevés contre les lettres de

cachet, que lorsqu'elles ont commencé à frapper sur leurs têtes.

On leur reproche d'avoir demandé les États-Généraux, pour sanctionner la levée de nouveaux impôts ; et de se donner, eux, les Pairs et le Clergé, pour les États-Généraux[1], dès qu'il est question d'y faire entrer le Tiers-État.

On leur reproche d'avoir poussé le Tiers-État à réclamer ses droits, et d'avoir étouffé sa voix lorsqu'il a voulu faire entendre ses réclamations.

On leur reproche d'avoir rendu des Arrêts contre les attroupements, et d'avoir eux-mêmes excité en secret des émeutes.

On leur reproche d'avoir réclamé sans relâche deux de leurs Membres arrêtés par lettres de cachet, et de n'avoir qu'une fois fait mine de venger la mort de tant de Citoyens égorgés militairement.

On leur reproche d'avoir demandé la liberté de la presse, dans l'espoir d'être flagornés ; puis d'en avoir demandé la suppression, dans la crainte d'être censurés.

On leur reproche de s'être tournés tantôt vers la Nation, tantôt vers le Gouvernement, suivant les circonstances ; et d'avoir essayé tour à tour de faire du Monarque et[2] du

1. S'ils sont les États-Généraux, eux, les Pairs et le Clergé, pourquoi en avoir demandé la convocation? Ne sont-ils pas toujours assemblés en Parlement? N'est-ce pas se jouer effrontément de la Nation, que d'en agir de la sorte? Et l'auteur patelin qui essaie de les justifier a-t-il bonne grâce de chercher à inspirer de la défiance sur la pureté des intentions du Roi, tout en balbutiant sur leur arrêt relatif à la Pétition des six corps, et à leur défense aux notaires de recevoir des signatures? (*Note de Marat*)

2. Faut-il en croire la renommée? Hélas! le fait n'est que trop certain. Oui, à la honte éternelle de la Magistrature, le Parlement de Rennes, qui s'était si distingué en frondant les expéditions militaires ordonnées contre le Peuple, vient lui-même d'envoyer une députation à Versailles, pour demander des troupes contre le Tiers-Etat, qui lui conteste d'injustes prétentions. Juste Ciel! sont-ce là les péres de la Patrie? Changés en bourreaux, ils sont prêts aujourd'hui à déchirer ses entrailles. Leur masque est tombé :

Peuple un instrument de fureur contre celui qui s'opposerait à leurs vues secrètes, à leurs projets ambitieux.

On leur reproche d'aspirer à l'indépendance, et de ne s'opposer au Roi que dans l'espoir de partager un jour son autorité.

On leur reproche un esprit [1] de corps insoutenable, une odieuse partialité.

On les accuse d'ambition, d'insubordination, de révolte, d'injustice, de tyrannie ; et ils ne se justifient sur aucun point. Que penser de ce silence? A voir leurs beaux discours et leurs horribles procédés ; leur morale si douce dans la théorie, et si dure dans la pratique ; leur politique si sage en apparence, et si perfide en effet ; tant de modestie sur les lèvres, et tant d'orgueil dans le cœur ; tant d'humanité dans les maximes, et tant de cruauté dans les actions ; des hommes si modérés et des Magistrats si ambitieux, des Juges si intègres et des jugements si injustes, on ne sait plus à quoi s'en tenir ; et le titre touchant de pères du Peuple, dont ils se parent avec ostentation, ne semble plus qu'un titre dérisoire, destiné à désigner avec ironie des sujets dangereux, d'inhumains égoïstes.

malheureux Peuple, connais enfin tes protecteurs, et gémis de ta sotte crédulité, gémis du sang versé pour leur défense. (*Note de Marat*)

1. L'esprit de corps est une tache indélébile, même dans un homme de bien. Un Président à mortier que le public s'était toujours plu à regarder comme un sage, demandait, il y a quelques jours, à des Libraires-Imprimeurs... *Et votre communauté ira-t-elle aussi signer la Pétition?* Belle demande! Qu'il jette les yeux sur cette multitude d'écrits patriotiques que chaque jour voit éclore, et puis qu'il doute encore du patriotisme de ces hommes estimables, qui dans tous les temps ont contribué à la propagation des lumières. (*Note de Marat*)

Troisième Discours

Je me rappelle toujours avec amertume la joie peu discrète du Public, à la nomination de l'Archevêque de Toulouse au Ministère[1]. *C'est un homme d'esprit, c'est un homme de génie*, disait-on tour à tour avec enthousiasme; et l'on partait de là pour concevoir les plus grandes espérances. Mais suffit-il d'avoir de l'esprit pour être à la tête du Gouvernement, si l'on manque des talents de l'homme d'État, si l'on n'est exercé au maniement des affaires? Et où, je vous prie, ce Prélat sémillant avait-il puisé les lumières nécessaires à un premier Ministre? Dans des cercles brillants, à la toilette des femmes galantes, dans des intrigues de Cour?

D'ailleurs, quand il aurait eu tout le génie qui lui manquait, les talents ne suffisent pas, il faut des vertus; et que pouvait-on attendre d'un courtisan consommé, d'un de ces hommes dont l'âme est continuellement en proie à l'ambition, à la cupidité, à l'avarice, et qui font métier de fausseté, d'astuce, de rapines et de trahisons?

Funeste présage! fallait-il que l'événement le justifiât si tôt? Vous l'avez vu, oui, vous l'avez vu, ce déprédateur insatiable, débuter au Ministère par assouvir sa soif de l'or, se couvrir des dépouilles de la Nation, et lui arracher ses derniers lambeaux, lorsque le Peuple affamé lui demandait du pain. Par une fatalité sans exemple, l'illusion s'est perpétuée jusqu'au dernier moment; et pour revenir sur son compte, il a fallu qu'avouant lui-même son incapacité, et tremblant à l'approche de l'orage, il prît la fuite, laissant

1. Il s'agit de Loménie de Brienne, qui succéda à Calonne en avril 1787, et resta à la tête du ministère jusqu'au retour de Necker, en août 1788.

à découvert le nouvel abîme où il venait de précipiter la Nation [1].

Mes chers Concitoyens, que le passé vous serve de leçon pour l'avenir; armez-vous de prudence, et soyez sévères sur le choix de vos Représentants à l'Assemblée nationale, comme vous le seriez aujourd'hui sur le choix d'un ministre d'État.

Écartez de l'arène la jeunesse imprudente et fougueuse, les hommes affichés par leur légèreté et leur enjouement, les hommes portés à la dissipation, au faste, à la débauche, à l'avarice, à l'ambition.

Lumières et vertus, voilà les qualités indispensables d'un Représentant du Tiers-État. N'élevez à cette dignité que des hommes d'un sens droit, d'une probité reconnue, et dont les talents ne soient pas équivoques; des hommes zélés pour le bien public, versés dans les affaires, et dont les intérêts soient inséparables des vôtres; des hommes graves, d'un âge mûr, ou dont la vieillesse respectable couronne une vie sans reproche. Et afin que leur vertu soit à couvert

1. On dit qu'il s'est réfugié à Rome, où il attend le chapeau de cardinal pour prix de ses attentats : on assure même qu'il a la parole du Roi. Quoi ! la pourpre romaine deviendrait la récompense de l'ineptie, de l'inconduite et des forfaits? Mais où est le Monarque assez dépourvu de bon sens pour consommer cet odieux mystère? Et ce serait Louis XVI, le Père du Peuple, qui en donnerait le scandale au monde entier! Loin de nous ces bruits ridicules. Trop sage, trop vertueux pour récompenser des crimes, le Roi n'ignore point qu'après un pareil exemple, une Nation judicieuse ne pourrait plus avoir de confiance dans son chef. Il est vrai qu'il a d'abord soustrait le coupable au châtiment, et ce fut bonté compatissante; mais aujourd'hui qu'il est instruit, il fera paraître à l'Assemblée des États ce serviteur infidèle, pour rendre compte de sa conduite, et il sollicitera lui-même la vengeance des lois. Là aussi s'est vanté de paraître cet autre déprédateur, qui a cherché un asile en Angleterre, administrateur doublement criminel, et d'avoir livré au pillage le Trésor public, et d'avoir fait passer chez l'étranger le fruit de ses propres rapines. Puissent-ils y recevoir tous deux la peine due à leurs forfaits! (*Note de Marat*)

de toute tentation, choisissez des hommes au-dessus des besoins par leur fortune ou leur travail; des hommes indépendants par leurs emplois, ou dont les places ne dépendent, ni de la faveur, ni des Grands, ni d'un Ministre.

Du choix de vos Représentants dépend votre bonheur, votre salut. Le soin de vos fortunes, de votre liberté, de votre honneur; l'amour pour vos familles, pour votre Patrie, pour votre Roi; la Religion et la gloire de l'État se réunissent en ce moment pour solliciter votre prudence, armer votre vertu. Lorsque de si grands intérêts se font entendre, les petites passions oseront-elles élever leurs voix? Tremblez qu'en méprisant les conseils de la sagesse, et en prêtant l'oreille aux appâts de la séduction, vos propres mains ne creusent un abîme sous vos pieds. Tremblez que vos enfants ne vous reprochent un jour d'avoir rivé leurs fers, et qu'en déplorant les fruits amers de la servitude, et gémissant sur leurs maux, ils ne maudissent un jour la vénalité de leurs pères.

Quatrième Discours

La fortune des Empires, comme celle des particuliers, dépend d'une sage administration; et la ruine de l'État le plus florissant est aussi tôt consommée par un ministère corrompu, que celle d'une maison opulente par un dissipateur. Triste vérité, dont nous venons de faire une si cruelle expérience!

Il semblait que depuis vingt ans le génie tutélaire de la France eût disparu, et que pour punir la Nation de son aveugle obéissance, il l'eût livrée sans retour à des Ministres[1] ineptes, insensés et déprédateurs.

1. Ne confondons point dans leur foule quelques hommes esti-

A compter de celui[1] qui ruina tant de sujets, et qui ébranla le crédit national, en violant les engagements du Monarque, on aurait dit qu'un esprit de vertige et de démence avait présidé à leur choix.

N'a-t-on pas vu au département de la Guerre un Sardanapale[2], sans expérience, sans talents, sans lumières, borner les fonctions de sa place à représenter, à trafiquer des emplois, et à s'amuser avec des catins?

N'a-t-on pas vu au département de la Marine un homme[3] qui n'en connaissait pas la moindre opération; un homme qui de ses jours n'avait vu la mer, qui de ses jours n'avait vu un navire; un homme qui fit son[4] apprentissage de marin en regardant manœuvrer un vaisseau de carton dans un bassin d'eau; un homme enfin qui n'avait d'autre titre pour ordonner nos flottes, diriger leurs expéditions, protéger nos îles, et faire fleurir le commerce, que l'attention qu'il avait eue de régaler la cour des histoires scandaleuses de la ville, que l'adresse qu'il avait montrée en capturant des escrocs et des fripons?

N'a-t-on pas vu au département des Finances deux

mables par leurs connaissances et leurs bonnes intentions. N'y confondons pas surtout ce grand homme d'État, que ses talents appelèrent à l'administration des finances, également distingué par la sagesse de ses vues et la pureté de ses mains : le premier, et le seul encore, il osa porter le flambeau dans ce dédale obscur, et déjà il en aurait comblé les abîmes, si la basse jalousie ne l'avait éloigné trop tôt pour notre bonheur. (*Note de Marat*)

1. Maurepas.

2. Le prince de Montbarrey, qui fut ministre de la Guerre en 1777.

3. Gabriel de Sartines, qui fut ministre de la Marine de 1774 à 1780, et qui passait pour ne rien connaître aux choses de la marine.

4. Pour exercer le plus vil emploi, il faut un apprentissage : par quel aveuglement les princes ont-ils pu croire que le premier venu était propre aux fonctions importantes du Gouvernement? (*Note de Marat*)

hommes de loi[1], vieillis dans les discussions du barreau, n'ayant d'idée que des formalités juridiques, et ne sachant pas même compter jusqu'à trois? N'y a-t-on pas vu un intrigant bouffi de vanité[2], un exacteur de province, abîmé de dettes; un déprédateuur fastueux, sans pudeur et sans remords?

N'a-t-on pas vu à la tête du Ministère un bouffon suranné[3], dont l'unique talent était d'amuser le Prince, et dont l'unique affaire était d'abuser de l'autorité pour satisfaire ses petites passions, et avancer ses protégés? N'y a-t-on pas vu un Prêtre ambitieux[4], distingué par son faste, ses menées, ses rapines, et dont le seul mérite était la souplesse, l'astuce, l'intrigue et la prodigalité?

N'a-t-on pas vu chef de la Magistrature, et arbitre suprême de l'Imprimerie, un Magistrat accusé de libelles contre la Reine[5]?

Favoris de la faveur, qu'ils se montrèrent dignes d'une telle mère! Mais, hélas! avons-nous été plus heureux avec ceux dont la raison paraissait approuver le choix?

Voyez ce brouillon politique[6], qui suça chez les Musulmans le poison du despotisme. Ennemi juré de la liberté, à peine en place, qu'il forma le projet de la bannir de la terre, de l'étouffer dans son berceau [7]. Les coups qu'il a portés à la

1. Joly de Fleury et d'Ormesson.
2. Calonne.
3. Maurepas.
4. Loménie de Brienne.
5. Il s'agit sans doute de Miromesnil.
6. Vergennes, qui, après avoir été ministre plénipotentiaire à Constantinople en 1754, puis ambassadeur à Stockholm en 1771, devint, en 1774, ministre des Affaires étrangères.
7. Pour enchaîner les Suédois, il rendit leur chef despotique.

Pour mettre dans les fers une poignée de Républicains, il fit marcher contre eux une armée de Français, et ne craignit pas de faire passer son Maître pour un tyran.

Pour asservir les Anglais au pouvoir arbitraire, il fomenta chez eux la dissension, et tenta de renverser leur gouvernement. (*Note de Marat*)

Nation lui ont fait des blessures profondes : elles saignent encore, et peut-être saigneront-elles toujours.

Dans la vue d'écraser l'Angleterre, il fomenta la dissension dans leurs colonies, et il engagea la France dans une guerre malheureuse qui a épuisé ses finances, et dont elle ne se relèvera jamais. Prompt à souffler les feux de la discorde chez les Peuples qu'il voulait asservir, il se mettait peu en peine si l'incendie s'étendrait jusqu'à nous, et si nous ne serions pas enveloppés dans leur ruine. Sans sagacité, sans profondeur, sans prévoyance, il méconnaissait les ressources qu'un Peuple libre sait toujours se ménager, l'énergie qu'il déploie en se relevant, et la sagesse avec laquelle il rachète quelques moments de délire; il ignorait le grand art de lire dans l'avenir, de calculer les événements; il voyait les coups qu'il portait, et ne voyait point ceux dont nous allions être écrasés. Bornant tous ses desseins à nuire, il nous épuisa pour arracher à nos ennemis l'Amérique, et ne songea pas même à nous l'attacher, et à nous faire recueillir les fruits de cette alliance. Que dis-je? il fit tout pour nous faire abhorrer. Les Insurgents s'étaient jetés dans nos bras; au lieu de nous montrer à eux comme des amis sûrs et fidèles, il nous montra comme des aventuriers sans foi et sans loi. Ils manquaient de munitions, au lieu de commettre à des négociants honnêtes le soin de les approvisionner, il en chargea un vil intrigant [1], un *Beaumarchais*, l'homme du monde le mieux fait pour décrier la Nation, et lui faire perdre le prix de tant de sacrifices [2].

1. On prétend que c'est ce vieux enfant, qui deux fois régenta la France, qui fit donner cette commission à son protégé, pour le récompenser de quelques services secrets. Au demeurant, c'est un fait que le sieur Caron de Beaumarchais a accaparé tous les fusils de rebut tirés des arsenaux de France, au prix de trois livres la pièce, et qu'il les a vendus aux Insurgents sur le pied de cent vingt livres. (*Note de Marat*)

2. On n'a pas encore oublié ce trait insultant pour la Nation. Un

Après nous avoir épuisés pour humilier nos rivaux, il nous ruina par le traité de commerce qu'il conclut avec eux[1] : traité funeste, qui a porté parmi nous l'anglomanie à son comble, qui a fait tomber nos manufactures, et qui a réduit à la mendicité une multitude innombrable d'ouvriers précieux.

La conduite qu'il avait tenue à l'égard des Anglais, il la tint à l'égard des Hollandais; et ces nouvelles brouilleries achevèrent de faire perdre à la Nation sa force et sa considération politique. Pour ôter à l'Angleterre l'appui de la Hollande, il excita des troubles dans les Provinces-Unies, il souleva une faction puissante contre le Stadhouder, et s'efforça de l'anéantir. Aussi peu prévoyant qu'il était remuant, il ne vit aucune des ressources du parti qu'il croyait accabler. Frédéric II, sur le bord de la tombe, craignant de compromettre ses lauriers, cherchait à rétablir les choses par la voie des négociations. Ce motif ne pouvait enchaîner son successeur, dont l'attachement pour une sœur chérie n'était pas douteux, sans parler des raisons d'État qui devaient rapprocher les Prussiens, les Hollandais et les Anglais, unir leurs forces, et resserrer leurs liens. Rien ne fut même prévu au cas d'une rupture : point de plan d'opérations, point d'armée prête, point de magasin sur les frontières, point d'argent économisé pour les frais de la guerre; et loin d'avoir mis de l'ordre dans les finances, il avait aidé lui-même à les dissiper. L'état d'impuissance où la France était réduite engagea ses ennemis à frapper un coup décisif. En une nuit, vingt-sept mille Prussiens pénètrent dans la Hollande : à leur approche, les factieux prennent la fuite, les portes s'ouvrent, et le

vaisseau bostonien, richement chargé, mouillait dans le port de Nantes. La paix venait de se conclure, la nouvelle lui en parvient, à l'instant il lève l'ancre et va la jeter dans la Tamise. (*Note de Marat*)

1. C'est en 1786 que Vergennes conclut un traité de commerce avec l'Angleterre.

Stadhouder, replacé sur le trône, devient plus puissant que jamais. Bientôt son ressentiment contre la France, son amitié pour l'Angleterre, sa reconnaissance envers la Prusse, forment et cimentent la triple alliance. Alliance fatale à la Nation, et qui l'aurait déjà mise à deux doigts de sa perte, si le Ciel, jetant sur elle un regard de pitié, n'avait enchaîné les forces de ses ennemis par une saison rigoureuse, et par l'absence d'esprit de Georges III [1].

O ma Patrie, ma chère Patrie! toi que la nature a pris plaisir à combler de ses dons, quelle est ta destinée, quand la faveur et l'intrigue nomment tes conducteurs, s'il faut aujourd'hui que tu portes envie aux peuples de ces contrées sauvages à qui le ciel semble avoir tout refusé! toi que l'on comptait autrefois à la tête des nations florissantes et redoutables, à quel degré d'abjection je te vois réduite! A peine comptée dans le système politique de l'Europe, sans force, sans nerf, sans appui, te voilà livrée sans défense aux entreprises de tes ennemis, maîtres d'insulter impunément à tes malheurs, maîtres de te démembrer, maîtres de te faire disparaître d'entre les puissances. Et, comme si le poids de tes maux n'était pas assez accablant, de nouveaux malheurs te menacent encore : les Corps chargés de l'exécution des lois aspirent à l'indépendance; la Noblesse et le Clergé se séparent de toi, tu es prête à être déchirée par tes enfants, et livrée aux horreurs d'une guerre civile [2]. A la vue de tant de calamités, de quels remords cuisants ne

1. Peut-on douter du ressentiment des Anglais et des Hollandais, et peut-on douter qu'ils ne nous eussent déjà enlevé nos colonies, sans la maladie de Georges III, et les rigueurs de l'hiver? (*Note de Marat*)

2. Liés par le sang et des intérêts communs, le Clergé et la Noblesse ne font qu'un Corps, toujours prêt à s'élever contre le peuple ou le monarque. L'odieuse résistance qu'il oppose actuellement au vœu de la Nation et aux desseins du Roi, devrait faire sentir au gouvernement combien c'est une politique dangereuse que de réunir dans les mains d'une seule classe de sujets tous les

doit pas être déchiré le sein de ceux qui t'ont donné d'aussi indignes administrateurs? Réveillé par les cris de la discorde, ton chef tourne avec effroi ses regards vers toi; il regrette avec amertume le malheur de s'être reposé des soins du Gouvernement sur des Ministres infidèles; il déplore l'abus qu'ils ont fait de son autorité, il voudrait tenir seul les rênes de l'État : mais accablé sous la multitude des fonctions du Ministère, sous le poids des affaires publiques, il sent que pour remplir les devoirs sacrés du trône, les forces d'un mortel ne suffisent pas. Il sent que le despotisme, toujours à charge à lui-même, finit par tout détruire, et qu'un gouvernement modéré sert d'asile même au Despote, dans les temps de confusion et de trouble; il sent

emplois, de verser sur elle toutes les grâces, et de lui remettre ainsi des forces qu'elle tourne enfin contre ses bienfaiteurs.

Les voilà conjurés avec les Parlements contre l'État, et déterminés à le plonger dans les horreurs d'une guerre civile, plutôt que de se relâcher de leurs injustes prétentions.

Ils calculent leurs forces; mais au lieu de compter leurs têtes, ils comptent les légions de mercenaires dont ils croient pouvoir disposer avec de l'argent. Beau calcul! si le peuple venait aujourd'hui à les traiter comme leurs aïeux traitèrent autrefois les malheureux habitants des provinces qu'ils envahirent; s'il commençait par piller leurs maisons, et se partager leurs terres. Comment ne sentent-ils pas que, lorsque le frein des lois est rompu, un chef ne peut compter un instant sur des stipendiés, maîtres de mépriser ses ordres, de l'égorger lui-même, et de ravir ses dépouilles? Comment ne sentent-ils pas que bientôt écrasés par le nombre, ceux qui auraient échappé au fer seraient réduits à fuir comme des proscrits, ou à gémir dans les liens? Comment ne redoutent-ils pas les jeux de la fortune, lorsqu'une nation belliqueuse a les armes à la main? Qui peut répondre que le propriétaire ne sera pas à son tour attaché à la glèbe? Qui peut répondre qu'un prélat, un comte, un marquis, un duc, un prince ne sera pas à son tour assujetti à son laquais ou à son palefrenier? Considérations bien propres à faire trembler les oppresseurs, et à faire sentir aux grands et aux riches qui jouissent paisiblement de tous les avantages de la société, de ne pas pousser au désespoir un peuple immense et courageux, qui ne demande encore qu'un soulagement à ses maux, qui ne veut encore que le règne de la justice. (*Note de Marat*)

que pour rendre à la Nation sa puissance et son lustre, il faut lui rendre sa liberté et la rétablir dans ses droits; il sent combien il importe à un roi, que des ministres ambitieux cherchent à distraire par de vains amusements, et que les flatteurs cherchent à corrompre, de ne s'entourer que de Ministres habiles et vertueux; il sent combien il est difficile à un Roi de découvrir par lui-même les hommes de son royaume les plus dignes de sa confiance, et combien il est rare que dans une cour corrompue la vérité approche du trône, qu'elle seule peut fixer son choix, et qu'elle ne se fait entendre que chez un peuple libre; il sent, d'après la fragilité de l'humaine nature, que le Ministre le plus vertueux est encore moins jaloux de la gloire du monarque et du bien de la Nation, que la Nation elle-même; il sent que le seul moyen de sauver l'État est de charger du soin de son salut les représentants de son peuple, et de commettre à leur contrôle l'emploi des deniers publics; il le sent, et il veut que la Nation jouisse à jamais de ces biens inestimables.

Béni soit le meilleur des Rois! L'espérance renaît dans nos cœurs. Détournons nos yeux de dessus nos pertes, pour les porter sur nos ressources. Non, non, de puissants ennemis ne partageront point nos dépouilles, de cruelles factions ne déchireront point notre sein. Loin de nous la mésintelligence et les dissensions. Que le Sacerdoce et la Noblesse continuent à jouir des distinctions honorables; mais que tous les Ordres de l'État se rapprochent, que l'intérêt de notre salut commun nous rassemble, que la raison décide de nos prétentions respectives, que la justice éternelle fixe nos droits, et que la qualité de citoyen unisse pour toujours les membres divisés de l'Empire.

Cinquième Discours

La constitution de la Monarchie Française n'a point de lois fondamentales, point de base fixe ; et il lui en faut une inébranlable, sur laquelle elle repose à jamais. C'est dans l'Assemblée de la Nation, source sacrée de toute autorité légitime, qu'elle sera posée.

Tout est perdu, mes chers compatriotes, si la Nation assemblée par ses représentants, ne commence par assurer sa souveraineté et son indépendance de toute autorité humaine. Pour cela, il est indispensable que les États-Généraux, élus convenablement, s'assemblent de droit [1], dans un lieu choisi comme siège, et qu'ils s'assemblent au moins une fois de trois en trois ans.

La Nation représentée étant le Souverain légitime, le Législateur suprême, doit seule faire les lois fondamentales de l'État, rectifier la constitution, et veiller à la conservation de son ouvrage. C'est donc à elle que les Ministres doivent être comptables de leur administration ; celui des affaires étrangères, des traités et des alliances contraires au bien public [2] ; celui de la guerre ou de la marine, des opérations militaires contraires à la liberté publique ; celui des finances, de l'emploi des deniers publics ; celui de la police, des coups d'Etat. C'est à elle de demander le redressement des griefs nationaux, le renvoi des Ministres ineptes, la punition des Ministres corrompus. C'est à elle de fixer le choix des matières soumises à son examen, et la police

1. C'est-à-dire, sans avoir besoin d'être convoqués par le Gouvernement. (*Note de Marat*)

2. Tous les bons patriotes espèrent bien que les États-Généraux prendront en considération le traité de commerce conclu avec l'Angleterre. (*Note de Marat*)

de ses assemblées. PREMIÈRE LOI FONDAMENTALE DU ROYAUME, sans laquelle les États-Généraux ne seraient qu'un vain fantôme. Convoqués dans quelques circonstances désastreuses, pour combler l'abîme de la dette publique, leur existence momentanée dépendrait de la volonté du gouvernement; et leur souveraine puissance se bornerait à la rare prérogative d'accourir de tous les coins du Royaume à la voix du Chancelier, et de fouiller dans la poche de leurs commettants, pour remplir le Trésor royal, et fournir aux folies de l'Administration, aux rapines des courtisans, aux déprédations des Ministres, et aux friponneries des commis, des régisseurs, des employés. Pour consolider leur existence, ils ne doivent donc consentir les impôts que pour trois ans.

Si j'ai indiqué l'époque de leurs assemblées à ce terme, c'est afin qu'elles ne fussent ni trop rapprochées, pour devenir onéreuses, ni trop éloignées, pour que les affaires longtemps accumulées devinssent embarrassantes.

Les États-Généraux ne pouvant veiller au salut de l'État, qu'autant qu'ils sont assemblés, il est indispensable qu'ils établissent un Comité qui siégera continuellement en leur absence. Ce Comité sera chargé de veiller au maintien de la constitution et à l'observation des lois; de demander le redressement des griefs publics et la réforme des abus; de réclamer contre les coups portés à la liberté, etc. Il doit être peu nombreux, mais composé des hommes les plus distingués par leurs lumières et leurs vertus; et afin qu'il ne soit jamais tenté de se laisser corrompre, nul de ses membres ne pourra accepter aucun autre emploi, et il sera tenu de rendre compte de sa conduite. SECONDE LOI FONDAMENTALE DU ROYAUME.

Quelques hommes assemblés ne sauraient veiller sur tout un Empire, et être instruits des atteintes portées aux lois, si les plaintes des opprimés ne parviennent jusqu'à eux. Et comment celles des malheureux, intimidés par leurs oppresseurs, réduits à la misère, privés de tout appui, ou détenus en prison, leur parviendront-elles, si ce n'est par

des hommes assez courageux et assez généreux pour les rendre publiques ? Il importe donc que la Presse soit libre. TROISIÈME LOI FONDAMENTALE DU ROYAUME.

Ici j'entends les suppôts du despotisme, du charlatanisme et de la licence, s'élever contre une loi qu'ils redoutent. Pour confondre leurs clameurs, je ne leur opposerai qu'un simple parallèle.

C'est que la France, où l'on ne peut, sans la permission du directeur de la Librairie, et sans l'approbation d'un Censeur, imprimer qu'il fait jour en plein midi, est, de tous les pays du monde, celui où l'on abuse le plus de la presse. Quelle multitude de livres obscènes n'en sortent pas clandestinement chaque jour ! Chose bien rare en Angleterre, où l'on imprime librement tout ce qu'on veut, et si rare, que Londres fournit à peine une seule de ces viles productions, contre cent qui éclosent à Paris.

En France, la Presse n'est pas seulement un instrument de scandale, elle devient aussi un instrument de diffamation dans la main des méchants. Voyez cette multitude de libelles révoltants qui circulent sans cesse dans le public, et où l'on n'épargne ni le trône, ni le mérite, ni la vertu. Abus sans exemple en Angleterre, où les écrits anonymes ne font aucune impression, où la calomnie avérée est toujours punie, et où chacun peut attaquer ouvertement ses ennemis [1], quand il a pour lui la vérité constatée par des preuves.

1. Le dernier des Anglais a-t-il à se plaindre de quelqu'un, et ce quelqu'un fût-il un homme puissant, un Ministre, un Monarque? Les tribunaux lui sont ouverts, et il obtient justice. Mais, comme il faut s'y renfermer dans le simple exposé des faits à l'appui de l'accusation, s'il croit tirer meilleur parti d'un Mémoire sanglant, où la raison s'arme des traits du ridicule, il le fait imprimer; puis, avant de le jeter dans le public, il en adresse un exemplaire à sa partie adverse, avec une lettre qui contient les conditions auxquelles il attache le sacrifice de l'édition entière : moyen qui n'a jamais manqué de produire son effet. Or, la calomnie étant toujours réprimée chez les Anglais, ces Mémoires ne dégénèrent pas en libelles. (*Note de Marat*)

En France, la Presse est encore un instrument d'oppression dans la main des hommes puissants, des Corps, des Censeurs eux-mêmes et de leurs amis. Veut-on écraser un individu isolé, sans manège, sans appui ? On le calomnie dans un libelle ; puis on l'empêche de publier sa justification, soit en mettant l'autorité en jeu à l'égard des imprimeurs [1], et des journalistes, ce qui arrive assez souvent ; soit en le faisant morfondre après une approbation qu'on lui refuse d'abord, et qu'on ne lui accorde que lorsqu'il n'est plus temps de faire revenir le public ; ce qui arrive plus souvent encore. Chose impossible en Angleterre, où l'innocence peut toujours faire entendre sa voix, où les lois répriment toujours l'oppression, et où le public embrasse toujours la cause des opprimés.

Enfin, la Presse est en France un instrument de séduction dans la main des hommes en place et des intrigants fortunés. Veut-on faire prendre un projet ruineux ? Pour en imposer au public, on le fait annoncer avec enthousiasme, et on ferme la bouche aux critiques. Chose inouïe en Angleterre, où chaque citoyen a droit de scruter les vues des Ministres eux-mêmes, d'éplucher leurs projets, et de les dénoncer à la Nation.

A tant d'abus criants, ajoutez-en un autre qui a des suites fâcheuses, bien plus générales encore ; c'est qu'en France, la Presse favorise le despotisme des Académies, toujours occupées à persécuter les talents distingués qui les offusquent, à éterniser les erreurs, à empêcher les vérités nouvelles de percer, à retenir le public dans l'ignorance, et à le priver du fruit des découvertes utiles ; car les Académies n'en font point. Une Compagnie savante est-elle jalouse de

1. Combien de fois n'ai-je pas vu affiché sur le mur, dans les imprimeries de la capitale : *De par le Roi, défense d'imprimer aucun Mémoire en faveur d'un tel ; défense d'imprimer aucune critique d'un tel projet, d'un tel ouvrage ?* Et, pour me borner à un exemple frappant, je citerai celui du nouveau brigandage encyclopédique. (*Note de Marat*)

quelque brillante invention, ce qui n'est pas rare? elle enchaîne et Censeurs et Journalistes [1]; et l'inventeur infortuné qui a sacrifié ses veilles, sa santé, sa fortune à avancer le progrès des connaissances, s'épuise ensuite sans succès, pour tâcher de faire connaître son travail au public. Chose inconcevable en Angleterre, où chacun peut librement faire valoir ses droits, et démasquer les charlatans lettrés.

Le dirai-je? Telle est en France la prostitution de la Presse, qu'il n'y a pas jusqu'aux Censeurs eux-mêmes qui ne s'en fassent une arme pour vexer leurs ennemis, ou favoriser leurs amis.

En faut-il davantage pour confondre les clameurs de ceux qui s'efforcent d'éterniser ces horreurs?

Rendue libre, point d'abus à redouter : pour prévenir la licence, il suffira d'obliger tout auteur de signer ce qu'il publie, et de le rendre responsable des faits faux ou hasardés; d'obliger tout imprimeur de ne rien mettre au jour d'anonyme, sous peine de perdre son état; enfin, de punir rigoureusement tout libraire et colporteur qui viendraient à débiter des ouvrages clandestins.

S'il n'y a point d'abus à redouter de la liberté de la Presse, que d'avantages n'a-t-on pas à en attendre? Une fois établie, tout bon citoyen veillera à l'observation des lois, et contiendra dans le devoir les hommes chargés de leur exécution. Sont-elles violées? tout homme courageux sonnera l'alarme, et sollicitera la vindicte publique.

1. Il arrive bien quelquefois en Angleterre que les Ministres, voulant empêcher la sensation que doit faire un ouvrage saillant, publié contre leurs projets, corrompent les journalistes; mais leur influence n'a lieu que dans quelques circonstances extraordinaires, et ne dure qu'un moment. Il est d'ailleurs très rare qu'ils parviennent à s'emparer de tous les papiers publics, surtout si l'auteur connaît le terrain, et s'il peut primer l'enchère. Ajoutez que l'auteur a toujours la voie de faire débiter son ouvrage par les libraires et colporteurs, de faire courir des annonces dans tous les endroits publics. (*Note de Marat*)

Ainsi que d'abus odieux réformés! que de jugements iniques redressés[1]! que de projets désastreux culbutés!

Mais ce n'est pas là où se bornent les avantages attachés à la liberté de la Presse : elle anéantira à la fois tous les maux que traînent à leur suite les Censeurs royaux; machines inventées pour étouffer les cris de la liberté contre la tyrannie, ceux de l'innocence contre l'oppression, ceux de la raison contre le fanatisme, ceux du mérite contre le charlatanisme; machines inventées pour empêcher les esprits de s'élever, les talents de percer, et le génie de déployer ses forces.

Après avoir assuré la souveraineté de la Nation et la liberté publique, il faut assurer la liberté de chaque citoyen, par l'abolition des lettres de cachet[2], et la proscription des coups d'autorité. Que si, dans certaines circonstances où l'État est en danger, le Prince doit user d'autorité pour éviter les longueurs qu'entraînerait le recours aux tribunaux, il sera tenu de les remettre, dans un terme prescrit, à une Cour de Justice, pour faire leur procès. QUATRIÈME LOI FONDAMENTALE DU ROYAUME.

Il ne suffit pas d'assurer la liberté des citoyens contre les coups d'autorité; pour couronner le grand œuvre de la législation, il faut encore assurer leur innocence contre l'ignorance ou la corruption des Juges.

Le Code criminel est le boulevard de l'innocence : car on ne saurait punir un homme, quand on ne peut lui faire

1. On n'a pas oublié, en Angleterre, comment un seul citoyen (le judicieux Ramsai), arrêta l'exécution d'un jugement inique, et empêcha le sang innocent de couler. (*Note de Marat*)

2. Sans doute il est intéressant au repos de certaines familles que le Prince puisse soustraire de mauvais sujets aux tribunaux; mais cette impunité de quelques individus devient funeste au public, parce qu'elle multiplie le mal auquel elle prétend remédier; parce que les membres de l'État doivent être tous également soumis aux lois; parce que le dérèglement de vie ne doit être le privilège d'aucune classe de citoyens, et que le glaive de la justice doit frapper indistinctement les coupables. (*Note de Marat*)

un crime d'une action permise ; mais pour cela, il faut qu'il ait des Juges intègres et impartiaux. Ce qui ne fait que trop sentir la nécessité indispensable de la refonte de nos lois criminelles, et de la réforme de nos tribunaux.

Trois raisons majeures doivent faire proscrire nos Cours de Justice.

La première raison, c'est que des Juges qui instruisent un procès à huis clos peuvent à leur gré absoudre le coupable et condamner l'innocent.

La seconde raison, c'est que des Juges à vie se noircissent l'âme à la longue, par la vue continuelle des forfaits, et s'accoutument enfin à la cruauté, par le spectacle journalier des supplices, lors même qu'en débutant ils auraient un caractère doux et humain. Que sera-ce, s'ils sont d'un naturel dur ou léger! Que sera-ce, s'ils ont acheté le pouvoir de disposer de la vie de leurs semblables! Aussi les Parlements de France passent-ils, avec raison, pour des tribunaux de sang.

La troisième raison, c'est que des Juges par charge manquent des lumières nécessaires aux fonctions délicates de la Magistrature, et contractent nécessairement un esprit[1] de corps, si contraire à l'administration de la Jus-

1. Alarmés de ce que la Nation a enfin ouvert les yeux, et humiliés de l'état d'abjection où ils sont tombés, les Parlements du royaume se livrent à la douleur. Celui de Paris surtout est dans la consternation : mais les têtes saines de la Compagnie (car elle en a encore, et beaucoup) ne se départent point des règles de la modération; au lieu que les têtes chaudes s'abandonnent à la rage, et ne respirent que la vengeance. Fureur aveugle ! elle ne servira qu'à combler la lacune.

Leurs coups sont trop principalement dirigés contre le Ministre actuel des Finances. On sait que deux conseillers frénétiques avaient formé le projet de le dénoncer à leur Corps ? Et pourquoi? Pour avoir, par une dernière ressource (uniquement due à la confiance qu'inspire son intégrité), soutenu le crédit chancelant de l'administration, sauvé l'honneur du Monarque et retardé la ruine des sujets, la ruine de l'État. Cet odieux projet aurait excité l'indignation de tous les bons Français ; il a occasionné celle des

tice, que souvent le Monarque lui-même ne peut obtenir satisfaction. Nos Parlements en ont donné mille exemples ; et pour en citer un tout récent, je rappellerai le jugement rendu par le Parlement de Paris, au sujet des libelles publiés contre la Reine. Qui doute encore que si un président à mortier de cette compagnie ne se fût trouvé impliqué dans l'affaire, ses complices n'eussent été déclarés coupables ?

Parlerai-je de cette affreuse coalition[2] des Parlements du Royaume, qui a éclaté en tant de circonstances, et notamment dans celle du malheureux Lally. Quel spectacle plus révoltant que de voir des Magistrats, conjurés contre la Justice, dévouer sans pitié au fer des bourreaux tant d'innocentes victimes, plutôt que de fermer leur cœur à la voix de l'intérêt personnel ou à celle de l'amour-propre !

Il est temps de faire cesser ces abus odieux.

Membres estimables de la Compagnie, et bientôt étouffé dans le sein même de ses auteurs, il n'a osé se montrer au grand jour.

Qu'y avons-nous gagné ? C'est dans les ténèbres maintenant qu'ils trament contre un ministre digne de leur admiration, et qu'ils respecteraient, s'ils pouvaient respecter la vertu. Déjà ils ont travaillé à le dénigrer. Ne pouvant faire soupçonner son désintéressement, ils ont cherché à inspirer de la défiance sur ses intentions. Dans un libelle ridicule (dont la voix publique les nomme pères), ils ont tronqué, altéré, falsifié plusieurs passages extraits de ses précieux écrits, ils les ont rapprochés, et se sont flattés de le représenter, par ce tableau infidèle, comme le plus terrible suppôt du despotisme. Lâches et insensés détracteurs ! Ils peuvent amuser un instant la malignité des ennemis du bien public : mais comment en imposer aux amis de la patrie, comment en imposer à la Nation ? Comment lui rendre suspects les desseins d'un sage qu'elle voit à genoux aux pieds du trône, pour demander le règne de la justice ; d'un sage, qui n'aspire qu'au bonheur de la faire jouir des vues bienfaisantes du Roi ; d'un sage, l'ami du peuple et l'appui des malheureux, qui sacrifie au salut de l'État et ses veilles, et son repos ? (*Note de Marat*)

2. Cette affreuse coalition existe dans tous les départements de l'Administration, et, par un abus qui fait frémir, chaque administrateur se trouve juge dans sa propre cause. (*Note de Marat*)

Le meilleur moyen de les couper par la racine, serait d'adopter la jurisprudence criminelle des Anglais.

Mais si on n'établit pas les jugements par jurés, que l'instruction du procès soit publique; que l'accusé ait un avocat; que les portes de sa prison soient ouvertes à ses parents, à ses amis; qu'on ne le traite pas comme un malfaiteur, avant de l'avoir convaincu de crime; et que son jugement soit rendu à la face des cieux et de la terre. CINQUIÈME LOI FONDAMENTALE DU ROYAUME.

Enfin, lorsqu'on aura statué sur ces grands objets, on s'occupera de celui des impôts, sur lequel je n'ai qu'un mot à dire : c'est que leur répartition doit être proportionnelle aux fortunes. SIXIÈME LOI FONDAMENTALE DU ROYAUME.

Telles sont, mes chers concitoyens, les[1] lois fondamen-

1. Je me contente d'indiquer ici les points indispensables du premier travail des États-Généraux : car il en est plusieurs autres sur lesquels il faudra statuer, pour perfectionner la constitution.

Un des principaux est de bien déterminer les limites des différents pouvoirs de l'État.

Le pouvoir législatif leur appartient exclusivement : mais la multiplicité des affaires qui se succèdent sans cesse dans un grand Royaume ne leur permet de l'exercer que sur les objets d'un intérêt général : sur tout le reste, ils doivent donc en confier l'exercice au monarque, à qui le pouvoir exécutif, relatif aux affaires politiques et à l'administration intérieure, a été confié, de même que la nomination aux emplois.

Quant au pouvoir judiciaire, en matières civiles et criminelles, il sera confié aux Tribunaux. C'est au Conseil du Roi qu'on se pourvoira en cassation des arrêts et sentences, d'un tribunal quelconque, contraires aux lois; et il aura le droit de renvoyer l'affaire devant un autre tribunal.

Mais c'est devant la première Cour de Justice du Royaume que le comité des États-Généraux poursuivra la punition des Ministres et des Juges qui auront prévariqué. Le Prince ne pourra ni les soustraire à leur jugement, ni leur faire grâce avant qu'il soit prononcé.

Un autre point capital, qui mérite particulièrement d'occuper les États-Généraux, c'est la refonte des lois criminelles. Ils doivent rassembler sur cet important objet toutes les lumières éparses dans un grand nombre de bons ouvrages, et inviter les hommes

tales qui doivent former la base de la constitution, et qui assureront votre bonheur. Lois sacrées que la nature a gravées au fond du cœur des sages, et dont la voix consolante parle au cœur de tout homme vertueux.

Et qui sera tenté de s'élever contre elles, si ce n'est d'ambitieux ministres qui craignent la lumière, de scandaleux prélats qui se rient de la sainteté, d'iniques magistrats qui redoutent la justice ; ou des fripons qui tremblent d'être obligés de renoncer à leurs rapines, et de devenir gens de bien ?

Que ces ennemis de la patrie crient aux innovations, au renversement de la monarchie. Nous répondons que nous n'innovons point, et que nous ne voulons point renverser le trône ; mais rappeler le gouvernement à son institution primitive, et corriger ses vices radicaux, prêts à perdre pour toujours le monarque et ses sujets[1].

S'il faut dans un siècle de lumières prendre pour modèle l'ouvrage des siècles de barbarie, l'ouvrage des brigands ; qui ignore qu'à l'origine de la Monarchie, la souveraine puissance résidait dans l'Assemblée nationale ; qui ignore que le Roi n'était que le chef de l'armée et de la justice ? Si par de longs abus de l'autorité qui lui fut confiée pour faire respecter les lois, des Ministres audacieux l'ont enfin élevé au-dessus de leur empire, ce n'est qu'à force d'attentats et de crimes ; comment donc le pouvoir arbitraire serait-il un titre sacré ? Ce n'est donc rien retrancher des

instruits du royaume à leur communiquer leurs vues et leurs observations. Concours généreux et sublime, où l'auteur s'oubliant lui-même, pour n'être plus que citoyen, ne doit aspirer pour toute récompense qu'à la douce satisfaction de travailler au bonheur de l'humanité, et à la gloire de servir la Patrie ! (*Note de Marat*)

1. Ce n'est point une grande chartre qu'il s'agit d'obtenir du Roi, mais un gouvernement légitime que la Nation doit établir. Et en ceci la constitution française sera supérieure à la constitution anglaise : car, dans tout État bien ordonné, la Nation ne tient point ses droits du Prince, mais le Prince tient de la Nation ses prérogatives. (*Note de Marat*)

prérogatives augustes de la Couronne, que de ne pas lui attribuer les moyens de ruiner la nation, et d'opprimer les sujets. Mais quel prince pourrait ambitionner de tels privilèges? Quel prince oserait les réclamer? Et peut-on douter que Louis XVI n'applaudisse lui-même aux généreux efforts de la Nation pour sortir d'esclavage, et à sa ferme résolution de recouvrer sa liberté, par tout ce qu'il a fait pour rompre les fers des Insurgents ; à moins de prétendre que lui seul a le droit de tyranniser les Peuples? Prétention insensée, que son cœur bienfaisant repousse avec horreur.

Ainsi l'intérêt du Roi, la sûreté de sa couronne, et l'affection de ses sujets, sont autant de puissants motifs qui le pressent de consacrer *les lois fondamentales du royaume* : ajoutons son amour pour ses peuples, son zèle pour le bien public, et la douceur qu'il goûtera en se reposant désormais du contrôle des fonctions du Ministère, sur le Conseil national, seul jaloux de la prospérité de l'État et de la gloire du monarque.

Que si, contre toute justice et contre toute apparence, le Gouvernement subjugué par des conseillers perfides refusait de ratifier solennellement ces lois fondamentales, sans lesquelles la France ne se relèvera jamais, il reste à la Nation un moyen décisif pour le ramener à la raison, c'est de lui refuser tout secours, de défendre dans chaque province la levée des impôts, et de sévir avec rigueur contre tout délinquant. S'exposera-t-il à révolter les esprits par un refus injuste, qui pourrait allumer une guerre civile. et renverser le trône? S'exposera-t-il à inviter les puissances étrangères à en agir envers la France comme la France elle-même en a agi envers les Insurgents? Exemple terrible, qu'il doit sans cesse avoir sous les yeux ; et d'autant plus terrible, que l'Angleterre avait encore des armées à envoyer contre ses colonies, au lieu que le Gouvernement français n'en aurait point à faire marcher contre la Nation. Une défection soudaine lui enlèverait bientôt tous les militaires citoyens, tous les militaires dignes d'estime, qui refuse-

raient d'assassiner leurs frères; et où prendrait-il de quoi payer les vils mercenaires qui lui resteraient attachés?

Grâces au Ciel, nous n'avons pas ce malheur à redouter : le ministère actuel est composé d'hommes sages et vertueux : affligés eux-mêmes des calamités publiques, ils désirent sincèrement que l'œuvre de justice soit enfin consommé.

En attendant ce jour si désiré, où la nation, livrée aux transports de sa joie, pourra s'écrier : *Je suis libre!* quelle émotion délicieuse coule dans mes veines, et pénètre mon cœur!

O ma Patrie, que je te vois changée! Où sont ces malheureux dévorés par la faim, sans foyers, sans asiles, et livrés au désespoir, que tu semblais repousser de ton sein? Où sont ces infortunés à demi-nus, épuisés de fatigue, pâles et décharnés, qui peuplaient tes campagnes et tes villes? Où sont ces essaims nombreux d'exacteurs qui fourrageaient tes champs, bloquaient tes barrières et ravageaient tes provinces?

Le peuple ne gémit plus sous le poids accablant des impôts. Déjà le cultivateur a du pain, il est couvert et il respire; déjà l'ouvrier et le manœuvre partagent le même sort; déjà l'artisan ne souffre plus du besoin, et le ministre assidu des autels ne languit plus dans la pauvreté.

Du temple de la liberté jaillissent mille sources fécondes. L'aisance règne dans tous les états; l'amour du bien-être anime tous les cœurs. Sûr de recueillir le fruit de son travail, chacun s'évertue et cherche à se distinguer : les arts se perfectionnent, les ateliers se montent, les manufactures prospèrent, le commerce fleurit; la terre enrichit ses possesseurs, ils connaissent l'abondance; et une multitude d'époux qui sacrifiaient la postérité à la peur de l'indigence ne craignent plus de te donner des enfants.

Que de nouveaux bienfaits accordés à tes vœux! Des lois odieuses ont fait place à des lois justes, mais inflexibles. Déjà le crime ne compte plus sur l'impunité, l'innocence

rassurée commence à reposer en paix, les méchants effrayés songent à devenir gens de bien, et les noirs cachots ne retentissent plus des sourds gémissements de cette foule de coupables que le désespoir y précipitait.

A la voix de la sagesse, ont disparu ces administrateurs inhabiles, ces dévastateurs, ces concussionnaires, ces déprédateurs qui dévoraient tes entrailles; ces juges corrompus qui te vendaient la Justice, ou qui la faisaient servir à leurs passions criminelles; ces lâches diffamateurs qui affligeaient la vertu; ces effrontés spéculateurs qui dépouillaient la simplicité crédule, ces intrigants désœuvrés qui enlevaient les récompenses du génie laborieux. Déjà le mérite se montre, les talents percent, ils se consacrent au bien public, et se disputent à l'envi l'honneur de faire fleurir l'État.

Plus de préférences déplacées, le monarque appelle à lui de toutes parts le mérite personnel.

Il éloigne des autels les prêtres scandaleux; il ne veut plus que le pain du pauvre soit la proie des ouvriers du luxe, des femmes galantes, des prostituées; il demande des Ministres de l'Evangile, du zèle et des mœurs. Quelle forme dans l'Église! Déjà ses dignitaires ne s'enivrent plus de délices et de voluptés; déjà ils se distinguent par leurs lumières et leurs vertus.

Une Noblesse nombreuse, qui attendait dans l'oisiveté et la dissipation les grâces du Prince, comme un patrimoine, se réveille de sa léthargie: déjà elle a renoncé à l'indolence. Humiliée du mérite des classes moins élevées, elle cherche à en acquérir; elle se livre à l'étude, elle cultive les arts, les sciences, et ne veut plus de repos, qu'elle n'ait brillé à son tour.

Combien de sujets distingués remplissent les divers emplois! A la tête des armées et des flottes se montrent la valeur et les talents. Dans les tribunaux brillent le savoir et l'intégrité; dans les Académies, l'amour de l'étude, l'esprit de recherche, la science, le génie. L'Assemblée

nationale, illustrée par son patriotisme, sa noble émulation, devient le berceau d'une multitude d'hommes d'État ; et le Monarque, qui trouvait à peine un sujet digne de sa confiance, n'est plus embarrassé que du choix de ceux que lui nomme la voix publique pour chaque département, tous capables d'occuper le premier poste, tous jaloux de servir leur Pays et leur Roi.

Chère Patrie, je verrai donc tes enfants réunis en une douce société de frères, reposant avec sécurité sous l'empire sacré des lois, vivant dans l'abondance et la concorde, animés de l'amour du bien public, et heureux de ton bonheur ! Je les verrai formant une Nation éclairée, judicieuse, brillante, redoutable[1], invincible, et leur Chef adoré au faîte de la gloire !

A ce tableau touchant, ô mes Concitoyens, qui de vous n'a point tressailli d'allégresse, qui de vous n'a point partagé mes transports ?... Mais quelle triste réflexion vient en suspendre le cours ! Ne vous abusez point : ce bonheur dont l'image vous enchante, ne doit être le prix que de votre sagesse et de votre courage. Si vous en manquez, il s'évanouira comme un songe, et un affreux réveil vous retrouvera dans la misère et dans les fers. Puisse le feu divin de la liberté, qui toujours brûla dans mon sein, enflammer le vôtre ! puisse-t-il redoubler vos efforts, et ne faire de tous les bons Français qu'une âme et qu'un cœur !

1. Il n'est point de climat plus heureux que celui de la France, point de naturel plus heureux que celui de ses habitants. A une organisation qui les rend très propres aux exercices du corps, et qui favorise au mieux le développement des facultés intellectuelles, ils joignent l'amour de la gloire, et on a droit d'en attendre les plus grandes choses, lorsqu'ils ne seront plus légers par air et frivoles par éducation. (*Note de Marat*)

SUPPLÉMENT
DE L'OFFRANDE A LA PATRIE

(*Avril* 1789)

C'est également avant l'ouverture des États-Généraux que parut le *Supplément de l'Offrande à la Patrie*, en avril 1789. Cette nouvelle brochure, comme la précédente, fut publiée sans nom d'auteur, et elle porte la même épigraphe : *Quiquid delirant Reges, plectuntur Achivi.* En voici le titre complet : *Supplément de l'Offrande à la Patrie, ou discours au Tiers-État, sur le plan d'opérations que ses députés aux États-Généraux doivent se proposer ; sur les vices du Gouvernement, d'où résulte le malheur public ; sur la lettre de convocation, et sur le règlement qui y est annexé*[1].

AVERTISSEMENT

On ne peut qu'applaudir au zèle des publicistes qui ont épousé la défense des intérêts de la Nation : mais je ne sais si ce déluge d'écrits futiles, dont le public est inondé depuis quelque temps, n'a pas nui plus qu'il n'a servi à une si belle cause. Le moyen de douter qu'en fatigant et

1. S. l. ; Au temple de la liberté, 1789 ; in-8° de 62 pages.

dégoûtant le lecteur, ils n'aient du moins empêché les ouvrages solides de faire une aussi forte impression; reproche que je craindrais pour moi-même, si l'accueil favorable fait à l'opuscule dont celui-ci est la suite, ne m'avait un peu rassuré.

Parmi le petit nombre d'écrits qui méritent d'être distingués de la foule, à peine en est-il quelques-uns où l'on n'ait recours à une simple réforme d'administration, pour remédier aux abus et aux désordres de tous genres, qui ont mis le comble aux calamités publiques; remède bien faible contre de si grands maux, ou, pour mieux dire, vues bien fausses aux yeux du penseur qui a observé de près les ressorts du gouvernement et le jeu de la Politique.

Quand l'histoire du passé ne servirait pas à nous instruire sur l'avenir et à nous rendre sages, il faudrait peu connaître les hommes pour attendre de la réforme du ministère le salut de l'Etat, et abandonner au gouvernement les destinées de la Nation. Quoi! toujours supposer aux Princes l'amour du bien public qu'ils devraient avoir et qu'ils n'ont presque jamais! Fussent-ils nés avec les plus heureuses dispositions, et eussent-ils reçu l'éducation la plus sage, encore y aurait-il de l'imprudence à leur confier l'autorité suprême : quelle vue assez ferme ne serait pas éblouie du faux éclat d'un pouvoir sans bornes, quel cœur assez pur pourrait y résister? Quand ils seraient au-dessus de Titus, de Trajan, de Marc-Aurèle[1], ils ne peuvent ni tout voir, ni tout faire par eux-mêmes. Or, leurs ministres sont hommes, et trop souvent avec toutes les imperfections de l'humanité : ainsi, se reposer sur les soins d'une bonne administration serait bâtir sur le sable; au premier souffle, l'édifice croulerait, et la nation se verrait replongée dans l'abîme.

1. Marc-Aurèle ne sacrifia-t-il pas le bonheur de son peuple à son fils Commode, dont il connaissait le caractère atroce? Il le nomma son successeur, et il pouvait en adopter un autre, comme il avait été adopté lui-même. (*Note de Marat*)

Que faut-il donc pour cimenter la félicité publique? Trois choses : aux sujets des droits sacrés, à l'État des lois inflexibles, au gouvernement des barrières insurmontables; et comment réussir à leur en donner, si la Nation n'a en main le pouvoir de corriger les abus, si elle ne prend soin elle-même d'assurer son repos, et de veiller à son bonheur? Il faut donc à la France un Conseil national, revêtu de la souveraine puissance, et (pour tout dire en peu de mots) une constitution sage, juste et libre, au lieu d'un gouvernement absolu.

Tels sont les moyens que j'ai osé proposer, comme les seuls efficaces: en vain aurait-on recours à tout autre, une triste expérience en démontrerait bientôt l'insuffisance et l'inutilité. Quant à l'exécution, je le sens trop, l'entreprise est aussi difficile qu'elle est noble et hardie: mais avec de la sagesse et du courage on surmonte les plus grandes difficultés.

Ce plan de réforme, j'en conviens, pourrait occasionner quelques commotions à la machine politique ; aussi est-il peu du goût de ces citadins imprudents qui ont aventuré toute leur fortune sur la foi du Prince, de ces hommes timides qui tremblent de compromettre leur repos, et de ces lâches égoïstes qui ne veulent que jouir en paix des douceurs de la vie. Pleins de patience pour les maux du peuple qu'ils ne ressentent point, ils ne prêchent que la résignation ; et trouvant toujours dans les calamités publiques matière à leurs vains discours, ils clabaudent contre toute mesure énergique propre à régénérer l'État, ils proposent mille petits tempéraments, et ils s'efforcent de sacrifier la Nation à leurs vues pusillanimes.

Chercher à ramener les esprits est toujours une tentative louable ; mais se flatter de réussir est souvent le rêve d'un homme de bien. Comment se le dissimuler? Les intérêts des Compagnies, des Corps, des Ordres privilégiés, sont inconciliables avec les intérêts du peuple; c'est sur l'abaissement, l'oppression, l'avilissement et le malheur de

la multitude, que le petit nombre fonde son élévation, sa domination, sa gloire et son bonheur. Or, si le peuple n'a rien à attendre que de son courage, pour l'engager à rompre ses fers, il ne faut pas exténuer à ses yeux les torts, l'injustice, les outrages de ses tyrans: dans la crainte que de sots ménagements pour les ennemis du bien public ne tournassent contre lui, je n'ai donc point cherché à retenir ma plume; mais en l'abandonnant au sentiment, je l'ai soumise au frein de la raison et de la justice: peut-être pouvais-je me mettre à mon aise, quelque chargé que fût le tableau, il serait encore au-dessous de l'original.

Je n'ignore pas que ces hommes apathiques, qu'on appelle des hommes raisonnables, désapprouvent la chaleur avec laquelle j'ai plaidé la cause de la Nation; mais est-ce ma faute s'ils n'ont point d'âme? Insensibles à la vue des calamités publiques, ils contemplent d'un œil sec les souffrances des opprimés, les convulsions des malheureux réduits au désespoir, l'agonie des pauvres épuisés par la faim, et ils n'ouvrent la bouche que pour parler de patience et de modération. Le moyen d'imiter leur exemple, quand on a des entrailles? Et comment le suivre envers des ennemis incapables d'aucun retour généreux, envers des ennemis sourds à la voix de la justice, et dont le cœur est fermé à celle des remords? Depuis tant de siècles qu'ils oppriment le peuple, qu'a-t-il gagné à ses paisibles réclamations? se sont-ils relâchés de leur barbarie à l'aspect de ses misères? se sont-ils laissé toucher à ses gémissements? Forts de sa faiblesse, ils s'élèvent avec fureur contre lui, et crient au meurtre sitôt qu'il parle de leurs prérogatives. Pour avoir la paix, faudra-t-il donc toujours qu'il se laisse dépouiller en silence, et qu'il les invite, par sa lâcheté, à toujours s'abreuver de son sang?

Renonçons aux suffrages de ces censeurs timides: les seuls que j'ambitionne sont ceux des hommes sages, fermes et généreux, qui s'oublient sans regret pour sacrifier au devoir. C'est à eux que j'offre avec déférence ces légères

marques de mon dévouement à la Patrie et je m'applaudirai de mes faibles efforts, si je parviens à développer quelques moyens d'assurer la félicité publique.

Au surplus, en cherchant à transmettre au lecteur le zèle qui m'anime, je n'ai point cherché à lui faire illusion ; j'ai dédaigné et réticences et sophismes, armes toujours indignes des défenseurs de la liberté, et qui n'en imposent point à des adversaires clairvoyants : je n'ai donc rien dissimulé ; j'ai découvert l'abîme, j'en ai sondé la profondeur, mais j'ai fait voir aussi nos ressources ; j'ai compté sur le courage du Tiers-État, sur la sagesse et la vertu de ses représentants, et je ne désespère point du salut de l'Empire.

Définitions exactes

de termes dont on abuse continuellement, accompagnées de quelques notions élémentaires, indispensables pour l'intelligence des ouvrages politiques bien écrits, et propres à servir de pierre de touche à la logique des Auteurs.

Le *Souverain* d'un État est la Nation elle-même, assemblée en corps ou représentée par ses Députés.

La *Constitution* d'un État est l'ensemble des lois fondamentales qui règlent les différents pouvoirs du corps politique et les droits des sujets.

Le *Législateur* est le souverain exerçant le *pouvoir législatif*.

Le *Gouvernement*[1] est le corps dépositaire du *pouvoir*

1. On donne aussi le nom de *Gouvernement* à la forme de la constitution, qui peut être ou démocratique, ou aristocratique, ou monarchique, ou mixte ; mais quelque forme qu'elle ait, le Gouvernement est toujours absolu, lorsque le pouvoir législatif est entre les mains des Nobles ou du Prince. (*Note de Marat*)

exécutif; il comprend le *Prince*, ses *Ministres* et ses *Conseillers.*

L'*Administration* est l'exercice des fonctions du Gouvernement.

Les *Tribunaux* sont les Corps chargés du *pouvoir judiciaire.*

Dans un État bien constitué, ces différents pouvoirs doivent être chacun dans des mains différentes.

On voit du premier coup d'œil que le Souverain serait soumis à son Ministre, et la Nation à la merci de son Chef, si le Prince réunissait la puissance législative à l'exécutive; réunion qui ne peut avoir lieu que par l'usurpation de l'autorité suprême; car jamais peuple ne se remit volontairement à la discrétion de ses conducteurs. Une Nation n'est donc libre qu'autant qu'elle conserve la souveraineté, qu'elle peut réprimer le gouvernement, et qu'elle le surveille. Mais comme les droits des Nations ne sont pas moins sacrés et imprescriptibles que ceux de l'homme, elle peut toujours y rentrer, ou plutôt elle ne les perd jamais; l'usurpation ne devenant jamais un titre valide, eût-elle dix mille siècles de possession.

On voit aussi du premier coup d'œil que dans un État bien constitué, les Tribunaux doivent toujours être indépendants du Prince, et toujours indépendants l'un de l'autre, mais tous subordonnés au Souverain.

Enfin on voit du premier coup d'œil que dans un État bien constitué, le Prince doit être soumis aux lois comme le dernier des sujets, et, loin de pouvoir soustraire à leur empire ses Ministres, ses favoris, ses créatures, il ne doit pas pouvoir s'y soustraire lui-même.

SUPPLÉMENT DE L'OFFRANDE A LA PATRIE

Premier Discours

Dans les temps de désordre et de confusion, c'est le devoir des amis de la Patrie de lui consacrer toutes leurs pensées: aussi, tant qu'il me restera quelque observation importante à faire, ne croirai-je jamais m'être acquitté de ce devoir sacré. Mes chers compatriotes, le désir de vous voir libres et heureux enflamme mon sein, et comme un feu dévorant, il le consume nuit et jour.

Défaisons-nous des préjugés de la vanité. L'étendue, la force, la puissance et la gloire de l'Empire peuvent flatter l'orgueil du Monarque : mais que font-elles au bonheur des Peuples; ils n'y ont aucun intérêt... Ce qui les intéresse véritablement, c'est de jouir en paix de leur fortune ou du fruit de leurs travaux, c'est d'être gouvernés avec justice et modération. Le dirai-je? nos malheurs viennent uniquement de l'incapacité et des vices de ces hommes superbes, chargés d'assurer notre bonheur. Et qui peut en douter encore?

C'est à l'incurie du Gouvernement que nous devons la longue, la trop longue durée de ces lois iniques et barbares qui nous tyrannisent au nom de la justice éternelle.

C'est à la malheureuse ambition du Gouvernement que nous devons ces dépenses énormes qu'ont entraînées tant de projets insensés, tant de folles entreprises, tant de guerres désastreuses.

C'est à l'orgueil et à la faiblesse du Gouvernement que nous devons ce faste scandaleux de la Cour, ces rapines des Courtisans, ces prodigalités du Prince, qui nous ont appauvris et qui nous appauvrissent chaque jour.

C'est à l'inconduite du Gouvernement que nous devons ces emprunts onéreux, ces expédients calamiteux, ces déprédations criminelles qui nous ont épuisés et qui nous épuisent continuellement.

C'est à l'ineptie et aux vices du Gouvernement que nous devons ce mode ruineux de percevoir les impôts, ce brigandage affreux des traitants, ces concussions, ces extorsions, ces dévastations qui ne cessent de nous dévorer.

Ah! s'il peut enfin recevoir une utile leçon, qu'il jette les yeux sur les désastres que traînent à leur suite l'orgueil, le dérèglement, et la soif ardente d'un pouvoir sans bornes; qu'il contemple toute l'étendue de nos malheurs, les Peuples épuisés de misère, l'État sur le bord de sa ruine; qu'il veuille le bien, et qu'il le veuille sérieusement.

Comment remédier à nos maux, comment en tarir la source? Par une meilleure administration, direz-vous peut-être : mais quelle forme lui donner? En est-il quelqu'une sur laquelle on puisse faire fonds, lorsque le Prince n'est en état ni de bien choisir, ni de surveiller ses Ministres? Voyons toutefois.

Un Monarque peut remettre à un seul la conduite des affaires, et lui confier toute son autorité, comme faisaient autrefois nos Rois aux Maires du Palais, et comme font aujourd'hui les Sultans aux Vizirs. Mais cette forme d'administration est quelquefois fatale au Prince lui-même, et cela seul a suffi pour la proscrire. D'ailleurs, qu'on ne s'y trompe pas, elle est presque toujours funeste aux Peuples; et pour quelques moments brillants de sagesse et de gloire qu'ils pourraient espérer, ils ont toujours à craindre des siècles de désordres et de calamité.

Un Monarque peut partager les différentes fonctions du Gouvernement entre plusieurs ministres, comme font généralement les Princes de l'Europe. Mais c'est la forme d'administration sous laquelle nous gémissons depuis si longtemps.

Enfin, un Monarque peut confier les fonctions du Gou-

vernement à plusieurs conseils, comme font toutes les Républiques.

Sans doute cette forme d'administration a de grands avantages sur les deux autres.

D'abord, elle ne met pas de même la liberté publique en danger.

Ensuite, elle va plus sûrement au bien général, qui doit être le but de tout bon Gouvernement; car il n'est pas si aisé à ceux qui font le rapport des affaires de les déguiser et de les altérer devant une Assemblée où se trouvent presque toujours quelques témoins des faits, que devant un Prince qui n'a rien vu que par les yeux de ses Ministres : les résolutions de l'État sont donc beaucoup mieux fondées. Les impôts sont aussi portés à un excès beaucoup moins insupportable, lorsque le Prince peut être éclairé sur la véritable situation de ses peuples et sur ses véritables besoins; lumières qu'il trouve plus facilement dans un conseil dont les membres n'ont aucun maniement des finances, ni aucun ménagement à garder, que dans un Ministre intéressé à fomenter les passions de son Maître, à ménager les fripons en faveur, pour enrichir ses créatures et s'enrichir lui-même. D'ailleurs, les affaires, moins souvent suspendues ou bouleversées par le déplacement des Ministres, sont encore plus exactement expédiées, lorsque leur exécution est confiée à plusieurs Conseillers qui ont chacun leur département, que lorsqu'elles doivent sortir d'un même bureau

Si cette forme d'administration paraît la moins susceptible de célérité et de secret dans la conduite des affaires, elle y apporte plus d'exactitude et de soins, plus de justice et de confiance. Elle a même peu besoin de secret et de célérité, avantages[1] toujours plus nécessaires dans un

1. Elle pourrait, au besoin, se procurer ces avantages par des commissions extraordinaires, si l'exemple de l'ancien Sénat de

mauvais que dans un bon Gouvernement; car l'esprit d'ordre et de prévoyance qui la caractérise, prévenant les maux, en a peu à réparer.

Elle n'attaque pas non plus le principe de la constitution politique, comme font les deux autres formes qui, corrompant et dégradant sans cesse les classes inférieures, exigeraient pourtant des hommes parfaits dans ce premier rang, où l'on ne peut guère monter et se maintenir qu'à force de crimes, ni bien se comporter qu'à force de vertus.

Enfin elle n'engendre pas les vices qui corrompent le Gouvernement, qui minent et détruisent l'État.

Tels sont les avantages de cette forme d'administration dans les Républiques; mais dans les Monarchies, c'est toute autre chose. Voyez-la sous le Régent, quel bien procura-t-elle à la Nation? La manière dont il s'y prit pour l'établir, fit assez voir qu'il s'était peu soucié qu'elle allât mieux, et qu'il avait moins songé à donner aux Membres du Parlement l'autorité qu'il feignait de leur confier, qu'à les faire mépriser du Peuple, en les rendant ridicules à ses yeux : aussi fut-elle réformée au bout de quelques mois, après avoir achevé de tout gâter.

Au demeurant, vouloir que des Conseils remplacent des Ministres, c'est vouloir donner au Gouvernement une marche rétrograde. Les trois formes d'administration que j'ai développées se rapportent manifestement aux trois formes spécifiques du Gouvernement suprême. Et comme toute Démocratie tend naturellement à l'Aristocratie, toute Aristocratie à la Monarchie, et toute Monarchie au despotisme; de même, l'administration par Conseils tend à l'administration par Ministres, et l'administration par Ministres au Vizirat. C'est cette pente éternelle de la force publique

Rome et celui de Venise ne prouvait que ces commissions ne sont pas toujours nécessaires pour expédier promptement et secrètement les affaires les plus importantes. (*Note de Marat*)

vers le relâchement, qui oblige de tendre ainsi tous les ressorts de l'autorité; et comme on n'arrive au despotisme qu'après que tous les autres ressorts sont usés, le moyen de prétendre abandonner cette forme pour une autre, lorsque aucune autre ne suffit plus à une Nation qui a pu supporter celle-là? Ainsi, toujours en butte à lui-même, le Gouvernement engendre continuellement les vices qui le dépravent, et consumant l'État pour se renforcer, il le renverse enfin comme un édifice qu'on voudrait relever avec des matériaux tirés de ses propres fondements.

Mais quand l'administration par Conseils serait du choix du Monarque, et qu'il lui confierait réellement son autorité; sous un Roi puissant, ses Membres seront-ils moins susceptibles de corruption, seront-ils moins de concert entre eux contre le bien public? D'ailleurs, uniquement propre aux Rois laborieux, ne serait-elle pas plus souvent nuisible que favorable à l'expédition des affaires? Et quelle sûreté de sa durée pourrions-nous avoir, que la volonté du Monarque régnant?

Si, par quelque miracle de la Providence, un grand homme se trouvait appelé au trône, et qu'il tînt les rênes de l'État, n'y aurait-il pas aussi des temps de lassitude, d'épuisement, d'indisposition, de maladie, d'infirmité, de vieillesse, de décrépitude, qui ne laisseraient souvent à la tête de l'Empire qu'un simulacre de Roi? Enfin l'ordre établi pour la succession et la mauvaise éducation des héritiers de la Couronne, donnant toujours dix imbéciles pour un vrai Monarque, l'État serait bientôt replongé dans le désordre, et les peuples dans la servitude et la misère.

Laissons là les vains rêves; à part quelques moments de crise, toujours le choix des Ministres dépendra des intrigues de la Cour; et leur marche, changeant sans cesse avec

les vues, les desseins, les projets du Cabinet, sera sans cesse assujettie aux caprices d'une politique versatile. Ainsi, ne cherchons plus dans aucune forme d'administration le remède aux abus effroyables d'un ministère inhabile, vicieux et corrompu. Après la longue, la cruelle, la déplorable expérience que nous en avons faite, et nos pères [1]

1. Les maux qui nous travaillent ont travaillé nos pères : tant le Gouvernement a toujours été fidèle à ses maximes d'oppression, de vexation, d'inconduite et de mauvaise foi. Entre mille exemples de cette triste vérité que présente la longue histoire de nos malheurs, je choisirai celui des troubles qui précédèrent la guerre de la Fronde.

A la fin du règne de Louis XIII, et au commencement du règne de Louis XIV, le désordre des Finances excita, parmi la noblesse, la magistrature et le peuple, la même fermentation qu'il excite aujourd'hui; époques si frappantes de nos annales, que les mêmes personnages paraissent y figurer sous des noms différents. Philippe joue le rôle de Gaston conduit par Puilaurens; Conti, celui de Condé; le duc de Chabot, celui du duc de Beaufort; d'Arles, celui du cardinal de Retz; le Coigneux, celui de son aïeul; d'Eprémesnil, celui de Broussel, etc.

Quant aux événements, ils sont communs la plupart. Les Parlements s'élevèrent contre les *acquits comptants*, frondèrent l'administration désastreuse d'Emeri, et le firent renvoyer par leurs clameurs, comme ils ont fait renvoyer Calonne. Ivres de ce premier succès, ils s'opposèrent à la *taxe des aisés*, comme ils se sont opposés à *l'impôt territorial*; les payements de l'Hôtel-de-Ville furent arrêtés, et peu s'en faut qu'ils ne le soient à présent. Le Sénat parisien tint de continuelles séances, où les Princes et les Pairs invités se trouvèrent quelquefois. La populace ayant rempli l'enceinte du Palais, enhardi par sa présence, il parla en maître, et força le Roi de déclarer qu'il ne ferait plus usage des lettres de cachet. Le premier ministre et le garde des sceaux déplaisaient : l'un fut obligé de fuir, l'autre fut renvoyé, comme ils l'ont été de nos jours. Les esprits s'échauffèrent de plus en plus. Ici finit le parallèle; mais achevons le tableau. Le monarque abandonna sa capitale; le Parlement arbora l'étendard de la révolte, établit des impôts, leva une armée, et la bataille de Saint-Antoine se donna. Au milieu de tant de scènes de fureur, ce Sénat ambitieux, qui n'avait cessé de vanter son amour respectueux pour le Roi, osa traiter avec lui d'égal à égal, et bientôt il foula sous ses pieds ceux qui l'avaient élevé. Déjà la dureté de cette domination aristocra-

avant nous, quel espoir nous reste-t-il de tarir la source de nos maux, si ce n'est de nous réfugier dans le temple de la liberté, et de donner à l'État une constitution inébranlable, fondée sur la raison et la justice?

Second Discours

Enfin elles paraissent, mes chers Concitoyens, ces lettres de convocation, ces lettres si vivement désirées, si longtemps attendues.

Que d'empressement à les lire! Mais, hélas! quel sentiment de tristesse s'empare de mon âme en les parcourant! J'y cherche ce ton simple et vrai d'un père tendre qui ne veut que le bien de ses enfants, qui s'émeut à l'aspect de leurs misères, qui s'indigne contre les coupables auteurs de leurs maux, qui se prépare à les tirer d'oppression, à leur rendre la liberté et la paix; ce ton qui va au cœur et qui fait couler des larmes d'admiration : mais je n'y trouve que le langage trop ordinaire d'un Prince impérieux, dont les affaires sont dérangées, et qui veut bien recevoir les suppliques de ses sujets, pourvu qu'ils lui donnent, à leur tour, les moyens de sortir d'embarras; je n'y vois que le

tique paraissait insupportable; les ministres proscrits reparurent: ils furent reçus avec acclamation, et la multitude insensée, courant au-devant du joug, reprit ses fers.

Tirons le rideau sur ces cruelles dissensions, dont le peuple n'a jamais su profiter pour recouvrer sa liberté. Flatté tour à tour par le Gouvernement et le Corps de la Magistrature, tant qu'ils ont eu besoin de son appui; à peine ont-ils cru pouvoir s'en passer, qu'ils ont oublié leurs promesses, et qu'il s'est vu à leur merci. Il est temps qu'il ouvre enfin les yeux, qu'il reconnaisse la fausseté de leurs serments, qu'il cesse d'être leur dupe éternelle, qu'il sente que toutes ses ressources sont dans ses mains, et qu'il revendique avec courage ses droits sacrés et imprescriptibles. (*Note de Marat*)

projet vague de rétablir l'ordre; en un mot, j'y retrouve ce ton si lourdement employé dans tous les édits et ces promesses si décriées, que le peuple gémit d'avance, lorsque ses Maîtres lui parlent de leurs soins paternels. Est-ce donc là le langage d'un Prince juste, qui n'ignore plus que l'abus seul de son autorité a plongé l'État dans l'abîme? Avec combien peu d'âme ses Ministres l'ont fait parler! et quel motif peu généreux ils lui prêtent! Ce ne sont point les calamités publiques, les tristes gémissements de ses sujets réduits au désespoir, qui troublent sa tranquillité; c'est le mauvais état de ses finances qui l'inquiète, c'est l'épuisement de son trésor qui lui ôte son repos.

S'ils ont compromis la dignité du monarque, ils n'ont pas moins compromis les droits de ses sujets. Ah! ce ne sont point des *doléances*, mais des griefs que nous porterons aux pieds du trône; ce ne sont pas des *plaintes*, mais des cris d'indignation que nous élèverons contre les auteurs de notre misère; ce ne sont pas des *souhaits* que nous ferons entendre, mais la réclamation des droits de l'homme et du citoyen; ce n'est point une grâce que la Nation implore, c'est justice qu'elle demande et qu'elle attend.

Père du Peuple, rétablissez-nous dans ces droits sacrés que nous donna la nature; aidez-nous à rompre nos fers, rendez-nous la liberté, et puis demandez-nous notre sang; les sacrifices les plus durs, dictés par l'amour, ne coûteront plus rien à nos cœurs.

Ici, mes chers Concitoyens, je ne puis me défendre d'une réflexion douloureuse. A la vue de la Nation entière en mouvement, et de ces immenses préparatifs pour faire le bien, je me demande à moi-même, le bien est-il donc si difficile à faire, quand on le veut sincèrement?

Le trésor public a été livré aux rapines, dirai-je au Prince, faites un exemple terrible des déprédateurs. Les finances sont en désordre; rétablissez-les par votre économie. Les revenus publics sont la proie des traitants; anéantissez ces vampires odieux. Le temple de la justice

est habité par des oppresseurs; réformez les lois criminelles et les tribunaux. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'il ne faudrait au dépositaire de la force publique qu'un sens droit, de la bonne volonté, et de la fermeté, pour réformer tous ces abus criants, et donner au Gouvernement la marche qu'il doit avoir. Et les factions nombreuses des méchants intéressés au mal? que peuvent-elles, quand on a pour soi la masse du peuple, corps de la Nation? Montrez-lui donc, par des effets, et non par des paroles, que vous voulez réellement son bien; commencez par réformer ce faste, cette vaine pompe qui n'ajoutent rien à la majesté du trône, à la dignité du monarque, et qui épuisent vos provinces; tranchez dans le vif : cessez ensuite de prodiguer les grâces à vos favoris; rappelez cette multitude de pensions qui ont été surprises par l'intrigue, ou arrachées par la faveur; modérez celles qui sont excessives, quoique méritées; faites rendre gorge aux traitants, aux exacteurs, aux concussionnaires, aux déprédateurs de l'État; livrez-les à l'indignation publique; et puis, sans avoir besoin d'accabler du poids de votre autorité ces factions odieuses, elles disparaîtront à votre aspect, comme des vapeurs légères disparaissent aux rayons de l'astre du jour. Après de pareilles marques de zèle pour le bien de vos peuples, si vous avez besoin de secours, ~~comptez~~ sur vos fidèles sujets.

A quoi donc en veut-on venir? A demander de l'argent, et promettre satisfaction. Je ne vous entretiendrai point ici, mes chers compatriotes, de ces dispositions du règlement sur la qualification des députés de la noblesse, de ces étranges compliments faits à tous les membres de l'Ordre, qui annoncent la faveur où il est; de ce mode vicieux de remettre les cahiers, qui rend le Gouvernement arbitre suprême des réclamations et des droits des citoyens, de ce pouvoir[1] général exigé de tous les électeurs pour

1. Comme le Directeur actuel des Finances fait faire l'analyse de

leurs députés, qui décèle le dessein de l'administration de prévenir tout ce qui pourrait s'opposer à ses vues; de cette tenue des États sous les yeux de la Cour, qui menace la liberté des délibérations de vos Représentants. Je laisse de côté tous ces objets inattendus, bien propres à inspirer de la défiance, et je ne vous parlerai que des desseins avoués du Roi. Il veut *s'aider des conseils de la Nation, afin que les abus de tout genre soient réformés et prévenus par de bons et solides moyens qui assurent à jamais la félicité publique.* Voilà de magnifiques projets; mais, hélas! ces projets magnifiques, à quoi se réduisent-ils? D'après les événements qui ont nécessité la convocation des États, on ne peut guère espérer qu'un nouveau plan de finances[1]. Or, la réforme générale qu'on nous promet ayant été sollicitée par le Ministre qui les dirige, il est peu probable

tous les écrits publics sur les affaires nationales, on pourrait croire qu'un article du Ve Discours de l'*Offrande à la Patrie* a donné lieu à cette disposition du Règlement. Je suis bien éloigné de chercher à élever des obstacles aux opérations de ce sage Ministre, dont je respecterai toujours les bonnes intentions; mais je plaide pour la Patrie, et elle seule a tous mes vœux. Or, s'il serait insensé d'arrêter inconsidérément la marche des opérations, il ne le serait pas moins de ne prendre aucune mesure pour qu'elles aillent au bien général : car, quel que soit le désir du gouvernement de rendre les sujets heureux, ce désir perdrait sans doute beaucoup de sa vivacité, si l'on commençait par consentir les impôts, et les États seraient immanquablement dissous avant d'avoir rien fait pour assurer la félicité publique.

Il importe donc à la nation d'imposer à ses représentants le devoir de ne délibérer, ni sur le déficit, ni sur la dette royale, ni sur les impôts, que *les lois fondamentales du Royaume* ne soient consacrées. Pour tout le reste, carte blanche : car s'ils ont besoin de sagesse et de vertu, c'est pour élever l'édifice d'une constitution juste et libre. (*Note de Marat*)

1. Ce nouveau plan ayant pour but de répartir les impositions entre les citoyens proportionnellement à leurs facultés, sera extrêmement avantageux sans doute; mais sera-t-il général, s'étendra-t-il aux pays d'État, dont le Règlement ne dit pas un mot? (*Note de Marat*)

qu'elle s'étende à tous les départements, moins encore à la refonte des lois criminelles, au rétablissement des jurés, à la proscription des coups d'État! Comment se permettre d'en douter encore après la déclaration expresse du Monarque[1]? D'en douter? Et ne voyez-vous pas qu'elle doit se borner *à l'établissement d'un ordre constant et invariable dans toutes les parties de l'administration*? ce qui réduit en fumée tous ces beaux projets; car cet ordre *constant et invariable*, toujours dépendant de la volonté du Ministre dans chaque département, sera bouleversé à la première mutation, et peut-être ne durera-t-il pas deux jours.

Proposer un pareil établissement, c'est ne rien faire pour le soulagement des peuples, pour le bonheur de la Nation. Comment donc ressentirions-nous à jamais les effets salutaires que nous avons droit d'attendre de l'Assemblée des États-Généraux?

« Le sage, s'il en est sur le trône, renonce à l'empire, « ou le partage; il consulte ses forces, et mesure sur elles « les fonctions qu'il veut remplir. » Mais ce que ferait le sage n'est point ce que fera le gouvernement. Il veut le bien, dit-on, je le crois. Quelle illusion cependant de s'imaginer qu'il sacrifiera à ses devoirs, au salut de l'Etat,

1. Depuis la publicité des lettres de convocation, mes espérances sont un peu moins vives, mais je n'ai point changé de sentiment sur le compte de l'homme d'État qui est à la tête des Finances. Il s'en faut de beaucoup qu'il soit le maître d'arranger les choses au gré de ses désirs, en butte, comme il l'est, à l'horrible conjuration du Clergé, de la Noblesse, des Parlements et de la Finance. D'ailleurs on lui doit beaucoup de reconnaissance pour la manière dont il remplit tous les devoirs de sa place, et, sans sa vigilance extrême, peut-être la famine aurait-elle désolé la capitale.

Au reste, si sa vertu venait un jour à se démentir, je cesserais à l'instant d'être son apologiste; mais ce qui ne changera point en moi, c'est mon zèle pour la Patrie, c'est mon amour pour la justice et la liberté. (*Note de Marat*)

au bonheur des peuples, l'amour d'un pouvoir illimité; qu'il circonscrira son autorité dans des bornes légitimes! Au lieu de nous rendre la liberté, la paix, le bonheur, on cherchera donc de petits palliatifs à nos maux, et on nous proposera quelque légère réforme.

Ce que vous ne sauriez obtenir de la vertu, mes Concitoyens, vous pouvez l'obtenir de la nécessité. Je l'ai dit[1], et je ne saurais trop le redire; point de salut pour l'État, point de bonheur pour ses membres, sans un Conseil suprême, permanent, et chargé de donner de bonnes lois à la Nation, d'établir les droits des citoyens, de circonscrire l'autorité du Prince, et de surveiller les Ministres : ce qui nous ramène à la souveraineté des assemblées nationales, comme à la seule forme d'une constitution légitime, sage et heureuse.

Rejetez donc hautement le mode de procéder par cahiers; mode vicieux qui anéantirait la liberté laissée en apparence aux États, rendrait nulles leurs délibérations, et remettrait le sort des peuples à la décision du Cabinet. Malheur à qui se repose sur de vaines promesses : la réforme des abus ne sera effective, et vous ne rentrerez dans vos droits, qu'autant que vos députés transigeront solennellement avec le Monarque. Sans cela, dût-il accéder à toutes vos demandes, et les confirmer par autant d'édits, il n'y aurait rien de fait pour votre repos. Bientôt un nouvel édit anéantirait ces vains titres. Vous vous seriez dépouillés pour secourir le Prince, et vous vous retrouveriez enfin plus malheureux que jamais.

Ainsi, sans la ferme résolution de n'écouter aucune proposition sur l'article des impôts, et de n'accorder aucun secours au Gouvernement, qu'il n'ait consacré d'une manière solennelle les LOIS FONDAMENTALES DU ROYAUME, vous êtes perdus sans retour. Cette ferme résolution, vous

1. Voyez le cinquième Discours de *l'Offrande à la Patrie*. (*Note de Marat*)

devez l'imposer comme un devoir inviolable à vos représentants; leur tracer à cet égard un plan de conduite; les lier par le[1] serment, la conscience, l'honneur; et désavouer à l'instant le lâche qui vous aurait manqué de foi.

Mais quoi! le spectacle continuel de tant de pièges odieux, de tant de lâches trahisons, de tant de noirs forfaits, enfants de la politique, n'aurait-il pas fasciné ma vue; et mes craintes cruelles ne seraient-elles point de vaines alarmes? Un rayon d'espérance vient luire à mon cœur. Mes chers concitoyens, que l'horreur des méchants ne nous rende pas injustes... Non, les Princes ne se font pas tous un jeu de tromper leurs peuples. Il est encore des vertus sur le trône. La bonne foi, la véracité, la justice ont placé leur sanctuaire dans l'âme de Louis XVI. Il ne veut se montrer à ses sujets que comme un père tendre et généreux. Puisse-t-il bientôt renouveler, aux yeux de l'Univers, l'exemple trop longtemps délaissé des Titus et des Trajan.

Troisième Discours

Le voici qui s'approche, ce jour à jamais mémorable dans les annales de la France, ce jour à jamais fortuné pour le peuple et à jamais glorieux pour le Monarque. Non, mes chers compatriotes, il ne vous trouvera point endormis, mais préparés au combat, armés de courage, et sacrifiant à la nature, à la justice, à la liberté, sur les autels de la sagesse.

1. Ils doivent s'engager, par un serment solennel, de se conformer aux vœux de leurs commettants, de n'écouter aucune promesse, et de n'accepter aucun emploi, ni pour eux, ni pour leurs proches, ni pour leurs amis, tant qu'ils auront la gloire de représenter la Nation. (*Note de Marat*)

C'est par les représentants de la Nation que doivent être faites les lois qui assureront votre bonheur, et quoique chaque membre de l'Assemblée nationale puisse y développer ses vues, c'est au Président de fixer les matières sur lesquelles elle doit statuer.

Le droit de la présider est une des prérogatives de la Couronne; prérogative sans inconvénients chez une nation barbare qui a toujours les armes à la main[1], mais dangereuse chez une nation paisible et civilisée. Car l'Assemblée nationale étant le Législateur suprême, qui ne voit que dès l'instant où le Prince seul peut lui assigner les objets de délibération, maître d'enchaîner son activité, il l'empêche de connaître des abus qu'il a faits de sa puissance, des atteintes qu'il a portées aux lois, et il ne lui laisse plus de liberté que celle d'écouter ses demandes, de satisfaire à ses besoins, et de concourir à ses projets ambitieux. Dès cet instant, le Souverain est lié par son mandataire, et l'État est dans la dépendance de son chef. Il importait donc à la souveraineté de l'Assemblée nationale que le Prince ne pût jamais la présider[2], ni par lui-même, ni par ses ministres; et si la constitution lui laissait quelque part au pouvoir législatif, ce devait être uniquement par le droit de consentir ou de rejeter les lois qui seraient passées, comme cela se pratique aujourd'hui chez les Anglais.

La liberté des délibérations exigerait que les États-Généraux fussent présidés par un membre indépendant; mais ils ne sauraient se flatter de jouir de cet avantage :

1. Chez une nation guerrière, cette prérogative appartient naturellement à la couronne; car le Prince n'étant que le chef de l'armée, il est simple qu'il propose les expéditions projetées, et qu'il soit l'âme des conseils. (*Note de Marat*)

2. Les Monarques dédaignent maintenant de présider les Assemblées nationales : ils ne croient représenter dignement qu'à la tête de leur conseil. Que serait-ce si le Souverain ne leur avait laissé le droit de paraître à ces Assemblées augustes qu'en qualité de simples membres de l'État? (*Note de Marat*)

car lors même qu'il ne leur serait pas contesté par le Monarque, sur qui feraient-ils tomber le choix? Partagés comme ils le sont en trois Ordres, qui n'ont ni les mêmes intérêts, ni les mêmes vues, chacun d'eux réclamerait la prééminence; bientôt l'Assemblée nationale, agitée par la discorde, dégénérerait en cohue tumultueuse, et le bien public serait sacrifié à de vains débats. Ainsi, en vertu de l'usage antique, les États-Généraux seront présidés par le premier Prince de la Maison royale, ou par le premier Officier de la Couronne. Laissons donc à la couronne la prérogative de les faire présider, et occupons-nous des objets qui seront mis en délibération.

C'est ici, mes chers concitoyens, que paraîtront au grand jour les projets du Cabinet, et c'est ici que doit briller la sagesse de vos Députés.

On ne cesse de nous prêcher la *subordination*[1], en nous recommandant de nous *presser autour du trône*, de nous *confier à nos défenseurs naturels*. Sans doute il ne faut ni suspecter les vues salutaires de l'administration, ni *accuser la sagesse du Monarque*, ni *repousser la main tutélaire du Gouvernement*; mais ce sont les actions seules qui manifestent la pureté des intentions, et c'est aux bienfaits que se reconnaît le bienfaiteur.

1. *Point de liberté sans ordre*, nous dit-on; *point d'ordre sans subordination*; *point de subordination sans autorité*; *point d'autorité sans un Législateur provisoire. Or, en France, le Législateur provisoire, le fondé de procuration par l'Etat, le représentant suprême, le mandataire universel de la Nation dispersée*, c'est le Monarque. Fort bien; mais avec ces quatre mots, *ordre*, *subordination*, *autorité*, *législateur provisoire*, la Nation liée par son chef sera précipitée dans l'abîme.

Au demeurant, ne confondons point les cas; il ne s'agit point ici de la marche ordinaire d'un Conseil, mais d'un traité de la Nation avec son chef, puisqu'elle est réduite à capituler avec lui : or, ce traité une fois conclu solennellement, les délibérations de l'Assemblée nationale prendront un cours réglé, par la police qu'elle aura établie. (*Note de Marat*)

Si le Gouvernement n'a en vue que le bonheur des peuples, il doit lui être indifférent que l'on commence à délibérer sur un point plutôt que sur un autre point, lorsque tous deux vont également au bien public ; ce qui ne serait pas indifférent à la Nation. Que dis-je? Si le Gouvernement n'a en vue que le bonheur des peuples, il doit se hâter d'apporter remède aux maux les plus pressants et d'en extirper la cause. Au lieu de commencer par rompre les fers de la Nation, par en assurer la liberté et le repos, s'il débutait par proposer l'examen des finances, par chercher à faire consentir des impôts, pour combler le déficit, acquitter la dette publique et remplir le trésor ; s'il opposait des subterfuges ou une résistance opiniâtre au vœu de l'Assemblée; s'il prétendait faire marcher ses intérêts particuliers avant le salut de l'Empire : serait-ce manquer de respect au *Législateur provisoire*, que de refuser d'aller en avant? Serait-ce *s'arroger une autorité perturbatrice*, que de ne pas se soumettre *à l'autorité providentielle du Mandataire universel de la Nation dispersée*? Serait-ce *arborer l'étendard de la révolte sur les remparts de la liberté*[1], que d'opposer aux desseins du Cabinet une fermeté invincible?

Et qu'on ne dise pas que les besoins urgents de l'État forceront le Gouvernement de suivre cette marche; on a si tôt terminé les plus grandes affaires, lorsqu'elles doivent faire le bonheur de ceux à qui on les propose! Or, que

1. L'écrivain estimable (et à plus d'un titre) dont j'ai cité quelques mots, s'est élevé avec raison *contre les gens d'un parti qui ne considèrent qu'une chose ou qu'un moment* : il a cherché *à combiner l'ensemble et l'avenir*, et il a cru embrasser tout le tableau; mais ne pourrait-on pas lui reprocher de n'en avoir examiné qu'un seul coin? Je l'invite à reprendre sa plume éloquente, à développer un peu plus ses idées, et à joindre ses efforts à ceux des vrais amis de la Patrie, pour achever de fixer l'opinion publique sur quelques points d'où doit dépendre le salut de l'État. (*Note de Marat*)

feront quelques jours de plus ou de moins avant que de s'occuper de l'examen des finances? Car de donner à l'État une constitution qui fasse à jamais son bonheur sera l'affaire de quelques jours, si le Cabinet n'y apporte point d'obstacle.

Quel sera donc le plan de conduite des Députés du Tiers-État? Celui que prescrit la prudence.

Porter à l'Assemblée un esprit calme, également éloigné et d'une aveugle confiance et d'une défiance injurieuse, mais éclairé sur tous les points, mais en garde contre toute surprise; puis voir venir le Prince.

S'il a réellement dessein de rétablir la Nation dans ses droits, qu'ils bénissent sa bienfaisance, qu'ils l'invitent, l'engagent, le sollicitent de commencer par le grand œuvre de la régénération de l'État, et qu'ils s'empressent de le consacrer.

S'il ne parle que de réformer l'administration, qu'ils fassent, avec respect, valoir le vœu des peuples.

S'il persiste dans ses projets, qu'ils lui opposent une fermeté inébranlable.

C'est une hydre à cent têtes que la tyrannie sous ses différentes formes; pour l'abattre, il faut la vertu d'Alcide. Vos Députés, mes chers compatriotes, seront les chevaliers de la Nation : pour eux le Conseil suprême se changera en champ de Mars; mille ennemis puissants viendront tour à tour les assaillir; mais l'amour de la Patrie en fera des héros.

Peut-être la Noblesse et le Clergé, cherchant à rendre nulle la convocation de l'Assemblée nationale, ou à la faire tourner à leur avantage, demanderont-ils que chaque Ordre délibère séparément. Gardez-vous de ce mode gothique que la raison réprouve, qui n'a été suivi que dans les temps de l'anarchie féodale, et qui ramènerait le règne désastreux de la barbarie.

Si le salut de l'État exige que l'on commence par délibérer sur les lois fondamentales du royaume, l'unité des

décisions exige que les trois Ordres se réunissent pour délibérer sur toutes les affaires de quelque importance; usage seul conforme à la raison, et constamment suivi pendant plusieurs siècles[1], où les Assemblées de la Nation étaient vraiment nationales. Et quel autre mode pourrait-on sérieusement proposer? Quoi! chaque Ordre délibérerait séparément sur des choses d'un intérêt commun! Mais en demandant à se séparer du Tiers-État, le Clergé et la Noblesse voudraient-ils paraître moins empressés que lui de concourir à la liberté, au repos, à la prospérité de la Nation; ou pourraient-ils se résoudre à se déclarer de la sorte les ennemis jurés de la félicité publique?

Enfin la Noblesse et le Clergé prétendront peut-être, sous prétexte d'établir l'égalité, que chaque Ordre soit compté pour une voix. Rejetez de même ce mode inique et absurde, qui rendrait illusoire la justice que vous avez obtenue d'avoir un nombre de Députés égal au leur, et d'en pouvoir contrebalancer l'influence.

Si l'unité des décisions exige que les trois Ordres délibèrent en commun, la raison veut qu'ils opinent par tête; sans cela point d'équilibre dans les suffrages. Vainement auriez-vous cherché à peser les prétentions et les prérogatives, à balancer les avantages et les désavantages des différentes classes de citoyens. Vainement auriez-vous fait parler l'intérêt public. Vainement vous seriez-vous assemblés pour assurer le repos et le bonheur des peuples; la

1. En 1355, les trois Ordres demandèrent à délibérer ensemble.
En 1356, les trois Ordres délibérèrent ensemble, et le Tiers-État composait la moitié de l'Assemblée.
En 1440, les trois Ordres délibérèrent ensemble.
En 1483, les trois Ordres délibérèrent ensemble.
Et ce mode de délibérer fut constamment suivi depuis 1355 jusqu'en 1560, époque à laquelle les dissensions intestines de l'anarchie féodale dénaturèrent le Gouvernement, mirent le royaume en feu, et livrèrent la Nation aux horreurs des guerres civiles. (*Note de Marat*)

liberté qu'on vous aurait laissée de faire valoir leurs droits, ne serait qu'une dérision insultante; le Tiers-État, sans défense, se verrait à la merci des deux Ordres privilégiés, et la Nation gémirait à jamais sous le joug d'une poignée d'oppresseurs, sans aucun espoir de le secouer.

Telles sont les principales règles à suivre dans le travail des États-Généraux; règles dont la justice et la sagesse doit sauter aux yeux de tout homme qui n'est pas aveuglé par la passion ou esclave des préjugés; car elles sont fondées sur les premières notions du simple bon sens et sur les premiers principes de la simple équité. Espérons qu'enfin et Nobles et Prélats ne se refuseront plus de les avouer. Rendus au vœu de la Nation, devenus citoyens, et n'écoutant que la voix de la raison, du devoir, de l'honneur, ils se réuniront à vous comme à des frères, et ne verront plus dans l'Assemblée nationale que les enfants d'une même famille, dont le Monarque se montrera le père.

Écartons ici, mes chers concitoyens, tout triste présage; mais si le ciel, sourd à nos prières, n'étouffait dans l'âme des méchants ni projets désastreux, ni prétentions injustes, il vous reste la vertu pour vous distinguer par une conduite sage, ferme, héroïque, et par un plan aussi mûrement réfléchi qu'unanimement adopté, faire échouer les projets des ennemis de la Patrie... O vous sur qui elle aura porté ses regards, vous à qui elle aura confié ses intérêts les plus chers, Députés du Tiers-État, illustres dépositaires de ses dernières espérances, montrez-vous dignes de son choix. Supérieurs aux petitesses de l'amour-propre, accordez à l'âge, aux rangs, aux dignités, les égards consacrés par l'usage; dédaignez les préséances, et ne voyez que les grands objets qui doivent vous occuper.

Le temps qui vous sera laissé pour servir la Patrie est mesuré; gardez-vous de le consumer en discours oiseux, en disputes frivoles, en vaines discussions; remettez à une conjoncture moins sérieuse le désir si naturel de briller; qu'avant la tenue des États, chacun de vous se réunisse à

ses collègues, s'entende, et se concerte avec eux. Tous animés du même esprit, choisissez parmi vous, pour porter la parole, un homme sage, ferme, éloquent. Ne souffrez point que l'Assemblée se dissolve avant d'avoir statué sur les LOIS FONDAMENTALES DU ROYAUME, et ne sondez les plaies du Gouvernement qu'après avoir rompu les fers de la Nation[1]. Ah! si la foi religieuse du serment, si la loi imposante du devoir, si la voix impérieuse de l'honneur ne suffisent pas pour armer votre vertu, que le plaisir délicieux de devenir les libérateurs de vos concitoyens s'unisse encore à la gloire éternelle de sauver l'État. Trop fortunés mortels! la France en pleurs attend de vous ses destinées, et l'Europe étonnée a les yeux attachés sur vous.

Quatrième Discours

Je voudrais, mes chers compatriotes, vous offrir le ravissant tableau des avantages qui résulteront infailliblement des Assemblées nationales devenues permanentes; mais je ne puis qu'en tracer une esquisse légère.

Ne cessons de le répéter : le seul but légitime de tout Gouvernement est le bonheur des Peuples qui y sont soumis, but qu'il atteindrait toujours sans le défaut de capacité, d'intégrité, et de désintéressement de ceux qui sont à la tête des affaires. Or, on doit trouver plus de lumières et de vertus dans le Conseil de la Nation, où l'intérêt public appelle des hommes de mérite, que dans le Conseil du Prince, où la faveur n'appelle que des intrigants.

Mais quand on y trouverait tout aussi peu de désintéressement et d'intégrité, on y perdrait peu encore.

1. Ce plan de conduite devrait être arrêté par les Électeurs des Députés du Tiers-État. (*Note de Marat*)

Lorsqu'un ministre propose dans le Cabinet quelque projet conçu pour son avantage personnel, il lui est facile de séduire le Prince, presque toujours ignorant ou borné, et de l'engager aux entreprises les plus funestes, par ces grands mots d'*honneur de la couronne*, *de gloire de l'Etat* : d'autant plus intrépide dans ses malversations, qu'il se flatte de les dérober au grand jour, ou de les couvrir du voile de l'intérêt public, si même il ne se met effrontément au-dessus de l'opinion, des murmures, et des clameurs.

Dira-t-on que le Prince porte constamment dans le Conseil les résolutions prises dans le Cabinet? Quand cela serait, est-il donc si difficile à un ministre entreprenant d'en imposer par des exposés falsifiés, des prétextes spécieux, des raisons captieuses, à des hommes qui n'ont aucun intérêt de rechercher la vérité, et qui sont toujours prêts à favoriser les projets désastreux d'un collègue toujours disposé à favoriser les leurs à son tour : ce qui ne saurait arriver dans le Conseil national.

Quoi donc, les membres de ce Conseil ne sont-ils pas des hommes comme les ministres du Prince? et qui doute qu'ils n'aient souvent des intérêts opposés à ceux de la Nation? Soit; mais dans une Assemblée nombreuse, dont les membres, tirés des différents Ordres de l'État, sont généralement instruits, attentifs, clairvoyants, et dont aucun n'a les mêmes vues, chacun entreprendrait en vain d'amener les autres à ce qui lui convient personnellement; il ne ferait que se rendre suspect de corruption et d'infidélité. Qu'en résultera-t-il? Les intérêts particuliers, trouvant de toutes parts une opposition invincible, cesseront de balancer l'intérêt général, et la voix du bien public sera seule écoutée : ainsi, chacun faisant de nécessité vertu, sacrifiera ses projets de fortune au soin de sa réputation; et, soit feinte, soit réalité, l'effet en sera le même pour le bonheur commun.

Sans cesse abusé par l'apparence des choses, le Prince

sacrifie à ses vues ambitieuses les intérêts du peuple. Est-il sans ambition? il abandonne le timon des affaires, pour se reposer aveuglément sur ses ministres, et le peuple n'y gagne rien. Des ministres soigneux à tirer parti de tout, et déterminés à perdre l'Etat s'il le faut, plutôt que leur place, travaillent sans relâche à se rendre nécessaires; et trop souvent le moyen qu'ils choisissent pour réussir est de plonger l'État dans le désordre et la confusion, ou d'engager le Prince dans quelque guerre dont il ne puisse se tirer sans eux, et qui leur fournisse l'occasion de vexer le peuple sous prétexte des nécessités publiques, d'assouvir leur avarice, de gagner sur les marchés, de faire mille odieux monopoles, etc.; désordres qui disparaîtront par l'établissement du Conseil national : chargé de surveiller l'administration, il contiendra le Cabinet, et l'empêchera de sacrifier perpétuellement le bien de l'État aux projets du Prince ou aux vues particulières des ministres. Ainsi les guerres n'étant plus provoquées, seront et beaucoup plus rares et beaucoup moins cruelles : de là tous les avantages attachés à une paix plus solide et plus durable; l'épargne des frais de la guerre, qui, après avoir absorbé les revenus publics, sont encore à charge à l'État, et ne cessent d'épuiser les peuples; de là aussi tous les avantages attachés à la libre continuation du commerce; de là encore tous les avantages qui tiennent aux soins que le Gouvernement pourra porter à faire fleurir les Arts, les Manufactures, l'Agriculture; à former des établissements utiles, qui augmenteront et ses propres ressources et la richesse du peuple.

Il y a plus; les Ministres surveillés consulteront à leur tour le bien public; il y aura donc un plan d'opérations arrêtées après mûr examen; chaque nouveau venu ne se fera plus un point d'honneur de détruire tous les établissements de son devancier; les mêmes projets, sous cent formes différentes, ne seront plus quittés et repris avec une légèreté révoltante, et une entreprise ne sera plus

abandonnée, que lorsqu'elle aura été reconnue défectueuse, mauvaise, ou impossible.

Les Ministres eux-mêmes auront plus de stabilité, et on ne verra pas sans cesse des novices appelés au timon des affaires, puis renvoyés lorsqu'ils commencent à acquérir des lumières.

Forcés de s'observer, ils cesseront de se reposer sur leurs commis, ils deviendront appliqués, prendront des connaissances nettes et approfondies des affaires, et seront enfin en état de corriger les abus que les passions ou les préjugés ont introduits dans l'administration. Leur gestion pouvant être recherchée, ils seront intéressés à surveiller leurs subalternes, crainte d'être taxés de négligence ou de connivence ; ce qui préviendra encore les malversations des commis[1], qui auront moins le temps de s'arranger pour leurs friponneries, et qui, se voyant à la discrétion de leurs maîtres, seront plus réservés à ne pas commettre des infidélités qui pourraient les perdre. Ainsi, l'œil attentif du Conseil national contiendra dans le devoir tous les départements du ministère, et leurs opérations en iront mieux au bien général.

Mais, pour mieux sentir les avantages attachés à l'établissement du Conseil national, opposons-les aux inconvénients d'une administration arbitraire.

D'un côté, mutations perpétuelles dans chaque département ; politique versatile, soit au dedans, soit au dehors ; nul plan d'opérations qui tende au bonheur public.

Nulle sûreté personnelle contre les abus de l'autorité.

Nulle sûreté personnelle contre la prévarication des Magistrats.

1. Sans un horrible brigandage, comment un petit commis à cent pistoles lors de son entrée dans un bureau de la guerre, de la marine, ou des finances, etc., se ferait-il, dans l'espace de douze à quinze ans, quarante, cinquante, soixante mille livres de rente, en vendant aux fournisseurs la préférence, c'est-à-dire le privilège de voler l'État? (*Note de Marat*)

Nulle assurance de jouir du fruit de ses propres travaux, continuellement dévoré par un essaim d'exacteurs, de concussionnaires, et de déprédateurs; découragement de tous les sujets laborieux, oppression d'une multitude d'infortunés, désolation continuelle des peuples.

Affaiblissement de l'État, et impossibilité de jamais établir un bon Gouvernement.

De l'autre côté, suppression de toute exaction, concussion, et déprédation.

Anéantissement de toute oppression.

Sûreté entière des biens et des personnes.

Diminution des impôts, et augmentation des revenus publics.

Progrès de l'Agriculture, des Arts, du Commerce, et de la population.

Facilité de tous les établissements qui peuvent augmenter la gloire du Prince, les ressources de l'État, et le bonheur des peuples.

Si jamais vérité morale fut démontrée, c'est l'utilité des États-Généraux rendus permanents; le bien qu'ils produiront est évident, incontestable, immense : qu'on réalise leur existence pendant quelques années, c'en est assez pour la rendre éternelle, tant chacun trouvera son intérêt particulier dans l'intérêt commun.

Je ne m'étendrai pas ici sur la forme à donner à la constitution, pour la rendre solide et durable : j'observerai simplement qu'elle dépend d'une sage distribution des différents pouvoirs de l'État, distribution qui doit être telle qu'en laissant au Gouvernement toute son activité et le secret de ses délibérations, elle circonscrive néanmoins l'autorité arbitraire, et assure aux citoyens la liberté civile, la paisible jouissance de tous leurs droits; ce qui fera du corps politique un tout parfait, et le chef-d'œuvre de la Législation.

Mais ce chef-d'œuvre ne peut se réaliser aujourd'hui que par le concours de la Nation et du Prince.

Comme il est à l'avantage réciproque des parties contractantes, rien ne peut s'opposer à son exécution, que les conseils perfides des traîtres à la Patrie qui assiègent le Trône. En effet, diront-ils, c'est enlever au Monarque ses prérogatives que de transférer au Conseil national le pouvoir suprême, le droit de faire les lois, de contrôler l'administration, de surveiller les Ministres, de gêner[1] la gloire des conquêtes : et quel sera le prix de tant de sacrifices?

1. « Si la guerre est le plus cruel des fléaux, c'est un malheur affreux pour une Nation d'avoir à sa tête un Prince ambitieux, dévoré de la soif des conquêtes, et maître de disposer à son gré du trésor et des armées. »

« Un conquérant ne fait pas moins la guerre à son peuple qu'à ses ennemis : ses lauriers, toujours arrosés du sang de ses sujets égorgés, le sont encore des larmes de ses sujets épuisés de misère; et quel que soit le sort des armes, la condition des vainqueurs n'est guère meilleure que celle des vaincus. *J'ai battu les Romains*, écrivait Annibal aux Carthaginois, *envoyez-moi des troupes*; *j'ai mis l'Italie à contribution, envoyez-moi de l'argent* : voilà l'éternel refrain des généraux victorieux. Après cela, que pensez-vous de la stupide allégresse que les peuples font éclater à la nouvelle des triomphes de leurs maîtres? »

« Indépendamment de la surcharge des impôts que la guerre nécessite, de la suppression du commerce et de l'épuisement des finances qu'elle entraîne, de la dépopulation qu'elle cause, de la multitude innombrable d'infortunés qu'elle livre à l'indigence; elle elle est toujours fatale à la liberté publique. »

« D'abord elle distrait les citoyens, dont l'attention se porte des affaires du dedans aux affaires du dehors; et le Gouvernement n'étant plus surveillé, fait bientôt circuler ses projets. »

« Ensuite, elle donne au Prince les moyens d'affaiblir des sujets indociles, et de se défaire des sujets remuants. Comme il aime mieux commander à un peuple pauvre et soumis, que de régner sur un peuple florissant et libre, le degré de puissance qu'il a en vue ne se mesure pas toujours sur des succès; quelquefois il lui est utile d'essuyer des revers, et en politique habile, il sait tirer parti de ses propres défaites. Jaloux de commander pour s'enrichir, et de s'enrichir pour commander, il acrifie tour à tour l'un et l'autre de ces avantages à celui des deux qui lui manque; mais c'est afin de parvenir à les réunir un jour, qu'il les poursuit sépa-

Comment? ce serait enlever au Monarque ses prérogatives, que de ne lui pas attribuer un pouvoir qui ne lui fut jamais confié ! Ce serait lui enlever ses prérogatives, que dene pas lui laisser les moyens d'abuser de l'autorité, d'être injuste quand il lui plaît, et de faire mourir ses sujets de faim, pour grossir son trésor, gorger ses favoris, et fournir aux déprédations de ses Ministres ! Ce serait lui enlever ses prérogatives, que de rendre les guerres plus rares, et de réprimer la fureur des conquêtes, cette rage meurtrière, dont tant de Rois tirent leur gloire et leur bonheur ! Ce serait lui enlever ses prérogatives, que de le mettre dans l'heureuse impuissance de souiller son règne d'exactions, de rapines, de violences, de sang, de meurtres, de carnage ; en un mot, de le mettre dans l'heureuse nécessité d'être sage, juste, bon..... Et l'on demande quel sera le prix de tant de sacrifices !

Mais, demanderai-je à mon tour à ces lâches ennemis de la Patrie, n'est-ce pas se rendre coupable du crime de lèse-majesté, que de mettre le Prince à la place de l'État? et n'est-ce pas attenter à l'honneur du Prince lui-même, que de le représenter comme un insensé qui préfère le plaisir de commander à des esclaves, au bonheur de ré-

rément ; car, pour devenir le maître de tout, il faut avoir à la fois et l'or et l'empire.

« Enfin, la guerre et le despotisme s'entr'aident mutuellement : on prend à discrétion, chez un peuple d'esclaves, de l'argent et des hommes, pour en asservir d'autres : la guerre, à son tour, fournit un prétexte aux exactions pécuniaires, et au desir d'avoir toujours sur pied de grandes armées, pour tenir le peuple en respect.

« Ainsi il est plus important au bonheur des Nations qu'on ne le pense, de ne laisser au Gouvernement la liberté de faire la guerre, que dans les cas où elle est purement défensive. »

Ce tableau est tiré d'un ouvrage anglais, intitulé *Les Chaînes de l'Esclavage*, ouvrage également remarquable par son énergie et par sa profondeur. On dit qu'une société patriotique s'occupe actuellement du soin de le faire traduire, pour mettre la Nation en état de profiter des grandes leçons qu'il contient. (*Note de Marat*)

gner sur des hommes libres; comme un tyran odieux qui regrette de ne pouvoir, à son gré, livrer ses peuples à l'oppression, au pillage, à la famine, aux horreurs de la guerre, et comme un monstre furieux qui s'afflige de n'avoir personne à massacrer?

Ainsi, le seul sacrifice que la Nation demande au Monarque, est de renoncer à des droits qu'il n'a point, et qu'il ne peut avoir.

Ce nouvel ordre de choses ne diminuera donc en rien les prérogatives de la Couronne, et, en cimentant la félicité publique, il assurera pour toujours l'autorité, le repos, et le bonheur du Roi.

Trop souvent un Prince ambitieux s'indigne à l'idée de renoncer au pouvoir arbitraire, semblable à un pilote insensé qui aimerait mieux flotter entre des écueils durant la tempête, que d'assujettir son vaisseau par des ancres. Pour augmenter sa puissance et ses revenus, il continue donc à employer les ressources trompeuses qui l'égarent depuis si longtemps, et il a enfin recours à des moyens qui le perdent à jamais; car il est un excès d'inconduite et d'oppression qui réduit les sujets au désespoir, pousse les peuples à la révolte, renverse le trône, et livre l'État sans défense aux entreprises des ennemis. Combien d'infortunés Monarques ont regretté trop tard, dans leur exil ou leur prison, d'avoir tout sacrifié à cet état d'indépendance absolue qui les soustrait à l'empire des lois, pour les soumettre aux caprices de la fortune[1]! Ce sont ces malheurs que les limites données à la puissance royale peuvent seules prévenir. Ainsi, tout Prince qui consulte ses véritables intérêts, doit être prêt à souscrire aux sages précautions qui empêchent l'autorité de dégénérer en tyrannie, faibles sacrifices qui ne supposent qu'un peu de raison

1. Tarquin, Arminius, Marobodius, Catnalda, Vannius, Italus, Childéric, père de Clovis, Childéric l'Insensé, Charles Ier et Jacques II en ont été de tristes exemples. (*Note de Marat*)

pour sentir ce qui est utile, et un peu de courage pour vouloir son propre bonheur.

Mais, quoi! est-ce donc dans un siècle éclairé qu'il faut prouver qu'un gouvernement doux et juste est préférable, même pour le Prince, à un gouvernement injuste et violent; et montrer au meilleur des Rois les moyens d'assurer la félicité publique, sera-ce (comme on le dit) l'exciter à s'y opposer? Laissons, mes chers concitoyens, aux ennemis de l'honneur de Louis XVI cette défiance injurieuse; sa belle âme ne connaît point le crime, il abhorre les plaisirs odieux des tyrans, il n'a besoin que de gloire, et il sait que le meilleur moyen de se distinguer de la foule des Monarques est de faire régner la justice et de rendre ses peuples heureux.

DÉNONCIATION CONTRE NECKER

(18 *janvier* 1790)

La confiance que Marat accordait à Necker avant l'ouverture des États-Généraux avait peu à peu fait place, au cours de l'année 1789, à une défiance et à une hostilité croissantes. A plusieurs reprises, dans *l'Ami du Peuple*, Necker avait été l'objet de ses attaques. Mais, ainsi que Marat le raconte lui-même dans la *Notice* dont il a fait précéder sa *Dénonciation contre Necker*, le public le mettait en demeure de produire ses preuves. Il rédigea donc, contre le ministre des Finances, en octobre 1789, une brochure destinée à préciser et à expliquer ses accusations. Aucun imprimeur n'osa la mettre sous presse, et Marat dut l'imprimer lui-même[1]. Mais, pendant que se poursuivait l'impression, il était en butte à des persécutions acharnées. Le Châtelet lançait contre lui de véritables expéditions militaires[2]. Ce ne fut que le 18 janvier 1790 que la *Dénonciation contre Necker* fut enfin imprimée et rendue publique[3].

1. V. plus loin. p. 72 (note), ce que Marat dit lui-même à ce sujet.
2. V. les détails de ces incidents dans notre *Correspondance de Marat*, pp. 115-122.
3. *Dénonciation faite au tribunal du Public, par M. Marat, l'ami du peuple, contre M. Necker, premier Ministre des Finances.* S. l. n. d., in-8° de 69 pages, avec, en épigraphe, la devise de Jean-Jacques Rousseau : *Vitam impendere vero.*

Notice

J'ai publié, dans *l'Ami du Peuple*, plusieurs inculpations très graves contre le premier ministre des finances, et je croyais en avoir assez dit pour les lecteurs qui pensent. Je me suis trompé, apparemment, puisqu'on m'adresse de tous côtés des lettres, où l'on me somme de produire mes preuves, sous peine de passer pour calomniateur, si je garde le silence. Me serait-il arrivé, au sujet de M. Necker, ce qui doit m'arriver souvent, — d'avoir parlé à mon bonnet? Je ne veux point laisser suspecter ma véracité. Hé bien, messieurs, puisque vous l'exigez, je vais m'expliquer de manière à être entendu de tout le monde : vous serez contents de moi; et si par hasard vous regrettiez que le grand homme, le favori de la nation, le père du peuple, ait disparu, pour ne plus laisser voir qu'un administratenr inepte, un chevalier d'industrie, un ennemi public, j'aurai fait de mon mieux, sans doute; mais ne vous en prenez pas à moi[1].

Article tiré d'un papier public[2]

Paris, ce 21 octobre 1789.

« M. Necker s'est rendu hier, pour la promière fois, à son district, qui est celui des Filles-Saint-Thomas. Il a été

1. Ce mémoire a été remis, depuis le 4 novembre dernier, à dix imprimeurs; aucun n'a osé le mettre sous presse. Il a été présenté au comité municipal des recherches, le 5 décembre, jour de mon arrestation : pour le faire paraître, il a fallu que je me fisse imprimeur. (*Note de Marat*)

2. *Le Courrier de Paris*, nº X. (*Note de Marat*)

reçu avec les plus grands applaudissements ; et après les compliments d'usage, il a été élu, par acclamation, président d'honneur.

« C'est une chose bien extraordinaire que des ministres deviennent citoyens ! Ah ! l'anéantissement du despotisme, en ruinant leur crédit, les ramènera nécessairement à l'égalité ; et s'ils dominent désormais sur leurs semblables, ce ne sera pas par l'exercice d'un pouvoir tyrannique, mais par la pratique de toutes les vertus publiques et privées.

« Ce qu'il y a surtout à remarquer dans l'acte civique que vient de faire M. le premier ministre des Finances, c'est « qu'il a prié son district de lui faire connaître tous les « écrits qui ont été ou qui seront publiés contre lui, afin « qu'il puisse y répondre et se justifier ». Cette noble résolution a été vivement applaudie. »

Lettre de M. Marat, *l'ami du peuple*, à M. Necker, *premier ministre des finances*.

De Versailles, le 23 octobre 1789.

Vous l'avouerai-je, Monsieur, cette démarche, si exaltée par d'honnêtes folliculaires, n'est à mes yeux qu'un petit coup d'adresse, un raffinement de politique ; et, comme le disent les bonnes gens, un trait de Jésuite.

Quoi qu'il en soit, vous venez de consacrer mes principes par cette démarche d'éclat : vous venez de reconnaître solennellement que c'est au tribunal du public seul, que les agents[1] du pouvoir doivent se justifier des inculpations

1. M. de Saint-Priest, ministre de Paris, s'était déjà soumis à ce tribunal, dès le 12. Dénoncé à l'Assemblée nationale par le comte

dont on les charge : vous vous êtes volontairement soumis à ce tribunal suprême, et vous vous êtes engagé à n'en reconnaître aucun autre. Conséquences que vous n'aviez pas prévues, mais dont je prends acte contre vous.

Je vais descendre dans l'arène; je ne veux ni bouclier, ni cuirasse : je m'interdis toute ruse, toute feinte, je ne vous attaquerai que de front; mais laissez-moi de grâce le champ libre, et ne mettez point d'obstacle à la notoriété de mes coups. Je me présenterai en ennemi généreux, défendez-vous en brave; abattez-moi à vos pieds, et recevez d'avance cette déclaration sacrée, que, si vous sortez vainqueur du combat, je serai le premier à publier ma défaite et votre triomphe.

Dénonciation au tribunal du public, faite par un simple citoyen, contre un agent de la puissance exécutive.

De mes jours je n'ai vu M. Necker; je ne le connais que par la renommée, par quelques-uns de ses écrits, et surtout par ses opérations. Quoique mon contemporain, il

de Mirabeau, pour avoir répondu à la phalange féminine parisienne : « Quand vous n'aviez qu'un Roi, vous ne manquiez pas de pain; aujourd'hui que vous en avez douze cents, allez leur en demander »; il adressa au président du comité des recherches une longue épître, où on lit ce passage : « Je sais qu'un citoyen doit toujours être disposé à répondre au tribunal du public; je viens récemment de confondre une calomnie inventée contre moi, à mon district de Saint-Philippe-du-Roule. » Mais il me semble que la justification d'un ministre devant un comité de district est un peu suspecte, du moins à en juger par la réception de M. Necker à celui du district des Filles-Saint-Thomas. J'ajouterai qu'elle n'est rien moins que publique; car tout s'y passe à huis clos. (*Note de Marat*)

m'est aussi étranger que le serait un habitant de l'autre monde, que le seraient Séjan et Crésus. Si la calomnie m'attribuait quelque raison personnelle de malveillance, à coup sûr elle serait en défaut. Comme particulier, il a toujours été, il est, et sera toujours pour moi un être indifférent. S'il fixe mon attention, c'est comme ministre du Prince. Il ne peut donc être à mon égard qu'un agent de l'autorité, je ne peux être à son égard qu'un simple citoyen : tout différend entre nous ne peut avoir qu'un intérêt public, et nous ne pouvons être jugés qu'au tribunal de la nation.

Dans un différend de cette nature, est-il besoin de relever ici l'extrême inégalité des circonstances? Elle doit sauter aux yeux les moins clairvoyants. Il est homme public, je suis homme privé; illustré par sa place, je végète obscurément : il dispose des ressources de l'opulence, de l'intrigue, de l'astuce; j'ai tous les désavantages de l'infortune, de la franchise, de la droiture. Il a pour lui une foule de flatteurs, de partisans, de connaissances; les légions innombrables des aristocrates, des magistrats, des sangsues de l'État, des ennemis de la patrie; et ce peuple même, dont j'ai épousé la défense au péril de ma liberté, de ma sûreté, de ma vie, il l'enchaîne par les trompettes de la renommée : je n'ai pour moi que les amis de la vérité. Il a en main la puissance qui intimide, qui entraîne, qui subjugue tout... A la vue d'un combat aussi inégal, combien perdraient courage! Le mien n'est pas même ébranlé; j'ai pour moi le sentiment de la pureté de mon cœur, l'énergie de la vertu, et la force irrésistible de la vérité. Qu'il ne s'abaisse point à l'étouffer par un indigne manège[1], et mon triomphe n'est plus douteux.

1. Des hommes clairvoyants prétendent que c'est le premier ministre des finances qui a poussé les aristocrates de l'hôtel-de-ville à mettre un bâillon à l'Ami du Peuple, dont il redoutait la franchise, et à le faire ensuite décréter de prise-de-corps pour s'en

Quand on a le malheur de penser d'après soi, de former son jugement sur les hommes et sur les choses d'après ses propres observations ; de ne point se laisser éblouir par de faux dehors, par le clinquant des vanités mondaines, et d'avoir secoué tous préjugés, excepté ceux de l'honneur, on trouve fort simples mille événements que les autres admirent, et on admire mille événements que les autres trouvent fort simples. Mais c'est un phénomène toujours fait pour piquer la curiosité, que celui d'un simple commis de banque élevé au ministère; et il suffirait seul pour faire l'éloge du parvenu, si le mérite était la cause de son élévation.

Il y a douze ans que l'on ne connaissait encore M. Necker que comme banquier, mais banquier opulent. Son opulence qui lui attirait une si grande considération dans le monde, n'était à mes yeux qu'un titre de mépris ; j'en connaissais la source impure : elle vient de l'agiotage[1], métier indigne

débarrasser complètement. Quoi qu'il en soit, il est certain que des ordres secrets, émanés des ennemis publics, m'ont enlevé tous les moyens de repousser la calomnie, tous les moyens de publier ma défense, puisque tous les imprimeurs de la capitale reculent à l'ouïe de mon nom. M. Necker a l'autorité en main, et il est tout-puissant auprès de la municipalité : c'est de lui que j'attends la justice de faire lever ces ordres tyranniques. S'il refusait, ou s'il différait simplement d'accéder à ma juste demande, il confirmerait lui-même les soupçons, sans doute injurieux, que les bons citoyens ont conçus contre lui. (*Note de Marat*)

1. Sur treize à quatorze millions qu'il possède, les dix-neuf vingtièmes appartiennent de bon jeu aux pauvres actionnaires qu'il a réduits à la mendicité.

Qui n'a jamais entendu parler des tours de bâton qu'il a employés pour discréditer les billets du Canada, les accaparer à 65 et 70 pour cent de perte, peut consulter l'éloge de Colbert, par M. Pelissery.

Qui n'a jamais entendu parler des tours de bâton qu'il a employés pour s'enrichir en consommant la ruine de la Compagnie des Indes, peut consulter deux Mémoires contenus dans un ouvrage intitulé : *Théorie et Pratique de M. Necker dans l'administration des finances.* (*Note de Marat*)

d'une âme noble et délicate, réprouvé par la probité et proscrit par l'honneur, comme celui de la maltote.

Appeler un agioteur à la tête des finances, c'était remettre à un chevalier d'industrie l'administration des richesses publiques, c'était perdre l'État[1]. Si j'avais besoin d'interpeller ici des témoignages non suspects, je prouverais que depuis la nomination de M. Necker à la place de directeur général des finances, jusqu'à l'époque de son rappel au ministère, après la retraite de l'infâme de Calonne, je n'ai pas varié une minute sur son compte, quoique je vécusse dans le commerce intime de quelques hommes de bien, ses sincères admirateurs. Pendant cinq ans, ils ont travaillé à faire passer dans mon âme l'enthousiasme qui remplissait la leur, et j'ai éternellement borné l'éloge du héros à ces mots : « Favori de la fortune, et non de la nature, il manque des vues de l'homme d'État : mais il a l'habitude du travail, la triture des affaires; il aime la gloriole, et il est trop riche pour être fripon. Si nous ne pouvons pas nous flatter d'avoir quelque grand homme dans une place aussi importante au bonheur des peuples, contentons-nous de celui-là. »

Tant qu'a duré l'ancien régime, M. Necker m'occupait assez peu : je ne voyais en lui que le satrape d'un despote; et le seul bien à mes yeux qu'il pût faire au peuple, c'était de le fouler un peu moins.

Un seul moment dans la vie, l'opinion que j'avais de lui a pris une teinte brillante : c'est celui où il proposait la convocation des États-Généraux. Seul contre la cabale des Princes et des courtisans, seul contre la faction des parlements, de la noblesse, du clergé et de la finance; je le

1. Ses admirateurs font valoir comme un trait d'habileté, qu'il ait été cinq années en place, et en temps de guerre, sans mettre pour un sol d'impôt. C'est jouer sur les termes; car les intérêts de ses nombreux emprunts sont de véritables impôts levés sur les peuples. Or, il en a grevé la nation pour plus de 60 millions annuellement. (*Note de Marat*)

voyais avec attendrissement épouser les intérêts du peuple; j'admirai ces nobles efforts. Jamais mauvaise honte ne m'a empêché de revenir sur mes pas : bientôt je me reprocherai[1] le jugement peu favorable qne j'en avais porté; je me hâtai de lui rendre justice, je le comblai d'éloges dans l'*Offrande de la Patrie*[2]; et mon respect pour la vertu le couvrit de la robe des hommes d'État.

L'illusion ne fut pas de longue durée; la lettre de convocation, et le règlement annexé, détruisirent le prestige[3]. J'avais entrevu le régénérateur de l'empire, je ne vis plus que le ressasseur de l'administration; et toujours de bonne foi avec moi-même, je revins à mon premier jugement, et ne craignis plus d'attaquer son plan de réforme[4].

Dès ce moment, jusqu'à celui de l'ouverture des États, l'estime est allée en s'affaiblissant. Partout je retrouverai l'homme délié, mais sans caractère, l'homme adroit, qui cherchait à concilier les intérêts des ennemis publics avec ceux du peuple; et qui, pour se maintenir en place, nageait sans cesse entre deux eaux.

Les apprêts de l'affreuse conjuration qui semblait nous avoir rendu la liberté, bouleversèrent toutes mes idées sur le compte de M. Necker; ils firent succéder l'horreur au mépris. Le ministre replâtreur disparut à mes yeux; et dans l'homme exalté que la nation adorait comme son ange tutélaire, je ne vis plus qu'un ennemi de la patrie.

Forcé de renfermer dans mon sein des sentiments qui m'eussent exposé à l'aveugle fureur d'un peuple irréfléchi, je me tus tant que le danger nous menaçait; je me tus après qu'il fut passé, je déplorai en silence la prévention

1. Il faut évidemment lire : *je me reprochai.*

2. Le premier exemplaire de cet opuscule fut adressé à M. Necker. (*Note de Marat*)

3. On sait les égards déplacés qu'il montra pour la noblesse dans ce règlement. (*Note de Marat*)

4. Voyez le Troisième Discours du Supplément de l'*Offrande à la Patrie. (Note de Marat*)

stupide de la multitude, qui gémissait sur le renvoi d'un ministre infidèle, comme elle aurait dû gémir sur la perte d'un défenseur.

Persuadé que son appel était le meilleur moyen d'écraser la faction des aristocrates, et de le confondre lui-même un jour, je proposai son rappel dans un moment où personne n'y songeait encore. Une lettre qui fut écrite à l'ancienne municipalité, le jour même de la prise de la Bastille, et qui resta dans les mains du vice-président du district des Carmes Déchaussés, en fait foi.

A peine M. Necker fut-il rappelé, que je suivis d'un œil inquiet toutes ses démarches, toutes ses opérations. Il n'en est aucune qui ne m'ait confirmé dans mon jugement ; et le premier ministre des finances, toujours chéri, toujours encensé, toujours adoré par l'aveugle multitude, n'a plus été à mes yeux qu'un administrateur indigne, qui avait lâchement abandonné les intérêts de la nation pour ceux du monarque ; mais je n'ai éclaté que lorsque les preuves de son infidélité m'ont paru complètes. Je ne crains donc plus de le dénoncer comme ennemi public. Ceux qui s'intéressent à l'ami du peuple tremblent déjà pour lui ; mais il est tranquille, il ose prétendre au titre de philosophe, et il croit le mériter.

Il est temps de mettre mes preuves sous les yeux du public. Je les déduirai[1] avec impartialité, je jugerai M. Necker, comme la postérité le jugera un jour, et je ne serai ici qu'un historien fidèle qui aura devancé son siècle.

Je commence par quelques circonstances de cette horrible conspiration.

PREMIER CHEF D'INCULPATION

Depuis longtemps la capitale était le centre des lumières, des forces et des efforts du parti patriotique : c'est contre

1. Il y a dans le texte « détruirai ».

elle que les aristocrates dirigèrent leurs batteries. Se flattant que les provinces suivraient bientôt ses destinées, ils formèrent le projet de la réduire par la faim, le fer et le feu.

Sous le prétexte ridicule d'y maintenir sûreté et tranquillité, ils firent défiler des troupes. Pour qu'elles fussent dans leurs mains des instruments plus aveugles de fureur et d'oppressions, ils choisirent des troupes étrangères, des Allemands, dont les chefs étaient des créatures de la cour; et crainte que la voie de la raison ne rappelât aux soldats qu'ils étaient hommes, que les infortunés qu'ils devaient égorger étaient leurs frères, on leur défendit, sous les peines les plus rigoureuses, de s'entretenir avec aucun citoyen, fût-il de leurs parents. Un vieux bigot, esclave du Prince par éducation, par devoir, par habitude, eut le commandement de ces légions sanguinaires. Bientôt arrivèrent de quelques places fortes des trains formidables d'artillerie, des boulets, des grils, appareil infernal destiné à réduire en cendres la reine des cités. Pour lui couper les vivres, on l'investit de toutes parts. On avait fait un camp devant l'École militaire, où était le magasin des farines : on en fit un autre dans la plaine de Saint-Denis ; et sous le voile des soins de la charité, qui s'occupe du sort des malheureux, on employa des milliers de manœuvres à mettre en état un chemin impraticable, qui conduit de cette plaine sur les hauteurs de Montmartre, où l'on pratiqua des plates-formes pour recevoir des batteries[1].

Lorsque tout fut prêt pour l'exécution de l'horrible projet, les conjurés levèrent le masque. Rassemblés dans

1. Les représentants de la commune, qui s'efforçaient depuis si longtemps d'étouffer les vérités importantes au salut du peuple, ont cherché à répandre le bruit que ces travaux n'étaient entrepris que pour faciliter le transport du blé aux moulins ; mais aucune de ces plates-formes ne conduit aux moulins ; et la principale, qui domine Paris, n'est pas un chemin, puisqu'elle aboutit à un mur. (*Note de Marat*)

les galeries, les appartements, les jardins du château, ils s'abandonnèrent à l'insolence d'un triomphe prématuré. Déjà les héros de la scène tragique étaient désignés par la déesse qui les inspirait. Les représentants des trois ordres siégeaient dans des salles séparées. Une soldatesque affidée saisit le moment de l'absence de ceux du peuple, pour en fermer les portes, et leur en refuser l'entrée. Bientôt le ministre favori est sacrifié. Ses collègues sont renvoyés; à leur place, sont installés des âmes damnées de la Cour; et le monarque, poussé hors de son caractère pacifique, prend le ton d'un despote, qui veut que tout ploie sous ses ordres absolus. Des transports d'allégresse retentissent au-dedans du palais; au dehors règne la consternation. Revenus de leur étonnement, les délégués du peuple, animés d'un nouveau courage, s'assemblent dans un jeu de paume, s'engagent, par serment, de ne pas abandonner la patrie, de consacrer les lois qui doivent assurer son bonheur, ou de périr. Cependant les ordres sont donnés; les préparatifs pour foudroyer la capitale, et noyer ses habitants dans leur sang, se font en silence; on n'attend plus que le moment du signal. On sait par quel heureux concours des circonstances, par quel coup du ciel nous avons échappé[1].

Mais à qui fera-t-on croire que M. Necker, entouré comme doit toujours l'être un ministre aussi adroit, n'ait eu aucune connaissance de ce qui se tramait dans le cabinet, à supposer qu'il n'y ait pris lui-même aucune part[2]! Et à

1. Cet historique est tiré de celui de la Révolution, que j'ai préparé pour la presse. (*Note de Marat*)

2. Mais, disent ses créatures, comment imaginer qu'il soit entré pour rien dans ce complot? N'a-t-il pas été sacrifié lui-même? Oui, sans doute, il l'a été; et pouvait-il ne pas l'être, ayant affaire à des gens de la Cour? Il avait à leurs yeux un tort impardonnable, celui d'avoir provoqué les États-Généraux dont ils redoutaient la tenue. Aussi, dès qu'ils se sont vus maîtres du champ de bataille, l'ont-ils rejeté comme un vil instrument désormais inutile. Enfin, quand on méconnaîtrait la bassesse du caractère des courtisans, l'homme instruit trouverait le renvoi de M. Necker la chose du

qui persuadera-t-on qu'il a ignoré les mouvements des troupes qui devaient bloquer Paris, qu'il n'a pas été instruit de leur approche, de la marche d'une armée de cinquante mille hommes? Les ordres de faire avancer ces troupes avec des trains d'artillerie, n'ont pu être expédiés que par le ministre de la guerre, le marquis de Puységur, alors le très humble serviteur du favori; et les ordres de fournir aux frais immenses de cette[1] horrible équipée, n'ont pu être donnés que par le directeur général des finances. Il savait donc parfaitement ce qui se passait, et il s'est tu!

Mais quand il l'aurait ignoré, ce qui est impossible, et serait impardonnable, conçoit-on qu'aux mouvements des troupes, à la formation des camps au Champ de Mars et à Saint-Denis, aux postes pris sur la Seine, il n'ait pas pénétré les desseins meurtriers des ennemis de l'État, leur horrible projet de réduire Paris par la faim, le fer et le feu? Comment donc a-t-il gardé le silence? Comment n'a-t-il pas découvert au Roi les dangers auxquels on exposait le trône? Comment n'a-t-il pas éclaté dans le conseil? Comment n'a-t-il pas informé les États-Généraux de ce qui se tramait contre la nation? Comment n'en a-t-il pas instruit la nation elle-même? Dira-t-on, comme les émissaires de l'aristocratie, que tout cela n'était qu'un jeu pour intimider les Parisiens? Quoi! un jeu qui a coûté plus de vingt millions? Quoi! cinquante mille combattants dévoués à la Cour, des trains d'artillerie, des grils, des plates-formes faites sur les hauteurs qui dominent Paris, et cela pour jouer une farce grotesque contre de pauvres bourgeois, qu'une poignée de stipendiés mettait en fuite? M. Necker ignorait-il la manière dont le gouvernement plaisantait avec des sujets qui lui disputaient l'autorité? et l'insurrection générale de la nation

monde la plus simple. Il est arrivé à son égard ce qui arrive dans toutes les conjurations; — on profite de la trahison, et on sacrifie les traîtres. (*Note de Marat*)

1. Au jugement des hommes instruits. (*Note de Marat*)

n'a-t-elle pas bien justifié ces alarmes? Ce qu'on peut dire de plus honnête pour le disculper, c'est qu'il craignait de perdre sa place. Il a donc sacrifié à sa gloriole, à son ambition, à sa soif de commander, le salut de la capitale, le salut des provinces, le salut du royaume. Comment! des flots de sang, le pillage des maisons, les malheurs, les calamités, les désastres, qui accompagnent le sac d'une ville immense, lui ont paru trop peu de chose pour les prévenir par le sacrifice de son amour-propre? Et c'est là ce père du peuple! ce bienfaiteur de l'humanité! ce sauveur de la France! dont la nation pleurait la perte, et dont elle a redemandé à grands cris le retour?

Poussons les choses au plus loin. Si, redoutant les dangers qu'il y aurait à révéler ces horribles mystères, du moins la confiance que la nation avait en lui, l'humanité, le sentiment, l'honneur, lui faisaient-ils un devoir de quitter sa place, et de dévoiler la trame odieuse, dans une lettre qu'il aurait laissée à un ami de confiance, pour être présentée aux États-Généraux, dès qu'il se serait mis en sûreté. Taire une conspiration que le devoir oblige de révéler, c'est s'en rendre complice. Il ne l'a pas dévoilée. Qu'en conclure? que la nation doit le punir comme un traître, ou le renvoyer comme un imbécile. Il peut opter.

Imbécile! ah! plût au ciel qu'il l'eût été! nous ne gémirions pas depuis si longtemps sous le poids de nos maux.

SECOND CHEF D'INCULPATION

L'approvisionnement de la capitale et des autres grandes villes du royaume était confié aux intendants des provinces, et à une compagnie ministérielle d'accapareurs [1], lors du rappel de M. Necker au ministère, en 1788. On prétendait

1. Voyez les mémoires pour les boulangers, par le chevalier Rutledge. (*Note de Marat*)

que l'avidité des monopoleurs, l'incurie du gouvernement[1] sur l'exportation immodérée des grains, et la médiocrité de la dernière récolte, menaçaient d'une disette prochaine : le directeur général des finances ne négligea rien pour accréditer ces bruits alarmants. Un orage affreux avait dévasté quelques cantons; mais quoiqu'il n'eût frappé que soixante et quelques lieues carrées, sur trente mille que contient la surface du royaume, le ministre s'empressa de publier, « qu'une grêle désastreuse ayant ravagé une vaste étendue de terrain, il manquait peut-être la juste quantité nécessaire de grains pour entretenir le pain dans la juste mesure qui serait désirable, et que S. M. ne pourrait garantir que le prix de cette denrée ne fût constamment cher cette année[2]. » Après être parvenu à répandre l'alarme sur les craintes d'une famine prochaine, bientôt il chercha à en tirer parti. Cependant il annonça des ordres pour faire venir des grains de tous côtés, et des primes pour encourager l'importation. Soit friponnerie de ses agents, soit friponnerie des marchands étrangers, il ne nous arriva que des grains avariés et des farines gâtées. Il prétendait les avoir achetées à très haut prix, et il eut l'art de ne pas tarir sur les tendres soins, les généreux sacrifices du monarque, pour pourvoir à la subsistance de son peuple; comme si ces soins n'étaient pas le premier des devoirs du gouvernement; comme si le gouvernement avait quelque chose en propre. Mais ces maximes d'État n'étaient pas encore reçues.

1. Je serais bien curieux de voir les preuves que l'on donne de cette exportation immodérée des grains : je crains fort que le bruit n'en ait été répandu à dessein de favoriser le plan d'accaparement du ministre. Il faut bien qu'il y ait eu à ce sujet un odieux tripotage, car on a soupçonné, sur des apparences très fortes, que les primes étaient touchées plusieurs fois par les agents ministériels, et pour la même cargaison, qui était successivement présentée dans différents ports. (*Note de Marat*)

2. Voyez son arrêt du Conseil du 27 nov. 1788. (*Note de Marat*)

A cette époque, déjà le désordre des finances, qu'il avait si bien préparé, était extrême. Les frais énormes du gouvernement, les dépenses inouïes de la Cour, les affreuses déprédations des administrateurs, et les friponneries incroyables des employés, avaient mis le trésor public à sec. Il fallait de l'or; et le ministre, toujours fertile en expédients, en trouva un qui promettait une moisson abondante, une moisson sûre, une moisson journalière, — moisson attrayante, à laquelle il n'a pu encore se résoudre de renoncer. Il avait déjà sous lui une compagnie d'accapareurs[1] pour l'approvisionnement de la capitale; il en eut d'autres qui accaparèrent les grains du royaume. Pour les revendre à un prix arbitraire, pour colorer la hausse du

1. La Compagnie Leleu, qui tenait tous les moulins de Corbeil. Le 19 février, les boulangers de Paris présentèrent un mémoire au lieutenant de police, où ils se plaignaient de ce que la compagnie des sieurs Leleu, pour mettre, sous différents prétextes, un prix plus haut à la denrée, avait subitement restreint ses ventes et livraisons; qu'ayant écrémé les halles circonvoisines, les boulangers qui s'y étaient transportés pour faire leurs achats, s'étaient vus réduits à revenir dans la capitale, à la merci de ladite compagnie, la supplier de les approvisionner à tous prix; et par contre-coup avaient été forcés d'enchérir le pain, en raison de la hausse des farines : ce qui leur avait attiré l'amende de la police.

Gravement inculpés par ce mémoire, les sieurs Leleu répandirent dans le public deux imprimés, sous les titres « d'observations et de compte-rendu sur l'établissement des moulins de Corbeil », où ils invoquent le témoignage de M. Necker sur leur désintéressement et leur dévouement patriotique. Ces accapareurs ministériels produisent une lettre, où l'administrateur des finances leur dit : « Soyez persuadés qu'en toute occasion vous me trouverez prêt à vous donner des preuves d'estime et d'intérêt. » Ils produisent aussi un arrêt du Conseil, sans date, sans signature, sans affiche, et de façon, sans doute, de M. Necker, par lequel le premier mémoire des boulangers est supprimé comme calomnieux et diffamatoire. Ainsi, nul doute que les accapareurs ministériels n'aient affamé la capitale depuis le retour de M. Necker, en 1788, jusqu'au moment de la révolution, et qu'après la révolution ils ne l'aient encore affamée; car ils étaient l'âme du comité des subsistances de l'hôtel-de-ville. (*Note de Marat*).

pain, il fit venir à grand bruit de la Hollande, de l'Angleterre, de l'Amérique, plusieurs cargaisons de farines et de grains avariés, tandis qu'il laissait passer par l'Alsace et la Lorraine nos excellents grains dans le pays de l'Empereur[1].

Le pain fait de farines gâtées avait une saveur détestable; il s'agissait de la masquer : il était d'une[2] qualité vénéneuse; il s'agissait d'en pallier les funestes effets. On construisit donc des moulins à bras dans l'Ecole militaire, où se fit le mélange des mauvaises farines avec de bonnes, et d'où elles furent portées à la halle, pour être distribuées aux boulangers, comme le témoignage unanime des employés, des charretiers, des porte-sacs et des curieux ne l'a que trop appris. Mais ce qu'on refusera de croire, et ce qui n'est pas moins constant, c'est que ces malversations odieuses ne sont pas prêtes à finir.

Tant qu'on a pu prétexter le manque de blé, il a fallu, pour ne pas mourir de faim, se contenter de celui qu'on avait; et personne n'était en droit de se plaindre. Mais depuis la moisson ; mais après la plus abondante récolte, priver les peuples des dons du ciel! les tenir dans la disette! leur ôter la consolation de savoir qu'ils auront du pain! et cela pour continuer un trafic honteux, qui les réduit à la

1. M. Necker est rentré au ministère dans le mois d'août 1788, c'est-à-dire sur la fin de la récolte. (*Note de Marat*)

2. C'est contre toute vérité que les représentants de la commune, violemment suspectés de conniver avec le gouvernement, ont prétexté que ces moulins étaient établis pour occuper de pauvres ouvriers. Que la charité municipale est une belle chose! Elle ne veut rien voir, et elle couvre tout. Ayons donc des yeux sur elle; et s'il se peut, ouvrons ceux du public.

C'est contre toute vérité pareillement, que les représentants de la commune ont déclaré, le 5 octobre, que le pain fait de ces farines gâtées n'était pas malfaisant : déclaration dont ils ont eux-mêmes reconnu le faux quelques jours après, en faisant jeter à la rivière une grande quantité de farines, qu'ils n'ont pas voulu vendre aux amidonniers, crainte qu'elles ne revinssent aux boulangers. (*Note de Marat*)

misère, en détruisant leur santé : voilà un de ces phénomènes réservés à l'histoire de nos jours, à l'apologie du gouvernement français, à l'éloge du ministre des finances.

Il est constant que ce pain cause des maux de gorge opiniâtres, des ardeurs d'estomac, la perte de l'appétit et des forces[1] : indispositions qui sont extrêmement communes, et qui seraient devenues extrêmement graves, sans la salubrité dont l'air a été toute l'année. Quelle infamie, bon Dieu ! que de faire une spéculation de lucre, dont tout le poids retombe sur les malheureux, par la perte de temps qu'ils sont obligés de passer chaque jour à la porte des boulangers[2], encore plus que par le haut prix du pain ! Quelle cruauté, que de réduire ainsi une infinité de pères de famille

1. De ceux qui en ont fait leur principale nourriture, aucun n'a échappé. (*Note de Marat*)

2. Un pain de sept sols ne pèse qu'une livre et demie; c'est donc à raison de quatre sols et demi la livre. Si on y ajoute le salaire au moins d'une demi-journée perdue pour se procurer ce pain d'une livre et demie, les jours où il manque, on trouvera qu'il revient aux malheureux ouvriers à 27 ou 28 sols. Encore n'est-ce pas le petit peuple de la capitale qui a le plus souffert de la disette. La crainte des révoltes dans une ville aussi immense a toujours forcé la police d'y tenir le pain à bas prix. Aussi, lorsqu'il n'y valait que 3 s. 6 d. la livre, valait-il 6 et 7 s. en province, même dans la Picardie et dans la Normandie, qui sont des pays de grains. Ainsi, tout le poids de cette honteuse spéculation tombe donc sur les pauvres. C'est pour eux pareillement que sont les plus grands dangers, réduits, comme ils le sont, à faire de pain sec leur principale nourriture. Et, pour les consoler de leur sort déplorable, la digne, la bienfaisante, la vertueuse assemblée de l'hôtel-de-ville n'a trouvé d'autre moyen que de leur tenir la bayonnette sur la gorge, en vertu d'une loi barbare, qu'elle vient d'arracher à nos timides députés. Les lâches ! si j'avais eu le droit de tonner dans le sénat national, j'aurais fait rougir mes collègues, et d'un mot replongé dans la fange le fantôme ridicule qui enchaînait leur vertu. Au demeurant, ne croyez pas que ce soit dans ce cas seul que l'administrateur des finances a sacrifié les pauvres : il est dans ses principes de toujours les immoler aux riches : nous en verrons ci-après plusieurs exemples. Suivez ses opérations, vous les trouverez toutes entachées de ce crime. (*Note de Marat*)

à l'impuissance de nourrir leurs enfants! Quelle barbarie, que de ne laisser à un peuple immense qu'un aliment insalubre[1], qui délabre la santé, et produit des épidémies!

Je ne sais quel nom donner à ces crimes odieux: de quelque prétexte qu'on les couvre, ils font horreur; et l'homme atroce qui en est coupable est digne du dernier supplice[2].

Mais cette infâme spéculation a tant d'appas pour M. Necker, qu'il y tient plus que jamais. Outre les moyens qu'elle lui donne de se soutenir, en faisant face aux dépenses du gouvernement et de la maison royale, elle le rend maître de l'estomac du peuple; elle lui fournit l'occasion de le mettre en fureur à volonté, en lui retirant sa nourriture; et elle lui ménage le prétexte d'avoir à son commandement des forces suffisantes pour l'asservir, en feignant de vouloir l'apaiser; et pour enchaîner ensuite la capitale, d'après laquelle tout le royaume reçoit son impulsion.

L'odieuse spéculation de l'administrateur des finances n'est qu'un tissu d'horreurs, et ces horreurs sont encore loin de leur terme.

1. Comme le pain est encore d'une qualité détestable par tout le royaume, il est impossible que l'on ait tiré de l'étranger assez de grains gâtés pour l'infecter depuis onze mois.

Il y a donc là-dessous quelque mystère d'iniquité. Les districts patriotiques ne doivent rien négliger pour le percer, soit en faisant saisir les grains à leur entrée dans l'Ecole militaire, et dans les autres dépôts ministériels, soit en y faisant des perquisitions exactes. Que penser du soin que met le comité des recherches à le dérober au public? comme s'il était vendu à l'accapareur général, comme s'il connivait avec lui! (*Note de Marat*)

2. Si se jouer de la vie des hommes, après les avoir réduits à la misère, est un crime atroce; pallier ou dissimuler ces abus, travailler à les perpétuer par une basse prostitution aux vues de l'administrateur des finances, est un crime affreux, qui rend ses coupables auteurs indignes à jamais de la confiance publique, et qui doit porter la commune à les couvrir d'opprobre. Mais à la manière dont ils prennent en patience les maux du peuple, ne dirait-on pas qu'ils ont trouvé le moyen de ne pas y être exposés? (*Note de Marat*)

Il est certain que la France entière est remplie d'accapareurs; il est certain que ces accapareurs font monter très haut le prix du blé[1]; il est certain qu'ils en exportent une énorme quantité dans la Flandre Autrichienne, et il est certain que le gouvernement n'a pris aucune mesure sérieuse pour empêcher ces accaparements, pour s'opposer à ces exportations. Or, ne faut-il pas renoncer au sens commun, pour prétendre que ces coupables manœuvres sont des spéculations individuelles ! Le seul but des accapareurs est le gain considérable qu'ils se promettent sur le blé, lorsqu'ils auront amené la disette. Mais est-il naturel qu'ils commencent par faire d'énormes sacrifices, dans l'espoir d'un profit plus que douteux, tant que leurs manœuvres ne seraient qu'une entreprise à leur compte, et tant qu'elles n'auraient pas l'appui[2] du pouvoir exécutif? Et est-il concevable que pour l'appas d'un gain si douteux, de simples particuliers eussent la témérité de s'exposer à la juste fureur du peuple, s'ils n'étaient sûrs de l'administration, qui a malheureusement enchaîné toutes les municipalités du royaume, au moyen des aristocrates qui les composent? Est-il probable que des monopoleurs fussent assez stupides pour enlever des grains à la France, et les aller revendre chez l'Empereur à un prix fort au-dessous[3] de celui qu'ils

1. A Soissons, ils ont fait monter le prix du septier, de 130 à 240 livres. (*Note de Marat*)

2. Ils seraient plus qu'incertains, si c'étaient des entreprises privées, parce qu'il est plus que probable que les accapareurs deviendraient eux et leurs magasins la proie du peuple; que le gouvernement lui-même, de concert avec les municipalités, prendrait, pour réprimer ces abus criants, de si bonnes mesures, qu'aucun n'échapperait.

On vient de voir avec scandale le zèle qu'ont déployé contre les habitants de Vernon les Représentants de la Commune parisienne, pour sauver un homme suspecté d'être un accapareur ministériel : tandis qu'ils n'ont rien fait pour sauver le pauvre boulanger. (*Note de Marat*)

3. Le prix du blé dans les Pays-Bas autrichiens est fort au-dessous de celui qui se vend à la Halle de Paris. (*Note de Marat*)

les auraient payés, s'ils n'étaient amplement dédommagés par le ministère ? C'est en vain qu'on chercherait à se faire illusion, à disputer contre l'évidence : or, il est incontestable que ces accaparements ne peuvent se faire ni à l'insu ni contre la volonté du gouvernement ; et il n'est pas moins incontestable que ces exportations ne peuvent se faire que par ses ordres.

Ces infâmes manœuvres tarissent les sources de l'abondance, et livrent les peuples aux malheurs de la disette, aux horreurs de la famine. Or, à qui les imputer qu'à celui qui nous empêche depuis la récolte de manger le pain que nous a donné la nature ; qu'à celui qui nous empoisonne depuis onze mois avec les farines gâtées de l'étranger ; qu'à celui qui tient dans ses mains les sources de l'abondance, et qui semble ne les avoir fait couler pendant quelques jours [1], que pour nous convaincre qu'il les ouvre et les ferme à son gré ? Et quel autre motif lui prêter, que le dessein perfide de faire sentir aux peuples les inconvénients de la liberté, et d'amener [2] les municipalités à lui rendre d'elles-mêmes les subsistances qui seules peuvent le remettre en possession du talisman mystique, auquel tient son existence, son crédit, sa réputation ?

D'après cela, est-il un homme de sens qui n'inculpe avec moi le premier ministre des finances ? Qu'il reste donc chargé de ces inculpations, ou qu'il dénonce les infâmes qui les ont méritées. Fameux magicien, nous connaissions vos rubriques, vous les avez si souvent déployées sous nos yeux ! Vos chers confrères des Filles-Saint-Thomas ont beau vanter vos prouesses, votre coup de maître n'est pas d'avoir, comme eux, soutiré de la poche des rentiers l'or

1. Dès le lendemain de la translation de la famille royale à Paris. (*Note de Marat*)

2. Je ferai voir à la fin de cet écrit, qu'elles ne sont jamais sorties des mains du ministre ; que le Comité de la Ville n'a été qu'un instrument aux volontés de l'accapareur général ; mais je n'ai point encore les pièces qu'on m'annonce. (*Note de Marat*)

dont vous avez rempli vos coffres ; c'est d'avoir rendu nuls pour nous les dons de la nature, c'est de nous avoir escamoté nos moissons, c'est de nous faire périr d'inanition au sein de l'abondance, c'est d'avoir enchaîné par la crainte de la fin[1] un peuple entier qui vous adorait.

TROISIÈME CHEF D'INCULPATION

Qu'on épluche toutes les opérations de M. Necker, et on trouvera sans cesse le parfait jésuite, l'heureux jongleur, l'ami des grands, l'ennemi du peuple[2].

Sous sa funeste administration, les malheurs de la France n'auront point de terme.

Voyez son projet de la contribution[3] du quart des revenus. Il y fait le tableau, malheureusement trop vrai, du désordre des finances, le piteux récit des besoins du gouvernement, et le pronostic des événements sinistres qui nous menacent « si par de grandes et vigoureuses mesures, l'assem-
« blée ne vient au secours du cabinet ; si elle ne soutient
« le rocher chancelant, dont, à ses yeux, le roi seul, depuis
« si longtemps, retient et suspend la chute ». — Mais peut-

1. Il faut évidemment lire *faim*.

2. Montrez-moi ce qu'il fit jamais pour le peuple, depuis les petits soins qu'il eut pour les malades d'hôpital et les débiteurs prisonniers : depuis ces petites œuvres pies qui l'ont fait porter aux nues ; depuis ces petites vertus d'apparat, qui lui ont assuré le privilège d'être prôné ? O ! portez-le bien dans vos cœurs, judicieux citoyens ; promenez ses images dans les places publiques, érigez-lui des statues : et si c'est trop peu de ces honneurs civiques, courez aux temples, et faites fumer l'encens. Nouveau Mercure ! bientôt, bientôt, le voile sera déchiré, vos autels seront déserts ; et de tant de fidèles adorateurs, il ne vous restera que les publicains et les péagers. (*Note de Marat*)

3. Voyez son Discours à l'Assemblée Nationale, lu le 24 septembre. (*Note de Marat*)

On trouvera les parties essentielles de ce discours et le compte rendu des détails auxquels il donna lieu, dans le *Moniteur*, réimpression, t. I, pp. 506 et suivantes.

il se dissimuler que les ministres seuls ont miné le pied de ce rocher terrible, dont le roi n'a jamais songé à prévoir ou prévenir l'écroulement ? S'il tremble que les masures de l'édifice gothique, qu'il s'efforce de relever, ne l'ensevelissent enfin sous leurs ruines, du moins n'ignore-t-il pas que ce n'est qu'avec les deniers publics qu'il l'a étayé jusqu'à présent. Aujourd'hui même il sollicite l'assemblée de lui accorder de grands, de prompts secours, sous prétexte d'empêcher la dissolution de l'État, de régénérer les finances, mais uniquement pour affermir l'administration, pour le mettre en état de perpétuer l'ancien régime.

Écoutons un peu par quels moyens il prétend revivifier le royaume. — « Je ne vous propose, Messieurs, aucune « grande subversion, aucune idée systématique, aucune de « ces imaginations auxquelles on donne le nom de génie ; « tout doit être simple, en ce genre, tout doit être au moins « successif, surtout dans un moment où la confiance, ce lien « si nécessaire entre le présent et l'avenir, nous refuse son « assistance. » — Quoi ! dans les temps de calamité, dans ces jours d'alarme et de détresse, où le salut public paraît désespéré, les ressources du génie et les efforts de la vertu ne seront pas de saison ! Au lieu de repousser tout sot ménagement, de fouler aux pieds toute sotte considération, on s'attachera à découvrir l'abîme, on rejettera les grands moyens de le combler, et on cherchera de petits expédients pour l'enceindre d'une barrière !

Serait-ce prudence ? Non, non, c'est astuce : le ministre ne craint pas de dessécher, d'épuiser l'État ; il craint de donner des chocs à la machine, et d'être écrasé par la réaction ; il ne hait pas les violents partis, il redoute de les prendre. Voyez-le fuir, en les abandonnant à l'Assemblée Nationale, en lui criant que tout est perdu, si, par de grandes et vigoureuses mesures, elle ne vient au secours des administrateurs ; si elle ne court tous les événements pour les tirer d'embarras.

Entrons ici dans quelques détails. Tout le plan de

M. Necker pose sur cette base : « Il faut établir un rapport « certain entre les revenus et les dépenses fixes. » Grand principe des dissipateurs, qu'ils énoncent de cette manière : « Il faut égaler la recette à la dépense. » Et pour réussir, il n'a garde de toucher aux paisibles jouissances des heureux du siècle, qui ont toute la graisse de la terre ; des déprédateurs, des concussionnaires, des sangsues de l'État : mais il forme le généreux dessein de pressurer le peuple, et il exhorte l'assemblée nationale de déployer toutes ses forces pour accrocher aux malheureux le dernier lambeau, le dernier aliment. Ah! dût l'armée se débander, dût l'État se dissoudre, devait-il, pour empêcher ces malheurs, recourir à un expédient si barbare! Mais nous n'en sommes pas réduits à cette extrémité. Un administrateur des finances, animé de l'amour du bien public, avait cent moyens de rendre au royaume sa force et son brillant.

En débutant au ministère, M. Necker s'était annoncé comme le bienfaiteur des pauvres[1], le ministre économe, le réformateur des abus. Tant que les ennemis publics dominaient à la Cour, ne lui faisons point un crime de n'avoir pas poussé plus loin les réformes ; il fallait céder aux dures lois de la nécessité, et on peut croire qu'il s'est laissé entraîner au torrent. Mais, depuis la glorieuse révolution, maître du champ de bataille, comment n'a-t-il pas tranché dans le vif, comment n'a-t-il pas tari la source des désordres, comment n'a-t-il pas détruit le gaspillage de la Cour, supprimé ces maisons militaires[2], qui annoncent des

1. Les petites attentions qu'eut d'abord sa chère moitié pour les débiteurs en prison et pour les malades réduits à l'hôpital, n'étaient que pure affecterie. Une preuve qu'elles n'avaient point leur source dans le cœur, c'est que depuis son retour au ministère, elles ont disparu pour toujours; et toutefois c'est à l'impression qu'elles ont faite sur le public, qu'il doit sa réputation de popularité et de bienfaisance, son nom de père du peuple, d'ange tutélaire de la France. (*Note de Marat*)

2. Comme les ministres ne sont plus les maîtres de faire la loi,

potentats dans les frères du roi, cette maison d'étiquette follement payée par l'État au premier prince du sang, réduit ces dépenses excessives des départements de la guerre, de la marine, des affaires étrangères ; épargné les sommes données sans besoin aux communautés religieuses, réformé ces places dangereuses de colonel de l'infanterie française, de gouverneurs de province [1]; ces places [2], purement fastueuses, et ces charges, plus fastueuses encore, de grand-aumônier, de grand-maître, de grand panetier, de grand veneur, de grand écuyer, etc.; révoqué ces traitements scandaleux accordés aux fermiers-généraux et régisseurs des droits sur les consommations; ces pensions révoltantes de cordon bleu, de maréchal de France, d'ex-ministre, de commissaires royaux, d'académiciens sans occupations [3],

on sent bien qu'il ne s'agit ici que des vues à proposer à l'Assemblée nationale. (*Note de Marat*)

1. Ces places paraissent dangereuses au prince lui-même, puisqu'il n'est pas permis à un gouverneur de résider dans son gouvernement, sans une permission expresse. (*Note de Marat*)

2. Quand on pense qu'à l'avènement du Roi à la couronne, sa seule maison militaire était de dix mille hommes d'élite; quand on pense à cette multitude de charges dites de la couronne, et uniquement faites par le faste du monarque, charges portant toutes des appointements considérables, et dont plusieurs ont quatre titulaires de quartiers; quand on pense à toutes les charges de la maison de la reine, toutes les charges des maisons des princes et princesses; quand on réfléchit au gaspillage effrayant de tant de maisons, aux sommes immenses consacrées aux fêtes, aux largesses, au jeu; on trouve que cent millions annuels suffisent à peine à cette vaine pompe. Pour soutenir ces désordres scandaleux, il faut pressurer les peuples, leur enlever le nécessaire, les réduire à la mendicité. Ces désordres cesseront enfin ; mais qu'y gagnerons-nous, si le nouveau régime n'est pas moins dévorant? On dit que l'hôtel-de-ville est un gouffre qui engloutit chaque jour des sommes immenses; et c'est à cette vertu attractive qu'on attribue le zèle patriotique de tous les intrigants, qui se sont efforcés d'y entrer. (*Note de Marat*)

3. Loin d'avoir réduit ces pensions, il a même augmenté celles des gens de lettres, dont il cherchait à se faire flagorner. A son arrivée au ministère, les académies coûtaient à l'État 120.000 liv., et il

d'historiographes sans fonctions, d'histrions, de baladins, et de chefs d'inspecteurs, d'exempts, d'espions de police, etc., etc.; aboli ces établissements dispendieux, uniquement propres à enrichir des fripons, tels que la manufacture des Gobelins, les Menus, le Garde-meubles de la couronne, et tous ces ateliers[1] d'essais, où l'on ne fit jamais d'autre expérience que celle de soutirer du prince de gros appointements.

Il a craint de se mettre à dos tous ces[2] gens-là, de se faire des nuées d'ennemis, et d'être renvoyé. Il a donc sacrifié à sa cupidité, à son ambition, à sa gloriole, le rétablissement de l'ordre, la régénération des finances, le soulagement du peuple, et le salut du royaume : sacrifice indigne d'un homme d'honneur ; lâche considération, qui doit le dégrader dans l'esprit des gens de bien ; crime impardonnable à un ministre que la nation a honoré de sa confiance.

Ce n'est pas tout. Souvent il a paru s'élever contre les surcharges d'impôts ; mais il a non seulement laissé subsister les anciens, il en a créé de nouveaux, d'autant plus redoutables, que le peuple n'en sent pas d'abord le poids, qu'ils couvrent les malversations des administrateurs, qu'ils éteignent l'amour du travail honnête, qu'ils corrompent les mœurs par la soif inextinguible de l'or, sacrifient la classe des rentiers à la classe des agioteurs, fournissent au monarque les moyens d'anticiper sur les revenus publics, d'accumuler en quelques jours sur l'État les charges d'un siècle

les porte à 100.000 écus dans son Traité des Finances. (*Note de Marat*)

1. Ne sachant à quel titre donner une place lucrative à M. de Vandermonde, de l'Académie des sciences, on a formé pour lui un de ces ridicules ateliers d'essais, et on lui en a donné la direction, avec de gros appointements. (*Note de Marat*)

2. « Les sommes fournies aux maisons des princes se montent « à 8.240.000 liv. : il ne m'appartient pas de déterminer les « retranchements dont cet article serait susceptible. » Discours de M. Necker. (*Note de Marat*)

entier, de mettre en péril toutes les fortunes, et de ruiner enfin le crédit national par la crainte d'une banqueroute inévitable.

Voilà les fruits amers de cette fureur de l'agiotage, que le président honoraire du district des Filles-Saint-Thomas a inoculée aux Français : voilà les suites funestes de ces emprunts attrayants qu'il a mis à la mode, et auxquels il n'aurait jamais renoncé, s'il avait toujours trouvé des dupes.

Mais comme toutes les ressources s'épuisent à la fin, celle-ci lui a manqué ; et après l'avoir tentée vainement deux fois[1] consécutives, il l'a remplacée par un impôt en aggravant même les anciennes charges[2]. Ainsi revenu humblement à l'ancien régime de ses prédécesseurs, il a proposé une contribution du quart des revenus, mais sans se traîner sur leurs traces ; car il faut toujours qu'il donne un plat de son métier.

Ce nouvel impôt, si onéreux, si injuste, si vexatoire, et le plus lourd que jamais faiseur de projets ait osé concevoir, mérite bien quelques observations. D'abord il n'a aucune proportion avec les besoins supposés de l'État ; car il n'est destiné qu'à faire face à 160 millions de dépenses extraordinaires pour le service de la fin de 1789, et le courant de 1790 : or, il est évalué, au plus bas, à sept ou huit cents millions. Ensuite il porte atteinte à la fortune des négociants, et il arrache aux citoyens gênés une contribution au-dessus de leurs moyens, en piquant leur amour-propre. Puis il n'est effectif qu'à l'égard des propriétaires fonciers et des rentiers, dont la fortune est apparente ; tandis qu'illusoire à l'égard des capitalistes, dont la fortune est

1. Ses derniers emprunts de 30 et 80 millions, dont l'un a été décrété partiellement, et dont l'autre a été voté par acclamations. (*Note de Marat*)

2. Ayant réuni, sous le nom d'impôt territorial, la taille et les vingtièmes, il cherche à en augmenter de 15 millions la somme. Voyez son Discours à l'Assemblée nationale, lu le 24 septembre. (*Note de Marat*)

cachée, il est tout en leur faveur. Enfin, assez léger pour les riches, il le devient encore davantage pour les opulents, et toujours en raison de leur opulence; mais c'est pour les particuliers qui n'ont qu'une petite fortune qu'il est vraiment oppressif; car au possesseur de 50, 100, 200, 400.000 livres de rente, il n'ôte qu'une portion de superflu; au lieu qu'au possesseur de 2 à 3.000 liv. de rente, il ôte une portion du nécessaire, et les moyens d'élever ses enfants, s'il est père de famille. Que dirons-nous à l'égard des citoyens qui n'ont pour vivre qu'un revenu de 4 à 500 liv., lesquels n'y sont pas moins assujettis, quoique libres de fixer leur quotité ? Que dirons-nous de sa barbarie [1] à l'égard des infortunés qui ne possèdent rien, et qui n'ont que leurs bras pour subsister? car personne n'en est exclu. Ainsi, toujours fidèle à ses principes de ménager les riches et les grands, il ne laisse échapper aucune occasion de leur immoler l'humble citoyen, de leur immoler le peuple.

Après avoir sacrifié le peuple aux grands et aux riches, il sacrifie les riches et les grands aux sangsues de l'État [2].

1. L'hôtel-de-ville n'a pas rougi de renchérir sur cette barbarie dans son règlement, en invitant à contribuer les ouvriers et les manœuvres qui ne possèdent rien. O pudeur! (*Note de Marat*)

2. Toutes les opérations de M. Necker sont entachées de ces vices. Il a de belles paroles pour les petits; pour les grands, il a de beaux procédés : mais son cœur est pour les capitalistes, les banquiers, les agioteurs, ses dignes protégés. Avec quelle sollicitude il leur a procuré les profits immenses de ses nombreux emprunts! Avec quelle sollicitude il s'efforçait de faire refluer sur eux une portion des avantages de la suppression des dîmes! Avec quelle sollicitude il cherchait à leur ménager tous les bénéfices de ses emprunts avortés! Avec quelle sollicitude il cherche à leur procurer le profit immense de l'achat des biens ecclésiastiques! Avec quelle sollicitude il cherche à leur assurer les profits immenses de la conversion de la caisse d'escompte en banque nationale! etc. Aussi est-il leur Dieu; aussi sont-ils ses apôtres; aussi le servent-ils avec idolâtrie, aussi applaudissent-ils en chœur, quand il ouvre la bouche; aussi l'étouffent-ils de caresses, quand

Jetez les yeux sur les dispositions du nouvel impôt. Pour paraître en faciliter le paiement, il le fixe à différentes époques. Mais bientôt pressé de le palper en entier, il offre un escompte ou remise à ceux qui le feront sans délai. Les capitalistes, les banquiers, les agioteurs, se trouvant porteurs d'une très grande partie des effets royaux, rien ne lui paraît plus sérieux que d'assurer le paiement de ces créanciers de l'État, que de ne soumettre jamais à aucune retenue le paiement des intérêts; il rappelle à cet égard le vœu de l'assemblée nationale, et, il la presse de le remplir. Puis, faisant valoir la nécessité où il est de ménager la caisse d'escompte, il propose de la transformer en banque nationale, et il requiert une approbation immédiate et décisive. Il fait plus; il propose dans son dernier plan à l'assemblée nationale de garantir à la caisse d'escompte un emprunt de 70 millions, qu'il se propose de faire, en déléguant le produit de la contribution du quart du revenu. Enfin, et ce dernier trait suffira, je crois, pour démasquer l'administrateur des finances : à peine la nation est-elle en possession des biens ecclésiastiques, qu'il propose à l'assemblée nationale de décréter la liberté d'acquérir ces fonds avec des effets royaux : proposition scandaleuse, qui produirait à la fois la prompte dilapidation de ces biens par le ministère, et leur translation dans la main des Hollandais et des Genevois, qui en expulseraient à l'instant les cultivateurs nationaux. Voilà donc sa funeste méthode des anticipations revenue; voilà donc ses éternelles spéculations d'agiotage reprises sans pudeur; voilà donc les sangsues de l'État, qui le couvrent de leur égide, dévorant sans cesse la substance des peuples: enfin voilà ce sauveur de la France, repoussant avec barbarie les ressources qui s'offrent

il se montre au district; aussi lui donnent-ils chaque jour une garde d'honneur; aussi leur donne-t-il en retour de bons dîners, auxquels sa douce moitié assiste pour verser le café et la liqueur. (*Note de Marat*)

à lui de toutes parts, pour se livrer à des opérations funestes, qui ne vont à ces fins[1] qu'en cimentant la ruine publique. Que de reproches mérités à lui faire ! Et d'abord devait-il marquer assez peu de déférence au vœu de la nation, pour se permettre de presser le travail sur les finances, pour proposer des contributions, pour donner des projets de décrets, avant que la constitution fût consacrée ? Devait-il songer à augmenter la masse des impôts, avant que le roi se fût sérieusement exécuté sur les moyens qui sont en son pouvoir, comme la nation a droit de l'exiger ? Mais il était bien là question d'impôts ! Il avait, dans les réformes que nous avons indiquées, de quoi couvrir deux fois le déficit. Il avait, dans la vente des terres du domaine, des châteaux abandonnés ou inutiles au monarque, des hôtels[2] occupés par les officiers ou les gens du prince, dans la nullité des acquisitions faites pour la Cour par l'infâme de Calonne (sans parler des biens des vampires de l'État, dont les possessions immenses devraient être le garant de leurs déprédations[3]), de quoi diminuer le fardeau des charges publiques. Au lieu de profiter de tant de ressources qui s'offraient à lui, il les a rejetées pour fouler le peuple par de nouvelles contributions accablantes, qu'il n'a pas même songé à faire révoquer, depuis que la restitution des biens du clergé offre de quoi éteindre complètement les dettes de l'État. Voilà donc ce nouveau système de la régénération des finances, promise tant de fois et si longtemps attendue,

1. Je lui ai supposé les mains pures; mais après tout ce que je vois aujourd'hui, je ne sais plus que penser des bruits répandus sur son compte. On prétend qu'il a travaillé à se rendre maître du numéraire par l'accaparement des grains, pour le faire valoir sur les différentes places de l'Europe, et sans doute pour ne pas oublier son ancien métier. (*Note de Marat*)

2. Ce vaste hôtel qu'occupe Thierry dans la rue de Monsieur, à Versailles ; cet hôtel somptueux que le duc de Coigny occupe dans le Carrousel, à Paris, etc. (*Note de Marat*)

3. Tant que les brigands publics seront impunis, de quoi servent les réformes? de quoi servent les lois? (*Note de Marat*)

que M. Necker n'a pas honte d'offrir à la nation, comme le fruit de ses veilles, comme le prix de la folle admiration qu'elle a pour lui.

L'impôt désastreux dont elle a fourni le décret a été voté par acclamation par le législateur. Malgré ce prétendu vœu national, et la sanction dont il est revêtu, l'administrateur des finances y compte si peu, qu'il a cru devoir l'étayer d'une proclamation royale. Après y avoir invité les Français à se conformer aux dispositions de la loi, il cherche à piquer leur amour-propre, en leur criant que l'Europe entière a les yeux sur eux, pour juger de l'étendue de leur attachement au bien de l'État : « car, dit-il, si le vœu de la première assemblée nationale, si les pressantes invitations du monarque, si la situation des affaires, si le danger imminent des circonstances, ne peuvent déterminer à un sacrifice d'argent momentané, il faudrait désespérer des ressources de ces vertus publiques, auxquelles on met aujourd'hui sa confiance ». Vaine supplique ! paroles perdues ! pour colorer une opération désastreuse, que toutes les plumes patriotiques devraient se faire un devoir de décrier, si elle ne l'était pas déjà par ses dispositions vexatoires. Et quelle confiance, je vous prie, les bons citoyens pourraient-ils avoir dans un projet décrété aveuglément, comme si le législateur eût été vendu au ministre[1] ? Ne

1. J'entends répéter de toutes parts que l'Assemblée nationale a très sagement fait d'accepter de confiance le plan de M. Necker, ne pouvant garantir ni le succès du plan qu'elle n'a point fait, ni la fidélité des comptes qu'elle n'a point examinés, ni les événements qu'elle n'a pu prévoir ; car, comme quelqu'un l'a fort bien dit, il faut que son crédit soit intact, et que la chose publique reste tout entière dans elle-même. Beau raisonnement ! Quoi donc ! l'Assemblée nationale, faite pour veiller au bonheur de la nation, et lui donner de sages lois, doit se conduire en aveugle dans des opérations qui intéressent infiniment la chose publique ? Elle aura dû, sans connaissance de cause, revêtir de sa sanction un impôt désastreux, dont les suites funestes sont incalculables ? Elle sera à couvert de tout reproche, pour s'être ménagé le pitoyable

voient-ils pas clairement qu'au lieu de travailler à leur assurer le repos, la liberté, le bonheur, on ne cherche qu'à leur accrocher de l'argent, pour leur forger de nouvelles chaînes [1]? Qui pourrait en douter? L'administrateur des finances, tremblant d'être renvoyé, s'efforce de recrépir le palais du despotisme. Écoutez ses discours artificieux, comme il cherche à dégoûter l'assemblée de construire le temple de la liberté. « Ce n'est pas sur des décombres, et au milieu des clameurs de tous les citoyens, que vous élèverez solidement l'édifice de notre bonheur. La vie est trop courte; les pensées des hommes sont trop circonscrites, pour qu'on puisse leur offrir, en dédommagement de leurs maux, la satisfaction incertaine des générations suivantes. » Les conséquences sont faciles à tirer.

Parlerai-je ici du sacrifice de quelques minces bijoux, gages précieux de la tendresse conjugale, auquel il invite les femmes [2] des paysans, dans un discours politique qu'elles ne liront point? Quoi! c'est aux pauvres habitants de la campagne, à des malheureux déjà si épuisés, qu'il cherche à inspirer des actes de patriotisme au-dessus [3] de leurs

prétexte de dire à l'auteur : cela vous regarde, je m'en lave les mains. Et on allèguera pour excuse l'exigence supposée des circonstances! Comme si quelques jours de retard consacrés à l'examen avaient pu mettre en péril le salut de l'État! Se peut-il que, dans le siècle des lumières, nous soyons réduits à présenter au lecteur des réflexions de cette nature! (*Note de Marat*)

1. On n'a pas oublié les tentatives réitérées du ministre, pour engager les États généraux et la municipalité parisienne, à rendre au Roi la plénitude du pouvoir exécutif. (*Note de Marat*)

2. Voyez le nº 26 de *L'Ami du Peuple*. (*Note de Marat*)

3. « La femme d'un paysan donnera, s'il le faut, son anneau ou sa croix d'or; elle n'en sera pas moins heureuse, et il lui sera permis d'en être fière. » Discours de M. Necker à l'Assemblée nationale... Quoi! c'est ce ministre si scrupuleux, qui n'ose toucher à 8.240.000 liv. des deniers de l'État, que les princes dissipent scandaleusement! C'est ce père du peuple si chanté, qui tout à coup renonce sans pudeur à ses entrailles paternelles, pour arracher du doigt ou du cou d'une paysanne une misérable breloque. Et de quel front, après un trait pareil, ose-t-il garder sa vaisselle,

forces! Quand la raison sévère n'en condamnerait pas le projet; l'honneur, la délicatesse, le sentiment auraient dû le lui interdire. Dépouillé du vernis séducteur dont on l'a revêtu, qu'est-il, aux yeux des sages, qu'un artifice honteux, employé à consommer la spoliation la plus malhonnête?

Voilà donc le fond du sac du premier ministre des finances: le voilà lui-même au bout de son rôle, le voilà aux abois. Sa retraite est forcée; elle est nécessaire, elle est indispensable; et de quelque manière que les affaires tournent, il ne peut faire que du mal, que faire mourir d'inanition le peuple, que ruiner la liberté, que perdre l'État. Tant d'abus de confiance le décrieront à jamais comme un administrateur inepte, s'ils ne le font pas proscrire comme un ministre dangereux, un ennemi de la patrie; mais nous ne sommes pas au bout de ses démérites, il nous en reste de plus grands encore à dénoncer.

QUATRIÈME CHEF D'INCULPATION

On aurait cru que l'issue de la première conspiration en aurait imposé aux ennemis de la patrie: mais quel frein peut arrêter des hommes décidés à perdre l'État? A peine eut-elle avorté, que, déplorant ses suites imprévues, ils travaillèrent à en former une nouvelle. Nous ne mettrons point en question si des courtisans furent en tête: quels autres hommes assez atroces pourraient méditer la ruine de la nation? Mais pour réussir, ils avaient besoin de coopérateurs; ils en trouvèrent dans les États-Généraux, dans le

ses bijoux précieux? De quel front ose-t-il garder une montre, et prendre du tabac dans une boîte d'or? Que dis-je! Souvent un anneau d'or est toute la fortune d'une paysanne; et presque toujours il en forme les dix-neuf vingtièmes. Faites donc porter au trésor royal, M. l'apôtre, treize à quatorze millions tirés de vos coffres; il vous en restera encore assez pour vivre: vous n'en serez pas moins heureux, et il vous sera permis d'en être fier; du moins pourrons-nous croire à votre amour du bien public. (*Note de Marat*)

ministère, dans la municipalité. La noire trame fut ourdie avec une adresse singulière, conduite avec un art profond. Le 4 août, les premiers fils parurent au sein de l'assemblée nationale, couverts du voile de la générosité et de la bienfaisance. Dans ces sacrifices apparents[1], portés aux nues par l'enthousiasme universel, je n'avais entrevu que le projet d'arrêter le décret prêt à passer sur les droits du citoyen, et de faire échouer la constitution. La pusillanimité des imprimeurs ne me permit pas d'abord d'éventer ce piège, et il fut tendu de nouveau avant d'être dévoilé[2].

Les ennemis publics avaient dressé à la fois plusieurs batteries. Dans le cas où ils ne pourraient réussir à empêcher la constitution, ils devaient travailler à la modeler à leur gré. Le comité[3] chargé de préparer les décrets, trop évidemment subjugué, en fit de captieux, qui tendaient à remettre dans les mains du monarque le pouvoir absolu. A peine ce travail funeste fut-il publié, que je sonnai l'alarme pour[4] le proscrire, et couvrir d'opprobre ses auteurs.

Dans ces entrefaites, le ministre favori pressait les États de rendre au roi la plénitude du pouvoir exécutif[5] ; il essaya même de le lui faire reprendre d'autorité. Sous prétexte de réprimer les émeutes, mais à dessein d'empêcher les citoyens de s'assembler, il fit rendre une déclaration royale, qui soumettait au prévôt[6] des maréchaux de France le

1. Abolition des privilèges féodaux.
2. Voyez le n° 11 de *L'Ami du Peuple*. (*Note de Marat*)
3. L'ancien comité. (*Note de Marat*)
4. Voyez *Le Moniteur Patriote*. (*Note de Marat*)
5. A force de crier contre cette faction odieuse, je suis enfin parvenu à ouvrir les yeux des citoyens sensés. Un député du peuple n'a même pas craint de s'élever dernièrement contre elle dans l'Assemblée nationale. Voyez la réponse du comte de Mirabeau, le 20 octobre, au sujet des observations de M. Robespierre, contre la loi martiale. (*Note de Marat*)
6. N'a-t-on pas vu, le 24 octobre, la municipalité presser l'Assemblée nationale de rétablir cette juridiction tyrannique? (*Note de Marat*)

jugement des prisonniers qui s'attrouperaient. Cette déclaration, enregistrée en parlement avec tant de zèle, il la vit en silence foulée aux pieds. Elle annonçait le fatal projet de rétablir les suppots du despotisme, et de contenir le peuple par la terreur. Il ne laissa dormir ce projet que quelques jours; et le reprit, en sollicitant la municipalité de rendre au monarque le pouvoir exécutif. Des sollicitations si vives, si répétées, ne me permirent pas de douter qu'il n'eût connivé avec la faction criminelle des États-Généraux. Le dévouement que la municipalité parisienne avait affiché pour le ministre, peu après son retour; la multiplicité d'aristocrates qui la composaient les efforts qu'elle avait faits pour dissiper les assemblées du Palais-Royal, la manière dont la milice nationale a été organisée, cette foule de nobles et de magistrats qui commandent la garde bourgeoise, ces appointements excessifs donnés à l'état-major de la garde soldée; cette somme énorme offerte au commandant général; cette insouciance de s'assurer des accapareurs ministériels; ce mépris des règles pour blanchir le marquis de la Salle; cet empressement de s'assurer du marquis de Saint-Huruge; ce voile jeté avec tant de soins sur la destination des travaux de Montmartre et des moulins à bras de l'École-Militaire, ce refus d'examiner le tripotage des farines de cet entrepôt : tant de considérations réunies me firent craindre qu'elle n'eût été entraînée dans le complot; je fis part de mes craintes au public, et il les partagea. Cent faits nouveaux sont ensuite venus à l'appui de ces sujets d'alarme.

Cependant les conjurés n'avançaient qu'à pas comptés. Ils n'avaient point d'armée à opposer au parti patriotique; ils travaillèrent à enchaîner la milice parisienne par le moyen de ses chefs, dont ils connaissaient le dévouement. Je travaillai à la faire tomber de leurs mains, en rappelant le soldat à ses intérêts et à ses devoirs[1].

1. Voyez le Discours de l'ami du peuple, nº 19. (*Note de Marat*)

Sentant le besoin d'appuyer leur projet par la force, ils engagèrent la docile municipalité de Versailles [1] à demander des troupes, sous le prétexte de soulager la garde bourgeoise ; et ils choisirent le seul régiment de France qui eût refusé de prêter serment de fidélité à la nation. A peine arrivé, on cajola les officiers. Les gardes-du-corps et plusieurs commandants de la milice nationale passaient leur vie avec eux. A mesure que ces liens se resserraient, la faction aristocratique ne s'étudiait plus à dissimuler : livrée à une audace insultante, elle arrêtait la marche de l'assemblée par mille motions captieuses.

Les conjurés s'étaient assurés d'une troupe d'élite, satellites dévoués, dont ils travaillèrent à augmenter le nombre. Le premier octobre[2], les gardes-du-corps donnèrent, dans la salle de l'Opéra, un banquet, dont le duc de Guiche, capitaine de quartier, fit les honneurs, et où assistèrent le comte d'Estaing[3], plusieurs officiers et soldats de la milice bourgeoise, les officiers et les soldats du régiment de Flandre, et deux compagnies de dragons. Cette fête ne tarda pas à dégénérer en orgie; les gardes-du-corps en firent tous les frais; ils embrassaient les soldats, ils leur faisaient endosser leurs habits : ils voulurent les servir à

1. Je puis certifier, d'après le témoignage de cent citoyens, que la milice bourgeoise de Versailles n'est pas moins indisposée contre sa municipalité et la plupart de ses commandants, que les patriotes de Paris ne sont indignés contre l'Hôtel-de-ville. Elle l'accuse hautement d'être vendue aux conjurés, et de l'avoir laissée sans munitions le jour de l'arrivée des Parisiens. Le moyen d'en douter! (*Note de Marat*)

2. Depuis huit jours, les gardes du corps couchaient tout bottés, pour être prêts à monter à cheval au premier signal. (*Note de Marat*)

3. Tout Versailles assure que le comte d'Estaing avait dîné, quelques jours auparavant, chez le sieur Maitrau, capitaine de la garde bourgeoise, antipatriote fameux, et de plus boucher dans la rue des Deux-Portes : voilà de ces traits que M. le comte n'aurait pas dû omettre dans sa justification. (*Note de Marat*)

table; force bouchons sautèrent au plancher, et le vin pétilla dans les verres. Lorsque les têtes de ces maîtres-valets furent bien échauffées, mille propos injurieux à la nation et à ses fidèles représentants furent répétés par échos; mille imprécations suivirent. Au fort de ces accès de fureur, le roi, la reine et le dauphin parurent au banquet. Qu'on juge de l'exaltation que produisit la présence de la famille royale, qui ne dédaignait pas de descendre du trône pour se confondre parmi de simples sujets! L'héritier de la couronne passa de mains en mains, et les témoignages de dévouement furent portés jusqu'au délire. Touché de ces transports, le roi but avec la troupe fidèle, et la reine détacha de son cou une croix d'or, dont elle fit cadeau à un grenadier. Les cris de Vive le roi! Vive la reine! qui se firent entendre à tous les coins de la salle, ne furent interrompus que par de nouvelles imprécations contre de célèbres amis de la liberté, et par la romance : O Richard! ô mon Roi! l'univers t'abandonne. Les accents de la voix qui se faisait entendre, transportèrent les convives, qui s'écrièrent en chœur : « Nous ne reconnaissons que notre roi, nous ne reconnaissons que notre roi, nous n'appartenons point à la nation, nous ne voulons appartenir qu'à lui »; et bientôt arrachant de leurs chapeaux la cocarde patriotique, ils la foulèrent aux pieds : des serments furent prononcés, et on ne se sépara que pour se réunir peu après.

Le surlendemain, nouvelle orgie dans l'hôtel des gardes-du-corps. Les mêmes personnages y figurèrent; mais la famille royale n'y parut pas. Pour rendre la fête plus gaie, on y appela des nymphes, et on y joua à mille petits jeux gaillards : les imprécations recommencèrent contre les fidèles représentants de la nation, et les serments de fidélité au monarque ne furent pas oubliés.

Un petit groupe de conjurés venait de figurer à l'œil-de-bœuf. Trois femmes de la reine y avaient apporté un magasin de rubans : elles en décorèrent les chapeaux des

satellites du roi, et d'autres hommes assez faibles pour se laisser aller aux discours de ces sirènes perfides; tous reçurent à genoux la cocarde blanche, comme la seule qu'on pût porter sans trahir le monarque.

Cependant l'Assemblée nationale faisait la triste expérience des inconvénients du veto suspensif. Le président ayant présenté à l'acceptation les décrets sur la déclaration des droits du citoyen et divers articles constitutionnels, en avait rapporté une réponse alarmante. Le ministre favori y faisait dire au roi, « que cédant aux circonstances, il n'accordait son accession que sous la condition positive, dont il ne se départirait jamais, que le pouvoir exécutif aurait son entier effet entre ses mains ». Cette réponse révolta les députés patriotes, qui se récrièrent contre ce qu'elle avait de moins inquiétant, et le président fut chargé de supplier le roi de donner son acceptation pure et simple.

Le bruit des orgies célébrées à Versailles avait répandu l'alarme dans Paris. Craignant que les fidèles représentants de la nation ne fussent en danger, et sentant plus que jamais la nécessité de mettre un terme à leurs maux, plus de 20.000 citoyens armés se disposèrent à partir, pour punir les gardes-du-corps de l'outrage fait à la patrie. Le comité militaire les avait laissés sans munitions; la troupe soldée partagea les siennes avec eux. Leurs chefs, voulant gagner du temps, refusaient de marcher; la force les détermina à faire leur devoir.

Sur les trois heures, sept à huit cents gardes-du-corps se rangèrent en bataille devant la grille du château, pour recevoir les Parisiens. Devant eux se rangea le régiment de Flandre; et devant les casernes, un bataillon de Suisses avec la garde bourgeoise. A la vue de ces dispositions, bientôt l'alarme se répandit dans la ville; et la milice nationale, à qui on avait laissé ignorer ce qui se passait à Paris, accourut par pelotons de toutes parts, et se réunit à la garde du jour.

La cohorte féminine parisienne venait d'arriver. Les gardes-du-corps l'empêchèrent d'entrer dans les cours : un jeune homme, qui était à la tête, essaya de percer ; quatre d'entre eux sortirent des rangs, et le poursuivirent à coups de sabre jusque dans une boutique, où il s'était réfugié. A leur retour, le dernier eut l'épaule cassée par une balle que lui envoya un bourgeois indigné. Les gardes-du-corps se disposaient à fondre sur la milice nationale : pour les empêcher d'avancer, les soldats de Flandre firent volte-face, et se réunirent aux citoyens. Les soldats de la[1] patrie n'avaient point de munitions : ils en reçurent de leurs nouveaux camarades, qui déjà murmuraient hautement de la conduite atroce des satellites royaux. Jusqu'alors M. d'Estaing n'avait point paru, il s'était renfermé avec le roi et les ministres ; mais bientôt il accourt, et fait tous ses efforts pour engager la milice nationale à se retirer. Sous un prétexte spécieux, il essaie de lui enlever deux canons qui étaient devant les casernes : elle s'y oppose. Il va, vient, court, parle aux gardes-du-corps, et revient assurer la milice nationale qu'ils sont prêts à prendre la cocarde patriotique, et à faire serment de fidélité.

Les compagnies aristocratiques se débandent. Peu après, il renvoie les soldats de Flandre et les dragons, qu'il a soin de faire renfermer dans la grande écurie, pour les retrouver au besoin.

1. M. la Tourillière, capitaine d'artillerie de la milice nationale, chargé des munitions, vivement pressé de les délivrer, distribua trente cartouches par compagnie de 110 hommes, en protestant qu'il n'en avait pas davantage. On voit que la municipalité de Versailles n'avait pas été moins prévoyante que celle de Paris, et que, sans la fraternité des troupes soldées, les citoyens jouaient à un beau jeu. Ce défaut de munitions, qu'elles ne manqueront pas de colorer, est un trait de trahison si noir, qu'il mériterait un châtiment capital. Après cela, fions-nous à la vigilance de nos fidèles administrateurs. Mais les Parisiens sont si simples, que je parie, contre qui voudra, que cette leçon ne leur a servi de rien, et qu'aujourd'hui même ils sont au dépourvu. (*Note de Marat*)

Les gardes-du-corps se retirent. A peine sont-ils à cinquante pas, qu'ils font volte-face, et accueillent d'une salve la milice nationale, qui riposte, et en couche plusieurs sur le carreau. Ils fuient, et sont rencontrés par un détachement de citoyens, qui les empêche d'entrer dans leur hôtel; ils regagnent la place par la rue de l'Orangerie, et se réfugient dans la grande cour, dont ils cadenassent les grilles.

Tout était prêt pour la fuite de la famille royale à Metz. Des relais avaient été placés sur la route. Des voitures, lourdement chargées, s'étaient présentées aux grilles du Dragon et de l'Orangerie, dont on leur avait refusé l'ouverture. Des voitures attelées tout le jour dans les écuries de la reine, n'attendaient plus qu'un moment favorable pour disparaître. On leur en ôta les moyens, en plaçant partout de bonnes gardes, et en occupant toutes les avenues.

On venait d'arrêter un courrier du comte d'Estaing, qui allait à Paris[1], et les voitures du prince de Beauvau, qui se rendaient au château. En même temps, la milice nationale apprit qu'on faisait avancer 600 Suisses; elle envoya à leur rencontre pour les empêcher d'entrer dans Versailles, et elle resta sous les armes, malgré la pluie. A neuf heures et demie, la troupe légère parisienne se réunit à la milice de Versailles. Elle fut suivie, deux heures après, par l'avant-garde de l'armée. A son approche, les gardes-du-corps se retirèrent dans la cour des Princes. On alluma de grands feux dans la place d'armes, et les Parisiens mirent en liberté le régiment de Flandre, qui fit corps avec eux. Sur les deux heures, l'armée entière se présenta à la grille du château, qui fut ouverte; les gardes-du-corps prirent la fuite, et se sauvèrent à Rambouillet par la porte de l'Orangerie, après en avoir poignardé la sentinelle.

Le commandant-général s'était rendu chez le roi; il fit

1. On présume avec fondement que ce courrier était envoyé au-devant des Parisiens, pour leur annoncer que tout était arrangé, et que leur présence n'était plus nécessaire. (*Note de Marat*)

donner ordre à l'armée de s'abriter. Sur les cinq heures, 400 assassins gagnèrent la terrasse, on ne sait par où, renversèrent les sentinelles, et cherchèrent à pénétrer dans le château. Les Suisses et les valets-de-pied en barricadèrent l'entrée; l'alarme fut générale, les grenadiers accoururent. s'emparèrent de tous les postes, jusqu'au cabinet où la famille royale s'était retirée, avec les ministres et les commandants-généraux des milices nationales.

La troupe d'assassins disparut. A la pointe du jour, les gardes nationales remplirent les cours du château et la place d'armes; un grand nombre entra dans les appartements, arrêta plusieurs gardes-du-corps, dont six furent massacrés, et deux eurent la tête tranchée dans la cour des Ministres. A la prière du Roi, on fit grâce aux autres. Enfin la famille royale fut conduite à Paris, pour la soustraire aux projets des ennemis de l'État.

Qu'on rapproche maintenant les principales circonstances de cette horrible trame; les tentatives de M. Necker[1], pour

1. Je crois avoir prouvé que le renvoi de M. Necker, le 11 juillet, n'était qu'un trait de mépris de la part des conjurés, qui présumaient pouvoir se passer désormais de lui. Mais cette disgrâce, si méritée, où la nation n'aurait dû voir qu'un ministre plus que suspect, et où elle ne vit qu'un martyr de la liberté, le reporta sur l'autel : le peuple le rappela à grands cris ; et en vengeant le prétendu défenseur de ses droits, il crut ne venger que sa propre cause.

L'observateur qui sait rapprocher les faits, combiner les événements, et remonter à leur source, ne peut s'empêcher de placer M. Necker à la tête des conjurés. Il était au fait de tout ce qui se tramait : son simple silence sur les longs et terribles apprêts du blocus de la capitale dépose hautement contre lui. Mais si la première conspiration ne suffisait pas pour le convaincre de trahison, la seconde ne laissera aucun doute. Qui ne sait qu'alors il dirigeait seul toutes les opérations du cabinet? Qui ne sait qu'il avait à ses ordres la faction criminelle des États-Généraux? Qui ne sait qu'il disposait de la municipalité de Paris, de celle de Versailles, de presque tous les chefs des milices nationales? Or, les manœuvres

soustraire les proscrits, et notamment le baron de Besenval, à la vengeance de la nation; ce rôle de compère que jouèrent les comtes de Clermont-Tonnerre et Lally-Tolendal; ce tour de passe que le premier se permit, en glissant à l'un des secrétaires des électeurs le décret d'amnistie qu'il avait préparé; ces efforts perfides des conjurés pour empêcher le décret sur les droits de l'homme et du citoyen; ces tentatives multipliées du ministre principal pour remettre le pouvoir absolu dans les mains du roi; cet arrêt du conseil qui soumettait les citoyens à la tyrannie prévôtale, sous prétexte d'empêcher les émeutes; ces difficultés élevées sur les décrets de la suppression des pensions, des redevances, des dîmes, et de la vénalité des charges, qui annonçaient dans le ministère le dessein de se faire un parti formidable du clergé, de l'ordre de Malte, des tribunaux, des négociants, des financiers, et de la foule

du cabinet, pour consommer ces deux conspirations, ont été parfaitement semblables. Même projet d'affamer Paris, même dessein d'arrêter la marche de l'Assemblée nationale, de l'enchaîner par la crainte, ou de la dissoudre; même trame pour faire échouer la constitution, même ton de despote inspiré au monarque, même refus de sanctionner les décrets, à moins qu'on ne remît entre ses mains la puissance suprême. Or, qui doute que M. Necker seul ne fût alors l'âme du cabinet; qui doute qu'il n'eût lui-même ménagé au roi, par le veto, le prétexte du refus; qui doute qu'il ne l'eût poussé à reprendre le ton d'un maître; qui doute qu'il ne se fût efforcé de lui rendre le pouvoir absolu; qui doute enfin de ses liaisons, de ses intrigues avec les courtisans, avec les ennemis de la patrie, les principaux conjurés?

Je ne dirai rien des entretiens secrets qu'on l'accuse d'avoir eu à Bâle, en Suisse, avec la duchesse de Polignac, et dont je serais peu surpris : tant d'autres faits notoires se réunissent pour l'inculper et le confondre! Rappelé au timon des affaires, il revint en triomphateur; il se crut tout-puissant, il trancha du souverain; et le premier essai qu'il fit de sa puissance fut un acte de trahison. Du fond de sa voiture, il écrivit une lettre à la ville de Nogent, pour demander la liberté du baron de Besenval, accusé de crime de lèse-nation. A peine arrivé à Versailles, qu'il court à Paris; il se montre à l'hôtel-de-ville, il se présente aux députés de la com-

innombrable des pensionnaires du Prince; ce refus d'exécuter rigoureusement les décrets sur la circulation et l'exportation des grains qui annonçait le dessein de se ménager les moyens de continuer l'accaparement des blés, et de réduire le peuple par la famine; ces orgies des gardes-du-corps, pour porter le soldat à égorger ses concitoyens; ces exécrations contre les députés fidèles de la nation, ces cocardes patriotiques foulées aux pieds, cet aveugle dévouement juré aux ordres monarchiques, cet oubli de dignité du roi, cet abandon des bienséances de la reine, ces apprêts sanguinaires des satellites royaux; ce manque de munitions des milices nationales, qui les livre sans défense au feu de l'ennemi; ce refus de marcher de leurs principaux officiers, pour gagner du temps, et laisser effectuer la fuite de la famille royale, qui aurait plongé la

mune et aux électeurs, non pour leur présenter l'hommage empressé de sa reconnaissance, mais pour leur demander la grâce de tous les proscrits : et pour l'obtenir, que ne mit-il pas en œuvre? Déjà il s'était concerté avec quelques-uns des chefs qui devaient y jouer une farce : des pleureuses l'avaient devancé dans la salle des représentants. elles le devancèrent encore dans celle des électeurs; il arrive; aux premiers applaudissements succède un profond silence, chacun retient son haleine; mais l'orateur ne peut commencer, il parcourt des yeux la salle, et n'apercevant pas ses compères, il demande qu'on les fasse entrer; enfin, il pérore, et s'efforce d'émouvoir, en demandant une amnistie générale; des pleurs de commande roulent accompagnés de sanglots; il achève, et va recueillir de nouveaux applaudissements à une croisée. Cependant le comte de Clermont-Tonnerre profite de la disposition des esprits pour crier grâce. Il s'agissait d'en rédiger l'acte; il était tout fait dans la poche du comte, qui le glisse sous la main de l'un des secrétaires. A ce rôle de jongleurs qui supposait une liaison intime, une connivence étroite avec ces courtisans déliés, j'ajouterai un autre trait, qui dévoile ses liaisons criminelles avec les conjurés. Tout le monde a su la fuite du comte de Lally, de M. Mounier et de la princesse d'Hennin, etc., pour se soustraire au ressentiment du peuple. Ils ont été se réfugier en Suisse; mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que M. Necker leur a donné un asile dans une de ses terres. (*Note de Marat*)

France dans les horreurs des guerres civiles; ces préparatifs du départ...; on trouvera réunis tous les caractères de la plus affreuse conspiration.

Elle a été préparée et consommée sous les yeux du ministre favori. Qu'a-t-il fait pour s'y[1] opposer? Qu'a-t-il fait pour prévenir l'orgie des gardes-du-corps? Qu'a-t-il fait pour empêcher le roi de s'y trouver? Qu'a-t-il fait pour l'empêcher de reprendre le ton d'un despote, en témoignant les plus alarmantes dispositions à l'égard des décrets de l'assemblée nationale? Qu'a-t-il fait pour l'empêcher de se préparer à la fuite? Non seulement il n'a rien fait; mais, à en juger par la réponse qu'il a mise dans la bouche du monarque, lorsque les décrets constitutionnels furent présentés à l'acceptation, n'est-il pas évident que s'il n'a pas trempé[2] directement dans cette conspiration, il en a profité pour travailler à rendre le roi absolu? Il voulait qu'il n'accordât son accession à ces décrets, « que sous la condition positive, dont il ne se départirait jamais, que le pouvoir exécutif aurait son entier effet entre ses mains »; c'est-à-dire que le pouvoir exécutif dans sa plénitude, et tel qu'il était exercé avant la révolution, lui fût remis.

Ce pouvoir comprend la puissance de disposer de toutes les forces de terre et de mer, la puissance de disposer des revenus de l'État, la puissance de disposer des tribunaux, la puissance de disposer de la police; c'est-à-dire la puissance suprême, devant laquelle les lois se taisent toujours, la seule qui soit irrésistible[3], la seule qui inspire

1. Dira-t-il qu'à cet égard les autres ministres sont coupables comme lui? J'en conviens; aussi la nation doit-elle s'assurer d'eux et de lui, pour les traiter comme des traîtres, des ennemis publics. (*Note de Marat*)

2. Qu'il nous dise un peu qui a fourni l'argent pour ce voyage? Car il était tout prêt, certainement. Peut-on lui demander encore qui a fourni le trésor qu'on envoyait au comte d'Artois, et qu'on a si heureusement saisi? (*Note de Marat*)

3. Voyez dans mon Plan de Constitution la manière de la diviser, pour qu'elle ne soit plus redoutable. (*Note de Marat*)

la terreur, la seule dont les princes sont jaloux[1]. Qu'elle soit remise un instant au monarque, c'en est fait pour jamais de la liberté; dès ce moment reparaîtront ces inspecteurs, ces exempts, ces espions, infâmes suppôts de la police et des tribunaux, ces légions de concussionnaires et de déprédateurs, ces armées de satellites royaux. Dès ce moment, il peut disposer de la liberté, de la sûreté, de la fortune, de la vie des citoyens; les décrets de l'assemblée nationale seront anéantis, et il ne restera à la nation d'autre fruit de ses longs et pénibles efforts, de ses combats, de ses victoires, que la cruelle nécessité d'obéir en esclave, de gémir en silence, et d'être livrée à ses tyrans. C'est donc le premier ministre lui-même, qui s'est efforcé tant de fois de la remettre aux fers, de l'enchaîner au joug de l'affreux despotisme, sous lequel elle a gémi si longtemps[2].

Un dessein de cette nature, conçu de sang-froid, calculé avec réflexion, mûri à loisir, et si souvent renouvelé, est le plus noir des attentats. Seul il suffirait pour rendre son auteur l'objet de l'exécration publique, le couvrir d'opprobre, et le faire punir comme ennemi de l'État, comme traître à la patrie. Eh! quel est donc l'auteur atroce de cet exécrable dessein? Un homme en qui la nation a mis toute sa confiance, un homme que le peuple a pleuré comme un père, qu'il a redemandé comme son défenseur, qu'il bénit comme son bienfaiteur, et qu'il adore comme un dieu.

1. C'est ce qui a bien paru dans cette protestation que fit le roi, qu'il ne souffrirait pas qu'on changeât rien à son droit de disposer de l'armée, et cela dans un moment où il abandonnait toutes les autres prérogatives usurpées de la couronne. Or, rien de plus simple; quand on a la force en main, on fait toujours ce qu'on veut. (*Note de Marat*)

2. Serait-ce la crainte, la honte ou les remords qui ont porté M. Necker à s'opposer au départ du roi pour Paris? Qui le sait : mais je sais bien qu'il a dû naître sous une heureuse étoile, pour que le bandeau de l'illusion ne soit pas déjà tombé de tous les yeux. (*Note de Marat*)

CINQUIÈME CHEF D'INCULPATION

A tant de titres de flétrissure, ajoutons-en un nouveau. En poussant le roi à sortir de son caractère de bonté, pour se montrer en despote, et prendre bientôt après le ton d'un suppliant, Monsieur Necker a compromis l'honneur du Prince, l'honneur des sujets. Que voulez-vous que nos ennemis pensent d'une nation dont le gouvernement ne sait ce qu'il fait, d'une nation qui souffre des ministres qui l'exposent à la risée de l'Europe entière, d'une nation qui comble d'éloges un administrateur qu'elle aurait dû reléguer aux petites-maisons? Rappelons-nous les humiliations que la France a eu à dévorer après ses tripoteries avec les aristocrates Hollandais, pour avoir eu des ministres ineptes et corrompus. Encore si ces humiliations ne faisaient que blesser l'amour-propre ; mais le discrédit attaché au mépris, mais les insultes qu'il provoque, mais la perte du commerce qui le suit, mais la misère d'une foule de citoyens qu'il cause, mais la ruine de l'État qu'il entraîne, sont les malheureux fruits de cette démence des administrateurs. Si les Anglais n'ont pas profité de l'avilissement de notre cabinet pour nous enlever nos colonies, et nous porter les derniers coups, c'est qu'ils n'ont pas voulu se déshonorer eux-mêmes par la bassesse d'un pareil attentat. N'en doutons point : le respect et la crainte sont les meilleurs remparts des peuples; mais l'agioteur Genevois, aveuglé par ses petites passions, ne voit pas cela.

Je viens de donner la mesure des talents et des vertus de M. Necker, la mesure de son zèle pour le bien public, de ses sentiments pour le peuple, de ses titres à l'estime et à la reconnaissance de la nation.

Avant de le peindre par ses œuvres, j'aurais dû le peindre par ses principes; mais ses écrits ne sont pas sous ma main : lorsque je ne serai plus en captivité, je les

éplucherai, je les commenterai, et il n'ignore pas que je sais lire.

J'ai fait ma tâche, qu'il fasse la sienne. Dégagez donc votre parole, Monsieur l'administrateur des finances, justifiez-vous sans délai aux yeux de la nation; démontrez, si vous le pouvez, que mes inculpations sont destituées (*sic*) de tout fondement, démontrez qu'elles vous sont étrangères[1]; mais n'oubliez pas que ce serait perdre vos peines que de vous attacher à improuver quelques particularités sur lesquelles je puis m'être trompé : c'est le corps de mes inculpations que vous devez anéantir; garder le silence sur un seul point, ce serait passer condamnation.

Ne donnez pas non plus le change au public, en soudoyant des plumes vénales pour me diffamer[2]. Il ne s'agit

1. Je connais toutes les rubriques dont on peut se servir pour couvrir les crimes des agents de l'autorité. Mais si le ministre de la guerre, déjà criminel de lèse-nation pour avoir fait avancer les troupes et les trains d'artillerie qui devaient détruire la capitale, avait la lâcheté de conniver avec le premier ministre des finances, il attirerait tout l'orage sur sa tête : qu'il tremble d'aggraver ses attentats. (*Note de Marat*)

2. Depuis que j'ai dénoncé M. Necker, le public est inondé d'une foule d'écrits où le premier ministre des finances est flagorné, et où je suis impitoyablement déchiré par des vendeurs d'injures et de calomnies. Dans une guerre de ce genre, on sent trop le prodigieux avantage que doit avoir contre un homme réduit à travailler pour vivre, un homme qui a l'autorité en main, qui peut donner des places, et qui dispose d'une fortune de 14 à 15 millions.

Quoi qu'il en soit, mes principes sont connus, mes mœurs sont connues, mon genre de vie est connu : ainsi je ne m'abaisserai point à combattre de lâches assassins qui s'enfoncent dans les ténèbres pour me poignarder. Que l'homme honnête, qui a quelque reproche à me faire, se montre ; et si jamais j'ai manqué aux lois de la plus austère vertu, je le prie de publier les preuves de mon déshonneur. Je terminerais ici cet article, s'il n'importait à la cause de la liberté que le public ne soit pas la dupe des artifices employés pour le prévenir défavorablement contre son incorruptible défenseur.

Comme ma plume a fait quelque sensation, les ennemis publics,

point ici de mon caractère moral; mais de votre justification. Quand je prêterais autant à la censure que j'y

qui sont les miens, ont répandu dans le monde qu'elle était vendue : ce qui, d'après le caractère connu des gens de lettres du siècle, n'était pas difficile à persuader à qui ne m'a point lu. Mais il suffit de jeter les yeux sur mes écrits, pour s'assurer que je suis peut-être le seul auteur depuis J.-J. qui dût être à l'abri du soupçon. Et à qui, de grâce, serais-je vendu? — Est-ce à l'Assemblée nationale, contre laquelle je me suis élevé tant de fois, dont j'ai attaqué plusieurs décrets funestes, et que j'ai si souvent rappelée à ses devoirs? — Est-ce à la couronne, dont j'ai toujours attaqué les odieuses usurpations, les redoutables prérogatives? — Est-ce au ministère, que j'ai toujours donné pour l'éternel ennemi des peuples, et dont j'ai dénoncé les membres comme traîtres à la patrie? — Est-ce aux princes, dont j'ai demandé que le faste scandaleux fût réprimé, les dépenses bornées aux simples revenus des apanages, et dont je demande que le procès soit fait aux coupables? — Est-ce au clergé, dont je n'ai cessé d'attaquer les débordements, les prétentions ridicules, et dont j'ai demandé que les biens fussent restitués aux pauvres? — Est-ce à la noblesse, dont j'ai frondé les injustes prétentions, attaqué les privilèges iniques, dévoilé les perfides desseins? — Est-ce aux parlements, dont j'ai relevé les projets ambitieux, les dangereuses maximes, les abus révoltants, et dont j'ai demandé la suppression? — Est-ce aux financiers, aux déprédateurs, aux concussionnaires, aux sangsues de l'État, à qui j'ai demandé que la nation fît rendre gorge? — Est-ce aux capitalistes, aux banquiers, aux agioteurs, que j'ai poursuivis comme des pestes publiques? — Est-ce à la municipalité, dont j'ai découvert les vues secrètes, dévoilé les desseins dangereux, dénoncé les attentats, et qui m'a fait arrêter? — Est-ce aux districts, dont j'ai attaqué l'alarmante composition, et proposé le besoin de réforme? — Est-ce à la milice nationale, dont j'ai attaqué les sots procédés, et la sotte confiance dans des chefs suspects? — Reste donc le peuple [1], dont j'ai constamment défendu les droits, et pour lequel mon zèle n'a point eu de bornes. Mais le peuple n'achète personne : et puis, pourquoi m'acheter? Je lui suis tout acquis : me fera-t-on un crime de m'être donné?

Si ses ennemis, qui cherchent à me perdre, avaient quelque jugement, ils sentiraient que leurs coups seront toujours sans

1. Pour moi, le mot peuple est presque toujours synonyme à celui de nation. Lorsque je le distingue, comme dans ce cas, il désigne la nation, exception faite de ses nombreux ennemis. (*Note de Marat*)

prête peu, ma dénonciation n'en aurait pas moins de force : je vous traduis devant la nation comme un ennemi public,

effet, tant qu'ils ne saisiront pas le défaut de la cuirasse. Ainsi au lieu de frapper en aveugle, que ne cherchent-ils mes faibles, que n'épient-ils mes ridicules, pour me peindre d'après moi? Ils ont besoin d'aide, je vais leur en donner.

Depuis longues années, mes amis, témoins de mon insouciance sur l'avenir, et rebutés de me prêcher en vain le soin de ma fortune, me reprochent d'être un animal indécrottable ; peut-être n'ont-ils pas tort : mais ce défaut n'est pas, je crois, celui d'un complaisant prêt à se vendre. Depuis longues années, mes voisins, qui voient que je me refuse le nécessaire pour faire construire des instruments de physique, me regardent comme un original inconcevable : peut-être n'ont-ils pas tort ; mais ce défaut n'est pas, je crois, celui des intrigants qui cherchent à se vendre.

Je n'ai ni place, ni pension ; jamais je n'en sollicitai, et je n'en accepterai jamais : aux yeux des sages du siècle, un pareil désintéressement n'est que sottise, soit ; mais ce n'est pas là, je pense, le fait d'un ambitieux prêt à se vendre.

Il y a dix mois que je sers la patrie nuit et jour ; mais je n'ai voulu prendre aucune part à la gestion des affaires publiques. Je me suis montré dès le premier instant d'alarme, et je n'ai consulté que mon cœur pour partager les périls communs. Depuis le mardi soir, jour de la prise de la Bastille, jusqu'au vendredi soir, je n'ai pas désemparé du comité des Carmes, dont j'étais membre. Obligé de prendre enfin quelque repos, je n'y reparus que le dimanche matin. Le danger n'était plus imminent, et je voyais les choses un peu plus de sang-froid. Quelqu'importantes que me parussent les occupations d'un commissaire de district, je sentais qu'elles ne convenaient nullement à mon caractère, moi qui ne voudrais pas de la place de premier ministre des finances, pas même pour m'empêcher de mourir de faim. Je proposai donc au comité d'avoir une presse, et de trouver bon que, sous ses auspices, je servisse la patrie, en rédigeant l'historique de la révolution, en préparant le plan de l'organisation des municipalités, en suivant le travail des États-Généraux. Ma proposition ne fut pas du goût de la majorité, je me le tins pour dit ; et pénétré de ma parfaite inaptitude à toute autre chose, je me retirai. Aux yeux de tant d'honnêtes citoyens qui font une spéculation de l'honneur de servir la patrie, ma retraite doit paraître pure stupidité, je le sais ; mais ma proposition n'était pas celle d'un homme dont la plume est à vendre.

Le plan que j'avais proposé au comité des Carmes, je l'ai exécuté

il faut vous laver complètement, ou encourir les suites de sa juste indignation.

dans mon cabinet, et à mes dépens. Mes amis ont fait le diable pour m'empêcher d'écrire sur les affaires actuelles, je les ai laissé crier, et n'ai pas craint de les perdre.

Enfin je n'ai pas craint de mettre contre moi le gouvernement, les princes, le clergé, la noblesse, les parlements, les districts mal composés, l'état-major de la garde soldée, les conseillers des cours de judicature, les avocats, les procureurs, les financiers, les agioteurs, les déprédateurs, les sangsues de l'État, et l'armée innombrable des ennemis publics. Serait-ce donc là le plan d'un homme qui cherche à se vendre?

Hé! pour qui me suis-je fait ces nuées de mortels ennemis? pour le peuple ; ce pauvre peuple épuisé de misère, toujours vexé, toujours foulé, toujours opprimé, et qui n'eut jamais à donner ni places ni pensions. C'est pour avoir épousé sa cause que je suis en butte aux traits des méchants qui me persécutent, que je suis dans les liens d'un décret de prise-de-corps, comme un malfaiteur. Mais je n'éprouve aucun regret; ce que j'ai fait, je le ferais encore, si j'étais à commencer. Hommes vils, qui ne connaissez d'autres passions dans la vie que l'or, ne me demandez pas quel intérêt me pressait ; j'ai vengé l'humanité, je laisserai un nom, et le vôtre est fait pour périr.

Les folliculaires qui se prêtent à me diffamer, ne sont pas tous des scélérats consommés. Je veux le croire; qu'ils rentrent donc en eux-mêmes un instant, ils rougiront de leurs bassesses. Je ne les accablerai point d'injures, je ne leur ferai point de reproches ; mais s'il en est un seul qui doute encore que ma plume n'est conduite que par mon cœur, qu'il vienne me voir dîner.

Enfin, aurais-je besoin de me vendre pour avoir de l'argent? J'ai un état qui m'en a donné, et qui m'en donnera encore, dès que je me résoudrai à renoncer au cabinet. Je n'ai même que faire de renoncer au cabinet, je n'ai besoin que de ma plume. Aux précautions infinies que prennent les ennemis de l'État, pour empêcher mes écrits de voir le jour, mes diffamateurs peuvent s'assurer que je ne manquerai pas de lecteurs. *L'Ami du Peuple* aurait été dans leurs mains une source abondante : dans les miennes, cette source est restée stérile; j'ai abandonné les trois quarts du profit aux libraires chargés de m'épargner les embarras de l'impression et de la distribution, à la charge que chaque numéro sera livré à un sou aux colporteurs.

Je me flatte d'en avoir assez dit pour dégoûter les échos de cette calomnie, la seule qui eût pu porter coup à la cause que je

Les faits que j'ai allégués contre vous sont de notoriété, ils forment la preuve de vos attentats.

Si cette preuve est jugée illusoire, j'ai tort sans doute de m'être abusé; et si, pour expier ma faute, il faut que je périsse, je périrai.

Si elle est jugée victorieuse, je périrai encore; avec les nuées d'ennemis publics attachés à votre char, et intéressés à votre triomphe, j'en ai trop dit pour pouvoir échapper.

Victime de l'amour patriotique, je vais donc servir d'exemple à ceux qui seraient jamais tentés de défendre les droits des nations. Peuple ingrat et frivole! qui encense tes tyrans et abandonne tes défenseurs, je me suis dévoué pour toi; je t'ai sacrifié mes veilles, mon repos, ma santé, ma liberté; deux fois, pour prolonger tes jours, j'ai abandonné le soin de ma vie; et aujourd'hui tu me vois en silence poursuivi par tes ennemis, et forcé de fuir pour échapper à leur fureur. Mais non, je ne te fais point de reproches : ma vertu serait-elle pure, si j'avais compté sur ton amour?

défends. Quant aux autres, je laisse libre carrière à mes diffamateurs, et je ne perdrai pas, à les confondre, un temps que je dois à la patrie. (*Note de Marat*)

APPEL A LA NATION

(1790)

La *Dénonciation contre Necker* déchaîna contre Marat de nouvelles fureurs. Le 22 janvier, on tenta de l'arrêter; il s'enfuit de son domicile, et, après diverses péripéties dont il a fait lui-même le récit[1], il trouva un refuge en Angleterre. C'est là qu'il écrivit son *Appel à la Nation*, dont il est difficile de déterminer la date exacte, mais qui parut vraisemblablement en mars ou en avril 1790. La brochure ne porte ni date ni mention de lieu; c'est un in-8° de 67 pages, intitulé : *Appel à la Nation, par J.-P. Marat, l'ami du peuple, citoyen du district des Cordeliers, et auteur de plusieurs ouvrages patriotiques*[2].

Vitam impendere vero.

Du rivage où m'a jeté la tempête, nu, froissé, couvert de contusions, épuisé par mes efforts, et mourant de

1 D'abord dans l'*Appel à la Nation* (pp. 38-46 de la brochure; et ici pp. 145-150); ensuite dans le numéro 170 de *L'Ami du Peuple* (23 juillet 1790).

2. Au début du texte se trouve un titre plus complet, que voici : *Appel à la Nation, par J.-P. Marat, l'Ami du Peuple, citoyen des Cordeliers, et auteur de plusieurs ouvrages patriotiques, contre le Ministre des Finances, la Municipalité et le Châtelet de Paris; suivi de l'exposé des raisons urgentes de destituer cet administrateur des deniers publics, de purger cette corporation, et d'abolir ce tribunal, redoutables suppôts du despotisme.*

fatigue, je tourne avec effroi les yeux vers cette mer orageuse sur laquelle voguent avec sécurité mes aveugles concitoyens; je frissonne d'horreur à la vue des périls qui les menacent, des malheurs qui les attendent; je gémis de ne pouvoir plus leur prêter une main secourable; mais dans l'impuissance où le cruel destin m'a réduit, il ne me reste que de vaines réclamations contre les pilotes perfides et barbares qui exposent le navire à périr, et qui m'ont fait jeter à l'eau, en feignant de vouloir apaiser la tourmente.

Parlons sans figure. Martyr de mon zèle pour le salut de la patrie, je ne porterai plus mes réclamations à l'assemblée nationale : les hommes superbes et vains qui se parent des dépouilles du peuple, les hypocrites qui l'égarent, les gens de loi qui lui vendent la justice, les intrigants qui cherchent à l'asservir, les fripons qui travaillent à l'affamer, les scélérats qui s'efforcent de le replonger dans l'abîme, et, pour tout dire, en un mot, les ennemis publics qui dominent le corps législatif se soulèveraient à mon nom seul; aveuglés par leurs passions, et sourds à la voix du devoir, ils immoleraient sans pitié l'homme intègre qui osa dévoiler leurs noirs projets, et défendre contre eux la cause de la liberté. Qu'ils jouissent de leur faux triomphe, je ne les fatiguerai plus de mes plaintes : c'est à la nation que j'ose les adresser, c'est pour elle que j'ai combattu, c'est pour elle que je me suis fait anathème.

Si elle pouvait oublier mon dévouement, je me soumettrais sans murmure à la rigueur du sort : mais avant de tomber sous les coups de la tyrannie, j'aurai la consolation de couvrir d'opprobre mes lâches persécuteurs; j'envelopperai ensuite ma tête de mon manteau, et je présenterai le cou au fer des assassins.

L'Ami du Peuple, poursuivi comme un malfaiteur, par le ministère public! Pourrait-on le croire, si le ministère public n'était composé des ennemis du peuple? Ce qui doit le plus affliger un homme de bien, victime de sa vertu, ce

n'est pas d'être exposé à succomber sous les artifices des méchants; c'est de voir soupçonner son innocence. Pour faire triompher la mienne, il faut remonter au principe de la persécution que j'éprouve; mais pour montrer la turpitude de mes persécuteurs, il suffira du simple exposé des faits.

Le moment était venu pour les Français de secouer le joug cruel sous lequel ils gémissaient depuis tant de siècles. S'ils y ont réussi, ils doivent ce succès à un concours de circonstances uniques. S'ils connaissent leurs droits, ils doivent cet avantage à la philosophie, qui a fait tomber le bandeau de l'erreur que le despotisme avait ceint sur leurs fronts. Si les États-Généraux, oubliés depuis si longtemps, leur ont été rendus, ils doivent ce bonheur aux abus du pouvoir, aux déprédations des agents de l'autorité et aux barrières que quelques cours de judicature ont élevées contre de pareils brigandages. Si le peuple a été compté pour quelque chose dans la rénovation de ses anciennes assemblées, il doit cette restitution de ses droits aux écrivains patriotiques qui ont démasqué les vues ambitieuses des ordres favorisés, jaloux de perpétuer leur domination; ce nouvel ordre de choses n'était pas vu avec indifférence; pour empêcher le peuple de rentrer pleinement dans ses droits, et le tenir éternellement sous le joug, il fallait dissoudre les États : la plus noire trame fut ourdie, et, sous prétexte de pourvoir à la tranquillité publique, les ennemis de la révolution s'apprêtèrent à nous réduire par la faim, le fer et le feu. Le ciel veillait pour nous : non seulement nous avons échappé, mais les préparatifs qu'ils avaient faits pour nous détruire ont servi à notre triomphe. Dès ce moment, les députés des différents ordres sont devenus les représentants de la Nation, et cet honneur, ils le doivent à l'effervescence que les plumes énergiques avaient excitée dans toutes les têtes, à l'horreur qu'elles avaient inspirée contre l'oppression, à la fureur avec

laquelle le peuple s'est soulevé contre ses oppresseurs, et aux scènes sanglantes des coupables qu'il a immolés.

A la vue de ces actes d'une trop juste vengeance, nos perfides ennemis, glacés d'effroi, ont suspendu quelques jours leurs odieuses machinations, pour se réunir aux représentants du peuple; et les anciennes barrières qui séparaient les ordres de l'État se sont enfin abattues devant les lois éternelles de la raison et de la justice. Ils ont vu en silence renverser de redoutables monuments de tyrannies, eux-mêmes ont feint de s'empresser d'en arracher quelques pierres : mais à peine leur a-t-on donné le temps de revenir de leurs transes, qu'ils n'ont songé qu'à en retarder la chute, qu'à employer mille artifices pour leurrer les citoyens, qu'à tramer une seconde conspiration.

C'est au sein des factions formées contre la liberté naissante que furent posées les bases de la constitution; c'est au milieu du tumulte et des orages qu'en fut élevé l'édifice, édifice pompeux que nos ennemis travaillent sans cesse à renverser; tantôt ils le minent sourdement, tantôt ils le sapent audacieusement, suivant que la fortune leur paraît plus ou moins propice.

Le peuple venait de briser ses fers, et il avait les armes à la main. Enivré d'un faux triomphe, déjà il se croit libre et indépendant; mais tandis qu'il chante sa victoire, les ennemis de son bonheur, livrés à leur rage, renouent en silence les fils de leur trame odieuse. Au lieu de se choisir des chefs éclairés et intègres, il souffre que de vils intrigants se fassent nommer ses mandataires, et leur remet ses pouvoirs, s'abandonne à leur foi, et s'endort stupidement dans leurs bras : mais bientôt abusant de l'autorité qu'il leur a confiée, et tournant contre lui les armes qu'il leur a remises, ils lui enlèvent sourdement ses droits; et, pour le réduire plus sûrement sous le joug, ils travaillent à le faire périr de faim. L'abîme est ouvert; s'il n'y est pas encore précipité, qu'il rende grâce à quelques amis incorruptibles de la patrie, qui ont dévoilé l'horrible com-

plot : c'est dans cette classe que j'ose me compter.

Citoyen paisible, ami de l'ordre, chérissant la justice, et passionné de la liberté, depuis longtemps je passai mes jours à la recherche des lois de la nature, lorsque le désordre extrême des affaires de l'État changea l'objet de mes études favorites. Il n'était point étranger à la politique, et je pensais qu'un homme de bien ne pouvait rien faire de mieux que de consacrer sa plume au bonheur d'un grand peuple. Ce fut sur un lit de douleur que j'écrivis l'*Offrande à la Patrie*. J'y exposai, non la réforme de petits abus d'administration, mais la refonte entière du Gouvernement; j'y traçai les lois indispensables au triomphe de la liberté, sans laquelle la régénération de l'Empire ne serait qu'une chimère. Cet opuscule fit sensation; les vues qu'il contenait percèrent avec rapidité, et j'eus la satisfaction de les voir consacrées dans presque tous les cahiers des députés aux États.

Les premiers travaux du comité de constitution paraissaient à peine; ils étaient contenus dans plusieurs projets *sur les droits de l'homme et du citoyen*, aussi peu dignes d'un siècle de lumières que d'une assemblée nombreuse appelée à régénérer le royaume, fruits prématurés de la vanité philosophique, impatiente de se mettre en vue; quelques membres de ce comité, restaurateurs prétendus de la liberté française, avaient conservé à la couronne cent prérogatives usurpées, jusqu'au privilège odieux de disposer des provinces et de vendre les sujets comme un vil troupeau. Ces dispositions honteuses, qu'on avait pris soin de dévoiler, me saisirent d'indignation, et portèrent l'effroi dans mon âme; je pris la plume, sonnai le tocsin; et dans un écrit de quelques pages[1] je couvris d'opprobre et le projet et ses auteurs; ainsi décrié, il n'osa plus paraître au grand jour, et le président du comité, devenu la bête

1. Le *Moniteur patriote*, qui parut en octobre 1789.

noire de l'assemblée nationale, fut enfin obligé de battre en retraite.

Tant d'essais indigestes ne me faisaient que trop sentir combien peu les droits de l'homme en société étaient connus; combien peu on avait dessein d'organiser la machine politique pour le bonheur des peuples; je traçai le plan d'une constitution[1], libre, juste et sage; j'y indiquai les réformes à faire; j'y invitai la nation à reprendre les biens ecclésiastiques que le clergé dissipait honteusement, à les employer suivant le but de leur donation; j'y proposai le rappel de toutes les pensions usurpées ou excessives, la suppression de toutes les places inutiles ou dangereuses, l'abolition des maisons militaires des princes; j'y fis sentir la nécessité de ne plus laisser à la couronne la nomination aux emplois ecclésiastiques, civils et militaires, la nécessité de réduire l'armée de moitié, l'établissement d'un vrai tribunal d'État chargé de juger les agents du pouvoir qui abuseraient de l'autorité, la consécration solennelle des droits de la nation, le mode de distribuer et de limiter les pouvoirs de l'État de telle sorte que la liberté publique ne soit point exposée. La plupart de ces vues furent adoptées.

La manière dont les États-Généraux avaient été composés, la multitude d'ennemis de la révolution qu'ils renfermaient dans leur sein, le peu d'aptitude et de désir que le plus grand nombre montrait à faire le bonheur public, m'avaient fait sentir la nécessité de surveiller avec sollicitude l'assemblée nationale, de relever ses erreurs, de la ramener sans cesse aux bons principes, d'établir et de défendre les droits du citoyen; de contrôler les dépositaires de l'autorité, de réclamer contre leurs attentats,

1. Ce plan a été publié à la fin du mois d'août 1789. (*Note de Marat*). — Voici le titre exact de l'ouvrage dont parle Marat : *Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen, suivi d'un plan de constitution sage et libre* (1789; in-8° de IV-67 p.).

de réprimer leurs malversations : dessein qui ne pouvait s'exécuter qu'à l'aide d'une feuille vraiment nationale. J'entrepris donc un journal public, sous le nom d'*Ami du peuple* : il n'a pas été inutile à la cause de la liberté[1]. Plus d'une fois je m'y suis élevé avec force contre des projets de décret alarmants, et des arrêtés oppressifs, tels que celui du *veto*, de la loi martiale, du marc d'argent, de l'attribution des droits du peuple à l'Assemblée nationale, de la spoliation des droits de la commune en faveur de la municipalité, de la formule ordinaire de la promulgation des lois, et, plus d'une fois, j'y ai dévoilé les trames odieuses contre la patrie, longtemps avant qu'elles n'éclatassent; j'y ai sonné le tocsin pour courir aux armes, lorsqu'il était encore temps de sauver la patrie; je n'ai cessé d'y avertir la nation que les ennemis publics étaient toujours sur pied pour renouer leurs trames criminelles; j'y ai sollicité les bons concitoyens à purger l'assemblée nationale, les corps municipaux, les cours de justice, les comités de districts, des membres corrompus, dangereux ou suspects; j'y ai frondé le projet de rendre au monarque ses gardes-du-corps; j'y ai frondé l'indigne règlement de police, qui remettait les écrits patriotiques à la merci de l'administration municipale au moyen des colporteurs, et l'arrêté plus indigne encore qui ordonnait la contrainte par corps pour dettes civiles; sans cesse j'y ai contrôlé, contenu et réprimé les agents du pouvoir, en dénonçant au public leurs malversations, leurs prévarications et leurs attentats.

Qu'on jette les yeux sur ces écrits, on y verra à chaque page des preuves de mon zèle, qui serviront un jour de témoignage aux efforts que je n'ai cessé de faire pour assurer la liberté et le bonheur du peuple.

1. *L'Ami du peuple* parut d'abord, du 12 au 15 septembre 1789, sous le titre de : *Le Publiciste parisien*. Il prit le titre de *l'Ami du peuple* à partir du n° 6 (16 septembre 1789).

Alarmé de la famine dont le peuple était menacé au sein même de l'abondance, je ne tardai pas à reconnaître que les accaparements de grains, malicieusement attribués à des particuliers, ne pouvaient se faire qu'avec l'appui du gouvernement, et surtout avec l'appui des municipalités, seules en état d'employer la force publique pour protéger les agents ministériels. Indigné des efforts continuels que faisait le principal ministre pour remettre dans les mains du monarque les chaînes du pouvoir absolu; indigné de la composition de la municipalité parisienne, où se trouvaient des agents du directeur des finances[1], des pensionnaires royaux, des robins, des suppôts de la chicane, des escrocs, des fripons, tous partisans de l'ancien régime; indigné des tentatives réitérées de l'administration municipale pour donner le change au public sur les causes de la disette, je suivais en silence la chaîne des événements, et d'après quelques faits notoires je n'ai plus balancé à charger le ministre d'être le principal auteur de ces malversations, et la municipalité d'avoir indignement connivé avec lui.

Redoutant l'organisation de la milice nationale, l'énormité des appointements prodigués à l'état-major de la garde soldée, l'indigne choix[2] des principaux officiers de la garde non soldée, la désunion que l'uniforme allait mettre parmi les citoyens, l'esprit de corps que le commandant général travaillait à inspirer à une partie des soldats, en formant des compagnies de grenadiers et de chasseurs, les malheurs qui allaient être les suites inévitables de

1. Les Leleu, Deleutre et vils intrigants, et faiseurs d'affaires. (*Note de Marat*)

2. On nous dit avec assurance que ce choix a été fait par les districts; il faut être bien simple pour le croire. D'abord les assemblées de districts, loin d'être complètes, ne sont jamais générales; et puis, qui doute que les chefs n'aient l'art de faire accaparer les voix par des intrigants, et qui ne sait que quelques centaines de voix achetées à vil prix suffisent pour faire un commandant de bataillon? (*Note de Marat*)

cette désunion; j'ai dénoncé au public ces manœuvres criminelles.

Révolté des atteintes multipliées portées à la liberté publique par les municipaux, et désespéré de leur connivence avec le principal ministre, j'ai dévoilé leur odieux projet, et répandu l'alarme. On m'a reproché de n'avoir gardé aucune mesure dans mes réclamations. Mais quoi! aigri par les plaintes qu'on m'adressait de tous côtés contre les agents du pouvoir, harcelé par la foule d'opprimés qui avaient recours à moi, révolté des abus continuels de l'autorité, des attentats toujours nouveaux des suppôts du despotisme, pouvais-je ne pas être pénétré d'indignation contre les auteurs de tant de forfaits, et déployer à leur égard toute l'horreur qui remplissait mon âme?

On m'a reproché d'avoir attaqué sans ménagement les ennemis publics : mais en doit-on aucun à de perfides ennemis? Soldat de la patrie, j'ai combattu pour elle avec l'audace d'un guerrier qui sent toute la justice de la cause qu'il soutient. Si quelquefois mon zèle pour le salut du peuple m'a emporté, me fera-t-on un crime de n'avoir vu que les dangers qu'il courait, et de m'être dévoué pour lui?

Enfin on m'a reproché de m'être trop confié à la bonté de ma cause, et d'avoir ignoré qu'on n'attaque jamais impunément les hommes constitués en puissance; si cette maxime était fondée toute révolution serait impossible; comment donc auraient été faites celles du 14 juillet et du 6 octobre? Et puis, quelle apparence que les ennemis de l'État, que j'avais toujours arrêtés, lèveraient tout à coup le masque, passeraient par-dessus toute considération, et se porteraient aux dernières extrémités? Quelle apparence que le parti patriotique de l'Assemblée nationale ne compterait que des trembleurs? que les soldats nationaux ne seraient que de pures machines; que les bons citoyens, que j'avais invités à se confédérer, resteraient isolés; et que l'ami du peuple se verrait enfin seul contre tous?

Au demeurant, ces reproches annoncent dans ceux qui les font assez peu de connaissance du cœur humain. Ignorent-ils qu'il n'y a que la crainte du plus affreux scandale qui puisse contenir les méchants? C'est la seule arme qui me restait contre les ennemis de la patrie : je l'ai employée longtemps avec succès, et je l'aurais employée plus longtemps encore, sans un événement malheureux, que la prudence ne pouvait prévenir, et dont les agents du pouvoir ont habilement profité.

J'ai publié cent inculpations également graves et méritées contre l'administration municipale, et toujours elle a fait la sourde oreille, toujours elle a gardé le silence. Une seule fois, durant cette guerre où j'avais seul tant de désavantages, j'ai dénoncé un délit révoltant commis dans l'assemblée des mandataires provisoires de la commune [1], délit bien constaté; mais, sur la foi de l'opprimé, je m'étais mépris sur la personne du délinquant. Aussitôt l'accusé jette feu et flamme, crie à la calomnie, porte plainte, me traduit devant le Châtelet [2]; et, pour une erreur innocente, dont il m'eût été également impossible et de me défier et de me garantir, j'ai été décrété de prise-de-corps comme un criminel. Le décret devait être mis à exécution le 6 octobre; mais dans des conjonctures aussi orageuses, les gens du roi n'osant pas d'abord venir jusqu'à moi, se contentèrent d'assigner mon libraire et mon imprimeur. Comme je suis convaincu qu'il est non seulement licite, mais méritoire, d'éclairer la conduite des agents du pouvoir, de les dénoncer pour le moindre abus d'autorité, et de les poursuivre à outrance, je recommandai au premier de ne pas comparaître, et il suivit le conseil; le dernier, ne consultant que ses préjugés, se rendit chez le commissaire, qui se contenta de lui adresser quelques questions

1. Voyez le numéro 24 de *L'Ami du Peuple*. (*Note de Marat*)

2. Cf., sur cette affaire, la lettre de Marat à M. Joly, dans *la Correspondance de Marat*, pp. 109-112.

vagues, et de lui faire des politesses; car la nouvelle de la victoire du peuple sur les conspirateurs était déjà publique, et les gens du roi avaient trouvé prudent de mettre de l'eau dans leur vin.

Un pareil décret décerné avec tant de légèreté contre un acte qu'autorisait le soin de veiller au salut de l'État. était un attentat contre la liberté individuelle, un outrage contre la liberté publique. J'en étais révolté, et je le dénonçai à la nation, en lui révélant la coupable témérité du sieur Flandres de Brunville. Aveuglé par son ressentiment, ce lâche oppresseur lança contre moi un second décret de prise-de-corps, qu'il essaya de faire mettre à exécution la nuit du 8 octobre, où une troupe d'alguasils fantassins et cavaliers, suivis d'une voiture, se présenta à ma porte pour m'enlever. On refusa d'ouvrir; forcés de s'en retourner, ils disparurent avec le jour. Faisons ici une réflexion qui échapperait à la plupart des lecteurs; elle a pour objet les désavantages des peuples qui défendent leur liberté contre les agents du pouvoir, ligués pour la détruire; tandis que ceux-ci se permettent audacieusement mille attentats, et les commettent impunément sous le voile du bien public; ceux-là ne font jamais impunément la moindre faute. Leur impute-t-on des crimes dont la preuve est notoire? Ils gardent le silence. Se permet-on contre eux une seule imputation fondée, mais dont la preuve est équivoque? Ils jettent les hauts cris, ils déclament contre la calomnie; ils ont recours aux tribunaux; ils se hérissent sans pitié, et se font des lois un instrument de fureur, pour écraser leurs ennemis. C'est ici le lieu d'établir un principe politique[1], sans lequel la liberté ne saurait

1. Nous sommes si neufs en matières politiques, si imbus de sots préjugés, que nous ôtons aux hommes clairvoyants les moyens de nous empêcher de périr. Lorsqu'un citoyen éclairé dénonce les ministres, toujours ennemis du peuple, nous l'accusons de calomnie, à moins qu'il ne produise des preuves juridiques; comme si un administrateur donnait par écrit les ordres de malverser, de pré-

s'établir, sans lequel les lois ne peuvent que servir de jouet aux hommes chargés de les faire respecter ; c'est que le dernier des citoyens a le droit d'attaquer tous les agents du pouvoir, dont la conduite est illégale, équivoque ou suspecte, le droit de les dénoncer, de dévoiler leurs malversations, leurs menées, leurs projets; c'est qu'il ne doit jamais être comptable qu'au tribunal du public, dont il mérite la reconnaissance, si sa dénonciation est dictée par le désir de servir la patrie, et dont il encourt l'indignation, si elle est dictée par la malignité; tandis que les accusés, toujours tenus de se justifier d'accusations graves, doivent être poursuivis par le tribunal d'État, s'ils ont réellement malversé. Sans cela tout dénonciateur étant sûr d'être sacrifié, les citoyens laisseraient tranquillement consommer la ruine de l'État, plutôt que de compromettre leur repos, leur liberté, leur vie; et les agents du pouvoir, toujours sûrs d'échapper, ne songeraient plus qu'à renverser la constitution pour asservir le peuple, se couvrir de ses dépouilles, et se gorger de son sang; mais nous sommes trop bornés pour sentir la justesse de ce principe.

Revenons à nos sots préjugés, et observons que lors même que tout citoyen n'aurait pas le droit de s'occuper des affaires publiques, et de surveiller les agents de l'auto-

variquer, de trahir; comme s'il ne suffisait pas, pour le déclarer coupable, de s'assurer que ces ordres ont dû émaner de lui, et n'ont pu s'exécuter sans lui ; comme s'il ne suffisait pas de connaître ses vues et ses relations avec les malversateurs subalternes ; comme s'il ne suffisait pas le plus souvent de la marche générale des affaires publiques, pour les traiter en criminels; enfin, comme si ces agents tiraient reconnaissance des attentats qu'ils ont commis ! Ce qui me confond, c'est que les maximes que je voudrais faire adopter contre les délinquants publics sont suivies parmi nous contre les délinquants privés; car de quelque crime que le procureur du roi accuse un citoyen, tant que l'accusation n'est pas dictée par la malignité, il est irrecherchable. Pourquoi donc ne consacrerions-nous pas pour le salut de l'État des maximes que nous avons consacrées pour le repos des familles? (*Note de Marat*)

rité; que lors même qu'un auteur licencieux les aurait attaqués sans motif, sans fondement, sans sujet, le ministère public, dans le gouvernement le plus absolu, ne peut être autorisé à sévir; c'est à la partie offensée de rendre plainte et de poursuivre. Or, nos lois, toutes barbares qu'elles sont, n'ayant prononcé contre l'écrivain satirique le plus scandaleux, contre le calomniateur le plus effronté, aucune peine capitale, aucune peine flétrissante, les gens du roi pouvaient-ils débuter par un décret de prise-de-corps avec l'ami du peuple, eût-il été coupable de licence et de calomnie? Que penser du coup d'autorité que les juges du Châtelet se sont permis contre lui, de la prévarication odieuse dont ils se sont rendus coupables; car ces implacables ennemis ne l'accusent que de fanatisme pour la liberté; les hommes judicieux le regardent comme un ardent patriote, et les amis de la patrie comme le vengeur des opprimés, le défenseur des droits du peuple, l'avocat de la nation.

Je respecte la vérité, j'adore la justice, et je ne veux que le bien; mais je ne suis pas infaillible, et mes erreurs peuvent avoir quelquefois des suites fâcheuses, dont l'offensé a droit d'exiger réparation tant que je ne l'ai point faite. Que, d'après notre jurisprudence gothique, le sieur de Joly ait porté plainte, et l'ait suivie, il n'y a rien là que de très naturel. Mais que le procureur du roi et le lieutenant criminel du Châtelet m'aient poursuivi d'office, ou plutôt que, pour avoir tancé le procureur du roi, il se soit érigé en juge dans sa propre cause, qu'il ait sollicité un décret de prise-de-corps, et que le lieutenant criminel l'ait décerné, cela peut-il se concevoir? Et quels sont donc ces juges si amis de l'ordre, qui s'érigent en vengeurs des lois pour m'opprimer? un Bachois, un homme violent et atrabilaire, un homme qui a si lâchement abandonné la cause des peuples, et si honteusement figuré dans le parlement Maupeou; un homme flétri par l'opinion publique dans les jours mêmes de l'esclavage; un homme contre

lequel s'élèvent de toutes parts les cris des malheureux qu'il a opprimés; un homme enfin dont[1] les liaisons sont honteuses, et dont le nom seul est un opprobre; un Flandre de Brunville; un homme à qui la voix publique reproche mille infamies; un homme livré à tous les penchants qui déshonorent l'humanité; un homme vendu au pouvoir, un lâche suppôt de la tyrannie, un vil esclave de la soif de l'or, un fils dénaturé qui, dans l'espoir de frustrer ses créanciers, foule aux pieds le devoir, la pudeur, la nature, pour attenter à la liberté, au repos, à l'honneur d'un père respectable, et faire périr de douleur dans une maison de force l'auteur de ses jours[2]; un monstre indigne de voir la lumière des cieux; un monstre que tous les peuples du monde pour qui la justice n'est pas un vain mot eussent fait périr, par un supplice infamant, qui eût été mis en croix chez les Hébreux, lapidé chez les Suisses, et livré aux bêtes féroces chez les Romains.

Tels sont, ô Français! les hommes qui pour de l'argent ont acquis le droit d'être juges dans leur propre cause; le droit de vous accuser, de vous arrêter, de vous condamner, de vous opprimer; le droit de disposer à leur gré de votre liberté, de votre repos, de votre honneur, de votre vie. Tels sont les chefs de ce tribunal gothique, commis par l'Assemblée nationale pour connaître des crimes de lèse-nation, pour venger le peuple, et punir ses oppresseurs : tels sont les hommes qui tiennent entre leurs mains vos destinées. Voyez-les redoubler d'efforts pour absoudre les ennemis de la patrie, et accabler ses défenseurs. O honte! ô désespoir! mon cœur se fend de douleur, tout mon être se dissout, et ma vie est prête à s'écouler par des larmes de sang.

1. C'est l'ami intime de l'infâme Lenoir. (*Note de Marat*)

2. Il est notoire que le sieur de Brunville a fait renfermer son père à Charenton, pour se dispenser de remplir les engagements qu'il avait contractés envers un homme dont il retenait les possessions. (*Note de Marat*)

La tentative faite le 8 octobre pour m'enlever, et les efforts des ennemis de la révolution pour soulever le peuple contre moi, alarmèrent mes amis; ils jugèrent que je n'étais plus en sûreté dans Paris, ils m'arrachèrent de mes foyers, et me conduisirent à Versailles. J'y adressai mes plaintes à l'assemblée nationale[1]; en vain son président entreprit-il de faire entendre mes trop justes réclamations; sa voix fut étouffée par les clameurs de la faction aristocratique, par les nobles, les prélats, les robins, les juges royaux, les juristes, les praticiens, dont j'avais voulu purger le corps législatif, qui ne se fit aucun scrupule d'abandonner ses principes à mon égard, et de me livrer à mes lâches oppresseurs. Que la justice est un faible rempart contre la fureur des passions! Réduit à gémir en secret, je faisais de tristes réflexions sur l'aveuglement des représentants du peuple, et la faiblesse de ces prétendus défenseurs de la liberté, lorsque j'appris que le premier ministre des finances était à la tête de mes persécuteurs. Je l'avais accusé d'être l'auteur des accaparements et de la disette qui désolait le royaume, l'artisan de nos malheurs et de nos calamités; j'avais demandé sa tête criminelle; il tremblait que la lumière ne perçât, il cherchait à m'accabler en secret; mais joignant toujours l'astuce à la violence, il se présenta au district des Filles-saint-Thomas, et demanda qu'on lui fît parvenir les écrits qui l'inculpaient afin qu'il pût se justifier[2]; tandis qu'il poussait la municipalité à m'ôter tous les moyens de le démasquer.

Dans mon entrevue avec le comte de Pernet, j'avais reconnu que le délit contre lequel il réclamait si amèrement était très réel; mais il variait[3] sur le nom du délin-

1. *Requête de l'Ami du peuple à l'Assemblée Nationale*, dans le nº 95 de *l'Ami du peuple*; réimprimée dans *la Corespondance de Marat*, pp. 118-119.
2. V. plus haut, pp. 72-73.
3. Le comte de Pernet est convenu depuis, et en présence de

quant. L'ayant nommé sur sa foi, je sentis que le sieur de Joly pouvait ne pas être coupable. Comme il est dans mes principes de rendre justice au diable même, je m'empressai de rétracter une méprise qui pouvait charger ce secrétaire municipal d'un délit dont il n'était pas l'auteur, et mon désaveu, consigné dans une lettre que je lui écrivis, devint public par la voie de l'impression. En remplissant ce devoir, que le respect pour la vérité, l'amour de la justice, et l'honneur m'imposaient également, j'avais satisfait de plein gré à ce que le tribunal le plus sévère aurait pu exiger de moi; or, j'augurai assez bien de la pudeur du sieur de Joly, pour croire qu'il retirerait sa plainte, et laisserait tomber l'action qu'il m'avait intentée; mais c'était présumer trop favorablement de lui.

Cependant j'avais repris ma plume, et je continuai à fronder les nouveaux attentats du premier ministre des finances, du chef de la municipalité, et des principaux administrateurs. Leurs craintes se réveillèrent, et leur persécution recommença. Pour m'enlacer dans leurs filets, ils me firent signifier un décret d'ajournement personnel sur la plainte du sieur de Joly. Je ne comparus point; mais je chargeai un procureur de faire toutes les démarches nécessaires pour découvrir ce qui se tramait au Châtelet contre moi. Le greffier en chef l'assura *qu'il n'existait aucun décret de prise-de-corps, et que le décret d'ajournement personnel n'aurait même aucune suite*. En lui répétant ces assurances, le procureur du roi ajouta *qu'il me laisserait*

plusieurs témoins, que, s'il a varié sur ce point, c'était afin d'éviter toute discussion avec le sieur de Joly, ce qui aurait pu retarder son départ pour la Bourgogne, où sa présence était nécessaire. Au reste, on s'est mépris sur l'objet de ma rétractation. Je ne reconnais le sieur de Joly, ni pour un homme délicat, ni pour un homme intact; je sais au contraire que c'est un bas intrigant, et je lui en offre la preuve; mais je dis qu'il n'a pas commis le faux dont je l'avais accusé sur la parole du comte de Pernet. (*Note de Marat*)

bien tranquille, et que je devais lui en savoir quelque gré. Quant au lieutenant-criminel, il éluda toutes les questions qu'on lui fit, et prétexta toujours ignorance complète. On verra ci-après que leurs belles protestations n'étaient que de grossiers mensonges pour m'attirer dans leurs pièges; ainsi les juges du Châtelet ne rougissent pas d'avoir recours aux honteux artifices qu'emploient leurs records, de se ravaler au rôle infâme d'espions; et ce sont là les enfants de Thémis!

J'ai déjà observé qu'un décret de prise-de-corps avait été lancé sur la plainte du sieur de Joly; sa conversion arbitraire en décret d'ajournement personnel était donc un aveu tacite de l'illégalité, et de la violence du premier acte de la procédure dirigée contre moi. Quoique j'eusse méprisé ce nouveau coup d'autorité, non seulement l'ajournement personnel ne fut point converti en prise-de-corps, mais le procureur du roi répondit à mon chargé d'affaires, *que l'on ne prendrait à mon égard aucun parti violent, et que je comparaîtrais quand je le pourrais.* Nouveau leurre dont je continuai à me défier, car je savais de bonne part qu'il existait un décret de prise-de-corps décerné officiellement. Tant d'hypocrisie, d'astuce, d'impostures, de trahisons, me remplissaient de mépris pour un tribunal qui avait de pareils hommes à sa tête; je formai le dessein d'éclairer de près sa conduite, de dévoiler ses iniquités, de le couvrir d'opprobre, de faire sentir la nécessité urgente de le supprimer; et je n'attendis plus qu'une occasion favorable.

La vie retirée que je menais à Versailles parut étrange au traiteur qui me servait, il alla me dénoncer, et je fus arrêté comme un homme suspect. A l'ouïe de mon nom, je fus remis en liberté. Mon asile était découvert, j'en trouvai un autre à Montmartre; le même genre de vie fit naître les mêmes soupçons. Dénoncé au comité municipal des recherches, je fus arrêté et conduit à l'Hôtel-de-Ville. J'y étais trop connu pour être regardé comme antipatriote;

aussi mon renvoi honorable fut-il décidé avant qu'on eût examiné mes papiers. Dans le nombre étaient plusieurs numéros de *l'Ami du Peuple*, passablement énergiques, et ma dénonciation contre M. Necker. On en lut quelques morceaux. Le marquis de La Fayette me demanda avec instance de ne point la mettre au jour.

A peine chez moi, le premier usage que je fis de ma liberté fut de réclamer mes presses, qui avaient été saisies par le district de Saint-Étienne-du-Mont, de l'ordre de l'administration municipale, pendant mon absence. Quoique je fusse encore sous le décret, je ne craignis pas de me montrer partout, je courus à l'Hôtel-de-Ville, à la mairie, au palais, etc. L'énergie avec laquelle je fis valoir les droits de citoyen, violés en ma personne, triompha de tous les obstacles. Le district de Saint-Étienne-du-Mont, le maire et le tribunal de police s'empressèrent d'accéder à ma demande; mes presses me furent rendues, et ce qui étonnera sans doute, c'est que le n° 57 [1] de ma feuille, qui avait motivé la saisie, me fut remis avec les maculatures. C'était là reconnaître solennellement que j'avais eu raison d'attaquer les dépositaires de l'autorité, et consacrer avec éclat le droit qu'a tout citoyen d'écrire librement sur les affaires publiques.

Le bruit de mon retour s'était répandu avec rapidité ; il avait fait la nouvelle du jour. Les sieurs de Brunville et de Bachois en furent instruits des premiers. Depuis un mois je vaquais librement à mes affaires, et ils ne faisaient aucune poursuite. Tout paraissait concourir à mon repos; on aurait cru que je pouvais enfin dormir sur les deux oreilles; car, bien que je continuasse à démasquer les manœuvres criminelles des agents de l'autorité ministérielle et municipale, les collègues du sieur de Joly m'envoyèrent un ancien électeur à la ville, pour m'assurer qu'ils étaient disposés à faire lever le décret.

1. C'est le plus fort de tous ceux que j'ai publiés. (*Note de Marat*)

Le moment d'attaquer le Châtelet me paraissait favorable. Alarmé des efforts continuels des membres de ce tribunal pour opprimer les amis de la liberté, et sauver les traîtres à la patrie, je brûlai de les dénoncer au public : mais, connaissant trop l'esprit dont de pareils juges étaient animés pour m'abandonner à leur foi, et regardant les décrets lancés contre moi, quelque odieux qu'ils fussent, comme une arme terrible, dont ils ne manqueraient pas de se servir un jour pour me perdre, je pris la résolution de la faire tomber de leurs mains; je me présentai donc au greffe criminel, et je demandai jour pour subir interrogatoire, pour anéantir toute plainte. Cette démarche m'autorisait à croire qu'aucun décret ne serait plus métamorphosé en prise-de-corps. Tranquille dès ce moment, j'attendis que le lieutenant-criminel me fît assigner; mais il n'était pas pressé de m'ouïr en public. Cependant l'odieuse partialité des greffiers, des rapporteurs, des juges dans l'affaire du baron de Bezenval, dans celle de MM. Martin et Duval de Stain, dans la déposition de M. Rivière, et dans les interrogatoires du chevalier Rudledge[1] et du marquis de Favras, me saisirent d'indignation ; j'oubliai ma propre cause pour celle du public, et, comptant pour rien les dangers que je courais, j'invitai les bons citoyens à se porter en foule au Châtelet, à exiger que l'instruction de la procédure se fît à voix haute, et à faire valoir leurs droits. Les juges alarmés prévinrent l'auditoire, ils se soumirent à leurs devoirs; ensuite prenant conseil de leurs passions, ils se concertèrent avec les muni-

1. Marat s'occupa beaucoup du procès de Rutledge, notamment dans les nos 85, 86, 87 et 90 de *l'Ami du peuple*. Plus tard, vers la fin de 1791, un malentendu amena Rutledge à publier contre Marat une brochure, *Sommaire d'une discussion importante*, à laquelle Marat répondit dans une lettre adressée au club des Cordeliers, publiée par *l'Orateur du peuple*, t. IX, pp. 164-168, et réimprimée dans la *Revue historique de la Révolution française* d'avril-juin 1910, pp. 229-233.

cipaux et les ennemis publics. Le sieur Boucher d'Argis, que j'avais entrepris[1], tira de la poussière le décret d'ajournement personnel, le convertit en décret de prise-de-corps de concert avec le greffier, s'assura de soixante grenadiers et chasseurs, qui jurèrent de m'avoir mort ou vif, mit à leur tête un huissier et des alguasils de robe courte, et les envoya fondre sur mon asile au milieu de la nuit. J'évitai le coup; et le lendemain je dénonçai cet attentat[2], en faisant le tableau de l'odieuse administration des juges de ce tribunal; ils furent transis, ils sentaient ce qu'ils avaient à craindre du public indigné.

Plusieurs d'entre eux me firent assurer qu'ils n'étaient pour rien dans cette entreprise criminelle; les autres laissèrent dormir la vengeance, et n'attendirent que le moment de m'immoler à leur fureur. Juges indignes! vous avez pu abuser d'un saint ministère pour accabler l'ami du peuple : mais s'il peut encore faire entendre sa voix, il vous fera trembler sur vos sièges d'iniquité, en attendant que l'indignation publique vous en arrache; il imprimera sur vos fronts le sceau de l'opprobre, et vos noms, qu'il aura rendus odieux, ne serviront plus qu'à désigner le rebut de l'humaine nature.

A mesure que les dangers s'accumulaient sur ma tête, je redoublais d'énergie pour faire face à l'orage; j'attaquais les ennemis publics sans pitié, je les démasquais sans ménagement; leur rage était au comble, ils redoutaient que leurs turpitudes ne fussent exposées au grand jour, et, bien assurés que je ne m'arrêterais qu'après les avoir écrasés, ils résolurent de me prévenir. Le comité de police du district de la Sorbonne, soufflé par quelque complaisant, venait de dénoncer à l'hôtel-de-ville le n° 83 de mon

1. Dans le n° 97 de *l'Ami du peuple* (14 janvier 1790).
2. Deux témoins oculaires m'ont assuré que ce décret était décerné à la requête du sieur de Joly. (*Note de Marat*)

journal, comme peu respectueux pour le ministre chéri et pour le chef de la municipalité. Sur une aussi plaisante dénonciation, le tribunal de police me fit assigner devant lui, sous le faux prétexte que ce numéro était contraire aux règlements, et ce qu'il y avait de curieux, le procureur syndic se réservait de prendre contre moi telle conclusion qu'il lui plairait. Le piège était trop grossier pour trouver une dupe : mais je ne savais ce que je devais admirer le plus de la gaucherie ou de l'audace de ce prétendu tribunal, qui s'érigeait en arbitre de la liberté de la presse, et en juge dans sa propre cause, car le maire le présidait. En le récusant, je lui écrivis une lettre[1], où je lui témoignai toute ma surprise, lui fis sentir la barbarie de son invitation par huissier, dans un temps où j'étais sous un décret de prise-de-corps, comme s'il avait voulu m'attirer sous le glaive du Châtelet, et je relevai l'indécence de la menace de faire prendre contre moi telles conclusions qu'il lui plairait, comme s'il était libre d'en prendre d'autres que celles qui découlent de la nature des choses; si tant est qu'il soit libre d'en prendre même aucune, car les mandataires provisoires de la commune n'étant que de simples administrateurs municipaux, n'ont pas plus le droit de s'ériger en tribunal de police, que leur comité des recherches n'a le droit de s'ériger en tribunal d'inquisition contre les patriotes qui ont favorisé la révolution, ou qui en ont démasqué les ennemis. Le tribunal de police renonça donc à l'espoir de me voir paraître devant lui; cependant le sieur Boucher d'Argis se concerta avec le procureur-syndic pour me dénoncer à l'assemblée générale des mandataires. Il avait cru me faire trembler, en faisant marcher contre moi les alguasils du Châtelet, soutenu d'un détachement nombreux; je le remplis de terreur en le démasquant aux yeux du public; et, quoiqu'il eût

1. V. *Lettre au Tribunal de police* (13 janvier 1790), dans *la Correspondance de Marat*, pp. 121-122.

rassemblé autour de lui son bataillon, il ne se crut pas en sûreté, il se fit accompagner à la ville, pour implorer la protection des mandataires; ils le comblèrent des témoignages de leur estime, et le mirent sous la sauvegarde de la commune, après avoir pris un arrêté fulminant contre moi et les autres écrivains, qui avaient eu l'effronterie de déchirer le voile dont les ennemis de la patrie s'étaient enveloppés[1]. En protestant contre cet arrêté, aussi indécent qu'illégal, j'attaquai l'incompétence de leur juridiction, et leur demandai en vertu de quel pouvoir ils s'étaient érigés en tribunal de judicature, tandis que leur mission se bornait à préparer un plan d'administration municipale; à quel titre ils avaient donné charge à leur procureur de poursuivre un écrivain patriotique qui les avait traduits eux-mêmes, comme ayant abusé de la confiance de leurs commettants; de quels fronts ils dénonçaient au Châtelet

1. Voici la délibération de la commune de Paris, du 15 janvier 1790, à laquelle Marat fait allusion. Nous l'empruntons au *Moniteur* (réimpression, t. III, p. 166) :

« L'Assemblée, profondément affectée de la lecture que lui a faite M. Boucher d'Argis, conseiller au Châtelet, de plusieurs articles d'une feuille périodique portant pour titre *l'Ami du peuple*, par M. Marat, et justement indignée de toutes les atrocités auxquelles se livre cette feuille contre un magistrat qui, depuis tant d'années, ne cesse de donner des preuves de son intégrité, de son zèle, de ses lumières, de son dévouement à la chose publique et particulièrement à la défense des citoyens indigents; convaincue que sa conduite, comme magistrat et comme rapporteur dans l'affaire de M. Bezenval, est irréprochable;

« A arrêté qu'il serait ordonné au procureur-syndic de la commune de dénoncer, par devant le tribunal qui en doit connaître, les feuilles dudit écrit, et nommément le n° 97, et de suivre avec toute l'activité possible l'effet de cette dénonciation;

« A consigné dans son procès-verbal les témoignages honorables qui sont dus à la conduite et au patriotisme de M. Boucher d'Argis, et a déclaré le mettre sous la sauvegarde de la commune de Paris.

« Signé : BAILLY, *maire*; VERMEIL, *président*; MOREAU, MULOT, CELLIER, GUILLOT DE BLANCHEVILLE, BERTOLIO, *secrétaires*. »

sa feuille comme incendiaire, au moment où l'assemblée nationale, qu'ils singeaient, venait de repousser pareille dénonciation, portée contre lui par les ennemis de l'État ; de quel front ils clabaudaient contre la liberté de la presse, faite pour démasquer les administrateurs infidèles, les mandataires vendus, les lâches prévaricateurs ; de quel front ils cherchaient à me la ravir, au moment même où l'assemblée nationale me l'avait conservée en refusant de délibérer. Non seulement je protestai contre l'illégalité de leur juridiction ; mais je les dénonçai eux-mêmes comme usurpateurs d'un pouvoir qui ne peut point leur appartenir, et dont ils ne se serviraient bientôt plus que pour enlever à la patrie ses défenseurs, la remettre sous le joug, et la replonger dans l'abîme [1].

Ma dénonciation contre M. Necker paraissait à peine ; la première feuille, enlevée par les soldats qui étaient d'abord venus pour m'arrêter, l'avait annoncée, et elle était attendue avec empressement. L'inculpation du principal ministre, comme auteur de la famine qui a désolé le royaume, confident des conspirations formées contre la patrie, et chef des conjurés, était faite pour piquer la curiosité, autant que pour répandre l'alarme et l'effroi ; l'accusé sentit qu'il était perdu, s'il ne me perdait, et son parti fut bientôt pris.

Le district des Cordeliers, indigné des atteintes portées en ma personne à la sûreté individuelle, songea à mettre un frein à l'audace des agents du pouvoir ; il nomma des commissaires, conservateurs de la liberté des citoyens, arrêta que nul décret ne serait mis à exécution qu'ils ne l'eussent visé. Les ennemis de la révolution en frémirent ; ils tinrent conseil, résolurent d'envelopper ce district dans ma ruine, et ne négligèrent rien pour la consommer. Quelques députés à la ville s'efforçaient de soulever contre moi les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, en me repré-

1. V. les nos 101 et 102 de *l'Ami du peuple.*

sentant comme incendiaire; plusieurs lettres d'injures leur furent adressées sous mon nom. Instruit de ces lâches manœuvres par un membre du district, je me hâtai de les détromper en leur faisant connaître mon cœur; ils ouvrirent les yeux, me rendirent justice, et repoussèrent avec indignation mes détracteurs[1].

C'est le sort du peuple d'être pris dans les pièges mêmes les plus grossiers; et l'un des plus familiers aux ennemis publics est de rendre suspects les vrais patriotes, en leur donnant leurs propres noms. Les suppôts du despotisme ministériel, les valets de l'administration municipale, les déprédateurs[2] de l'État, en un mot tous ceux qui sont intéressés aux désordres publics, accouraient dans les cafés, répandre le bruit que j'étais un perturbateur du repos public, aux gages des proscrits; ils couraient de boutique en boutique, pour ameuter contre moi la garde nationale, dont plusieurs chefs se concertèrent; et telle était leur ivresse que l'un d'eux eut l'imprudence de parier que sous peu je serais au réverbère[3]. Cependant dix mille calomniateurs répandus de tous côtés répétaient que le district des Cordeliers, ligué avec l'aristocratie, avait formé un parti formidable pour opérer une contre-révolution, que l'Ami du Peuple devait se mettre à la tête, qu'on avait fait chez lui des amas d'armes, et que sa cour était garnie de canons. Quand les têtes furent échauffées, on prit jour pour la scène tragique. La veille on distribua des cartes dans les halles aux personnes de bonne volonté, pour les inviter à se rendre rue Montmartre n° 22, à un bureau

1. A propos de cette affaire de fausses lettres et des tentatives faites pour exciter contre Marat les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, voir les deux lettres de Marat au district de Sainte-Marguerite, dans *la Correspondance de Marat*, pp. 122-127.

2. Il y a dans le texte *déprédations*.

3. Son nom est conservé dans le registre du corps de garde du bataillon des Cordeliers, avec la déposition du témoin qui constate le fait. (*Note de Marat*)

désigné, où on leur donnerait de l'argent, en leur disant ce qu'on exigeait d'elles dans la soirée. Le bureau fut ouvert; un citoyen du district de Sainte-Opportune en informa le comité de police; deux commissaires, accompagnés de fusiliers, s'y rendirent, ils écoutèrent à la porte : une femme, qui exigeait vingt-cinq louis, finit par en accepter un; une autre, qui demandait un louis, se contenta de douze livres; elles s'engagèrent *à demander l'Ami du Peuple lorsqu'il serait à la ville, pour le traîner au réverbère.* Donneurs et receveurs d'argent furent conduits au comité; ceux-ci déclarèrent tout; on leur demanda s'ils auraient tenu parole? *Oh bien oui!* répondirent-ils, *nous avons pris leur argent, et nous le boirons à la santé de l'Ami du Peuple.* Leur déposition reçue, on les conduisit au comité municipal des recherches; or, je réponds bien que ce beau tribunal, qui s'est signalé jusqu'ici en recherchant les bons patriotes qui ont puni les traîtres de la garde du roi, ne rompra jamais le silence sur ces petites manœuvres des municipaux.

Le lendemain matin, 22 janvier, le Châtelet renouvela la force du décret officiel. On craignait que le peuple, qui ne s'était pas laissé corrompre, ne s'opposât à mon enlèvement; on craignait d'éprouver de la résistance de la part du district des Cordeliers. Le commandant-général eut ordre d'appuyer le Châtelet avec des forces suffisantes; douze mille hommes furent commandés, trois mille tant fantassins que cavaliers, entremêlés à cinq mille espions, investirent le territoire du district; l'infanterie occupait les principales rues de l'arrondissement, depuis le carrefour de Bussy jusqu'au Théâtre Français; la cavalerie occupait la place de la Comédie; un gros de cavalerie, placé au bas du Pont-Neuf, et un corps de garde soldé, posté devant le péristyle du Louvre, étaient prêts en cas de besoin, tandis que six mille hommes, postés à l'entrée des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, devaient empêcher les habitants d'accourir.

Plusieurs districts avaient refusé de se prêter à cette

glorieuse expédition. Pour faire ma capture, on choisit ceux qui avaient fait preuve de bonne volonté ; tels furent ceux de Saint-Roch, de Saint-Honoré, des Barnabites, etc., dont presque tous les officiers sont des marchands et ouvriers de luxe, c'est-à-dire des hommes désespérés de la révolution, des hommes qui regrettent le règne des courtisans dissipateurs et des prélats prodigues, des hommes qui ne connaissent d'autre bonheur dans la vie que d'écorcher les opulents du siècle. A la tête de cette brave troupe figurait le sieur Carles, naguère orfèvre, bijoutier, agioteur, aujourd'hui faiseur d'affaires et commandant de bataillon. Ainsi le 22 septembre[1] les gardes parisiens eurent l'honneur de servir de souteneurs d'huissiers au Châtelet ; tandis que deux aides-de-camp du général, leur servant de galopins, couronnaient le cortège.

Sur les neuf heures les huissiers se présentèrent au corps-de-garde du bataillon des Cordeliers, l'indigne décret à la main[2] : il était daté du 8 octobre. Les commissaires gardiens de la liberté l'ayant trouvé contraire aux nouvelles lois sanctionnées, ils en suspendirent l'effet durant huit heures, se référant à la décision de l'assemblée nationale. Les huissiers crurent ne pouvoir passer outre, sans avoir pris les ordres du Châtelet.

Le sieur Carles, requis de protéger leur retraite, manifesta un mécontentement extrême, et déclara que si les huissiers s'en allaient, il ne s'en irait pas, lui ; puis il les apostropha en ces mots : *Je suis bien fâché qu'on vous ait chargé des décrets, il fallait ne pas s'en charger ; vous*

1. Lapsus de Marat. Il faut lire 22 *janvier*.

2. Copie du décret : « Vous, le premier huissier ou sergent royal sur ce requis, à la requête du procureur du roi, demandeur et accusateur, prenez et appréhendez au corps quelque part que vous pourrez trouver le sieur Marat, et le constituez prisonnier, ès prisons du Châtelet, pour être à droit, ouï et interrogé sur les charges et informations contre lui faites le 8 octobre 1789. *Signé* : Thory. » (*Note de Marat*)

m'avez l'air d'être de bien mauvais sujets, et je suis très mécontent, très mécontent.

Cependant les espions qui accompagnaient la garde se répandaient en calomnies et en menaces contre *l'Ami du Peuple*; ils invectivaient les citoyens du district, tandis que la plupart des officiers, à l'exemple du sieur Carles, les défiaient par des propos insultants, comme s'ils eussent cherché à provoquer une action. La sagesse et la modération de ces citoyens les garantirent du malheur affreux que le plus léger ressentiment aurait amené; et à quoi a-t-il tenu que des flots de sang n'aient coulé! Déjà l'assemblée générale du district, convoquée à la hâte, avait député des commissaires vers le commandant-général, pour lui représenter qu'un appareil militaire aussi menaçant avait répandu l'alarme, et le prier de venir rétablir le calme par sa présence. Il se contenta de répondre, *qu'en envoyant des forces aussi considérables, il n'avait fait que suivre les ordres qu'il avait reçus de M. Bailly, et qu'il avait des affaires indispensables qui ne lui permettaient pas de se rendre à leur demande*: comme s'il était au monde quelque affaire plus importante que de prévenir une guerre civile! S'étant transportés chez M. Bailly, il leur répondit à son tour, *qu'il n'aurait pas cru qu'on eût fait marcher tant de monde* : excuse d'écolier de la part d'un homme qui avait donné des ordres positifs, et sans doute des ordres par écrit, le commandant-général étant trop adroit pour se compromettre.

D'autres commissaires nommés pour informer l'Assemblée nationale de ce qui se passait, lui porter les craintes, les réclamations et les vœux du district, attendaient sa décision. Sans égard à l'atrocité du décret lancé contre *l'Ami du Peuple*, aux atteintes portées à la liberté et à la sûreté publique, l'Assemblée arrêta que son président écrirait au district des Cordeliers, pour l'avertir « que les décrets des « 8 et 9 octobre, sur la jurisprudence criminelle, ne pou- « vant avoir aucun effet rétroactif, les décrets de justice

« antérieurs doivent recevoir toute leur exécution; que « personne n'y peut apporter d'obstacle, et qu'ainsi la déli- « bération que le district a prise de mettre un *visa* sur les « jugements portant décret de prise-de-corps, qui doivent « s'exécuter dans l'étendue de son territoire, a, contre son « intention, l'effet de blesser l'ordre public, et de renverser « les principes; qu'enfin l'Assemblée nationale attend du « patriotisme du district des Cordeliers qu'il aidera l'exé- « cution du décret, loin d'y porter obstacle. »

Lecture prise de cet arrêté, deux commissaires se transportèrent auprès du sieur Carles, pour lui déclarer que rien ne l'empêchait plus de mettre à exécution les ordres dont il était porteur; à l'instant ma maison fut investie de tous côtés, et les rues adjacentes furent fermées par une triple ligne de soldats.

Le commandant-général attendait avec impatience l'arrêté de l'assemblée nationale, et la délibération du district des Cordeliers : ses aides-de-camp les lui portèrent. Chargés de ses nouveaux ordres, ils se rendirent au Châtelet, allèrent chercher les huissiers, et les ramenèrent à mon domicile, où ils se présentèrent vers les six heures du soir. Trente officiers entrèrent alors dans mon appartement, l'épée à la main, et le fouillèrent complètement; ils étaient déterminés à me mettre en pièces. Furieux de l'inutilité de leurs recherches, ils fourragèrent, passèrent leurs colères sur des pommes, et se mirent à empocher journaux, dénonciations et manuscrits[1], malgré les remontrances du commissaire, qui se piquait d'honnêteté pour les faire rougir. Des pandours en pays ennemi en auraient usé moins librement que ces dignes patriotes en usèrent chez un de leurs concitoyens, dont tout le crime était d'avoir voulu les empêcher

1. Dans l'armoire aux fruits étaient trois rouleaux contenant : l'un sept lettres ployées, où sont développées des preuves authentiques des malversations de M. Necker; l'autre tous les numéros de mon journal, corrigés pour une seconde édition, et l'autre le commencement de l'histoire de la révolution. (*Note de Marat*)

de périr. Je leur pardonne l'aisance de leurs manières, si du moins ils ont respecté les pièces qui feront un jour preuve de conviction, de l'infidélité et des complots du ministre adoré.

Tout était prévu. Au cas que l'on me manquât, mes ennemis avaient arrêté que l'on m'ôterait les moyens d'écrire : on parlait de m'enlever mes presses; sur les représentations de mes chargés d'affaires, on se contenta de poser des scellés sur mon imprimerie. On les posa aussi sur toutes les armoires de mon bureau, où se trouvaient les collections de ma feuille, de cet écrit si redouté, et dont le but était de dévoiler les projets des traîtres à la patrie.

Ne pouvant concevoir que je n'eusse que deux presses en activité, on imagina que celles de MM. Brune et de Savy m'étaient consacrées. A onze heures[1] des grenadiers en firent ouvrir les portes par un serrurier, rompirent les formes, dispersèrent le caractère, mirent tout en pièces : puis, fiers de leur expédition, ils sortirent en triomphe, portant chacun une chandelle allumée au bout de leur fusil. Jamais chenapans en débauche ne se comportèrent plus scandaleusement. De ces violences au brigandage, il n'y a qu'un pas : et ce sont des citoyens armés contre l'oppression qui en devinrent les instruments de gaîté de cœur! La seule excuse qu'ils puissent alléguer, c'est qu'ils étaient soûls; car s'ils avaient été de sang-froid, il faudrait convenir que ces prétendus soldats de la patrie n'étaient que des goujats en maraude, indignes de combattre pour la cause publique.

1. Notez que cette expédition nocturne fut faite à la suite d'un règlement du maire, portant qu'il ne serait permis de faire aucune visite de nuit chez les femmes publiques, afin de ne point porter atteinte à la liberté des citoyens. La bonne âme que celle du sieur Bailly! quoi qu'en disent les médisants, qui croient que cette ordonnance de police ne tend qu'à mettre à couvert les escrocs et les chenapans qui se retirent la nuit chez les filles, et dont il a besoin. (*Note de Marat*)

Commissaires, huissiers et gardes restèrent chez moi jusqu'à minuit. En se retirant, ils y installèrent un gardien; telle est la bizarrerie des événements de la vie, que le lit de l'Ami du Peuple servit à un espion de police. Presque toute la troupe avait été jusqu'alors sous les armes; elle se retira, à l'exception d'un détachement de trois cents hommes, qui alla se poster près de la Comédie, où l'on me croyait réfugié; ils n'y restèrent que quelques heures. Ainsi finit cette honteuse expédition[1]. Elle eût déshonoré un gouvernement despotique; elle a signalé l'aurore du prétendu règne de la liberté; et ce sont les mandataires de la couronne, les gardiens des lois, les défenseurs du peuple, qui l'ont ordonnée. Pouvoir irrésistible des vanités mondaines! seras-tu toujours l'écueil de la sagesse et de la justice?

Voilà l'exposé fidèle et rapide des faits. Je laisserais ici tomber le voile, s'il n'importait à la cause de la liberté de développer les moyens mis en usage pour enlever à la patrie ses défenseurs, s'il n'importait d'exposer au grand jour ces mystères d'iniquité.

Les coups d'autorité des agents du pouvoir ministériel, municipal et judiciaire, contre la liberté de ma plume et la sûreté de ma personne, colorés du faux prétexte de maintenir les lois, et d'appuyer leur exécution, n'étaient que la suite de deux décrets révoltants, dont l'un a été décerné le 6 octobre, à la requête du sieur de Joly; l'autre, le 8 octobre, à la requête du sieur de Brunville.

Le décret à la requête du sieur de Joly avait pour objet une méprise innocente, faite sur la foi d'un opprimé qui réclamait amèrement contre un délit très grave, commis

1. On prétend qu'elle a coûté plus de 500.000 livres au trésor public; car il a fallu acheter les chefs des comités de la plupart des districts, les chefs de la ville, de la garde bourgeoise, et tous ceux qui pouvaient s'y opposer. Aveugles citoyens! voilà l'emploi d'une partie de vos dons patriotiques. (*Note de Marat*)

dans l'assemblée des mandataires provisoires de la commune de Paris : méprise que je m'étais empressé de rétracter dès l'instant où elle me fut connue. L'offense et la réparation avaient été publiques : les ministres, les députés à la ville, les juges du Châtelet, et le commandant-général ne pouvaient l'ignorer ; enfin la prise-de-corps avait été convertie en ajournement personnel, et devait l'être, d'après ma comparution en assigné pour être ouï. Le décret à la requête du sieur de Brunville, considéré comme suite de la plainte du sieur de Joly, devait tomber avec elle ; il ne pouvait donc avoir pour principe que le lâche ressentiment du procureur du roi, furieux de la franchise avec laquelle je l'avais rappelé à ses devoirs ; les tentatives faites pour m'écraser, sous prétexte de mettre les décrets à exécution, étaient donc des attentats contre la sûreté et la liberté des citoyens, des attentats contre la justice et les lois, des attentats dignes de la vindicte publique. C'est cependant sur de pareils titres que les ennemis publics se sont appuyés pour armer contre moi le bras de tant d'assassins, me faire assaillir par de nombreuses légions, rester seuls arbitres de l'État, appeler sur la capitale la guerre civile, et se défaire en un même jour de tous les amis de la patrie. Ainsi ces décrets, dont le Châtelet sentait toute l'atrocité, ne pouvaient avoir pour but le maintien des lois et de l'ordre public. Longtemps ensevelis dans la poussière du greffe, ils y seraient toujours restés, s'ils n'en avaient été tirés par l'administration municipale, ou plutôt par l'administrateur des finances ; car j'étais déjà en possession de contrôler paisiblement la conduite des municipaux, de censurer leurs funestes projets, de dénoncer leurs malversations ; et ce n'est qu'à l'instant où j'ai porté une main audacieuse sur le voile dont le ministre favori enveloppait ses opérations désastreuses, que l'orage a commencé à gronder sur ma tête. A la vue de ses machinations dévoilées, il a frémi de rage contre l'incorruptible défenseur des droits de la nation, et il n'a plus

songé qu'à le faire périr : entreprise criminelle que l'administration municipale, le maire, le Châtelet et le commandant-général, trop lâches pour l'avoir formée, ont néanmoins secondée avec empressement. Mais, pour n'avoir été que de dociles instruments dans la main du principal ministre, placé derrière la toile, ces agents subalternes n'en sont pas moins punissables; en les dénonçant à la nation, je me borne à leur dernière tentative, la plus criminelle de toutes. Le décret de prise-de-corps qui l'a motivée étant nul de droit, elle ne peut être réputée qu'un abus d'autorité pour consommer ma perte et m'empêcher de dévoiler leurs iniquités. Les juges du Châtelet ont donc prévariqué dans leurs fonctions : or, je demande leur destitution, comme indignes de les exercer, et leur punition comme lâches prévaricateurs.

Quant au maire, quelque courtes que soient ses vues, il n'est pas assez dépourvu de jugement, pour n'avoir pas senti où tendaient les ordres barbares qu'il a ordonnés, d'armer plusieurs districts contre celui des Cordeliers. Je le dénonce à la nation, non seulement comme perturbateur du repos public, mais comme un traître à la patrie, qui n'a pas craint d'exposer la capitale à devenir le théâtre d'une guerre civile.

La conduite du commandant paraît encore plus atroce que celle du chef de la municipalité. Il s'excuse sur les ordres qu'il avait de commander douze mille hommes pour appuyer un attentat juridique. Qu'en sa qualité de capitaine-général il n'ait pas examiné l'injustice du décret, à la bonne heure, il n'était pas juge compétent : mais en sa qualité de citoyen, il devait ses observations à l'administration municipale, et puis, en sa qualité de capitaine-général et en sa qualité de citoyen, ne devait-il pas peser les conséquences des ordres qu'on lui donnait; et pouvait-il ne pas en prévoir les suites, en cas de résistance?

Pour faire marcher plusieurs districts contre celui des Cordeliers, il a choisi ceux dont presque tous les officiers

sont ennemis de la révolution, comme s'il avait compté sur des scènes de meurtre et de carnage. En refusant de se rendre sur les lieux pour apaiser le tumulte, il a exposé la capitale aux horreurs des dissensions civiles. Je le dénonce à la nation comme un chef indigne de commander aux soldats de la patrie; je demande sa destruction[1] comme un chef dangereux, qui ne sait qu'obéir en esclave, et sa punition comme d'un cruel conspirateur[2]. Je ne dirai rien ici du dévouement servile de la plupart des officiers qui conduisirent l'expédition, et surtout du sieur Carles, brutal satellite que la nature avait destiné à être chef d'une bande de records. La seule réflexion que je me permettrai sur ce bas valet, c'est qu'il fait honneur au choix du général. Parlerai-je des gardes nationaux qu'on a vu dans cette journée se livrer à mille excès, s'avilir au rôle de souteneurs d'alguasils et d'espions, pour opprimer un citoyen irréprochable qui s'était dévoué pour le salut du peuple? Non, je laisse tomber le voile sur cet oubli honteux des devoirs de soldats de la patrie, pour ne voir que les noirs projets du ministre adoré, lâche persécuteur des écrivains patriotiques qui l'ont démasqué, et le premier auteur des divers attentats commis contre ma liberté, mon repos et ma vie.

Mais c'est trop longtemps parler de moi, et je ne m'occuperai plus de ma cause, qu'autant qu'elle intéresse celle du public.

Ne nous abusons pas. Sous un prince faible et bon, un peuple ignorant et corrompu peut bien secouer un instant le joug; il suffit pour cela du concours de quelques circonstances heureuses. Mais pour recouvrer[3] sa liberté, il

1. Il faut lire évidemment *destitution*.
2. On verra ci-après un grief plus grave encore contre sa loyauté. (*Note de Marat*)
3. Il y a dans le texte *recouvrir*.

faut des lumières et des vertus. Sans elles, il passe rapidement de la servitude à l'anarchie, de l'anarchie à la licence, de la licence à l'oppression, et de l'oppression à la servitude : cercle inévitable que nous venons de parcourir. Ainsi, après quelques mois écoulés dans les transes de la disette, et le délire d'un faux triomphe, nous voilà enfin remis aux fers par les mains mêmes que nous avions choisies pour assurer notre indépendance.

Prétendre que les mandataires du peuple, les ministres de la justice, les administrateurs publics ne soient que des représentants incorruptibles, des juges intègres, des agents fidèles, les gardiens des lois, les défenseurs des citoyens, c'est vouloir que les hommes renoncent à leurs préjugés et à leurs passions; qu'ils renoncent à l'amour du pouvoir, des honneurs, des richesses, à l'amour des voluptés et des vanités mondaines; c'est vouloir que des âmes sans élévation, des cœurs de boue sacrifient tout à la vertu. Ne sortons pas de la nature : il ne faut rien attendre de beau des dépositaires de l'autorité, il faut les clouer à leurs devoirs; il ne faut pas exiger qu'ils soient bons, il faut les empêcher d'être méchants : il faut donc les surveiller sans cesse, éplucher leur conduite, éclairer leurs opérations, dévoiler leurs desseins ambitieux, leurs funestes projets, leurs machinations, leurs complots, et les dénoncer ouvertement, ce qui suppose la censure publique. Le premier soin d'une nation[1] par ses malheurs, et qui veut sortir de l'esclavage, doit être d'inviter tout homme instruit et désintéressé à se charger de ces fonctions honorables, de l'avouer pour sa défense, et de le couvrir de son égide.

Ce serait ne rien faire que de se borner à dénoncer les mandataires infidèles, les malversateurs, les prévaricateurs, si la nation ne se ménage pas un moyen également prompt et infaillible de les réprimer et de les punir. Le soin de sa

1. Il y a ici une lacune évidente. Peut-être faut-il lire : «... une nation *instruite* par ses malheurs... »

vengeance ne peut être remis qu'entre les mains de patriotes qui ont fait leurs preuves, de dépositaires aussi sages que fermes et incorruptibles. Eux seuls doivent composer un tribunal d'État, et c'est devant ce tribunal que les censeurs publics traduiront les agents du peuple qui ont abusé de l'autorité : enfin, lorsque la corruption a gagné tous les départements de l'administration, le seul moyen de rétablir les choses dans l'ordre est de nommer pour un temps court un dictateur suprême, de l'armer de la force publique, et de lui commettre le châtiment des coupables. Quelques têtes abattues à propos arrêtent pour longtemps les ennemis publics, et soustraient pour des siècles entiers une grande nation aux malheurs de la misère, aux horreurs des guerres civiles : maximes bien éloignées de nos préjugés destructeurs. Oui, c'est notre ignorance, notre vanité, notre présomption, notre aveugle confiance, qui nous fait aller au-devant du joug, qui nous livre pieds et mains liés au pouvoir de nos mandataires, de nos serviteurs. Sans lumières, sans mœurs, sans caractère, nous ne sommes qu'un tissu de frivolités, de faiblesses et de contradictions. Nous prostituons la sensibilité et nous méconnaissons le sentiment : nous ne savons pas aimer, et nous sommes idolâtres, nous voulons juger de tout, et nous ne savons rien apprécier ; nous nous engouons de chimères, nous caressons nos ennemis, et nous négligeons nos amis ; nous fêtons les fripons adroits qui conspirent contre nous, et nous dégoûtons les sages qui nous éclairent ; nous adorons les hypocrites qui travaillent à nous perdre, et nous abandonnons les hommes de bien, qui se font anathème pour nous sauver.

Depuis quelque temps, trois hommes encensés sont l'objet de notre administration[1] : mais en est-il un seul qui mérite notre estime, notre attachement, notre reconnaissance? Voyez le chef de la municipalité ; philosophe

1. Il faut certainement lire *admiration*.

sans caractère, citoyen sans vertus, sans énergie, sans vues, sans principes, mauvais patriote[1] : un seul acte d'ostentation stoïque l'a porté sur l'autel, d'où cent traits de faiblesse, cent preuves de faux zèle, d'hypocrisie, de trahison, cent attentats n'ont pu encore le faire descendre : petit, ambitieux, vain, timide et rampant, il a renoncé à l'honneur pour la fortune, il immole les devoirs à la faveur, il serait prêt à se couvrir d'infamie si quelque dignité pouvait en être le prix : naguère alliant la sensibilité d'un dévôt à la dureté d'un despote, il versa des pleurs en prêtant serment de loyauté dans un acte de perfidie[2].

Aurez-vous plus de confiance dans le commandant-général, ce rusé courtisan, si poli, si doucereux, si souple ; ce petit paladin dont quelques campagnes sans péril ont fait un héros imaginaire, ce philosophe désintéressé, qui s'occupa sans cesse de projets de fortune ; ce prétendu patriote dont l'effusion du plus pur civisme est toujours sur les lèvres ? Il sacrifia la gloire à l'ambition ; appelé à la tête de la milice parisienne, il cacha soigneusement ses desseins ; il affecta de n'avoir point de volonté, crainte de déplaire : mais bientôt, suivant ses projets en silence, il s'appliqua à gagner les soldats par sa douceur et ses fausses démonstrations de patriotisme : longtemps il les amusa par des processions, par des bénédictions de drapeaux, des jeux d'enfants. Il les promena de fête en fête. Pour s'étayer de toutes leurs forces, il avait commencé par les tenir unis[3] ; pour s'en rendre maître, il travailla à semer entre

1. Le 11 juillet, M. Bailly a signé le premier la protestation des Etats-Généraux contre le Gouvernement. (*Note de Marat*)

2. On sait que M. le (*sic*) Bailly a pleuré comme un enfant le 14 février, jour où le ministre favori a cru devoir réenchaîner toutes les classes de citoyen par un nouveau serment. Etait-ce attendrissements ? Etait-ce remords ? (*Note de Marat*)

3. La garde bourgeoise demandait d'abord d'être distinguée par quelque signe de la garde soldée, il s'y opposa de toutes ses forces, en faisant craindre que celle-ci ne devînt une garde prétorienne. (*Note de Marat*)

eux la division : il avait supposé une conspiration contre l'État, et la défection d'une compagnie entière de grenadiers de la garde soldée, il afficha le danger de les laisser seuls monter chez le roi : il insista sur la nécessité de leur opposer un plus grand nombre de citoyens sous le même costume, et il forma parmi les jeunes gens inconsidérés plusieurs compagnies de grenadiers, et, travaillant à leur inspirer un esprit de corps, il se les attacha par serment particulier, et les chargea de l'exécution de tous ses ordres dans les expéditions d'éclat. Ces innovations ayant alarmé les patriotes clairvoyants, il prétendit les rassurer en créant des compagnies de chasseurs, pour contrebalancer celles des grenadiers, remède qui n'avait que l'inconvénient de doubler le mal! Jaloux de purger la garde soldée des sujets qui étaient peu dévoués à ses ordres, et qui tenaient conseil pour se faire rendre justice, il fit accuser ces soldats d'avoir trempé dans une conspiration chimérique, il les enveloppa, leur fit rendre les armes, les jeta dans les dépôts de Saint-Denis, où il les traita en apparence en criminels d'État; et telle est la faveur dont il jouit auprès de l'aveugle multitude, qu'il pourrait tout[1] tenter impunément. Croira-t-on que cet homme si dangereux à la tête des troupes nationales a été nommé le libérateur de la France? Comment imaginer qu'un courtisan rongé d'ambition puisse être patriote? Comment imaginer qu'il ne se prêterait pas à toutes les vues du cabinet, et qu'il ne sacrifierait pas à son avancement particulier les intérêts de la nation, le bonheur public, le salut de la patrie? Souvenez-vous de ma prédiction. *Un jour, vous le verrez, ce zélé citoyen, bariolé de cordons, et avec le bâton de maréchal; une fois suppôt du monarque, devenu plus puissant que*

1. On peut voir qu'il n'a pas négligé de profiter de cette funeste sécurité des Parisiens, puisqu'il a entrepris de former un parc d'artillerie, dans la vue seule d'enlever aux districts tous leurs canons. Si nous donnons dans ce piège perfide, nous serons de jolis messieurs. (*Note de Marat*)

jamais, peut-être renouvellera-t-on pour lui la charge dangereuse de connétable.

Mettrez-vous votre espoir dans le ministre des finances, cet intrigant consommé, qui ne peut respirer que dans l'atmosphère du cabinet, qui renoncerait plutôt à la vie qu'au timon des affaires, et qui est rongé de l'ambition de dominer la France sous le nom de régent? Pour se rendre maître de la nation, il afficha la bienfaisance, puis il chercha à relever le peuple qu'il n'aime point, et à humilier les grands qui le méprisent; mais dupe, et de ses hauteurs simulées, et de sa fausse popularité, il ne tarda pas à flatter les courtisans qui pouvaient le maintenir en place, à trahir le peuple qui avait fait sa réputation, et à lui faire perdre les droits qu'il semblait travailler à lui rendre. Sacrifiant à sa gloriole le bonheur de la nation, il entreprit de[1] remettre au monarque le souverain pouvoir; et pour la forcer à reprendre ses fers, il l'épuisa de misère, la livra aux horreurs de la disette, à la crainte de la famine, et devint l'âme d'horribles conspirations qui devaient réduire la capitale par le fer et le feu. Vous attendez de lui votre bonheur, il consommera votre ruine; quel autre aurait assez d'astuce et de ténacité pour aller à son but, en poursuivant sans relâche les mêmes manœuvres qui auraient dû le perdre? Pour reprendre l'empire, il a levé sur les peuples une contribution patriotique, qu'il a employée à payer l'armée, à subjuguer les comités de l'assemblée nationale, l'administration municipale, et les chefs de districts; il continue ses opérations désastreuses sur les grains; il accapare le numéraire par des billets de caisse dont il inonde le public, et qu'il force de recevoir, et aux barrières, et à la ville; il thésaurise pour subvenir aux frais d'une campagne prochaine, et s'il ne peut

1. C'est lui qui engagea le roi à tenir le lit de justice de juillet. (*Note de Marat*)

enchaîner la nation par les mains de la milice nationale, vous le verrez appeler contre le peuple les troupes réglées, et renouveler avec plus d'adresse les préparatifs menaçants du premier juillet.

Je le dis en frémissant; tant que cet homme sera au timon des affaires, tant qu'il sera l'âme du cabinet, tant qu'il pourra se procurer de l'argent, il n'y aura point de terme à nos maux, point de terme aux conspirations; de nouveaux pièges pour opprimer le peuple se succéderont sans cesse; sans cesse se succéderont de nouveaux projets pour épuiser le peuple, remplir le trésor, tenir sur pied une armée formidable; corrompre le législateur, les administrateurs municipaux, les chefs des districts; soudoyer les légions innombrables des courtisans, des pensionnaires royaux, des satellites du gouvernement, des suppôts de l'autorité; faire face aux événements, reculer la catastrophe, et rester en place.

La censure publique, un tribunal d'État, et un tribun du peuple, un dictateur momentané, pouvaient seuls terminer nos malheurs, nous délivrer des ennemis de la patrie, établir la liberté et cimenter la félicité publique; au défaut de ces institutions salutaires, les milices nationales semblaient nous offrir un rempart assuré contre l'oppression; mais, hélas! à en juger par la garde parisienne, qu'avons-nous à espérer? Les forces de l'État sont tournées contre ses enfants. Je l'ai déjà observé, l'uniforme et l'organisation de la garde nationale ont étouffé la liberté dans son berceau; elle triomphait pour toujours, si, après le 14 juillet, on avait armé indistinctement tous les citoyens domiciliés, si on les avait disciplinés, s'ils avaient pris la cocarde pour seule marque distinctive. Dans les jours de péril, on voyait les riches confondus avec les pauvres, courir aux armes pour leur commune défense; la peur étouffait dans leur âme tout autre sentiment; mais aussitôt qu'ils commencèrent à respirer, les petites passions se firent entendre, la sotte vanité fut seule écoutée, l'opulence

dédaigna la médiocrité, et l'homme couvert d'un bon habit ne voulut pas marcher à côté de l'homme couvert de haillons.

Pour tenir sous le joug la multitude des infortunés, on commença par les écarter du service militaire, dont ils avaient seuls supporté presque toutes les fatigues, en donnant à la milice un habit qui supposait quelque aisance dans ceux qui pouvaient y entrer; et l'armée ne se trouva plus composée que des soldats dont le soin de leur fortune les rendait ennemis de toute révolution. Seuls ils eurent les armes à la main, et bientôt on les porta à un nombre assez considérable pour faire face au reste des citoyens. A peine eurent-ils endossé l'habit national, qu'ils s'admirèrent dans ce nouvel accoutrement; le plus mince artisan affublé d'un uniforme regardait avec dédain son confrère en habit bourgeois. Bientôt un bonnet de grenadier et un pantalon de chasseur divisèrent en trois corps la milice parisienne elle-même et l'empêchèrent de se réunir pour le salut commun. Le serment particulier, imposé aux chasseurs et aux grenadiers, les lia à leur général; et tel est leur aveugle dévouement à ses ordres, qu'ils seraient prêts à marcher contre la patrie. Croira-t-on que des citoyens qui se regardent comme les défenseurs de l'État, sont assez bornés, assez imprudents, assez inconsidérés pour se prêter à enchaîner leurs frères? Se peut-il qu'ils aient oublié l'honneur au point de servir de cortège à des huissiers, à des satellites, à des espions? Le bel emploi pour des gardes nationaux, que de marcher à la suite de vils records! le beau triomphe que de livrer des citoyens qui se sont immolés pour eux!

O Parisiens, vous n'êtes que des enfants, vous fermez les yeux sur les malheurs qui vous attendent, l'irréflexion vous tient dans la sécurité, la vanité vous console de tous vos maux. Mais pourquoi vous accabler de reproches inutiles? vous ne voulez être libres que pour vous vendre, vendez-vous; vous êtes contents de vos fers, gardez-les; vous repoussez la main qui veut vous tirer de l'abîme, restez-y.

Les intrigants qui vous trompent, les fripons qui vous dépouillent, les scélérats qui vous asservissent, sont les hommes qu'il vous faut. Continuez d'adorer le divin Necker, l'héroïque La Fayette, l'immortel Bailly; prosternez-vous devant ces modèles de civisme, de désintéressement, de vertu; courez dans les cafés, bavardez sur les papiers-nouvelles, rangez-vous autour d'un poële ou d'une table, racontez vos exploits, et portez vos chaînes. L'ami du peuple, désolé de votre aveuglement, de votre sécurité, de votre dépravation, n'aura donc vu luire l'aurore de la liberté que pour en déplorer la perte; renfermant au fond de son cœur ses alarmes, ses regrets, son désespoir, il gémira le reste de sa vie sur votre sort, comme un père tendre gémit sur le sort d'un fils dénaturé.

Grâce à l'enchaînement des circonstances, vous respirez encore; mais le jour s'avance où le dur joug qu'on vous prépare s'appesantira sur vos têtes, et vous serez livrés à vos oppresseurs. A la vue des scènes sanglantes de la tyrannie, rendus à vous-mêmes par la terreur, vous regretterez les avantages de la liberté que nous avons perdue, vous frémirez de l'avoir foulée aux pieds, vous maudirez votre aveuglement. Mais, hélas! quel sentiment de tristesse vient déchirer mon âme? Ah! s'il reste encore quelque espoir aux amis de la patrie, c'est que la liberté, bannie de nos murs par vos vices, plus encore que par votre ignorance, trouvera un asile dans les provinces, et c'est pour elles surtout que je désire ne pas éprouver le sort de Cassandre.

J'ai fait connaître les chefs des ennemis de la révolution, les principaux artisans de nos malheurs, la source de nos maux, et les moyens de la tarir. Je crois avoir quelques titres à la confiance publique : pardonnera-t-on à mes alarmes, pour le salut de la patrie, de rappeler les principaux?

Qu'on suive mes dénonciations, même celles qui d'abord furent regardées comme des rêveries, et l'on verra que je

n'ai malheureusement que trop bien rencontré. A l'ouïe des motions provoquées le 4 août par le vicomte de Noailles[1], j'ai réclamé contre les acclamations de l'aveugle multitude, pour dénoncer une faction de conjurés qui dominait les États-Généraux, faction perfide qui n'est que trop redoutée aujourd'hui.

En voyant augmenter la disette du pain après une riche récolte, je n'ai pas craint de dénoncer le ministre des finances comme l'auteur des accaparements : j'ai été traité de visionnaire : dès lors les preuves ont été acquises, aujourd'hui elles sont irrésistibles.

J'avais senti que les accaparements ne pouvaient se faire sans le concours de municipalités qui s'étaient saisies des forces nationales : voyant l'inaction de la municipalité parisienne au milieu de la détresse du peuple pour avoir du pain, et les faux bruits qu'elle faisait circuler dans le public sur les causes de la disette, je l'ai inculpée de conniver avec le gouvernement ; dès lors une foule de preuves juridiques a justifié l'inculpation.

En voyant le Châtelet constitué tribunal d'État, j'ai pressenti que des juges ennemis de la révolution par principes, autant que par intérêt, mettaient tous leurs soins à sauver les malversateurs, les conspirateurs, les traîtres à la patrie, et à sacrifier ses trop zélés défenseurs ; et j'ai annoncé ces craintes, qu'une triste expérience n'a que trop justifiées.

En voyant proposer le décret de la loi martiale, j'ai prédit qu'elle ruinerait la liberté, en liant les bras aux classes du peuple qui ont amené la révolution : prédiction que l'événement n'a que trop justifiée.

1. Les propositions faites par le vicomte de Noailles dans la nuit du 4 août se résumaient ainsi : 1° l'impôt sera payé par tous les individus du royaume, dans la proportion de leurs revenus ; 2° toutes les charges publiques seront supportées également par tous ; 3° tous les droits féodaux seront rachetables par les communes ; 4° les corvées seigneuriales, les mains-mortes et autres servitudes personnelles seront détruites sans rachat.

En voyant l'organisation de la milice nationale, l'énormité des appointements prodigués à l'état-major soldé, l'indigne choix de l'état-major non soldé, j'ai prédit que l'uniforme perdrait la liberté, et que l'on se servirait, pour enchaîner la nation, des mêmes mains qui avaient rompu ses fers : prédiction qui n'a encore été que trop bien justifiée.

En voyant le commandant-général de la troupe parisienne si soumis au pouvoir municipal, j'ai pensé que ce citoyen équivoque profiterait des sots préjugés du public en sa faveur, pour lier sa patrie, jusqu'à ce que le moment fût venu de lever le masque : souvenez-vous du 22 janvier.

Puisse le passé nous servir de leçon : puisse la voix de l'*Ami du Peuple* réveiller de leur léthargie ses compatriotes : puisse-t-elle leur faire ouvrir les yeux, puisse-t-elle prévenir la ruine dont ils sont menacés.

Je n'ai porté mes réclamations au tribunal de la nation, que parce qu'elles sont liées à la cause publique ; il importe au triomphe de la liberté que l'un de ses plus zélés défenseurs ne soit pas immolé par les agents du pouvoir.

On lui fait quelques reproches. Peut-être a-t-il passé les bornes de la modération en attaquant les ennemis du bien public : il ne s'en défend pas, il sait qu'il porte jusqu'au délire l'amour de la justice, de la liberté et de l'humanité ; mais au milieu des écarts que les gens froids et tranquilles lui imputent, son cœur fut toujours pur, et jamais il ne songea qu'au bien du peuple, jamais il n'eut en vue que le salut de la patrie.

C'est pour travailler à rendre la nation libre et heureuse, qu'il mène depuis treize mois un genre de vie qu'aucun homme au monde ne voudrait mener pour se racheter d'un supplice cruel : c'est pour elle qu'il est descendu dans l'arène ; c'est pour elle qu'il a si souvent abandonné le soin de ses jours.

De rigides censeurs qui veulent absolument retrouver

l'homme dans le patriote, ont cherché à ternir la pureté de son zèle; il avoue que son cœur n'est pas insensible à la gloire : faiblesse dont il ne rougit pas, et dont l'austère vertu ne peut lui faire un crime. Tel est l'ami du peuple. Lorsque le songe de la vie sera prêt à finir pour lui, il ne se plaindra point de sa douloureuse existence, s'il a contribué au bonheur de l'humanité, s'il laisse un nom respecté des méchants, et chéri des gens de bien.

Signé, MARAT.

NOUVELLE DÉNONCIATION CONTRE NECKER

(1790)

Après l'*Appel à la Nation*, Marat, toujours réfugié en Angleterre, publiait sa *Lettre sur l'ordre judiciaire* [1], bientôt suivie de la *Nouvelle dénonciation contre Necker*. Cette nouvelle brochure n'était que la suite et le complément de la première. Marat y insiste particulièrement sur la question des moulins de Corbeil et de l'accaparement des grains, et il accumule contre le ministre tous les arguments qui lui paraissent de nature à mettre en lumière sa culpabilité. C'est un véritable historique de cette irritante question, mais un historique passionné, que Marat livre au public. Il parut, vraisemblablement en avril 1790, en une brochure in-8° de 40 pages, sous ce titre : *Nouvelle Dénonciation de M. Marat, l'ami du Peuple, contre M. Necker, premier ministre des finances, ou Supplément à la dénonciation d'un citoyen contre un agent de l'autorité* [2].

1. *Lettre de M. Marat, l'ami du peuple, contenant quelques réflexions sur l'ordre judiciaire*; in-8° de 8 pages, s. d.; de l'Imprimerie de Caillot, rue Saint-André-des-Arcs, n° 115.

2. A Londres, et se trouve à Paris, chez les marchands de nouveautés; 1790. — Comme les deux brochures précédentes, celle-ci porte en épigraphe la devise de J.-J. Rousseau : *Vitam impendere vero*.

NOTICE DE L'AUTEUR

Cet écrit aurait suivi de très près ma Dénonciation de M. Necker, pour l'expédition militaire[1] faite contre moi le 22 janvier 1790. Quel que soit l'intervalle écoulé, il ne viendra point trop tard, tant que l'homme dont il est destiné à éclairer l'administration sera au timon des affaires.

Il contient des preuves juridiques des inculpations du ministre des finances : preuves superflues pour le lecteur qui sait lire, et indispensables pour le lecteur qui n'aperçoit que les objets qu'il a sous les yeux.

Je ne doute nullement que des citoyens sans civisme ne taxent d'acharnement mon zèle à poursuivre M. Necker; et je me piquerais moi-même moins de constance, si je connaissais moins son caractère; je conviens qu'il ne serait pas aisé de le remplacer du côté des lumières : rarement trouverait-on un administrateur aussi instruit, aussi appliqué, aussi versé dans les affaires : mais, dans les circonstances actuelles, c'est précisément sa capacité qui m'alarme ; ce sont les ressources de l'esprit, la finesse, la subtilité, l'audace, la ténacité, qui rendent un premier ministre redoutable, quand il n'est pas animé de l'amour du bien public.

Assurément on n'enchaînera plus le peuple par la force : mais, après tout ce qu'il a fait pour recouvrer sa liberté, après les dangers auxquels il s'est exposé tant de fois, les fatigues incroyables qu'il a essuyées, la disette qu'il a souf-

1. Tout le monde sait que la municipalité, ou plutôt le ministre des finances, mit sous les armes douze mille hommes pour me faire enlever : par cette belle équipée, on peut sentir à quel point il redoutait le peuple, dont je ne cessais de défendre les droits. (*Note de Marat*)

ferte si longtemps, il serait affreux qu'il vînt à perdre le fruit de tant de sacrifices, par l'astuce des hommes qui tiennent les rênes de l'État. Ils ne cessent de redemander le pouvoir exécutif, pour resserrer les liens de l'autorité, comme si c'était quelques mois de plus de relâchement, de souffrances, de misères, qui doivent empêcher la nation d'aller, avec sagesse, à son but. Le plus grand malheur qui puisse lui arriver, est de voir réduire en fumée les préparatifs de la régénération de l'empire, de voir les anciens ressorts du gouvernement se remonter. Et s'il est vrai qu'il y a de la folie à prétendre que le cabinet soit composé d'amis de la patrie, qui joignent les vertus aux talents; ce qui peut lui arriver de plus heureux jusqu'à ce que la liberté publique soit assurée, c'est d'avoir à la tête du ministère des hommes sans fermeté, sans tenue, sans vues, sans capacité, des hommes incapables d'empêcher la machine politique de s'organiser de la manière la plus propre à faire triompher la justice, à ramener l'abondance[1] et à cimenter le bonheur commun.

1. On parle de remplacer M. Necker par M. Clavière, autre agioteur genevois, dont quelques charlatans intéressés ne cessent de prôner les talents, mais qu'il importe souverainement d'écarter du timon des affaires : il commencerait par nous fasciner de quelque nouveau projet, et finirait par épuiser nos dernières ressources. Je le répète, ce n'est qu'en tranchant dans le vif, en réduisant l'armée de moitié, en supprimant toutes les pensions accordées aux hommes qui ont de la fortune, en réformant toutes dépenses superflues dans chaque département de l'administration, et en simplifiant la gestion des deniers publics, que l'État peut revenir au-dessus de ses affaires. On dit que les sources de l'abondance sont taries : je n'en crois rien; faites voir au peuple que vous voulez sincèrement son bien et il s'empressera de venir à votre secours. (*Note de Marat*)

NOUVELLE DÉNONCIATION DE M. MARAT, L'AMI DU PEUPLE, CONTRE M. NECKER PREMIER MINISTRE DES FINANCES

Lorsque j'ai accusé M. Necker[1] d'avoir amené sur la France les fléaux de la disette et de la contagion[2], en réduisant ses malheureux habitants à la cruelle nécessité de se nourrir d'un aliment gâté, dont ils ne peuvent pas même apaiser leur faim; lorsque j'ai accusé la municipalité parisienne d'avoir connivé avec le ministre des finances, et de lui prêter l'appui de la force publique, pour consommer ces forfaits odieux, je n'avais en preuve de ses malversations que des faits indirects, mais notoires, et des inductions[3] irrésistibles, tirées de la marche des affaires comparée aux événements : inductions toujours sûres pour

1. Voyez les numéros 12, 15, 22, 25 et 26 de *L'Ami du Peuple*. (*Note de Marat*)

2. Dans le nombre, il en est une qui équivaut aux preuves directes les plus palpables; c'est que la disette et la mauvaise qualité du pain, qui n'avaient pour prétexte que la rareté du blé, durent encore malgré la dernière récolte, récolte si abondante qu'elle suffirait seule à l'approvisionnement du royaume pendant deux années. (*Note de Marat*)

3. Depuis cinq mois on a proposé à l'Assemblée nationale d'ordonner à M. Necker de représenter tous les traités que le gouvernement a faits avec des compagnies au sujet des subsistances. Soit que l'Assemblée ait négligé de faire cette demande, soit que le ministre l'ait éludée, on est encore à avoir là-dessus le moindre renseignement.

La présentation de ces pièces est indispensable, de même que l'examen scrupuleux de toutes les opérations de ce genre. Mais il importe que cet examen ne soit pas fait par les membres du comité des finances, au nombre desquels ceux qui font le travail avec le ministre ne sont ni les plus instruits ni les plus désintéressés. (*Note de Marat*)

l'observateur qui connaît les ressorts de la politique, le jeu des passions humaines, les rubriques des agents de l'autorité.

Dès lors, des zélés citoyens m'ont fourni des preuves juridiques, à l'appui de mes inculpations. Ces preuves sont développées dans différentes lettres authentiques, qui se trouvent sous les scellés de mon appartement : elles sont de nature à désiller enfin les yeux d'un peuple abusé. Je sens tout le poids qu'elles donneraient à cet écrit : mais le temps presse; et si je me détermine à le mettre au jour, c'est que plusieurs faits notoires peuvent les suppléer, c'est que nos maux sont à leur comble, c'est qu'on ne peut trop se hâter d'y apporter remède en proscrivant leur auteur.

De tout temps parmi nous, des ministres, de grands seigneurs, des chefs de la magistrature, des employés et d'adroits fripons, ont exercé d'affreux monopoles : brigandages publics, auxquels se trouvent presque toujours intéressés des valets et des catins de la cour.

Dans le nombre des manuscrits trouvés à la Bastille, il en est un qui rapporte certain pacte de famine générale, dénoncé au Roi par le nommé Prévost, que le sieur de Sartine fit renfermer après lui en avoir arraché les copies. Voici les principales clauses de ce pacte exécrable : « Le « 12 juillet 1765, M. de Laverdy, donnant à bail pour « douze années consécutives le royaume de France à trois « publicains, qui prenant la qualité d'intéressés dans les « affaires du Roi, les autorise d'en enlever tous les grains « qu'ils pourront amasser, et de les faire exporter où il « leur conviendra. La caisse générale rendra ses comptes « chaque année, au mois de novembre, et pour que le ciel « verse ses bénédictions sur l'entreprise les intéressés « offrent à Dieu vingt-cinq louis, qui seront donnés aux « pauvres[1]. »

1. On trouvera le texte complet du fameux *pacte de famine*, et

Nos trois publicains sont les sieurs Rey de Chaumont, Malisset et Goujet, prête-noms d'une multitude de seigneurs, de magistrats et d'hommes en place, bailleurs de fonds, parmi lesquels on comptait les sieurs Laverdy, Bertin et de Sartine,

A cette compagnie a succédé celle des Leleu pour l'entreprise des moulins de Corbeil[1], dans laquelle se trouvaient intéressés les sieurs Le Noir, Montanni, Berthier, de Montaran, de Bussy, etc.

Deux mémoires du chevalier Rutledge en faveur des boulangers de Paris, contre les sieurs Leleu, avaient mis sous les yeux du public des faits importants très propres à dévoiler les liaisons étroites qui existaient entre le ministre des finances et la compagnie de Corbeil. Nous en rappellerons ici quelques-uns, qui ne doivent échapper à personne.

On sait que peu après son rappel, en 1788, M. Necker s'empressa de jeter l'alarme dans le public sur les dangers d'une disette prochaine, qu'il provoqua lui-même en annonçant la cherté du pain pendant une année entière. Pour que l'augure sinistre ne fût pas démenti, il s'agissait d'empêcher les boulangers et les marchands de blé de s'approvisionner eux-mêmes, puis d'accaparer tous les grains

des renseignements sur toutes les circonstances qui l'ont entouré, dans *le Moniteur* du 15 septembre 1789 (Réimpression, tome I, pp. 465 et suiv.).

1. Sur les Leleu et sur les attaques dont ils furent l'objet, voir notamment : *Compte rendu au public par les sieurs Eloi-Louis et Dominique-César Leleu, négocians, sur l'établissement des moulins de Corbeil* (Paris, 1789 ; in-4° de 27 et 16 pp.) ; *Réplique aux deux Mémoires des sieurs Leleu, insignes meuniers de Corbeil, en présence de M. Necker*, par Camille Desmoulins (Paris, an Ier de la liberté ; in-8° de 45 pp.) ; *Dénonciation sommaire faite au Comité des recherches de l'Assemblée nationale contre M. Necker, ses complices, fauteurs et adhérens*, par James Rutledge (Paris, mars 1790 ; in-8° de 64 pp.) ; v. aussi *le Moniteur* du 16 septembre 1789 (Réimp., I, p. 475).

du royaume : ce qui fut fait. A la manière dont s'y est pris le ministre adoré, on va voir s'il manque d'adresse.

D'abord il obligea les boulangers à se morfondre en allées et venues inutiles. Venaient-ils demander un ordre qui les autorisât à faire leurs provisions, il les renvoyait à l'intendant, l'intendant les requérait d'indiquer les marchés où ils voulaient se rendre ; s'ils refusaient, ils n'avaient point d'ordre ; s'ils consentaient, à leur arrivée, ils ne trouvaient plus de grains.

Quant aux marchands, l'artifice était encore plus recherché, mais non moins infaillible. Avant de partir pour les bléries[1], ils sont dans l'usage de convertir en rescriptions des fermes l'argent destiné à leurs achats, ils se rendent ensuite sur les lieux avec ces rescriptions, certains qu'elles seront acquittées à vue. Que fait le contrôleur-général pour assurer à ses agents le trafic exclusif des grains, et la liberté d'y mettre de prix? Il prend le temps où les marchands ont coutume de faire leurs achats, donne ordre de suspendre pendant six semaines le payement des rescriptions, et les force ainsi de s'en retourner les mains vides.

Le chevalier Rutledge venait de soulever le voile. Les Leleu démasqués se mirent à clabauder, et leurs clameurs provoquèrent un arrêt du conseil; arrêt sans date, sans signature, sans affiche, sans publication, qui supprime néanmoins, comme injurieux et diffamatoires, les mémoires des boulangers. En couvrant ainsi de sa protection ces ouvriers d'iniquité, M. Necker s'associait à leurs forfaits; il fit plus, il chercha à les consoler du mépris public, par le témoignage de son estime particulière; et il ne craignit pas de faire voir que ces accapareurs exerçaient leurs brigandages, et affamaient le peuple sous les auspices de l'administrateur des finances. C'est ici le lieu de dire un

1. Ils nomment ainsi les marchés où ils vont faire leurs provisions. (*Note de Marat*)

mot d'un petit trait de sa politique jésuitique, qui fera sentir toute la profondeur de l'astuce de cet homme de bien. Dès le 13 juillet, la municipalité parisienne s'était mise en possession de l'approvisionnement de la capitale. Son comité des subsistances, où tant d'intrigants mal famés[1] parvinrent à s'introduire, et dont les Leleu étaient l'âme, n'était pas fait pour inspirer la confiance : la manière indigne dont il fit le service souleva le public contre lui; bientôt il fallut le destituer, et il fut renvoyé le 20 septembre. On le soupçonnait violemment de malversations : on lui demanda ses comptes, il refusa de les rendre, et ce qui paraîtra incroyable, c'est que dès lors il a été impossible de l'y amener. Cependant le ministre des finances, dans une lettre[2] adressée aux sieurs Leleu (lettre

1. Dans le nombre étaient le sieur Gallet, qui vient d'être condamné aux galères pour friponneries dans sa gestion, et le sieur de Leutre, joueur de profession, fameux par sa complaisance, et l'adresse avec laquelle il a fait fortune, en ruinant le comte de Balbi, le marquis de la Salle et d'autres dupes de qualité. (*Note de Marat*)

2. Copie d'une lettre de M. Necker, en date du 26 septembre 1789, à MM. Leleu et compagnie, entrepreneurs des subsistances. — « J'ai vu, Messieurs, avec une véritable peine, que vous avez été « exposés à des inquiétudes et à des chagrins, dont votre service et « votre conduite auraient dû vous garantir : et s'il convenait au « comité des subsistances de Paris de vous conserver la direction « des établissements où vous avez donné des preuves de votre « zèle, je crois que vous ne pouviez lui refuser vos soins, soyez « persuadés qu'en toute occasion vous me trouverez prêt à vous « donner des preuves d'estime et d'intérêt. Signé, NECKER. »

Se serait-on douté que ces hommes intéressants pour lesquels le ministre déploie une si vive sensibilité, sont des intrigants qui, en quelques années, ont fait une fortune presque aussi scandaleuse que la sienne, en pillant l'Etat, et en affamant le peuple ? Des richesses immenses acquises par des voies criminelles ne sont pas le seul titre à l'estime de l'administration des finances : l'analogie de caractère est un autre lien de rapprochement : analogie si frappante, que le mémoire justificatif des frères Leleu paraît être sorti de la boutique de l'agioteur genevois ; partout même protestation de dévouement au public qu'ils immolent, partout même

qu'ils ont produite comme pièce justificative), cherche à donner le change au public, en faisant accroire qu'ils s'étaient retirés d'eux-mêmes, et il va jusqu'à les prêcher de sacrifier leur ressentiment, si le comité des subsistances se déterminait à les rappeler. Mais une plume patriotique vient de les livrer à l'opprobre, en dévoilant, dans un mémoire très bien fait[1], le noir complot dont ils étaient la cheville ouvrière.

On voit dans ce mémoire le marché usuraire conclu par les Leleu avec le Roi, pour l'entreprise des moulins de Corbeil. On y voit ces faiseurs d'affaires s'engager de fournir annuellement à la halle, pendant six mois consécutifs, 25.000 sacs de bonne farine, du poids de 325 livres chacun, et d'avoir toujours en magasin 6.000 sacs prêts à être livrés à la première demande du lieutenant de police, sans toutefois dégarnir les marchés voisins.

On y voit le chevalier de Bussy, qui tenait en société les magasins de Beaulieu et ceux de l'Enfant-Jésus, courant les provinces pour faire, sous le nom de M. Necker, l'ap-

profession de désintéressement au public qu'ils dépouillent, partout même désir d'assurer l'abondance au public qu'ils affament, partout même charlatanisme. Citons-en quelques passages. — « Les « moulins et magasins de Corbeil n'offraient pour tout appât au « spéculateur que l'intérêt de ses fonds : mais à côté d'un aussi « médiocre bénéfice se trouvait la noble ambition d'être utile à sa « patrie, d'assurer l'abondance dans la capitale, de combattre « l'accaparement ; et les calculs de l'esprit s'évanouissent devant « ceux du cœur. Nous cédâmes donc aux élans d'une effervescence « patriotique; et mon frère et moi souscrivîmes un traité avec le « Roi. » — Ne croirait-on pas entendre M. Necker lui-même, donnant sa profession de foi ? Les généreux patriotes que ces frères Leleu ! Mais pour se targuer de désintéressement, du moins faut-il avoir les mains pures, et ne pas afficher une fortune de dix millions. Au demeurant, c'est le comble de l'impudence, lorsque les fripons prétendent lever boutique pour empêcher le public d'être trompé. (*Note de Marat*)

1. Réplique de M. Desmoulins aux deux mémoires des sieurs Leleu. (*Note de Marat*)

provisionnement de Paris, enlevant tous les grains du Soissonnais, en mai et juin 1789, et les faisant passer à Rouen, où ils sont devenus invisibles. On y voit ce même accapareur, qui s'était rendu de nouveau dans le Soissonnais, avec une mission non signée de M. Necker, prendre la fuite crainte d'être accroché.

On y voit les Leleu exporter en tonneaux une immense quantité de blés, user d'artifice pour détourner les meuniers Grassin et Calle de faire leurs provisions à Provins, et prendre le temps où ils les amusaient, pour faire vider les halles de cette ville.

On y voit la compagnie Leleu, au mépris de ses engagements, n'avoir, en septembre 1788, pas un grain de blé dans ses magasins, en accaparer en trois mois 32.000 sacs, qu'elle avait enlevés de tous côtés au nom du Roi[1], et faire hausser considérablement le prix du pain.

On y voit les Leleu d'Amiens, les Jourdain, les de la Loge, et les autres correspondants de la compagnie de Corbeil, retenir en rade dans la Manche, trois ou quatre mois, plusieurs navires chargés de blés[2]; quoique la province en manquât elle-même, et que le pain s'y vendît 6 à 7 s. la livre.

Enfin on y voit les Leleu accusant eux-mêmes M. Necker d'être le grand accapareur, l'unique auteur de la disette.

L'indiscrétion avait laissé échapper ce fatal aveu, et bientôt il fut confirmé par mille preuves invincibles; je me borne à celles que j'ai maintenant sous la main.

Depuis la révolution, les accapareurs ministériels, qui parcouraient les provinces, avaient besoin de l'appui des municipalités. Presque toutes composées de leurs anciens

1. C'est précisément l'époque où les marchands de grains ne purent faire leurs achats, par la suspension du paiement des rescriptions. (*Note de Marat*)

2. Ce sont vraisemblablement les blés exportés par la compagnie elle-même, qu'elle trouvait moyen, par ce petit manège, de vendre comme blés étrangers. (*Note de Marat*)

membres, elles ont concouru aux vues de l'administrateur des finances, avec le zèle aveugle des valets de la cour; et partout cette coupable connivence a excité de vives réclamations. Qu'en est-il résulté? — Toujours faites à la municipalité parisienne ou à l'Assemblée nationale, elles ont presque toujours été étouffées à l'instant même.

Dans le nombre des réclamations qui ont fixé l'attention publique, est celle des habitants de Vernon. Qui n'a point entendu parler de l'accapareur Plantère[1]? Mais les efforts redoublés des municipaux parisiens pour le soustraire au châtiment; mais les mensonges qu'ils se sont permis pour dénaturer l'affaire; mais les impostures qu'ils ont forgées pour voiler ce mystère d'iniquité; mais les ressorts honteux qu'ils ont fait jouer pour tromper le public, ne sont connus que de quelques observateurs.

En voici un exposé succinct. Dès l'instant que l'administration de l'hôtel-de-ville apprit que le sieur Plantère était arrêté par les citoyens de Vernon, alarmée des suites qu'aurait l'indiscrétion du détenu, et ne songeant plus qu'à l'arracher de leurs mains, elle fit partir à la hâte un détachement de trois cents gardes-nationaux, sous les ordres du sieur d'Hières[2], commandant de bataillon du district des Petits-Augustins, auxquels se joignirent les grenadiers du régiment de Flandre, et deux compagnies de dragons de Montmorency. Arrivé sur les lieux, cet indigne commandant, d'après les ordres qu'il avait reçus du général[3], fit

1. Planter était chargé de veiller, à Vernon, sur les approvisionnements destinés à Paris. Au cours des troubles qui éclatèrent à Vernon dans les derniers mois de l'année 1789, Planter fut pendu deux fois, et chaque fois il fut délivré avant la fin de son supplice. Sur ces incidents de Vernon, sur la personnalité de Planter, sur les violences dont il fut l'objet, et sur la répercussion qu'eurent ces événements à la Commune de Paris, voir Sigismond Lacroix, *Actes de la Commune de Paris*, II, pp. 506-509, 529-530, 563, 575, III, pp. 441-442, 459-461.

2. Dières.

3. Pour justifier ces ordres barbares, le marquis de La Fayette,

mettre bas les armes à la milice nationale de Vernon, déposa la municipalité élective, réinstalla la municipalité royale, sévit contre les citoyens qui s'étaient montrés patriotes, en fit traîner plusieurs en prison, et commit cent atrocités. Crainte que la nouvelle de ces horreurs ne parvînt à Paris, on intercepta les lettres à la poste, on prévint même leur arrivée, en faisant publier une fausse missive, où Plantère jouait le rôle d'un négociant chargé de faire des approvisionnements sur les lieux pour la capitale, et où la punition de ce vil agent était représentée comme un assassinat commis par des brigands, dont les habitants de Vernon eux-mêmes demandaient vengeance. Bientôt les barbouilleurs de papier à gages répandirent de toutes parts des contes faits à plaisir. Cependant le fatal secret fut enfin dévoilé par les députés de cette ville, et il vient d'être consigné dans des mémoires en réclamation des outrages commis par le féroce d'Hières. Vaine réclamation, repoussée sans pudeur par les municipaux parisiens, dont elle dévoile l'iniquité, et que l'*Ami du Peuple* ne cessera d'appeler en témoignage, en attendant qu'on puisse un jour la porter au tribunal de la Nation.

Passons à d'autres faits non moins constants, quoique moins connus.

Vers la mi-octobre, le sieur Desnissart, fermier à Meaux en Brie, ayant été sommé de fournir des grains aux marchés de Tournon et de Chaumes, petites villes voisines, il n'en conduisit qu'au premier marché, que fréquentaient les accapareurs, et où était cantonné un détachement de milice parisienne. Les habitants de Chaumes et des environs se plaignant à lui de ce qu'il les laissait manquer de grain, il leur répondit : « Vous ch...... trop blanc, si vous

l'âme damnée du ministère des finances, avait supposé un faux décret de l'Assemblée nationale. Voir les mémoires des députés de Vernon. (*Note de Marat*)

mangiez de mon blé. » Irrités de son insolence, ils se rassemblèrent en plus grand nombre le dimanche suivant, et ils accoururent en foule pour l'arrêter. Il s'était réfugié dans une église, d'où il informa l'Hôtel-de-Ville de Paris de ce qui se passait. A l'instant partit l'ordre au détachement de Tournon de se transporter à Chaumes. Desnissart fut reconduit chez lui, et deux canons placés à sa porte furent braqués contre le peuple.

Le sieur Robert, marchand de blés et propriétaire de trois moulins situés à Lisi-sur-Ourgue, près Meaux, accaparait les grains de tous les marchés et de toutes les fermes du voisinage. Pour faire cet infâme trafic avec moins de danger, il avait loué une chambre au Soleil d'Or (auberge de Lisi), où les fermiers des environs lui apportaient des échantillons, et où il leur comptait le montant des parties qu'il achetait. Sur la fin d'octobre, s'étant rendu un jour de marché à la Ferté-Milon, pour enlever grand nombre de voitures de blé, sous prétexte de les expédier à Paris, les habitants ne voulurent point les laisser partir. Outrés de l'audace de cet accapareur, ils le poursuivirent jusque dans l'asile où il s'était retiré, et d'où il réclama la protection de la Municipalité parisienne, qui lui envoya sur le champ [une] garde avec deux pièces de canon prises en chemin dans une petite ville voisine, où elles avaient été déposées. On voit que, pour protéger les accapareurs partout où elle pouvait étendre son influence, la prévoyante Municipalité avait envoyé des détachements et du canon, dans tous les marchés considérables fréquentés par ces agents ministériels de famine et de désolation.

Enfin, rappelons ici un trait dont le simple souvenir fait frissonner d'horreur; c'est que le sieur Berthier, après son arrestation, a déclaré à M. Rivière, avocat en Parlement, qu'il avait dans son portefeuille une lettre de M. Necker, où ce vertueux ministre lui ordonnait de faire couper les blés dans l'étendue de la généralité de Paris; déclaration articulée en pleine audience et sous la foi du

serment, dans l'interrogatoire que cet estimable citoyen subit au Châtelet, relativement au baron de Bézenval.

Tant de faits constatés développent les causes secrètes de la famine qui nous assaille depuis si longtemps. D'autres faits constatés vont dévoiler les horribles manœuvres employées à altérer la qualité du pain, qui continue à répandre par tout le royaume des germes de mortalité.

M. Necker ayant fait une double spéculation sur l'aliment le plus nécessaire à la vie, et dont aucun Français ne peut se passer, mit tout en œuvre pour masquer ses opérations.

D'abord il essaya de rejeter sur les boulangers le mécontentement public. A l'entrée de l'hiver 1788, les ayant rassemblés pour leur demander une déclaration religieuse de leurs provisions, « *il dit aux uns qu'ils étaient assez approvisionnés, aux autres qu'ils l'étaient trop; à tous, que le pain était trop beau* ; *et il leur demanda s'ils ne pourraient pas mélanger leurs farines* ». Bientôt il leur en épargna la peine. Il est certain que les sieurs Leleu faisaient moudre aux moulins de Saint-Jean des faverolles et de la vesce, dont ils mêlaient les farines à celle du blé.

Mais ce sont surtout les perquisitions des commissaires du district de Saint-Martin-des-Champs qui ont dévoilé ces œuvres de ténèbres. Il est constant par leur procès-verbal du 16 octobre, dressé à l'Ecole-Royale-Militaire, qu'ils y ont trouvé des tas de blé, d'orge et de seigle [1], dont plusieurs étaient de mauvaise qualité; des sacs et des tonneaux de farine pelotée, d'une saveur désagréable, et dans un tel état de fermentation, qu'elle exhalait une odeur infecte.

Ils y ont surpris des manœuvres occupés à faire le

1. D'après le relevé, il y avait 910 septiers d'orge, 1.011 de froment, et 7.550 de seigle : ainsi le seigle était au froment ce que 7 est à 1. (*Note de Marat*)

mélange de ces farines gâtées ; et après avoir reçu la déclaration du commis chargé par le Comité municipal des subsistances de diriger cette manipulation[1], ils ont été requis de lever les scellés qu'ils avaient mis sur ces tonneaux. L'examen du registre du principal inspecteur des farines a prouvé que du premier au 16 octobre, il en a été envoyé chaque jour à la halle[2] 60 sacs, plus ou moins, chacun de 217 liv.

Dans ce registre, ouvert au hasard, ils ont vu (sous la date du 28 août) l'entrée de 7.948 liv. de marons; et (sous la date du 27) la sortie de 7.854 liv. de farine de marons; sans doute de marons d'Inde, à en juger par les mauvais grains et les farines gâtées qui ont servi à l'approvisionnement de la capitale.

Ainsi, tandis que l'administrateur des Finances laisse passer la fleur de nos grains chez l'Empereur, il nous fait manger du pain d'orge et de seigle, du pain de féveroles et de vesce, du pain de végétaux que les pourceaux rebutent, du pain de farines gâtées, du pain détestable, uniquement propre à délabrer la santé, et à produire diverses maladies épidémiques.

Ces honteuses opérations se faisaient clandestinement. Les réticences, les tergiversations, les déclarations contradictoires des employés, les mensonges des chefs boulangers[3], des principaux commis[4] et des inspecteurs[5], qui tous s'efforçaient de dérober aux commissaires patriotes le fatal secret, les précautions du Comité Municipal des subsistances, pour faire conduire les convois à l'Ecole-Royale-Militaire, par des guides qui en ignoraient eux-mêmes la

1. P. 8 du procès-verbal. (*Note de Marat*)
2. *Ibidem*, p. 13. Notez que les mêmes opérations se font à l'abbaye Saint-Martin, et dans d'autres tripots, tant de Paris que des provinces. (*Note de Marat*)
3. Les sieurs Vallery et Valette : pag. 5. (*Note de Marat*)
4. *Ibidem*. (*Note de Marat*)
5. Le sieur Perronet. (*Note de Marat*)

destination, et auxquels on recommandait en partant d'arrêter aux barrières à leur retour, et de venir prendre l'ordre à la ville; en un mot, toutes ces manœuvres ténébreuses attestent à la fois et les craintes de ces ouvriers d'iniquité, et la perfidie de l'administrateur des Finances, et l'infamie de la Municipalité, qui a prêté son ministère pour perpétuer ces affreuses malversations, et qui s'est elle-même avilie jusqu'au mensonge pour les voiler aux yeux des citoyens[1].

Dans ces découvertes des commissaires de Saint-Martin-des-Champs, tout est fait pour alarmer, tout est fait pour jeter l'effroi dans les âmes. Encore n'est-ce là qu'un aperçu pris sur les lieux : que serait-ce, s'ils avaient approfondi l'affreux mystère, s'ils avaient eu communication des registres d'entrée et de sortie, dont le directeur en chef leur avait d'abord offert l'examen, et qu'il leur a refusé ensuite, sous prétexte de travailler à un relevé pour le Comité des subsistances!

Mais rien n'est plus propre à faire sentir toute l'horreur[2] de ces manœuvres que les dépenses énormes où l'on a constitué l'état pour en dérober la connaissance au public.

Les transports de Rouen à cet entrepôt se sont faits par terre, et ont coûté 80 livres le millier, au lieu de 12 liv. qu'ils auraient coûté par eau : ce qui fait une perte de 68 liv. par millier; et sur 70 milliers qui formaient l'envoi dont cet aperçu est tiré, une perte de 4.760 liv.

On a établi à l'Ecole-Royale-Militaire 98 moulins à bras,

1. Voici [voir] sa déclaration du 5 ou 6 octobre, sur l'emploi des moulins de l'Ecole Royale Militaire, et l'ordonnance dérisoire du mois d'août, signifiée aux meuniers DE MOUDRE MÊME LES FÊTES : tandis qu'ils se lamentaient de n'avoir rien à faire. (*Note de Marat*)

2. Si de pareilles malversations avaient été commises à Londres, les employés à l'Ecole Militaire, le premier ministre des finances, les Leleu, le comité municipal des subsistances, et peut-être toute la municipalité, auraient été aux fers le même jour, et on leur aurait fait leur procès comme à des empoisonneurs publics. (*Note de Marat*)

qui occupent 1.592 hommes, chacun à raison de 30 s. : ce qui fait une dépense journalière de 2.388 liv.

De compte réglé, la mouture d'un setier revient à 25 l.; elle n'aurait coûté que 30 sous aux moulins ordinaires, et elle aurait été infiniment supérieure : ainsi le 16 dix-septième des frais sont en pure perte.

Ces moulins en action toute la journée ne rendent pas 200 septiers de farine, dont les frais ordinaires n'iraient qu'à 300 liv., et dont les frais extraordinaires sont portés à 2.388 liv., ce qui fait une perte journalière de 2.088 liv., et une perte annuelle de 772.320 liv.

A cette somme qu'on ajoute au moins 300.000 l. pour l'excédent des frais de transports, et 300.000 pour les appointements des chefs, sous-chefs, maîtres, contre-maîtres, meuniers, gardes-moulins, engraineurs, portefaix, frais de bureau et de caisse, entretien des moulins, sans parler de leur construction, on aura 1.370.328 liv. en frais perdus.

Cette somme, uniquement relative aux manipulations de l'Ecole Militaire, serait au moins décuplée, si on y ajoutait celles qu'exigent les manipulations de l'entrepôt de l'Abbaye Saint-Martin, et de vingt autres pareils tripots répandus dans les provinces. Voilà donc une dilapidation de 13.723.200 liv., dans un temps de calamité, où l'administrateur des finances n'a pas honte d'arracher aux malheureux leur dernière ressource, par une contribution vexatoire.

Deux jours avant que ces mystères odieux eussent été découverts, l'assemblée nationale avait dissous son comité des subsistances, et fait remettre au premier ministre l'approvisionnement du royaume, dont il a refusé de se porter garant[1] : tandis que la municipalité a paru prendre quelques mesures pour assurer enfin celui de la capitale. Mais l'administrateur général, loin de renoncer à l'infâme

1. Il n'aurait pu s'en porter garant qu'il n'eût mis ses malversations d'accapareur à découvert. (*Note de Marat*)

trafic de ces tripots, y a fait construire de nouveaux moulins[1].

Je l'ai accusé de nous avoir réduits à la cruelle alternative de périr de faim, ou de vivre d'un aliment dangereux, portant le germe de plusieurs maladies redoutables; et j'ai inculpé la Municipalité parisienne d'avoir connivé avec lui. Dès lors les preuves juridiques ont été acquises, elles sont complètes[2] aujourd'hui : mes inculpations à cet égard

1. Voyez la page 18 du procès-verbal de Saint-Martin-des-Champs ; j'apprends que depuis peu ils ont été transportés dans les environs de Paris. (*Note de Marat*)

2. Une multitude de faits connus aurait conduit à la source de la disette qui a désolé la capitale, les mandataires provisoires de la commune, s'ils avaient été fidèles à leurs commettants, et s'ils n'avaient pas été vendus au cabinet. En voici quelques-uns.

Les sieurs Leleu, dans leur réponse à la municipalité sur la lettre de M. Necker, relative à l'approvisionnement de Paris, affirment avoir abandonné les moulins de Corbeil, le 22 juillet 1788; leur traité avec le gouvernement pour 1789, étant plus que rempli : de sorte qu'ils ont laissé la capitale totalement dépourvue trois mois entiers. Or, il était du devoir de la municipalité d'enjoindre aux sieurs Leleu de produire les ordres en vertu desquels ils avaient anticipé les fournitures aux termes de leur traité, sous peine d'être poursuivis comme accapareurs de grains, et auteurs de la disette qui a été la suite de cette anticipation : ce qu'ils n'ont point fait.

D'où vient ce silence criminel des administrateurs municipaux? Faut-il le demander? De leur connivence avec le cabinet.

Un autre point bien essentiel à éclaircir, c'est la mixtion dangereuse des farines fournies par les sieurs Leleu : la municipalité devait donc leur enjoindre parallèlement de produire les ordres en vertu desquels ils les avaient altérées, et faute par eux d'en justifier, elle devait les poursuivre comme accapareurs et empoisonneurs publics : ce qu'elle n'a point fait. — D'où vient ce silence criminel des administrateurs municipaux? De leur connivence avec le cabinet.

Parmi les papiers trouvés sur le sieur Berthier, après son arrestation, était une lettre du comte de Ravillac, en date du 5 juillet dernier, dans laquelle il demandait à cet intendant de toucher des onds sur le produit de la vente des grains faite par le gouvernement; péculat dont il était du devoir de la municipalité de demander

étaient donc bien fondées ; mon crime est donc d'avoir été trop clairvoyant.

Je viens de donner la clef des manœuvres secrètes de l'administration des finances, et des attentats de la municipalité.

A son rappel au ministère, M. Necker ayant trouvé le

publiquement raison à M. Necker : ce qu'elle n'a point fait. — D'où vient ce silence criminel des administrateurs municipaux ? De leur connivence avec le cabinet.

Dans l'interrogatoire que M. Rivière, avocat au Parlement, a subi au Châtelet dans l'affaire du baron de Bezenval, il a déposé sur la foi du serment, que le sieur Berthier lui avait déclaré que son portefeuille (qu'il croyait égaré) contenait une lettre de M. Necker, par laquelle ce ministre lui ordonnait de faire couper les blés verts dans la généralité de Paris. Cette déposition, dont il est impossible de révoquer en doute la vérité, vu les dangers auxquels s'exposait son auteur, une fois devenue publique, il était du devoir de la municipalité d'en prendre acte pour dénoncer le ministre des finances, et l'amener en jugement : ce qu'elle n'a point fait. — D'où vient le silence des administrateurs municipaux ? De leur connivence avec le cabinet.

Que dis-je ? N'ont-ils pas eu la clef du portefeuille qui renfermait cette lettre importante : mais loin d'avoir fait aucune démarche pour se procurer cette pièce de conviction, ils ont laissé le portefeuille entre les mains du neveu de l'intendant de Paris ; ils en ont renvoyé la clef au président de l'Assemblée nationale, dont les sentiments leur étaient connus, et ils ont tout fait pour étouffer cet horrible attentat, pour empêcher l'affreuse vérité de percer.

Et dans l'affaire de Vernon, n'ont-ils pas également mis en œuvre le vert et le sec pour donner le change au public et le tromper sur tous les points ?

Enfin, qu'on me cite un seul cas où ces administrateurs n'aient pas employé tour à tour contre le peuple l'hypocrisie, la fourbe, la violence et la trahison. Je les ai accusés de conniver avec le gouvernement, et j'en ai donné cent preuves irrésistibles pour tout autre lecteur que des Parisiens. Lorsque j'ai dit que le maire et ses confrères ne sont, dans les mains du principal ministre, que des instruments dangereux ; qu'ai-je donc dit qui ne soit conforme à la plus exacte vérité ?

Cette connivence criminelle qui remettra la nation dans les fers, qui la retiendra sous le joug, et qui la replongera dans l'abîme, je la dénonce aujourd'hui à l'Assemblée nationale, s'il reste encore à la

trésor public épuisé, et les finances extrêmement délabrées, sentit bien qu'il ne pouvait tenir en place sans argent, et comme il voulait s'y maintenir à quelque prix que ce fût, il forma l'horrible projet de faire, d'un trafic honteux sur les grains, une source abondante de richesses.

On voit maintenant pourquoi sa première opération fut de répandre l'alarme en annonçant les dangers d'une disette chimérique, pour en amener une réelle.

On voit pourquoi voulant vendre le pain à très haut prix, il débuta par afficher la crainte que le Roi n'eût pas le pouvoir d'empêcher qu'il ne fût cher toute l'année; pourquoi, ayant un si grand intérêt d'aveugler le peuple sur les moyens employés à l'affamer, il l'entretenait éternellement de ses inquiétudes au sujet des subsistances.

On voit pourquoi il fit d'abord venir, à grand bruit, quelques grains avariés de l'étranger; pourquoi il fit ensuite annoncer, avec tant d'apparat, qu'il [allait] travailler à en

majorité de ses membres quelque intérêt pour le salut public, quelque sentiment honnête, quelque pudeur. Suspendre plus longtemps la recherche des coupables auteurs de nos maux, serait trahir la partie et consommer sa perte.

Il est constant que le ministre des finances et les administrateurs municipaux ont prévariqué dans leur gestion, et abusé de leur pouvoir pour ruiner la liberté publique. L'information doit être également dirigée contre eux, le devoir et l'honneur leur imposent également la loi de se justifier complètement. S'ils ne sont pas coupables, ils ont mille moyens de faire triompher leur innocence, de confondre leurs détracteurs: et ils doivent être les premiers à demander qu'on leur fasse leur procès, qu'on l'instruise en public. Mais, hélas! qu'attendre de l'Assemblée nationale, lorsque nous la voyons conniver elle-même avec le cabinet, lorsque nous voyons échapper tous les criminels d'Etat, lorsque nous n'avons pu obtenir encore que le ministre favori comparût comme accusé devant le Châtelet, lorsque les juges et les municipaux réussissent toujours à éluder cette demande; lorsqu'ils s'enfoncent eux-mêmes dans les ténèbres; et que pour perdre la patrie, ils emploient tour à tour impunément l'astuce, l'imposture et les outrages. Qu'attendre d'hommes esclaves de leurs vices, d'hommes dont la conscience st à prix? (*Note de Marat*)

tirer encore à tout prix, et que le Roi ne cessait de faire les plus grands sacrifices, afin de pourvoir aux besoins de ses sujets.

On voit pourquoi les provinces étaient inondées de ses agents qui couraient les fermes, mettaient partout l'enchère, et enlevaient tous les grains, sous prétexte d'approvisionner Paris; pourquoi voulant ménager à ses agents les facilités de tout accaparer, il invitait les boulangers et les marchands à s'approvisionner eux-mêmes dans le temps qu'il leur en ôtait les moyens, dans le temps qu'il se jouait d'eux, et qu'il les forçait de revenir des marchés les mains vides.

On voit pourquoi, ayant besoin d'entrepreneurs stylés pour effectuer un accaparement général, il prenait un si tendre intérêt aux sieurs Leleu; pourquoi il forgea un arrêt du conseil pour déclarer calomnieux les mémoires du chevalier Rutledge, qui avait dévoilé leur turpitude; et pourquoi, présumant trop de la crédulité publique, il se flatte de les réhabiliter en les couvrant de son estime.

On voit pourquoi, ayant besoin d'une exportation réelle, pour effectuer une importation simulée, et ne pouvant se passer d'entremetteurs qui eussent des correspondants, et dans les provinces et dans les ports de mer, il attachait tant d'importance aux services des sieurs Leleu; pourquoi, lorsqu'ils furent balayés avec l'ancien comité des subsistances, il essaya d'effacer cette avanie, en donnant le change au public; pourquoi, lorsqu'on les poursuivait pour les amener en compte, il les consola si affectueusement de cette humiliation.

On voit pourquoi n'étant pas sûr des municipalités des provinces, où quelques-uns de ses agents avaient failli d'être accrochés, il refusait de faire exécuter rigoureusement les décrets sur la libre circulation des grains, et pourquoi il en arrêta l'envoi si longtemps.

On voit pourquoi, ayant fait une seconde spéculation de la vente du pain d'orge et de seigle pour pain de froment, et même d'en altérer la qualité avec des farines de féve-

roles, de vesce, de marons d'Inde, avec des farines gâtées, il constitua l'Etat dans des dépenses énormes pour la construction, l'entretien et le travail imparfait d'une infinité de moulins à bras; tandis que Paris était environné d'une infinité de moulins à eau et à vent, qui restaient dans l'inaction.

La capitale étant le grand marché de consommation, cette entreprise honteuse d'accaparement général, ce projet infernal d'affamer et d'empoisonner le peuple pour remplir les coffres ministériels, ne pouvant s'exécuter depuis la révolution, sans le concours de la municipalité, il en capta les chefs[1] qui firent entendre raison aux intéressés, et amenèrent la troupe moutonnière à souscrire aveuglément à toutes les délibérations.

On voit maintenant pourquoi la municipalité était si jalouse du privilège de nommer ses administrateurs, et pourquoi le bureau des représentants s'est permis tant de supercheries pour tromper le vœu des districts.

On voit pourquoi le maire s'est efforcé si longtemps de conserver les membres de l'ancien comité des subsistances, afin de ne pas rompre la chaîne des opérations, comme il le disait si ingénûment.

On voit pourquoi les Leleu étant l'âme de ce comité, les districts n'ont jamais pu lui faire rendre compte, et pourquoi le nouveau comité n'a jamais fait à ce sujet que des efforts simulés. On voit pourquoi, et l'ancien et le nouveau comités ont toujours concouru aux manœuvres clandestines de l'Ecole-Royale-Militaire et de l'abbaye Saint-Martin, pourquoi tous les grains qui arrivaient à la halle étaient portés à ces tripots, malgré les réclamations des boulangers; pourquoi la municipalité a cherché tant de fois à

1. C'est cette vérité bien sentie qui m'a porté à inculper la municipalité, dans un temps où le public était à genoux devant elle, dans un temps où je n'avais d'autres preuves de ses malversations que l'indifférence avec laquelle elle se portait au bien, que le refus de remplir ses devoirs. (*Note de Marat*)

rejeter sur eux tout le blâme de la disette; pourquoi elle leur a fait tant de fois des offres dont elle connaissait toute l'inutilité; pourquoi elle était si soigneuse de faire marcher des détachements de la milice parisienne, contre les milices provinciales, pour soutenir les accapareurs; pourquoi elle tenait du canon et des troupes dans les marchés qu'ils fréquentaient, pourquoi elle était si empressée de soustraire au châtiment les accapareurs dont on s'était servi; pourquoi elle a fait marcher des troupes à 20 lieues pour accrocher [arracher] des mains des habitants de Vernon le sieur Plantère, dont elle redoutait les aveux indiscrets : tandis qu'elle n'a rien fait pour sauver les malheureux boulangers égorgés à sa vue; pourquoi elle a soudoyé tant de folliculaires[1], pour donner le change au public sur les causes du manque de pain; et pourquoi la disette n'a cessé qu'après que les honteuses manœuvres de l'administrateur[2] des finances ont été dévoilées, et qu'il a craint les traits de quelques plumes qui ne sont pas à vendre.

1. C'est avec regret que je trouve dans la liste de ces écrivains complaisants ou vendus le nom de M. Brissot de Varville. En vain chercherait-on dans sa feuille une seule réclamation contre les attentats de la municipalité; un seul mot patriotique en faveur du marquis de Saint-Huruge, dont l'absolution a bien montré l'injustice de la détention; un seul mot en faveur de MM. Rutledge, Martin et Duval, indignement sacrifiés à la vengeance du corps municipal. Mais en revanche, on y verra qu'il n'a pas laissé échapper une seule occasion de donner le change au public, en propageant des bruits faux et ridicules contre les boulangers et des accapareurs privés imaginaires, pour cacher les accapareurs ministériels; voilà les manœuvres du Comité des subsistances, les délits du Comité de police, et les lenteurs du Comité des recherches, dont il est membre.

Ses premiers écrits ne l'avaient pas fait placer dans la classe des écrivains distingués; mais ils l'avaient fait regarder comme un patriote, titre glorieux qu'il a sacrifié à des vues particulières, et peut-être à de vaines promesses. (*Note de Marat*)

2. Ces manœuvres honteuses durent encore, seulement on a soin de mêler une moindre quantité de mauvaises farines à de bonnes, afin de rendre la qualité du pain moins détestable. (*Note de Marat*)

On voit pourquoi le Ministre et la Municipalité, tremblants de voir leurs malversations exposées au grand jour, ont été si empressés de se mettre à couvert derrière le rempart d'une loi martiale; pourquoi ils ont ensuite été si ardents à persécuter les auteurs qui les avaient démasqués; pourquoi l'*Ami du Peuple* a été décrété; pourquoi le chevalier Rutledge a été emprisonné; pourquoi MM. Martin et Duval[1] ont été jetés dans des cachots. On voit pourquoi ils ont si violemment attenté à la liberté de la presse; pourquoi ils ont arrêté tant de colporteurs, enlevé tant d'écrits patriotiques, gratifié tant d'espions, et pourquoi, voulant enchaîner pour toujours la plume des amis de la patrie, ils viennent de corrompre la foi des imprimeurs, et de les transformer en vils délateurs par l'appât du gain[2].

Les attentats ministériels de M. Necker n'ont point de terme; ils se succèdent continuellement, comme les flots pressés d'une mer orageuse.

Pour réduire le peuple au désespoir, et le forcer, par la crainte de la misère, à se rejeter dans les bras du despotisme, c'est trop peu de l'accaparement des grains, il a aussi recours à l'accaparement du numéraire, devenu déjà si rare par la perte du crédit public[3].

1. Jean-Marie Martin et Pierre Duval de Stains étaient, l'un commissaire du district de Saint-Martin-des-Champs, l'autre citoyen du même district. Tous deux furent arrêtés le 24 octobre 1789 et ne furent remis en liberté qu'en février 1790 (Cf. Sigismond Lacroix, *Actes de la Commune de Paris*, II, pp. 432-436).

2. Le Comité de police vient de faire proposer à tous les imprimeurs qui trahiront la confiance des auteurs, et livreront leurs manuscrits, un salaire double de ce qu'ils auraient compté pour leurs frais d'impression : raffinement de politique digne du spéculateur genevois, et dont les grands inquisiteurs de Sartine et Lenoir ne s'étaient pas encore avisés. (*Note de Marat*)

3. Je ne sais si la plupart des causes auxquelles on attribue la rareté du numéraire ont beaucoup de solidité : quoi qu'il en soit, il est certain qu'il a disparu tout à coup du milieu de nous, peu

Depuis longtemps le Ministre travaillait à effectuer cet horrible projet, par l'établissement d'une banque nationale, qui devait mettre en circulation des billets de différentes valeurs, jusqu'à ce qu'elle eût absorbé tout l'or du royaume. Il en présenta le plan à l'Assemblée nationale; et, dans la crainte que de trop justes sujets de défiance ne le fissent rejeter, il engagea les membres du Comité des finances à le reproduire avec de légères modifications, presque au moment même où il avait engagé l'un des chefs de la maltote[1] à en proposer un autre peu différent, dont il approuva les bases en feignant d'en critiquer les détails. Aucun de ces plans ne fut adopté : mais loin de perdre courage, il redoubla d'efforts, marcha plus ouvertement à son but, se tourna du côté de la caisse d'escompte, fit entrer les administrateurs dans ses vues, et eut recours à une suite d'opérations désastreuses qui enlèvent chaque jour l'argent échappé à l'avarice des capitalistes, et qui finiront par ne pas nous laisser un écu.

Tant que le crédit de la caisse se soutient, rien de si facile à un ministre des finances, que d'inonder le public de billets, d'absorber tout le numéraire, et de ruiner la nation. Mais quoique le crédit de la caisse soit tombé, le Ministre peut encore aller à son but, en donnant un cours forcé aux billets. Ce parti violent était laissé à M. Necker, et il l'a pris sans balancer.

Les sommes immenses que le gouvernement a puisées à différentes fois dans la caisse d'escompte, ont toujours été remplacées par du papier : Dieu sait avec quelle profusion! La perte du crédit public ayant mis les administrateurs

après le rappel de M. Necker au ministère : ce qui doit provenir de ce que les capitalistes l'ont enfoui. (*Note de Marat*)

1. Le plan de M. de la Borde établissait des billets au-dessous d'un louis. S'il eût passé, on se mettrait aujourd'hui à genoux devant un écu. (*Note de Marat*) — Il s'agit de Laborde de Méréville, député à l'Assemblée constituante, qui proposa, le 5 décembre 1789, la conversion de la caisse d'escompte en une banque nationale.

dans la gêne, ils ont profité d'un édit du Conseil attribuant force de monnaie aux billets, et autorisant à ne donner en espèces qu'un à compte sur ceux d'une certaine valeur, édit funeste, qui leur a ménagé les moyens de retenir la plus grande partie du numéraire, représenté par le papier en circulation. Le cours naturel des choses a fait le reste. L'embarras des administrateurs ayant excité des craintes, chacun s'est empressé de réaliser des effets discrédités, et l'on s'est porté en foule à la caisse. Pour éviter le tumulte, ou plutôt pour empêcher qu'on ne connût la quantité énorme des billets qui circulaient, et prévenir la banqueroute qui en était la suite infaillible de leur présentation, il fallait en retarder le paiement. Diverses rubriques furent mises en usage. D'abord on obligea les porteurs de se faire inscrire, puis de se pourvoir de cartes d'admission. Mais tandis que le public se morfondait aux portes, l'accès était ouvert aux administrateurs, aux actionnaires, aux agents ministériels; pour être admis, leurs domestiques même n'avaient qu'à se présenter; de la sorte, l'administration avait souvent l'air de payer, sans que l'argent sortît de ses mains. Au milieu des peines incroyables qu'on avait à toucher de légers à comptes, arrivèrent les spéculateurs sordides de l'agiotage : des intrigants empressés de profiter du malheur des temps, offrirent d'escompter les billets à 3, 4, 5, 6 pour cent de perte, et les citoyens se virent impitoyablement rançonnés.

Ils ne l'étaient encore que par des hommes privés; ils le furent bientôt par des hommes publics; sous prétexte de venir à leur secours, on les invita de s'adresser à des commissaires chargés de leur faire passer le montant de leurs billets : les demandes en étaient faites par lettres; elles restèrent la plupart sans réponse; et pour être expédié promptement, il fallut capituler, comme on l'avait fait pour l'escompte.

Cependant l'agiotage allait son train, il augmentait même chaque jour, et la chronique scandaleuse assure qu'il se fai-

sait presque tout pour le compte du gouvernement; chose possible, mais improbable; s'amuse-t-on à glaner quand on peut moissonner?

Un nouveau mode d'accaparer le numéraire, pratiqué soudain par tout le Royaume, ne permet pas de douter que M. Necker, pressé de consommer ses projets, n'ait mis sur la place une énorme quantité de papier. En vertu de ses ordres, on donnait des billets de caisse pour comptant au trésor, aux barrières, à la ville; mais on refuse de les y recevoir; et comme si les rentrées étaient trop lentes au gré de ses désirs, ses agents vont attendre les marchands, les voituriers, les rouliers, à quelque distance des villes de commerce, pour leur proposer, avec remise, des billets contre de l'argent. Ces faits sont de notoriété publique. De quelque vernis qu'on les couvre, il est certain que l'accaparement du numéraire ne peut se faire par les agents de la caisse et des fermes, sans l'appui du ministère; comme l'accaparement des grains ne peut se faire par les monopoleurs, sans l'appui des municipalités : il se fait donc pour le compte du gouvernement.

C'est par le moyen des agioteurs que le ministre a mis son projet à exécution. Quand on se rappelle les principes austères qu'il n'a cessé d'afficher; quand on se rappelle le zèle avec lequel il a frondé la gestion de ses prédécesseurs; quand on se rappelle ses sorties contre les funestes spéculations de l'agiotage; on est un peu surpris et de l'intimité de ses liaisons et de la multiplicité de ses opérations avec les administrateurs de la caisse d'escompte : mais en réfléchissant que l'hypocrisie est un de ses traits caractéristiques, et la soif de commander sa passion dominante, on conçoit qu'un ambitieux déterminé à Paris, plutôt que d'abandonner le timon des affaires, n'est guère retenu par la crainte puérile de passer pour inconséquent. Quoi qu'il en soit, après avoir accaparé tout le numéraire et converti nos fortunes en papier sans valeur, M. Necker nous réduira donc à la cruelle nécessité de mourir de faim à

côté de nos capitaux dénaturés, car si les receveurs des deniers publics refusent les billets de caisse, comment le boulanger et le boucher s'en chargeront-ils? Ainsi les Français pris par leur bourse et leur estomac, seront tenus par les deux plus forts liens qui puissent enchaîner les hommes.

Jusqu'ici les vampires fiscaux avaient cherché à couvrir leurs concussions d'un simulacre de justice : mais il était réservé à l'agioteur insigne, à l'accapareur général, de fouler aux pieds, scrupules, pudeur, remords, pour dépouiller les citoyens et arracher aux infortunés leur dernière ressource, afin d'alimenter le faste de la cour, fournir aux prodigalités des proscrits, payer les plaisirs des hommes en place qui l'appuient, et gorger les sangsues de l'État qui secondent ses projets.

N'en doutons pas; remettre la Nation aux fers, et régner sur elle sous le nom du monarque, fut toujours le but du ministre adoré : mais le moyen d'y parvenir sans argent! Aussi la seule chose qui l'ait crucifié au milieu des calamités publiques était l'épuisement du trésor. L'inconduite du cabinet, le discrédit des effets royaux, la peur d'une banqueroute, et la diminution des revenus ne lui laissaient entrevoir aucun moyen de faire face aux événements, et il ne cessait de solliciter l'Assemblée nationale de rendre au Prince le pouvoir de forcer la perception des impôts, et de lui présenter des plans pour égaler la recette à la dépense. Désespéré de voir repousser ses spéculations désastreuses, malgré le vernis séducteur dont elles étaient couvertes, malgré les tentatives du comité des finances pour les faire adopter, malgré les efforts du fidèle Dupont[1], malgré les éloges éternels des folliculaires à gages ; alarmé de la résolution prise[2] d'éclairer toutes les parties de son

1. Il s'agit du député de Nemours à la Constituante, qui avait appuyé le plan de Necker sur la Caisse d'escompte.

2. Voyez la motion de M. Freteau, du [2] octobre. (*Note de Marat*)

administration, tremblant de voir enfin ses malversations exposées au grand jour, il a joué de son reste ; et couronnant sa carrière par le dernier des forfaits, il a tout mis en œuvre pour fatiguer les citoyens de leur liberté naissante, pour les travailler par les terreurs de la famine, pour les soulever par des vexations inouïes, pour les réduire au désespoir, pour intimider l'Assemblée nationale par la crainte des dissensions civiles, pour faire abandonner aux pères de la patrie le dessein généreux de porter le flambeau dans les détours ténébreux de l'antre ministériel, pour leur arracher des décrets qui consolident ses nouvelles spéculations, et l'affermissent dans sa place. Mais pour empêcher les ressorts usés de la machine politique de rompre, aller en avant et rester maître de l'Etat, il fallait remplir les coffres. D'abord il entreprit le monopole des grains ; puis il imagina la contribution patriotique, nouveau genre d'impôt[1], dont presque tout le poids porte sur le peuple qu'il voulait écraser ; enfin il eut recours à l'accaparement du numéraire, qui lui offrait le double avantage, et d'avoir à ses ordres une armée de satellites dévoués[2],

1. Pour pouvoir l'appliquer à ses desseins, il lui importait que le produit n'en fût pas connu, et il a pris des mesures pour le cacher. Les dons patriotiques présentés à l'Assemblée nationale se trouvent-ils bien couchés sur ses registres : mais ceux qui ont été portés directement à la monnaie, en connaît-on le montant? S'il est vrai, comme on l'assure, que les préposés refusaient d'en donner des reçus.

Au demeurant, que sont devenus les dons faits à l'Etat ? Pères de la Patrie, vous en avez laissé le maniement au ministre des finances qui en a disposé à son gré, vous lui avez remis les clefs du trésor public, et vous vous êtes bornés au triste rôle de receveurs. (*Note de Marat*)

2. Il est constant que le corps entier des officiers de l'armée, à quelques individus près, est au désespoir de la révolution. J'ai, là-dessus, des preuves non équivoques. Heureusement les soldats sont presque tous dans des dispositions contraires. (*Note de Marat*)

lorsque le moment serait venu, et d'ôter aux citoyens les moyens de résister.

Ces perfides projets sautaient aux yeux de tout observateur clairvoyant ; il était du devoir de tout vrai patriote de les dénoncer, et mille faits connus (je le répète) auraient conduit à la preuve les mandataires provisoires de la commune, s'ils avaient été fidèles à leurs commettants, s'ils ne s'étaient pas vendus au cabinet.

Oublions le Corps Municipal, il ne joue ici qu'un rôle subalterne : il pouvait aspirer à l'honneur de servir la patrie, sans doute, mais aucun de ses membres n'est fait pour prétendre à la célébrité, pas même son chef, qui a sacrifié sa petite réputation d'auteur à la fortune d'un bas valet. Mais vous, Monsieur, vous, fameux parvenu, vous, premier Ministre des Finances, vous, que la nation plaçait à la tête de ses défenseurs, et qui l'avez trompée si indignement, après en avoir imposé à toute l'Europe ; vous, qui avez lâchement sacrifié un peuple entier qui vous adorait à des hommes superbes qui vous méprisent ; vous, qui pouviez jouir de la gloire immortelle de sauver la France, et qui avez préféré d'en être le fléau ; quels fruits attendez-vous de vos manœuvres criminelles ? — Rester l'âme du cabinet, vous faire nommer Régent du royaume, et régner sous le nom du Monarque ? Ne vous en flattez pas ; à peine aurez-vous relevé les ennemis de la Patrie, qu'ils vous renverront sans pitié. — Laisser la réputation d'un grand homme ? Ne vous en flattez pas ; les temps sont passés où l'on admirait un adroit fripon ; aujourd'hui il faut des vertus, et l'horrible entreprise d'affamer et d'empoisonner un peuple qui implorait vos soins paternels, vous rendra pour toujours l'exécration des Français, l'opprobre du genre humain.

Quant aux hommes qui pensent, il y a longtemps qu'ils vous ont apprécié ; ils vous regardent comme un heureux intrigant, un adroit faiseur d'affaires : mais vous venez de déchirer le voile qu'ils ont soulevé ; vous vous êtes mis à

votre place, et vous n'êtes plus à leurs yeux qu'un fourbe du premier ordre, le Tartuffe par excellence, le Roi des Charlatans.

Aveuglé par votre folle passion, vous avez renoncé aux jouissances de l'administrateur intègre, pour le clinquant de l'homme en place ; aux hommages d'une nation puissante, pour les cajoleries des ennemis de l'Etat ; aux bénédictions du public, pour les sourires de la Cour : votre règne est fini, votre chute est prochaine, vos grandeurs s'évanouiront comme un songe : aucune douce réflexion ne vous consolera dans votre disgrâce ; il ne vous restera de votre élévation aucun souvenir, que celui des maux que vous avez faits ; et vous n'emporterez dans votre retraite que les malédictions des infortunés, le mépris des sages, la haine des gens de bien.

Mais en attendant que vous y alliez ensevelir votre honte et votre désespoir, les amis de la patrie doivent sans cesse avoir les yeux ouverts sur vous. Redoutable ennemi de notre liberté, quel autre posséda comme vous l'art d'en imposer sous le masque de la bonne foi, quel autre que vous aurait assez d'assurance pour tromper perpétuellement le peuple, quel autre que vous aurait assez d'astuce pour l'enchaîner, quel autre que vous aurait assez de tenue pour ne point lâcher prise ? Vous l'avez immolé à votre ambition. Que nos ennemis consentent à laisser dans vos mains les rênes de l'Etat, et vous êtes prêt à renouer les fils de leur trame odieuse, et vous êtes prêt à rétablir les ordres privilégiés, et vous êtes prêt à sacrifier les deniers de l'Etat à la foule innombrable des déprédateurs, des concussionnaires, des satellites, des espions, et vous êtes prêt à payer des dons faits à la patrie, les hommes atroces qui cherchent à l'anéantir, à remettre au monarque le sceptre de despote, à nous replonger dans l'abîme.

Si cet écrit ne suffisait pas pour dessiller les yeux de nos aveugles concitoyens, ma plume est libre encore, et tant

que vous serez au timon des affaires, elle vous poursuivra sans relâche : sans cesse elle dévoilera vos malversations, sans cesse elle éventera vos projets funestes, sans cesse elle publiera vos attentats ; pour vous ôter le temps de machiner contre la patrie, elle vous arrachera au repos, elle rassemblera autour de votre chevet les noirs soucis, les chagrins, les craintes, les transes, les alarmes, jusqu'à ce que laissant tomber de vos mains les chaînes que vous nous préparez, vous cherchiez vous-même votre salut dans la fuite.

INFERNAL PROJET
DES ENNEMIS DE LA RÉVOLUTION

(14 *juillet* 1790)

En mai 1790, Marat rentre en France, et, le 18 du même mois, reprend la publication de *L'Ami du Peuple.* Quelques jours plus tard, il entreprend, parallèlement à *L'Ami du Peuple*, la publication d'un autre journal *Le Junius francais*, dont le premier numéro paraît le 2 juin, et qui disparaît après 13 numéros. A la veille de la fête de la Fédération, dans la nuit du 13 au 14 juillet, dit Chévremont[1], Marat fait imprimer une courte brochure, sous ce titre : *Infernal projet des ennemis de la Révolution, par M. Marat, auteur de « L'Ami du Peuple »*[2], qu'il réimprima ensuite dans le n° 163 de *L'Ami du Peuple* (16 juillet 1790), sous ce titre : *Nouvelle conspiration des noirs.*

C'était aux Jacobins que se préparaient les discussions et souvent les décrets de l'Assemblée nationale. Par une suite de sourdes menées des ennemis de la Révolution, toutes les affaires se sont portées au club de 1789. C'est là où se prépare le travail de la cour et de l'Assemblée, mais les membres de ce club ne sont pas tous initiés; c'est dans un

1. *Jean-Paul Marat*, I, p. 283.
2. In-8° de 7 pages, s. d.; De l'imprimerie de Marat.

comité secret que se traitent les grandes affaires, c'est là qu'on a résolu de changer totalement l'administration, changement qu'on vient d'annoncer dans quelques feuilles du jour, pour y préparer les esprits.

Avec quel art nos ennemis ont dressé leurs batteries! On n'a pas vu, sans surprise, les caresses faites par le roi aux députés. Ce serait être bien dupe du pacte fédératif : elles cachent de perfides desseins, et ce serait être bien dupe que de les avoir prises pour des témoignages de bienveillance et de patriotisme.

On n'a pas vu avec moins de surprise les courbettes faites par le général à ces députés, et toutes les basses cajoleries mises en usage pour les capter. Enfin, on n'a pas vu sans indignation les vils moyens dont il s'est servi pour leur faire insinuer qu'il est le héros des deux mondes. Or, c'est par l'organe de ces députés subjugués, que les ennemis de la Révolution doivent faire demander au roi le renvoi de tous les ministres actuels, et au corps législatif l'abrogation du décret qui déclare ses membres inhabiles à posséder les places du ministère. On ajoute que Chapelier et Desmeuniers, ces âmes damnées de Mirabeau, préparent un décret interprétatif de celui qui anéantit les titres de noblesse.

Nous avons peine à croire que les députés au pacte fédératif aient assez peu de pénétration pour se laisser prendre à ces pièges, comme des enfants; et nous sommes convaincus qu'ils sont trop instruits pour ne pas sentir qu'ils n'ont aucun caractère, aucune mission, pour faire une pareille demande. S'exposeraient-ils, en insensés, à la honte, à l'affront indélébile d'être désavoués par leurs commettants?

Et sur qui, je vous prie, doit tomber le choix? Il est, dit-on, arrêté d'avance; Mirabeau l'aîné doit remplacer Necker; La Fayette, La Tour du Pin; Liancourt, Montmorin; La Rochefoucauld, Saint-Priest; et l'abbé Syeyes, le Garde des Sceaux; Bailly restera maire avec cent mille écus d'appointement. Et Necker, Necker, après avoir dilapidé

deux milliards, partira sans rendre ses comptes, comme il s'y prépare depuis si longtemps. Mais quoi! Un abbé Syeyes, garde des Sceaux, ce fourbe parvenu, qui a sacrifié la cause de la liberté aux caresses de la cour! Un La Rochefoucauld, un Liancourt, ces citoyens équivoques, ces lâches courtisans! Un La Fayette, ce traître à la patrie, qui voulait rendre le monarque dictateur absolu, et qui ne cesse de travailler à relever le despotisme. Un Mirabeau, ce vil scélérat, couvert de crimes et d'opprobre, pour qui rien n'est sacré, auprès de qui l'abbé Terray, Calonne, Loménie, seraient des modèles de vertu; ce lâche sardanapale qui épuiserait les trésors de la France entière, réduirait la nation à la mendicité, et finirait par mettre le royaume à l'encan, pour satisfaire ses sales voluptés! O prostitution, ô infamie! ô désespoir! Et ce serait pour couvrir de nos dépouilles de bas intrigants, de lâches conjurateurs, de vils scélérats, que nous aurions pris les armes, que nous aurions abandonné le soin de nos affaires, notre fortune, notre repos? Et ce serait pour appeler aux honneurs quelques indignes parvenus, que nous leur sacrifierions nos droits, notre liberté, notre bonheur.

Mais quoi! les gardes nationaux ne se sont armés que pour défendre la liberté, en deviendraient-ils les plus cruels oppresseurs? Ils se rendraient donc les arbitres de l'Etat, et compteraient pour rien leurs concitoyens, le peuple, la nation entière. Le pouvoir civil serait sacrifié au pouvoir militaire; les soldats de la patrie deviendraient des cohortes prétoriennes; elles disposeraient de l'empire; et après une année de fatigues, de privations, de périls, de larmes, nous finirions par le gouvernement des questions[1], par un despotisme effroyable! Valait-il donc la peine d'avoir détruit nos oppresseurs, pour nous donner les plus cruels tyrans? Non, non, quelle que soit la dépravation du siècle, nous n'en sommes point encore à ce degré d'insouciance,

1. Il faut évidemment lire *questeurs*.

de stupidité, d'avilissement. Nos frères d'armes ne sont point accourus de tous les coins du royaume pour nous apporter des fers; ils connaissent par la renommée les hommes de boue qu'on leur propose d'appeler au timon des affaires; scandalisés de cette précipitation à nommer à des places de confiance des hommes dont le choix demande l'examen le plus mûr, ils savent que le salut public serait désespéré dans de pareilles mains; ils ont pénétré les pièges que cachaient les cajoleries de la cour et de ses créatures.

Au lieu d'appuyer des mesures désastreuses, ils assureront leurs droits et la liberté publique, en demandant la nomination et la surveillance de leurs officiers. Le peuple se réveillera tout à coup de sa léthargie, fera rendre gorge à ses spoliateurs, écartera avec ignominie des emplois les hommes dangereux et proscrira sans retour les hommes perdus de mœurs, dont l'on se propose de remplir le ministère.

Enfin l'Assemblée nationale se flatte-t-elle que les citoyens honnêtes lui laisseront révoquer un décret qui tend à lui conserver les mains pures, tandis qu'elle n'a jamais voulu révoquer le décret du veto, de la loi martiale, du marc d'argent, de la contribution directe, du droit de la paix et de la guerre, qui dépouillent les citoyens de leurs droits, sapent la liberté et compromettent le salut public?

C'EN EST FAIT DE NOUS

(26 *juillet* 1790)

Le 26 juillet, Marat jette dans le public, sous le titre : *C'en est fait de nous*[1], une nouvelle brochure, rédigée en termes particulièrement violents. Marat y dénonce un projet de contre-révolution, l'apathie suspecte du Comité municipal des recherches, et y préconise l'insurrection à main armée.

M. Otto Friedrichs a bien voulu nous communiquer un exemplaire de cette brochure, qui est en sa possession, et qui porte des corrections autographes de Marat. Le titre lui-même s'y trouve modifié ainsi : *Aux armes ou c'en est fait de nous.* Nous avons indiqué en note les corrections faites par Marat sur cet exemplaire[2].

Je le sais, ma tête est à prix, par les coquins qui sont au timon des affaires de l'Etat; cinq cents espions me cherchent jour et nuit : hé bien! s'ils me découvrent et s'ils me tiennent, ils m'égorgeront, et je mourrai martyr de la liberté; il ne sera pas dit que la patrie périra, et que l'Ami du Peuple aura gardé un lâche silence.

1. In-8° de 8 pages, s. l. n. d.; à la page 8, cette simple mention : « De l'Imprimerie de Marat. »

2. Voir à ce sujet *Un pamphlet de Marat corrigé de sa main*, dans la *Revue historique de la Révolution française* d'octobre-décembre 1910, pp. 549-552.

M. Massot-Grand'Maison a déclaré au Comité des recherches de la municipalité de Paris avoir copié, sur l'écriture de M. Maillebois même, le projet de contre-révolution suivant[1] :

« Un militaire éclairé offre à M. le comte d'Artois ses services pour le faire rentrer en France d'une manière convenable à sa dignité (au cas que le prince n'eût pas d'autres vues). Ce militaire, qui croit la chose possible, propose d'engager le roi de Sardaigne à prêter vingt-cinq mille hommes de troupes, et à faire une avance de huit millions;

De tâter l'empereur, pour savoir s'il serait aussi dans l'intention de fournir des secours de l'une ou de l'autre espèce.

On paraît sûr que les ducs des Deux-Ponts, margrave de Baden, landgrave de Hesse, appuieront de toutes leurs forces le plan, puisqu'ils sont décidés à soutenir leurs droits en Alsace.

Cette confédération formée, il est question de fabriquer un manifeste dans le cabinet du prince, rédigé par MM. Mounier et Lally-Tolendall, et fondé sur la déclaration du mois de juin.

Ce manifeste, après avoir été revu par le militaire, serait publié avant d'entrer en campagne.

On commencerait par marcher vers Lyon, où l'on n'espère éprouver que peu de difficultés, par les privilèges qu'on accorderait d'abord à cette ville pour son commerce.

Un autre corps d'armée serait dirigé par le Brabant.

Et le troisième marcherait par la Lorraine.

On compte que ces trois corps d'armée se grossiraient infiniment par tous les gens du parti anti-patriotique.

On gagnerait, par les menées d'agents adroits, et à

1. D'après les corrections autographes de Marat, la fin de cette phrase se trouve ainsi modifiée : « ... avoir copié sur le manuscrit même de M. Maillebois, le projet suivant de contre-révolution... »

force d'argent, les troupes qui sont sur les frontières.

Les trois corps d'armée s'avanceraient jusqu'à Corbeil, Senlis, et Meaux, désarmeraient sur leur passage et aux environs, toutes les municipalités, leur feraient prêter serment au roi, et les forceraient à rappeler leurs députés, au cas que les Etats-Généraux tinssent encore leurs séances.

Paris serait bloqué, et on espère par ce moyen faire venir la nation à résipiscence[1]. »

Dénonciation très grave contre le comité municipal des recherches.

Les dangers imminents auxquels la patrie paraît exposée m'arrachent une dénonciation qui pèse sur mon cœur, et que je n'ai différée jusqu'à ce jour que dans la crainte de ne pas éventer le moyen de saisir le fil de tous les noirs complots des ennemis de la révolution.

Je déclare donc hautement à la face des cieux et de la terre, que j'ai[2] pleine et entière connaissance d'une dénonciation remise, il y a environ six semaines, au comité national des recherches, portant réquisition de saisir les papiers de deux particuliers plus que suspects, qui avaient des correspondances directes avec le ci-devant comte d'Artois et divers commandants des troupes de ligne; de même que de plusieurs autres particuliers plus qu'équivoques qui devaient avoir le fil de toutes les trames ourdies par les traîtres à la nation.

Je déclare encore hautement que j'ai[3] pleine et entière

1. D'après une correction autographe de Marat, il faut intercaler ici la phrase suivante : « Voilà donc l'indigne Desmarets terminant sa carrière comme il l'a commencée, par la perfidie et la trahison. »
2. Correction autographe de Marat : *avoir*, au lieu de *que j'ai*.
3. Correction autographe de Marat : *avoir*, au lieu de *que j'ai*.

connaissance que, pour assurer le succès d'une opération aussi importante, cette dénonciation a été faite personnellement au sieur Garran de Coulon, qui a eu à ce sujet une conférence avec un membre distingué de l'assemblée nationale, très instruit de l'affaire. Enfin je déclare hautement à la face des cieux et de la terre, que j'ai[1] pleine et entière connaissance que le comité national des recherches a donné des ordres positifs au comité municipal des recherches[2] de faire les perquisitions et saisies nécessaires, ordres qui ont été méprisés avec audace. J'interpelle ici le comité municipal des recherches, de sortir des ténèbres où il s'enfonce, et d'entendre[3] ma dénonciation. Il ne peut avoir désobéi aux ordres exprès de l'assemblée nationale, que parce qu'il craignait de déplaire aux ministres, au maire, et au commandant de la milice parisienne, dont les liaisons avec la cour ne sont malheureusement que trop alarmantes, ou parce qu'il est[4] vendu au cabinet[5]. Dans le premier cas, il est coupable d'une lâcheté criminelle ; dans le dernier cas, il est coupable de prévarication ; et dans les deux cas, il est

1. Correction autographe de Marat : *avoir*, au lieu de *que j'ai*.

2. Correction autographe de Marat : *à celui de la municipalité*, au lieu de *au comité municipal des recherches*.

3. Correction autographe de Marat : *de répondre à*, au lieu de *d'entendre*.

4. Intercaler ici *lui-même*, d'après une correction autographe de Marat.

5. C'est en vain que pour se disculper il alléguera la crainte de violer l'asile des citoyens, lui qui a tant de fois violé sans scrupule celui des meilleurs patriotes ; lui qui m'a fait enlever de nuit de l'asile où mes amis m'avaient dérobé au fer des assassins ; lui qui a si indignement recherché les bons citoyens qui ont puni les gardes-du-corps conjurés et conspirateurs : au demeurant, les individus dénoncés sont des citoyens tarés, connus pour avoir des relations avec le ci-devant comte d'Artois, et la plupart flétris par l'opinion publique. (*Note de Marat*) — A la ligne 4 de cette note, il faut, d'après une correction autographe de Marat, lire *mes amis m'avaient mis pour me dérober*, au lieu de *mes amis m'avaient dérobé*.

indigne de la confiance publique. Je le dénonce comme traître à la patrie.

Lorsque le salut public est en danger, c'est au peuple à retirer ses pouvoirs des mains indignes auxquelles il les a confiés : car le salut public est la loi suprême devant laquelle toutes les autres doivent se taire. J'invite donc tous les bons citoyens à s'assembler immédiatement, à se transporter au comité national des recherches, à demander communication des ordres donnés au comité municipal des recherches[1], puis de se transporter à la maison-de-ville, de se saisir des registres de ce comité, de lui demander le procès-verbal des perquisitions faites en conséquence de ces ordres, et sur son refus, de s'assurer de tous ses membres, et de les tenir sous bonne garde.

Nouvelles récentes.

Dans la séance d'hier soir, M. de Crancé a donné lecture d'une lettre de M. de Bouillé[2] à M. Colson[3], apportée par un courrier extraordinaire, envoyé par le[4] département des Ardennes. Elle annonce que M. de Mercy, ambassadeur de la cour de Vienne en France, a demandé au roi le libre passage pour les troupes autrichiennes sur le territoire de France, par le territoire de Luxembourg[5], pour se rendre dans les provinces Belgiques adjacentes.

M. de Crancé a rapporté que sur la frontière qui s'étend

1. Correction autographe de Marat : *à celui de la municipalité*, au lieu de *au comité municipal des recherches*.
2. Intercaler ici *commandant des trois évêchés*, d'après une correction autographe de Marat.
3. Intercaler ici *commandant à Mézières*, d'après une correction autographe de Marat.
4. Correction autographe de Marat : *du*, au lieu de *envoyé par le*.
5. D'après une correction autographe de Marat, il faut supprimer ces mots : *par le territoire de Luxembourg*.

jusqu'à Metz, des hommes couraient, la semaine dernière, pendant les nuits, en criant *aux armes*, l'ennemi est aux portes. — Qu'on a[1] fait partir de Charleville le régiment de Berchigny, qui montrait le plus pur patriotisme.

M.....[2] député des Ardennes, a dit qu'il s'était transporté, il y a quinze jours, avec un député extraordinaire[3], chez le ministre de la guerre, pour lui demander le remplacement du régiment de Berchigny; qu'il le leur avait promis, et que dans ce moment il n'était point encore fait.

M. Voidel, président du comité des recherches, a dit à son tour qu'il se faisait un rassemblement de troupes sur les frontières de la Savoie, que des princes de l'Allemagne s'agitaient, et que s'ils n'avaient point encore fait de rassemblement de troupes, c'est qu'ils n'avaient pu en trouver suffisamment.

Qu'il y a actuellement à Chambéry 13.000 hommes armés, et qu'on y attend 6.000 Piémontais.

L'assemblée a nommé six commissaires, savoir : MM. Fréteau, de Crancé, Emery d'André, Menou et Delbecq, pour aller sur le champ au secrétariat de la guerre, à l'effet de prendre connaissance des ordres donnés aux commandants des places de livrer le passage aux troupes étrangères sur les frontières de France, et de ceux donnés aux troupes de ligne d'évacuer les frontières, et qui de là iraient demander au ministre communication des traités qui lient la France aux puissances étrangères.

M. Chabroud avait demandé que les ministres de la guerre et des affaires étrangères fussent mandés sur le champ à la barre, pour rendre compte de leur conduite. Sa demande n'a pas été accueillie.

1. Intercaler ici *dégarni de Rocroi et qu'on a*, d'après une correction autographe de Marat.

2. Correction autograghe de Marat : *Un*, au lieu de *M*.....

3. Correction autographe de Marat : *fédéré*, au lieu de *député extraordinaire*.

Adresse à tous les citoyens.

Citoyens, nos ennemis sont à nos portes, les ministres leur ont fait ouvrir nos barrières sous prétexte de leur accorder libre passage sur notre territoire ; peut-être dans ce moment s'avancent-ils à grands pas contre nous : le roi va se rendre à Compiègne où l'on prépare les appartements pour le recevoir ; de Compiègne à Toul ou à Metz, la route peut se faire incognito ; qui l'empêchera d'aller joindre l'armée autrichienne et les troupes de ligne qui lui sont restées fidèles[1] ? Bientôt accourront vers lui de tous côtés les officiers de l'armée, les mécontents et surtout les féaux de Bezenval d'Autichamp, Lambesc, de Broglio. Déjà l'un des ministres dont j'avais demandé qu'on s'assurât, l'infâme Guignard[2], dénoncé comme le chef des conspirateurs, vient de prendre la fuite : ses collègues ne tarderont pas à imiter son exemple, et à se rendre dans quelque ville de la Lorraine pour former le conseil d'état, le pouvoir exécutif. Le roi, ce bon roi, qui a dédaigné de vous jurer fidélité sur l'autel de la patrie, a gardé le plus profond silence sur toutes ces horreurs. Le comité national des recherches n'a onvert la bouche qu'au moment où la mine était éventée ; le comité municipal des recherches, vendu à la cour, a refusé de saisir le fil de ces complots infernaux ; le chef de votre municipalité, et le chef de votre milice, instruit[3] de tout ce qui se passe, au lieu de s'assurer des ministres, comme il était de leur devoir, ont fait échapper des prisons le traître Bonne de Savardin, pour vous enlever les pièces de convic-

1. D'après une correction autographe de Marat, ces mots *restés fidèles* doivent être remplacés par un autre mot, dont on ne peut lire que les dernières lettres :... *ouées*, probablement *dévouées*.

2. Comte de Saint-Priest.

3. Lire : *instruits l'un et l'autre*, d'après une correction autographe de Marat.

tion de la perfidie du ministère, et peut-être de leur propre perfidie.

Pour vous empêcher de réfléchir aux dangers qui vous menacent, ils ne cessent[1] de vous étourdir par des fêtes, et de vous tenir[2] dans l'ivresse pour vous empêcher de voir les malheurs prêts à fondre sur vous. L'auriez-vous cru, votre général, qui n'a négligé aucun moyen de séduction, vient de former, contre le vœu de tous les districts, un parc d'artillerie destiné à vous foudroyer; l'état-major de votre garde n'est composé que de vos ennemis, aux gages du prince; vos chefs de bataillon sont presque tous gagnés; et, pour comble d'horreur, la milice parisienne n'est presque plus composée que d'hommes vains ou aveugles qui ont oublié la patrie pour les cajoleries du général.

Citoyens de tout âge et de tout rang, les mesures prises par l'Assemblée nationale ne sauraient vous empêcher de périr : c'en est fait de vous pour toujours, si vous ne courez aux armes, si vous ne retrouvez cette valeur héroïque qui, le 14 juillet et le 5 octobre, sauvèrent deux fois la France. Volez à Saint-Cloud, s'il en est encore temps, ramenez le Roi et le Dauphin dans vos murs, tenez-les sous bonne garde, et qu'ils vous répondent des événements; renfermez l'Autrichienne et son beau-frère, qu'ils ne puissent plus conspirer ; saisissez-vous de tous les ministres et de leurs commis ; mettez-les aux fers[3], assurez-vous du chef de la municipalité et des lieutenants de maire ; gardez à vue le général ; arrêtez l'état-major, enlevez le parc d'artillerie de la rue Verte, emparez-vous de tous les magasins et moulins à poudre; que les canons soient répartis entre tous les districts, que tous les districts se rétablissent et restent à

1. Correction autographe de Murat : *n'ont cessé*, au lieu de *ne cessent*.

2. Correction autographe de Marat : *ils vous ont tenu*, au lieu de *et de vous tenir*.

3. Correction autographe de Marat : *abattez leurs têtes*, au lieu de *et de leurs commis; mettez-les aux fers*.

jamais permanents, qu'ils fassent révoquer les funestes décrets. Courez, courez, s'il en est encore temps[1], ou bientôt de nombreuses légions ennemies fondront sur vous : bientôt vous verrez les ordres privilégiés se relever,[2] le despotisme, l'affreux despotisme, reparaîtra plus formidable que jamais.

Cinq à six cents têtes abattues vous auraient assuré repos, liberté et bonheur ; une fausse humanité a retenu vos bras, et suspendu vos coups : elle va coûter la vie à des millions de vos frères[3] : que vos ennemis triomphent un instant, et le sang coulera à grands flots ; ils vous égorgeront sans pitié, ils éventreront vos femmes, et pour éteindre à jamais parmi vous l'amour de la liberté, leurs mains sanguinaires chercheront[4] le cœur dans les[5] entrailles de vos enfants[6].

MARAT, *l'Ami du Peuple.*

1. D'après une correction autographe de Marat, il faut supprimer ces mots : *s'il en est encore temps.*
2. Intercaler ici *et*, d'après une correction autographe de Marat.
3. Les soldats de la garde nationale n'échapperont pas plus que les autres : les ci-devant gardes-françaises et toute la garde soldée qui a quitté les drapeaux du roi pour se ranger sous ceux de la patrie, seront les premiers sacrifiés, en dépit des serments d'assurance que pourrait leur faire le général. (*Note de Marat*)
4. Correction autographe de Marat : *arracheront*, au lieu de *chercheront.*
5. Correction autographe de Marat : *des*, au lieu de *dans les.*
6. Des milliers d'espions seront bientôt mis en campagne pour enlever tous les exemplaires de cette feuille; je supplie tous les écrivains patriotiques de la conserver dans leurs écrits, les patriotes aisés de la remettre sous presse et de la faire circuler dans les provinces par des mains sûres. (*Note de Marat*)

DÉNONCIATION CONTRE MALOUET

(*Août* 1790)

L'émotion soulevée par la publication de *C'en est fait de nous* fut énorme. Camille Desmoulins lui-même s'éleva avec force contre ce pamphlet, parce que Garran de Coulon s'y trouvait personnellement attaqué[1]. Dans la séance de l'Assemblée nationale du samedi soir 31 juillet, Malouet dénonça simultanément *C'en est fait de nous* et le numéro 35 des *Révolutions de France et de Brabant*[2]. Après discussion, l'Assemblée décréta « que, séance tenante, le procureur du roi au Châtelet sera mandé, et qu'il lui sera donné ordre de poursuivre, comme criminels de lèse-nation, les auteurs, imprimeurs, colporteurs d'écrits excitant le peuple à l'insurrection contre les lois, à l'effusion du sang et au renversement de la constitution[3] ». Dans la séance du 2 août au soir, l'Assemblée modifia son décret et déclara qu'il n'aurait aucun effet rétroactif, sauf en ce qui concernait l'écrit intitulé : *C'en est fait de nous*. Camille Desmoulins se trouvait ainsi hors de cause, et Marat était seul poursuivi.

C'est pour répondre à la dénonciation de Malouet, que

1. *Révolutions de France et de Brabant*, nº 37.

2. Déjà, le 18 juin, Malouet avait dénoncé le journal de Camille Desmoulins (Cf. *Moniteur*, Réimp., IV, p. 663). L'article du nº 35, écrit à propos de la fête de la Fédération, avait été jugé offensant pour le roi.

3. Cf. *Moniteur*, Réimp., V, pp. 281-282.

Marat publia sa *Dénonciation à la Nation contre M. Malouet, par M. Marat, auteur de l'Offrande à la Patrie, du Moniteur, et du Plan de Constitution, etc.*[1].

Cher ami du peuple, recevez quelque consolation, en apprenant à quel point vous êtes aimé de tous les bons citoyens.

A l'ouïe de la dénonciation faite, samedi soir, par l'infâme Malouet, contre vous et Desmoulins, un air de jubilation éclatait sur la face des noirs ; mais un morne silence, mêlé d'inquiétude, régnait dans les tribunes. A la lecture du funeste décret, les acclamations des noirs et des impartiaux étaient bruyantes ; rien n'égalait la sombre tristesse qui s'était emparée du public.

Nos prétendus pères de la patrie n'ont point examiné votre feuille, n'ont point constaté si elle est réellement de vous : cependant vous avez été déclaré criminel de lèse-nation. Jamais le sénat romain, sous Auguste et Tibère, donna-t-il des marques plus éclatantes d'asservissement et de prostitution ? La légèreté avec laquelle l'Assemblée nationale, sur la parole d'un de ses membres flétri dans l'opinion publique, vient de livrer au glaive d'un tribunal de sang, deux citoyens intacts, pour fait de leur zèle patriotique, glace d'effroi tous les esprits. Une pareille témérité serait inexcusable dans des polissons de collège ; comment l'excuser dans de graves sénateurs ? Ils diront qu'ils étaient ivres ; mais que penser de leur sagesse !

Quel poids terrible ne doit pas mettre dans la balance du Châtelet le jugement de l'Assemblée nationale, abstraction faite des raisons concertées entre les ennemis de la révolution qui remplissent ces deux corps. Ou je suppose pour un moment que, malgré la préoccupation défavorable, donnée par le législateur, le juge ne trouve dans les écrits

1. In-8° de 8 p.; s.l.n.d.; à la p. 8 : « De l'imprimerie de Marat. »

dénoncés aucune charge de nature à constituer un crime de lèse-nation, que voulez-vous que la nation pense de la judiciaire de ses représentants ? Qu'au lieu de s'en rapporter à un tribunal plus que suspect, le public juge par lui-même, et que, loin de voir deux ennemis de la nation dans Marat et Desmoulins, il les reconnaisse pour ses plus zélés défenseurs ; que prétendez-vous que la nation pense du patriotisme de ses représentants ? Enfin, je suppose qu'au lieu d'absoudre les accusés, le Châtelet, saisi du même esprit de vertige que l'Assemblée nationale, les ait fait jeter dans des cachots, en attendant qu'elle leur fasse expier par un supplice infamant les crimes de leurs persécuteurs, quelle matière à d'éternels regrets ! Quand on pense aux dispositions anti-patriotiques de ces juges iniques, aux prévarications dont ils se sont rendus coupables dans toutes les causes qui regardaient la liberté publique, comment l'Assemblée nationale ne frémit-elle pas d'horreur, d'avoir tenu sous le glaive des bourreaux deux citoyens irréprochables, parce qu'ils sont trop chauds patriotes.

Suivons maintenant les dispositions et les conséquences de son alarmant décret.

Je ne relèverai pas ici le ridicule d'avoir fait un crime de lèse-nation du colportage des écrits nommés inflammatoires; ridicule si choquant que les colporteurs eux-mêmes se sont amusés de la sagesse de nos législateurs.

Je ne dirai rien non plus de l'absurdité de rendre responsables et imprimeurs et publicateurs d'un écrit dont l'auteur se nomme, surtout lorsque l'auteur est un homme connu : car les rendre responsables de l'écrit, c'est les rendre arbitres des sentiments et des opinions de l'auteur; or dès cet instant, la liberté de la presse est anéantie pour toujours.

Mais je demande si ce n'est pas le comble de la stupidité d'ériger en crimes de lèse-nation les conseils donnés au peuple de veiller à son salut, d'ôter aux méchants les moyens de l'affamer, de le ruiner, de l'asservir et de l'en-

chaîner; de punir ses agents infidèles, ses mandataires perfides, et d'exterminer ses implacables ennemis, traîtres et conspirateurs.

Le comble de la stupidité? Ah! disons plutôt le comble de la tyrannie; car les despotes n'ont pas tous recours à de pareilles lois ; elles ne sont faites que par les tyrans : oui, la plus affreuse tyrannie est celle qui impose silence à la patrie, pour métamorphoser en crimes de simples opinions. Vérité toujours admise dans la théorie, mais trop souvent méconnue dans la pratique.

Quel plus affreux attentat que d'empêcher les hommes de se servir de leur raison dans les affaires publiques, celles du monde qui les intéressent le plus : quelle plus cruelle oppression que de leur donner notre volonté pour règle de la leur, et de les empêcher de réveiller des infortunés que nous allons faire périr; quelle conduite plus révoltante que de réclamer pour nous un droit dont nous prétendons les priver? Et puis n'est-ce pas une injustice criante que de ne pas distinguer l'homme de sa manière de voir; de confondre ses intentions avec ses moyens, et de condamner l'écrivain pour ses erreurs? La liberté de tout dire n'a d'ennemis que ceux qui veulent se réserver la liberté de tout faire. Oui, je ne crains pas de le dire : il n'est pas d'opinions dangereuses, point d'opinions incendiaires, tant qu'elles sont libres; ces mots vagues et insignifiants, qui laissent à chacun la faculté d'en faire une application arbitraire, ont été inventés par les agents du despotisme, comme le plus sûr moyen de proscrire, à ce titre, tout ce qui s'opposerait à leurs desseins. Comment les entend-on répéter sous l'empire de la liberté? Sans doute ce sont de simples opinions qui ont fait si souvent le malheur du monde : mais ces opinions n'auraient eu aucune influence redoutable, s'il avait été permis de les combattre. Quand il est permis de tout dire, la vérité parle toujours et son triomphe est assuré; ici le remède résulte du mal même; or, si la liberté enfante les opinions insensées, elle

enfante aussi la vérité qui les étouffe. L'erreur ne règne que parce qu'il n'est pas permis de mettre la vérité aux prises avec elle. Non, il n'est point de plus grand fléau pour l'humanité que l'ignorance; c'est d'elle que naquirent tous les préjugés funestes, les préjugés destructeurs. Empêchez la libre communication des idées, bientôt le champ de la politique ne se couvre plus que des plantes vénéneuses qu'il plaît aux tyrans d'y laisser germer. Car, après avoir établi qu'il est des opinions criminelles, ils érigent aussitôt un tribunal pour les réprimer; dès lors, ce n'est plus ce qui est dangereux qui est puni, mais ce qui offusque ce tribunal : inconvénient terrible qui perdit toujours la liberté.

Il est donc souverainement important de n'opposer d'autre barrière aux opinions insensées, aux faux systèmes, que les armes d'un esprit éclairé. Que toutes les opinions aient donc le champ libre; peu à peu la vérité germera au milieu d'elles; puis, s'élevant tout à coup comme une reine majestueuse, elle régnera seule avec l'empire irrésistible de la raison.

Ainsi, les discours et les écrits les plus indécents, les plus emportés, les plus violents, les plus atroces, les plus scandaleux, ne peuvent jamais faire des crimes de lèse-nation; pour commettre ces crimes, il faut agir contre la nation, il faut travailler à lui enlever sa souveraineté, ruiner ses intérêts, porter atteinte à sa liberté, ou mettre son salut en péril.

Concluons de là que les criminels de lèse-nation ne peuvent jamais se trouver parmi les écrivains patriotiques, si souvent l'épouvantail de ces criminels; mais ils se trouvent à la cour, dans le cabinet ministériel, dans l'assemblée nationale, où ils se montrent avec insolence et impunité. Si on veut des exemples, je citerai la plupart des Capets, tous les ministres, toute l'engeance maudite des noirs et des demi-noirs, notamment les comités de constitution et des finances; tous les membres du Châtelet,

toute l'administration municipale, tout l'état-major de la milice parisienne.

Et, s'il fallait donner des exemples individuels, parmi les principaux criminels de lèse-nation, je citerais Bailly, Mottier, Brunville[1], Varien[2], Montlausier, Maury, Montmorin, Cazalès, Target, Desmeuniers, de la Luzerne, d'Albert de Rioms, la Tour-du-Pin, Necker et Riquetti l'aîné, les plus redoutables de tous, enfin Malouet, le plus scélérat de tous.

Rappelons ici le sujet de cette longue épître.

Le simple décret lancé contre les plumes patriotiques suffit pour rendre ses indignes auteurs criminels de lèse-nation.

A l'audace avec laquelle ils ont eux-mêmes foulé aux pieds la déclaration des droits de l'homme, et renversé les fondements de la constitution, que voulez-vous que l'on pense, si ce n'est qu'ils sont les plus perfides ennemis de la nation qui leur a confié ses pouvoirs pour assurer ses droits, son repos, son bonheur; preuve évidente qu'ils ne croient pas à la révolution.

Je le répète, le honteux décret lancé contre les écrivains patriotiques est l'ouvrage des ennemis de la constitution, siégeant dans l'Assemblée nationale, qu'ils déshonorent. Cet attentat contre la liberté de la presse suffit seul, pour anéantir la liberté de penser et d'écrire, le plus beau des droits de l'homme; tache flétrissante pour le législateur, tant qu'il subsistera : il est de son devoir de l'anéantir, et de son honneur de ne pas différer un instant de le proscrire avec ignominie.

Et qu'on ne pense pas que l'Ami du peuple fasse ici le plus petit retour sur lui-même; ses principes sont connus, et sa conduite ne les a pas démentis.

1. François-Antoine de Flandres de Brunville, procureur du roi au Châtelet.

2. Il s'agit, selon toute vraisemblance, du comte de Virieu, député du Dauphiné.

Il était libre avant l'existence de l'Assemblée nationale, il sera libre en dépit de ses infâmes décrets; et tant qu'il croira sa plume utile au salut du peuple, rien au monde ne sera capable d'arrêter sa plume. De tout temps il fit profession de mépriser les menaces des tyrans. Sûr de la justice de sa cause, et reposant sur son innocence, il brave également et le sceptre du monarque, et le glaive du Châtelet, et les foudres du sénat. Il ne confondra point le petit nombre de sages, dignes de toute la confiance de la nation, qui honorent encore l'Assemblée nationale, avec les adversaires de la révolution qui la déshonorent. Les premiers ont toujours eu ses hommages; les derniers ne méritèrent jamais que ses mépris. Ignorants, hautains, avides et lâches oppresseurs, ils ne lui parurent jamais que des ennemis de la liberté, intéressés à défendre leurs usurpations contre le peuple qu'ils opprimaient. Longtemps il s'efforça de les faire chasser du sénat où ils n'ont aucun droit de siéger; longtemps il chercha à dévoiler leurs perfides projets, il est parvenu à leur arracher le masque dont ils se couvrent. Malgré les beaux dehors qu'ils affichent, déjà on ne voit en eux que des fourbes, des fripons, des parjures, des perfides; bientôt on ne verra en eux que des conjurés, des traîtres, des conspirateurs; ils paraîtront dans toute leur turpitude, et l'inviolabilité qu'ils réclament lâchement à grands cris ne les garantira pas de la vindicte publique.

MARAT, *l'Ami du Peuple.*

ON NOUS ENDORT, PRENONS-Y GARDE

(9 *août* 1790)

Dans la séance du 7 août, Boucher d'Argis, procureur du roi au Châtelet, était venu rendre compte à l'Assemblée nationale de la procédure suivie contre les individus inculpés dans les événements des 5 et 6 octobre 1789, au cours desquels les appartements royaux, à Versailles, avaient été envahis par le peuple. C'est à l'occasion de ce rapport de Boucher d'Argis et de la discussion qui suivit, que Marat publia le surlendemain, 9 août, *On nous endort, prenons-y garde*[1].

La séance d'hier a été terminée par l'admission du sieur Boucher d'Argis à la barre. Voici la substance de son discours à l'assemblée :

« Nous venons enfin de déchirer ce voile impénétrable qui couvrait ces forfaits horribles qui ont souillé le palais de nos rois dans la journée du 6 octobre. Pouvions-nous croire, lorsque vous nous remettiez toute votre confiance, que nous deviendrions nous-mêmes les victimes de la plus noire calomnie? Tant d'efforts, dirigés contre le tribunal que vous aviez choisi, ne tendaient qu'à nous faire perdre le fil de ces événements désastreux ; mais, ainsi que Mars, Thémis

1. In-8° de 12 p.; s. l. n. d.; avec cette mention, à la p. 12 : « De l'imprimerie de Marat. »

a ses[1] héros : dans cette procédure à laquelle nous avons été provoqués, nous avons su distinguer les citoyens généreux qui ont volé à la défense de leur souverain, de ces coupables qui se sont masqués du voile du civisme pour tenter les plus horribles forfaits. Quelle est notre douleur, messieurs, de nous voir obligés de vous annoncer que deux des membres de cette auguste assemblée se trouvent compromis de la manière la plus formelle[2]! Ah! sans doute ils ne balanceront point de descendre dans l'arène de la justice pour s'y justifier. Nous venons déposer sur le bureau toutes les pièces de la procédure; le paquet cacheté contient plusieurs décrets lancés contre différents particuliers; nous sommes redevables d'une partie de l'instruction à votre comité des recherches; mais nous n'avons pas également à nous louer du comité des recherches de la municipalité, qui, au mépris de vos décrets, nous a refusé communication des pièces que nous savions être en sa puissance. La compagnie a pris à cet égard un arrêté qu'il soumet à votre sagesse.

« Le Sr Boucher s'est retiré.

« Le sieur Malouet a proposé que tous les décrets lancés contre des personnes étrangères à l'assemblée fussent mis à exécution, que lecture de toutes les charges fût faite à l'assemblée pendant les séances du soir, et que durant cette lecture les portes de toutes les tribunes seront fermées, et que les membres qui ont été entendus comme témoins ne pussent assister aux délibérations que comme spectateurs.

« Après beaucoup de discussions relatives à la démarche

1. Le faquin! Et qui sont donc au Châtelet ces héros de Thémis? Assurément, ce n'est pas le sieur Boucher d'Argis, lui qui paye ses créanciers en les menaçant du cachot, et que sa compagnie vient de repousser de la place de lieutenant criminel. Ce n'est pas non plus le sieur de Flandre, qui a fait renfermer son père, pour disposer de sa fortune. *(Note de Marat)*

2. Le duc d'Orléans et le comte de Mirabeau.

du Châtelet et la conduite du comité des recherches de la ville, sur la motion de Riquetti l'aîné, il a été décrété que le comité des rapports lui rendra compte des charges qui existent contre les deux membres impliqués dans la procédure du Châtelet, à l'effet qu'il soit décidé s'il y a lieu à l'accusation.

« L'assemblée ordonne en outre que le paquet remis ne sera ouvert qu'en présence de deux commissaires nommés par le Châtelet.

« Sera tenu le comité des recherches de la ville de remettre au procureur du roi au Châtelet toutes les pièces relatives à cette affaire. »

Que de ressorts les ministériels ne font-ils pas jouer contre le peuple ! Que d'artifices n'emploient-ils pas pour l'amuser, l'endormir, le tromper, le séduire et le perdre ! L'astuce, l'hypocrisie, la fourbe, la trahison, le poison sont leurs armes favorites ; ils n'ont recours à la force que lorsque leur partie est bien liée, et que tout est prêt pour frapper les derniers coups.

L'histoire de l'établissement du despotisme n'est que l'affreux tissu de leurs perfidies, de leurs trames, de leurs complots. Mais quand tous les monuments historiques nous manqueraient, le simple exposé des événements qui se sont passés sous nos yeux, depuis l'instant où l'on fit avancer des troupes sanguinaires, pour réduire la capitale en cendres, après en avoir égorgé les habitants, suffirait pour nous offrir la chaîne des moyens qu'emploie la politique pour mettre le peuple aux fers.

Sous prétexte de tarir la source des maux qui désolaient la France, mais à dessein d'engager les représentants de la nation à se charger de la dette du gouvernement, et à sanctionner le privilège qu'il s'arrogeait, de soutirer des peuples leur dernière obole, le ministère avait convoqué les États-Généraux. Lassé des divisions éternelles des trois ordres, ou plutôt soufflant dans le cœur des privilégiés les feux de la dissension, afin d'avoir un prétexte de dis-

soudre les Etats, et de fouiller dans nos poches sans leur permission, il avait fait bloquer la capitale; une nombreuse armée menaçait les Parisiens, prête à les écraser, s'ils faisaient résistance. Leur insurrection soudaine déconcerta ces barbares projets, en rompant les fers de la nation. Bientôt la ruse succéda à la violence; et pour la première fois depuis deux siècles, le langage soumis de la crainte vint se placer sur les lèvres du despote. Au ton menaçant de la séance royale du 23 juin succéda l'humble supplique de la scène d'abandon du 16 juillet : l'effroi glaçait encore les ennemis de l'Etat, les trois ordres se réunirent sans distinction; la noblesse et le clergé semblaient aller au-devant des vœux du peuple, et le monarque tremblant consentit à tout. Cependant les ministres perfides tramaient de nouveaux complots.

On allait enfin travailler au grand œuvre de la constitution. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen devait en faire la base. Revenus de leurs transes, les ordres privilégiés, poussés par le cabinet, s'efforçaient de tirer en longueur : tandis que, pour distraire le peuple, le cabinet lui-même ne l'occupait que de la crainte de périr de faim. L'accaparement général des grains, qui avait rendu le ministre adoré maître de l'estomac de tous les Français, lui fournissait encore un moyen de remplir journellement le trésor public, de soulever le peuple à force de vexations, et de faire rendre au prince le commandement des troupes, sous prétexte d'apaiser les mouvements populaires. Depuis le premier jour il s'était fait un appui des courtisans, il cherchait à corrompre les fidèles représentants de la nation, et il s'était assuré des mandataires de la commune parisienne. Déjà il avait gagné les administrateurs municipaux et leur chef, qui n'étaient plus occupés qu'à conniver avec lui, à seconder ses agents, à les mettre à couvert de la fureur du peuple, à leur assurer l'impunité, et à punir les bons citoyens qui travaillaient à dévoiler ces mystères d'iniquité, ou qui s'opposaient à ces vexations. Déjà il

avait capté le commandant et l'état-major de la milice bourgeoise qui s'appliquaient à favoriser leurs projets, et qui s'occupaient à organiser l'armée parisienne, de manière à faire abandonner la patrie aux soldats citoyens, pour les rendre des instruments d'oppression dans les mains de leurs chefs. Déjà ils disposaient du Châtelet, chargé d'absoudre les ministériels traîtres et conspirateurs, et de faire périr les patriotes zélés qui s'opposaient à leurs attentats.

Tandis que le maire de Paris et le général disposaient de toutes les forces de la capitale et des provinces à 50 lieues à la ronde, les ministres paralysaient celles de la nation entière, par une loi martiale, proclamée pour protéger tous les traîtres à la patrie qu'ils feraient entrer dans leurs complots. Ils venaient de tramer une nouvelle conspiration, ils y firent entrer les principaux chefs de l'armée, ils garnirent la Lorraine, la Flandre, l'Alsace, de troupes allemandes, de tous temps dévouées à la cour : le roi devait aller les joindre pour fondre à leur tête sur la capitale; tandis qu'un régiment réfractaire aux ordres de l'assemblée, attiré à Versailles sous prétexte de maintenir le calme, devait se joindre aux gardes-du-corps pour protéger la fuite de la famille royale. Tout était disposé pour sa fugue à Metz. Il s'agissait de justifier cette fuite aux yeux de la nation : les mesures étaient prises; une bande de chenapans soudoyés devait pénétrer dans le château, blesser quelques gardes-du-corps, faire croire que le roi et le dauphin avaient échappé à des meurtriers, attirer le soupçon sur nos fidèles représentants, et sur les Parisiens, révolter contre eux l'armée et les royalistes, les engager à fondre sur la capitale, dissoudre le corps législatif et massacrer nos plus fidèles défenseurs.

Deux orgies, célébrées par les satellites royaux, dans lesquelles on avait foulé aux pieds la patrie, au milieu d'horribles exécrations contre les décrets de l'assemblée nationale, ne laissaient aucun doute sur les noirs desseins du cabinet. Elles avaient répandu l'alarme dans Paris,

quelques feuilles énergiques firent courir aux armes, soixante mille citoyens de tout état marchèrent à Versailles, malgré les efforts des municipaux, du général et de l'état-major. Tout fléchit devant le saint amour de la liberté : les complots désastreux des ministres perfides avortèrent, quelques satellites royaux expièrent leurs forfaits dans leur sang; on s'empara de toutes les avenues. Cependant les assassins ministériels, cachés dans les jardins, viennent à la faveur des ténèbres se présenter aux portes du château, ils découvrent les dangers qui les menaçent, et ils prennent la fuite.

Revenu de ses transes, le ministère ne songea plus qu'à tirer parti de sa défaite, en tournant contre la patrie les armes de ses propres défenseurs; il jeta avec art le voile du ridicule sur les machinations des conjurés, et oublia la conspiration trop réelle formée contre la nation, par l'annonce d'un complot imaginaire formé contre la famille royale : il travailla à faire passer pour traîtres à la patrie ses propres défenseurs, auxquels il prêta ses projets d'assassinat. Il répandit l'or à pleines mains, fit accuser par des espions soudoyés les d'Aiguillon, les Duport, les Lameth, de s'être déguisés en femmes pour assaillir l'appartement du roi, il engagea les comités national et municipal des recherches à faire des enquêtes contre les braves Parisiens qui avaient puni les satellites royaux le 5 octobre; il acheta[1] le Châtelet, et le chargea d'instruire leur procès, dans lequel il compromit quelques-uns de nos fidèles représentants, en faisant déposer contre eux les noirs et les ministériels, à la fois traîtres et parjures. C'est avec ce ridicule fantôme, que les ennemis de la révolution réus-

1. J'ai en mains une dénonciation, dûment signée et contrôlée en janvier dernier, contre le ministre des finances, où il est accusé d'avoir fait donner une pension de douze mille livres à Bachois, une pareille pension à Brunville, et une de trois mille livres à un conseiller du Châtelet. Il y a cent à parier contre un que cette dénonciation est bien fondée. (*Note de Marat*)

sirent toujours à distraire le public et à lui donner le change, toutes les fois que quelqu'une de leurs conspirations est venue à être découverte, et que les traîtres à la patrie allaient être démasqués aux yeux de la nation.

Un affreux projet de contre-révolution, tramé par un officier général des armées de France, le traître Maillebois, et conduit par un ministre du roi, le traître Guignard, est présenté à Capet, dit d'Artois, et mis à exécution par Capet, dit Condé.

Une correspondance secrète s'établit entre les cabinets de Paris et de Turin; un de leurs agents principaux, le traître Savardin, porteur de lettres hiéroglyphiques, cachées dans un nécessaire, est arrêté au pont Beauvoisin[1], et transféré dans une prison de la capitale. Un autre agent principal, le traître Riolles[2], confident du ministre favori et porteur de lettres hiéroglyphiques, cousues dans la ceinture de sa culotte, est arrêté à Bourgoin, et transféré à Pierre-en-Cise. Un troisième agent principal, le sieur Gouvelot, porteur de lettres hiéroglyphiques, cousues dans la coeffe de son chapeau, aussi est arrêté à Bourgoin et conduit à Pierre-en-Cise. Quel corps de preuves! A la nouvelle de ces captures, l'épouvante est jetée parmi les conspirateurs; cependant l'Assemblée nationale ne prend aucune mesure et le Châtelet ne fait aucune poursuite, pour amener les prisonniers en jugement. Le seul comité municipal, forcé de prendre connaissance du conspirateur Savardin, publie enfin son rapport : depuis plusieurs jours, il faisait la matière de toutes les conversations. Des agents du pouvoir exécutif enlèvent ce conspirateur de sa prison, et ni le procureur-syndic de la commune, ni le procureur du Châtelet ne font la moindre démarche : ce n'est que lorsque leur silence criminel est dénoncé à l'Assemblée nationale qu'ils

1. Le Pont-de-Beauvoisin, sur la limite du Dauphiné et de la Savoie.
2. Trouard-de-Riolles.

se déterminent enfin à le rompre. Dans ces entrefaites, Savardin, que faisaient évader deux membres de l'assemblée nationale, est repris. Et c'est au moment où le public n'est plus occupé que de ces conspirations infernales contre la patrie, et où le voile est prêt à être déchiré, que le Châtelet, digne suppôt des conspirateurs, accourt pour renouveler avec fracas sa dénonciation du complot simulé contre la famille royale, en affichant avec art un air de désolation et avec audace un air de triomphe. O Français! souffrirez-vous toujours que vos implacables ennemis vous traitent en sots, et vous en imposent comme à des enfants? Comment ne voyez-vous pas que dans ce discours préparé de si longue main, avec tant d'adresse, rien ne mérite votre attention que l'imprudence criminelle avec laquelle l'infâme orateur met de côté la conspiration contre la patrie, la seule qui ait de la réalité, et la seule qui mérite de vous intéresser, pour fixer votre attention sur un prétendu complot contre la famille royale, qui ne vous intéresse nullement. Ne vous laissez pas donner le change : ne voyez dans ce discours perfide que la coupable audace de donner au Prince le titre de souverain, qui n'appartient qu'à la nation.

Ne voyez que l'horrible dessein des gangrenés et des ministériels de vous enlever vos plus fermes défenseurs, pour consommer à leur aise ce mystère d'iniquités; écoutez l'infernal Malouet, faisant la motion expresse d'exclure le public des tribunes[1], et de n'avoir aucun témoin importun de leur scélératesse.

Enfin, mes chers concitoyens, soyez hommes une fois dans la vie, écartez loin de vous tout préjugé stupide, et formez-vous une idée juste des choses. Quand le complot d'attenter aux jours de la famille royale ne serait pas l'œuvre des ennemis de la révolution, et quand il ne serait pas chimérique, mérite-t-il de vous distraire un instant de la recherche de la conspiration formée contre la patrie, seul

1. Séance du 7 août. Cf. *Moniteur*, Réimp., V, p. 340.

point qui doit vous occuper? Le prince n'étant qu'un serviteur de la nation, l'attentat contre sa vie ne peut jamais être qu'un[1] délit particulier, tel que l'attentat contre les jours d'un autre mandataire du peuple : délit beaucoup moins grave que l'attentat contre ceux du président de l'Assemblée nationale; abandonnez-le donc au cours ordinaire de la justice. Maintenant votre grande, votre unique affaire doit être de poursuivre le châtiment des conspirateurs contre la patrie : demandez à grands cris que Guignard soit dans les fers; exigez que Savardin, Gouvelot, Riolles, traduits à Paris, aient double garde, qu'ils ne puissent être transférés d'un lieu dans un autre que sous l'escorte d'un commandant de bataillon, que leur procès leur soit fait sans délai, à la face des cieux et de la terre, et qu'ils expient par un supplice capital leurs noirs forfaits. Lorsque vous en aurez obtenu justice, alors, alors seulement, vous examinerez si les dénonciateurs du prétendu complot ne se sont pas moqués de vous, et vous aviserez au châtiment que vous devrez leur infliger.

Par MARAT, *l'Ami du Peuple.*

1. On ne me reprochera pas, sans doute, d'établir ici une doctrine nouvelle. J'ai démontré, dans mon Plan de législation criminelle, que le régicide n'est qu'un délit particulier; et les raisons que j'en ai données sont si décisives, que Joseph II a promulgué une loi expresse pour consacrer cette vérité. Or, dans ses Etats, le meurtrier de l'Empereur ne devait plus être puni que comme simple assassin.

Ce n'est pas que dans les conjonctures actuelles la mort de Louis XVI ne fût un vrai malheur pour la nation; non comme l'entendent ses vils esclaves; mais parce qu'il est précisément l'homme qu'il nous faut : sans projets, sans artifice, sans astuce, sans finesse, peu redoutable à la liberté publique, il serait un bon prince, s'il avait assez de tact pour avoir des ministres sages : mais hélas! ses ministres atroces rendent son règne aussi affreux que celui des tyrans. (*Note de Marat*)

C'EST UN BEAU RÊVE, GARE AU RÉVEIL

(26 *août* 1790)

Cette brochure, publiée dans le format ordinaire de *L'Ami du Peuple*, fut écrite par Marat à l'occasion de la séance de l'Assemblée nationale du 25 août, dont Marat donne d'ailleurs une analyse [1].

A l'ouverture de la séance du 25, le sieur de Noailles, ci-devant prince de Poix et gouverneur du château et parc de Versailles, a écrit une lettre à l'Assemblée, dont l'un des secrétaires a donné lecture; en voici l'objet.

Dans la séance de la veille, une députation du département de Seine-et-Oise, admise à la barre, s'est plaint de ce que les propriétés étaient violées, qu'on garottait et emprisonnait les habitants des municipalités situées dans l'enceinte du grand parc de Versailles, qu'on tirait à balles sur eux, et que les hommes étaient traités comme les bêtes fauves. Le sieur de Noailles désavoue les faits, et offre la preuve du contraire. La lettre a été renvoyée au comité des domaines. On sent bien que le gouverneur du parc de

1. *C'est un beau rêve, garre au réveil, par* M. *Marat, l'Ami du Peuple*; in-8° de 8 p.; s. d., avec cette mention, à la p. 8 : « De l'imprimerie de Marat. »

Versailles ne peut que nier ces faits; il faudrait qu'il fût bien téméraire ou bien imbécile pour les avouer. Mais sa négation n'empêche pas qu'ils ne soient constants. Il offre la preuve du contraire; ce doit être un singulier genre de preuve, que celui qui fait qu'une chose qui a été n'ait pas été.

A la séance du mardi soir, le sieur Régnier, député de Lorraine, a annoncé que la garnison de Nancy, et spécialement le régiment du roi, étaient totalement rentrés dans le devoir; que ce régiment avait reporté la caisse militaire; en un mot, qu'il ne restait aucun vestige de l'insubordination des soldats.

A la séance du lendemain, le sieur Malouet a annoncé que les ouvriers de l'arsenal de Toulon, inculpés d'avoir eu part à l'assassinat de M. de Castelet, étant informés de la dénonciation faite contre eux, se sont assemblés pour demander que les assassins soient punis, et renouveler le serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi. Il a été décidé qu'il serait fait mention honorable de cette adresse dans le procès-verbal.

On a lu ensuite une lettre du sieur La Tour-du-Pin, annonçant l'insubordination du régiment de la Reine, cavalerie; les excès auxquels il s'est porté à l'égard de son lieutenant-colonel, qu'il a obligé de signer un effet de 30.000 livres.

A la séance du 26, le sieur de Broglio a donné lecture d'une déclaration du régiment du roi, par laquelle il reconnaît son erreur, et supplie l'assemblée, le roi et ses chefs de l'oublier.

Nouvelle lettre du sieur de La Tour-du-Pin, informant l'assemblée que le régiment de Foretz, qui avait été le premier à se faire remettre la caisse par ses officiers, a été le premier à reconnaître ses torts; que les trois régiments de la garnison de Nancy montrent du repentir, et sentent que rien ne peut les justifier des excès auxquels ils se sont portés; que la garde n'a pas peu contribué à les ramener

à leur devoir ; qu'à Metz la fermentation diminue aussi, et qu'il y a lieu d'espérer que l'ordre se rétablira dans tous les régiments.

Observations.

Toutes ces nouvelles sont autant d'impostures, fabriquées par les ministériels pour aller à leurs fins.

Celle qu'a débitée le sieur Régnier est de toute fausseté : le régiment du roi n'a point reporté la caisse, par la raison toute simple qu'il ne l'a point enlevée.

Celles qu'ont débitées Malouet, de Broglio et La Tour-du-Pin sont de puants mensonges, de fausses déclarations, revêtues de la signature surprise ou achetée de quelques faux frères, et baptisées au nom de déclarations du corps entier, pour être lues à l'assemblée, comme actes de soumission à ses décrets, puis jetées dans le public, pour en imposer.

Qui l'aurait cru? Le plan d'opérations de tous ces charlatans, qui sont à la tête des affaires, se réduit à deux points uniques : répandre l'alarme sur l'insurrection et les désordres supposés des soldats ou des citoyens qu'ils veulent mettre sous le joug, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu de la complaisante assemblée quelque funeste décret, puis publier la cessation des désordres et le retour du calme, pour[1] présenter à l'assemblée vaniteuse de faux actes de soumission.

Ce charlatanisme saute aux yeux dans toutes les séances : comment a-t-il pu en imposer un instant.

On a fait lecture d'une lettre de Riquetti le cadet, écrite d'Aix-la-Chapelle, dans laquelle il donne sa démission à l'assemblée. Le premier acte qu'ait fait à sa sortie du royaume ce traître à la patrie, est de se démettre de sa

1. Le texte porte *pour*. Peut-être faut-il lire *puis*.

place de député, et de prendre parti parmi ses ennemis, en attendant le moment de venir fondre sur elle. Cet infâme lui avait cependant prêté quatre fois serment de fidélité : Peuple imbécile, fie-toi à leurs serments, ils travaillent à t'égorger.

Riquetti l'aîné, au nom du comité diplomatique, a proposé ce plan de décret relatif au pacte de famille entre la France et l'Espagne :

« 1° Tous les traités précédemment [conclus] continueront à être respectés par la nation Française, jusqu'au moment où elle aura revu ou modifié ces divers actes, d'après le travail qui sera fait à cet égard et les instructions que le roi sera prié de donner à ses agents auprès des différentes puissances de l'Europe.

« 2° Que préliminairement à ce travail et à l'examen approfondi des traités que la nation croira devoir conserver ou changer, le roi sera prié de faire connaître à toutes les puissances avec lesquelles la France a des engagements, que la justice et l'amour de la paix étant les bases de la constitution française, la nation ne peut en aucun cas reconnaître dans les traités que les stipulations purement défensives et commerciales.

« Décrète en conséquence que le roi sera supplié de faire connaître à Sa Majesté Catholique que la nation française, en prenant toutes les mesures propres à maintenir la paix, observera les engagements que son gouvernement a contractés avec l'Espagne.

« Décrète en outre que le roi sera prié de charger son ambassadeur en Espagne de négocier avec les ministres de sa majesté catholique, à l'effet de resserrer, par un traité national, des liens utiles aux deux peuples, et de fixer avec précision et clarté toute stipulation qui ne serait pas conforme aux vues de paix générale, et aux principes de justice, qui seront à jamais la politique des Français.

« Au surplus, l'Assemblée nationale, prenant en consi-

dération les armements des différentes nations de l'Europe, leur accroissement progressif et la sûreté de nos colonies et du commerce national, décrète que le roi sera prié de donner des ordres pour que nos flottes en commission soient portées à 30 vaisseaux de ligne, dont 8 au moins seront armés dans les ports de la Méditerranée. »

Sur les observations de MM. Pétion et Boutidoux, les deux premiers articles, tendant à jeter de l'inquiétude sur les dispositions des cabinets de l'Europe, ont été retirés par la majorité du comité, contre l'avis de Riquetti.

Le troisième article a été adopté, après y avoir ajouté les mots *défensifs et commerciaux* après celui d'*engagements*.

Le quatrième article a passé sans modification.

Le cinquième a passé de même, après avoir porté, d'après la motion de M. Ricard, à 45 le nombre des vaisseaux à armer indépendamment d'un nombre proportionné de frégates et bâtiments légers.

Et le projet de décret a passé presque à l'unanimité.

Adresse au Peuple

Le voilà donc enfin, ce sinistre projet que l'infernal Riquetti machinait dans les ténèbres. Le voilà, cet affreux décret qui, bientôt, fera fondre sur nous les fléaux redoutables de la guerre, unique ressource laissée à nos agents atroces pour nous remettre aux fers. Où étiez-vous, Barnave, Lameth, d'Aiguillon, Robespierre, Menou, quand on a osé le proposer? Vous sommeilliez sans doute, puisqu'il a passé sans vos réclamations, ou bien le serpent infernal est parvenu à vous séduire par son langage trompeur. Chère patrie, n'as-tu donc plus pour te défendre que quelques cœurs honnêtes sans défense contre l'astuce des fripons soudoyés par le despote? Citoyens trop crédules! naguère encore vous chantiez vos victoires : enivrés d'un

faux triomphe, vous criez, avec transport : « Nous sommes libres », et cent mille voix perfides répétaient à l'envi : « Vous êtes libres », pour vous plonger dans une fatale sécurité. Ils vous ont présenté la main de paix, en vous jurant fidélité; ils ont lié les bras à vos défenseurs séduits par leurs faux airs de fraternité, et ils sont parvenus à vous enchaîner sur l'autel même de la liberté : vous dormez sur leur sein : encore quelques jours, et un affreux réveil succédera à ce repos funeste, et vous reconnaîtrez, en frémissant, que ce triomphe glorieux dont on vous berçait, n'était qu'un songe imposteur.

Ici, quelle scène affreuse s'ouvre devant moi! Livrés à votre frivolité naturelle, bientôt vous détournerez les yeux des affaires du dedans sur les affaires du dehors; vous abandonnerez vos plus chers intérêts pour de folles nouvelles; des mensonges de gazetier vous feront oublier le soin de faire régner dans vos murs la justice, l'abondance et la paix. Pour hâter votre ruine, les scélérats qui vous gouvernent vous cherchent des ennemis en tous lieux, et s'efforcent de vous engager dans des guerres désastreuses. Hors d'état de tenir devant les forces ennemies, vos flottes seront écrasées et détruites; des milliards seront dissipés en quelques années, et les biens du clergé, qui devaient servir à libérer l'Etat, à soulager le peuple, n'auront servi qu'à vous rendre vos fers, qu'à appesantir sur nos têtes le joug de la servitude et de la misère. Loin des yeux de leurs concitoyens, bientôt les soldats ne songeront plus à leurs droits, et finiront par oublier la patrie. Au milieu du tumulte des camps, ils ne connaîtront plus que la voix de leurs chefs; mille séductions seront employées pour les asservir; enfin, ramenés dans leur terre natale, ils seront prêts, au moindre mot, à fondre sur leurs concitoyens. Chère patrie, te voilà prête à être méconnue par tes enfants, en attendant qu'ils te déchirent et te remettent aux fers. Que dis-je? un simple signe du despotisme suffira pour les transformer en bourreaux, qu'animeront encore

les cris de fureur de vos implacables ennemis. Eux-mêmes, plongeant à l'envi leurs mains homicides dans votre sang, déchireront vos entrailles palpitantes, sur le sein livide de vos femmes et de vos enfants. — Voilà donc les fruits de vos privations, de vos jeûnes, de vos travaux, de vos dangers, de vos blessures, de vos combats, de vos victoires, ou plutôt voilà les fruits amers de votre aveugle confiance, de votre stupide sécurité.

Peuple échappé à ce sort effroyable, un seul moyen vous reste, c'est de vous lier étroitement à vos frères d'armes des troupes de ligne, c'est de leur faire jurer, sur l'honneur, de ne pas marcher contre l'ennemi, que la liberté ne soit établie dans vos murs, que les ennemis de la patrie ne soient écrasés ; c'est de faire tomber sous la hache vengeresse la tête criminelle de vos ministres; et, avant tout, c'est de vous assembler sans délai, de remplir le sénat, et de demander à grands cris la révocation du funeste décret, que les pères prétendus de la patrie se sont hâtés, sans doute, de présenter à la sanction... Mais, hélas! l'Ami du Peuple vous prêchera-t-il toujours en vain? Prends conseil de tes malheurs, peuple lâche et stupide; et si rien ne peut te rappeler au sentiment de tes devoirs, coule tes jours dans l'oppression et la misère ; termine-les dans l'opprobre et l'esclavage.

MARAT, *l'Ami du Peuple.*

L'AFFREUX RÉVEIL

(31 *août* 1790)

Des troubles, qui n'étaient à l'origine que des troubles d'ordre disciplinaire, avaient éclaté, au début du mois d'août, dans la garnison de Nancy[1]. Malgré les efforts de Denoue, commandant de la garnison, les trois régiments de Nancy, le Régiment-du-Roi, Châteauvieux et Mestre-de-Camp, se trouvaient en pleine insurrection. Tout le mois d'août s'écoula au milieu de l'anxiété générale, et c'est dans ces graves circonstances que, le 28 août, l'Assemblée générale entendit la lecture d'une lettre dans laquelle le marquis de Bouillé insistait sur la gravité de la situation. C'est à cette occasion que Marat écrivit *l'Affreux Réveil*, petite feuille de 8 pages, in-8°[2].

A l'Ami du Peuple,

Le 29 août 1790.

Vous ne l'aviez que trop prévu, monsieur; nous touchons au moment de notre ruine, si les gardes nationaux ne rentrent enfin en eux-mêmes, pour se souvenir qu'ils sont

1. On trouvera un excellent récit des incidents de Nancy dans Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, liv. V, ch. II.

2. S.l.n.d.; à la p. 8, cette mention : « De l'imprimerie de Marat. »

citoyens, et si le peuple ne retrouve son énergie du 14 juillet.

Les ennemis de la révolution ont levé le masque, ils se croient sûrs de leur triomphe, ils parlent en vainqueurs. Jugez-en à ce discours tenu hier soir à une table où quelques royalistes, enragés, faisaient éclater une insolente joie. Je refuserais de le croire, si je ne l'avais ouï de mes deux oreilles : « Grâces au ciel, les choses vont rentrer dans « l'ordre, ou le sang coulera à grands flots. Mais nous « sommes bons, nous voulons l'épargner. S'il y a moyen; « nous capitulerons ; voici notre plan ». Nous offrons de payer toutes les dettes de l'Etat. Les fonds de deux milliards sont faits en Hollande et en Angleterre; ceux de deux autres milliards cinq cents millions seront faits sous six mois. Nous demandons en retour que les choses soient remises sur le pied où elles étaient à l'ouverture des Etats-Généraux. Il ne sera plus question d'assemblée nationale; le roi, chef absolu de la nation, en sera le législateur suprême, la noblesse sera réintégrée dans ses privilèges, le clergé rentrera dans ses biens, les Parlements seront rappelés, la finance sera maintenue, le gouvernement corrigera les abus, et le peuple aura des assemblées provinciales.

Une amnistie plénière sera publiée dans tout le royaume, mais on nous livrera six têtes du côté gauche, et tous les écrivains incendiaires.

Voilà, messieurs, la médaille; en voici le revers. Si vous refusez, trois cent mille hommes, prêts à entrer en campagne, nous feront raison de vous : ils vous asserviront et riveront vos fers; c'est le droit de la guerre, c'est le droit du vainqueur.

Signé : UN MEMBRE DU CLUB DES JACOBINS.

A l'auteur.

Du 31 août 1790.

J'étais assis hier soir aux Tuileries, fort proche de deux nouvellistes qui s'entretenaient des menées atroces des officiers de la garnison de Nancy, de l'affreuse démence du comité militaire, de l'aveugle fureur de l'assemblée nationale; et j'entendis très distinctement l'un d'eux qui disait : « Mon ami! La fusée est prête à se dévider; « vous entendrez dire sous quinze jours que Necker et « La Tour-du-Pin, ces deux coquins fieffés, ont pris la fuite « pour aller à Metz, où Bouillé les attend. — Cela est-il « croyable? — Oh! très croyable, et je puis vous dire entre « nous que je tiens cette nouvelle du général. » Un groupe, qui se formait à quelques pas, attira mes nouvellistes, et je restai sur ma chaise à réfléchir tristement sur notre cruelle position. Je me rappellerai avec douleur qu'il y a longtemps que vous nous annoncez cet événement comme inévitable, de même que la fugue de la famille royale. Je le sens trop, monsieur, nos ministres nous échapperont : l'orage terrible qui se prépare en Lorraine doit amener leur chute nécessairement : mais je ne saurais me figurer que le général, futé et dissimulé comme il l'est, ait pu faire cette confidence et commettre une pareille indiscrétion : car il n'ignore pas qu'il nous répondrait sur sa tête et de la fuite de la famille royale et de celle des ministres. Dieu le préserve de nous trahir, la garde nationale peut bien sommeiller encore quelques moments, quoique une très grande partie ait déjà commencé à se réveiller. Mais à l'instant où elle ouvrira les yeux, c'en est fait de lui, à moins qu'il n'eût déjà cherché son salut dans la fuite.

Quoi qu'il en soit, le ton affirmatif avec lequel cette nouvelle fut donnée m'imposa l'obligation de vous la faire passer : je croirais mériter de sanglants reproches si j'avais

négligé une seule fois d'engager les citoyens à se tenir sur leur garde.

Signé : A. B...., citoyen du district des Prémontés.

Ces nouvelles n'étaient que les avant-coureurs de l'horrible catastrophe : en voici le prélude.

Dans la séance d'hier on a donné lecture de cette lettre du ministre de la guerre :

« M. le Président,

« Je crois n'avoir rien à ajouter à la lettre de M. de Bouillé, sur les circonstances malheureuses de la rébellion de la garnison de Nancy ; je désire, pour le salut de la patrie, je fais des vœux pour que l'assemblée veuille bien adopter les dispositions de ce commandant. »

Le Tartuffe !

Lettre du sieur de Bouillé.

« J'ai l'honneur de vous informer que le régiment de Châteauvieux persiste dans son insubordination ; qu'il s'est porté aux derniers excès ; que les régiments du roi et de Mestre-de-Camp se sont réunis à lui.

« Une partie des gardes-nationales et du peuple s'y est jointe, l'autre partie des citoyens est menacée des plus cruelles catastrophes. La municipalité et le directoire se trouvent dans la plus triste situation ; les habitants courent la campagne et portent l'alarme partout ; hier la garnison a pris les armes ; M. de Malseigne a pris la fuite, il a été poursuivi par cent cavaliers de Mestre-de-Camp ; les carabiniers de Lunéville sont venus à son secours, le combat

s'est engagé, un grand nombre a été tué, le reste est dans les prisons de Lunéville. M. de Noue, commandant de la place, a été saisi par les rebelles et jeté dans un cachot; un aide-de-camp de M. de La Fayette a subi le même sort. Demain toutes les gardes nationales et les forces du département seront rassemblées au nombre de quinze mille hommes, 28 pièces de canon; j'emploierai tous les moyens possibles pour rétablir le calme et la tranquillité, épargner le sang. Je crains que la municipalité de Nancy ne se refuse à ces dispositions; je croirais qu'il serait à propos que je fusse accompagné de deux députés de l'assemblée. »

Extrait du procès-verbal des officiers municipaux de Nancy :

« Du dimanche 29, quatre heures du matin.

« Nous sommes dans la position la plus cruelle : nous n'ignorons point les dangers qui menacent nos têtes ; mais, semblables aux vieillards du Capitole, nous sommes résolus de périr dans nos chaires curiales. Dans ce moment toute la garnison de Nancy, au nombre de plus de trois mille hommes, est aux mains avec les carabiniers de Lunéville. La municipalité a pris tous les moyens pour ramener le régiment suisse. Rien n'a réussi. »

La lecture de ces pièces a été faite par le sieur Emery, qui a conclu par un projet de décret tendant à approuver la conduite du sieur Bouillé, à s'en rapporter aux mesures qu'il a prises, et à supplier le roi de donner de nouveaux ordres pour le rassemblement des forces et la réduction des régiments rebelles.

Un député[1] a fait un long discours pour disculper la municipalité de Nancy.

1. Régnier, député de Nancy.

Riquetti l'aîné a observé que l'opinant s'écartait entièrement de la question ; que cette municipalité n'avait point été inculpée, et qu'il fallait revenir à la motion qui avait été faite d'entendre les députés de la garde nationale de Nancy.

L'opinion mise aux voix a été adoptée unanimement ; ils ont été entendus. Ils exposent dans leurs discours toutes les menées sourdes, toutes les trames que l'on a ourdies pour soulever les soldats, la sévérité avec laquelle on les a traités, les faux rapports qui ont été présentés à l'Assemblée pour suspendre le décret rigoureux rendu contre la garnison. La conduite dure et impérieuse de l'officier général qui, au lieu d'employer les voies de conciliation, n'a usé que de plus grande sévérité, traitant les soldats de brigands ; ils ont conclu enfin que la douceur et la modération pourraient encore rétablir la tranquillité et la paix.

Le comité militaire, sur l'exposé des faits, a proposé le projet suivant :

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu la lecture de la lettre de M. Bouillé, et le rapport de son comité militaire, déclare que sa confiance est entière dans la sagesse des mesures prises par le roi, pour réduire la garnison de Nancy.

« Qu'elle approuvera la conduite de M. de Bouillé, dans tout ce qui sera fait conformément aux décrets du 6 et du 16 août.

« Que toutes personnes qui se joindront aux rebelles seront poursuivies comme eux par le ministère public et réduits par la force.

« Que le roi sera supplié d'ordonner aux corps administratifs de concourir, avec M. de Bouillé, au rétablissement de l'ordre public. »

Le projet a été combattu par MM. Biauzat, Gouttes, Robespierre et Barnave ; ils ont proposé d'employer les voies de douceur avant de recourir à la force ; et il a été décrété « qu'il serait dressé une proclamation, laquelle, « portée par deux commissaires, serait publiée aux régi-

« ments rebelles, et s'ils persistaient, alors le général « déploierait contre eux toutes les forces de la nation. »

Adresse aux Français

La voilà donc arrivée, cette horrible catastrophe que je vous ai présagée depuis si longtemps, suite inévitable de votre imprévoyance et de votre aveugle sécurité ; les voilà donc, ces ennemis atroces de votre liberté, votre repos, votre bonheur, parvenus, à force de ruses, de mensonges, d'impostures, de perfidies, d'atrocités, à soulever les citoyens contre les citoyens, à mettre aux prises, entre eux, les soldats de la patrie, et pousser ses enfants à s'entr'égorger.

Où courez-vous, téméraires, réprimez vos transports insensés, et jetez un instant les yeux sur l'abîme que vos infidèles mandataires ont creusé sous vos pas, l'abîme où ils vont vous précipiter ; barbares, ces hommes que vous allez massacrer sont vos frères, ils sont innocents, ils sont opprimés. Ce que vous avez fait le 14 juillet, ils le font aujourd'hui, ils s'opposent à leurs oppresseurs ; les punirez-vous de suivre votre exemple, et de repousser leurs tyrans ?

Non, rien n'égale les forfaits de la municipalité, du commandant, et des officiers de la garnison de Nancy, si ce n'est l'aveugle fureur du comité militaire, qui a fabriqué les horribles décrets, et la légèreté de l'Assemblée nationale qui les a lancés, sur la parole de quelques délateurs flétris, sans vouloir écouter les plaintes des malheureux opprimés, sans songer à vérifier les faits ; actes multipliés de démence qui les ont mis sous le fer des assassins. Des actes de démence ? Ah ! dites plutôt des actes de scélératesse, dignes du dernier supplice, puisqu'ils ne peuvent pas être punis des petites-maisons ; car les réclamations de ces infortunés ont été adressées au législateur. Quelques fidèles orateurs les ont fait entendre, et les députés de Nancy ne

viennent-ils pas de dévoiler à ses yeux les honteuses trames ourdies par les officiers, pour soulever les soldats ; la dureté avec laquelle les a traités le commandant, les injustices qu'ils ont souffertes, les faux rapports qui ont été faits et aux comités et à l'Assemblée, pour en arracher les funestes décrets : mais au lieu de revenir sur ses pas, de reconnaître son erreur, de révoquer ses arrêts, et de poursuivre le châtiment des chefs indignes de commander, elle abandonne barbarement les subalternes au pouvoir exécutif, et se déclare approbatrice de tous les assassinats des satellites affidés de la cour.

Juste ciel ! tous mes sens se révoltent, et l'indignation serre mon cœur. Lâches citoyens ! verrez-vous donc en silence accabler vos frères ? Resterez-vous donc immobiles, quand des légions d'assassins vont les égorger ? Oui, les soldats de la garnison de Nancy sont innocents ; ils sont opprimés, ils résistent à la tyrannie ; ils en ont le droit, leurs chefs sont seuls coupables, c'est sur eux que doivent tomber vos coups : l'Assemblée nationale elle-même, par le vice de sa composition, par la dépravation de la plus grande partie de ses membres, par les décrets injustes, vexatoires et tyranniques qu'on lui arrache journellement, ne mérite plus votre confiance.

Citoyens trop confiants ! Apprenez donc enfin à connaître ces prétendus pères de la patrie, devant lesquels vous fléchissez le genouil, et que vos égards soient réglés sur leur démérite. Voici[1] leurs comités de constitution, des finances, des rapports, des recherches ; leurs comités militaire et diplomatique se prostituer au prince, et lui vendre les droits et les intérêts de la nation, la liberté, l'honneur et la vie même des citoyens. Et l'auguste Assemblée (à une quinzaine de patriotes près, et à une centaine d'hommes honnêtes), qu'est-elle qu'un assemblage hideux d'hommes de boue, de prélats hypocrites et impudiques, de courtisans

1. Il faut lire sans doute *voyez*.

menteurs, dissipateurs, insolents et rampants, de jugeurs ignares, iniques et assassins ; de praticiens vils et fripons ? Qu'est-elle, qu'une bande d'ennemis de la révolution, de conjurés, de traîtres et conspirateurs ? Ce sont ces misérables ennemis de la liberté, par état, par principes, que vous avez la stupidité de regarder comme les représentants de la nation dont ils sont les mortels ennemis. Ce sont ces hommes que vous regardez comme le législateur, et dont vous avez la folie de respecter les décrets.

Ah ! Foulez, foulez aux pieds ceux qu'ils viennent de lancer pour allumer la guerre civile : invitez, sans délai, les provinces à nommer d'autres députés, qu'ils soient dignes de leur confiance ; installez-les dans le sénat, et chassez-en avec ignominie ceux qui en souillent actuellement les sièges. Mais avant tout volez au secours de vos frères ; dessillez les yeux aux soldats citoyens ; invitez tous les Suisses à soutenir leurs compatriotes, désarmez les satellites allemands, qui vont égorger vos concitoyens ; arrêtez leurs chefs, et que la hache vengeresse les immole enfin sur l'autel de la liberté.

MARAT, *l'Ami du Peuple.*

RELATION FIDÈLE
DES MALHEUREUSES AFFAIRES DE NANCY

(12 *septembre* 1790)

Cette brochure se rattache aux mêmes incidents que la précédente. Déjà, dans *L'Ami du Peuple* du 1er et du 4 septembre, Marat avait publié de longs détails sur les tragiques événements de Nancy. Un peu plus tard, le 12 septembre, il publia cette *Relation fidèle des malheureuses affaires de Nanci*[1], pour préciser et commenter de nouveaux détails.

Au premier bruit de ce qui s'est passé dans cette malheureuse ville, j'ai annoncé que nous n'aurions jamais, de la part des ministres, des comités, de l'Assemblée nationale, et des commissaires envoyés par le gouvernement, que des relations tronquées, infidèles et mensongères. J'ai proposé, comme le seul moyen de s'en procurer d'exactes, d'y envoyer des observateurs, bons patriotes. En attendant que les bataillons parisiens, amis de la liberté, et les clubs patriotiques, prennent ce parti, plus nécessaire aujourd'hui que jamais, puisque toutes les let-

1. In-8° de 8 p.; s.l.n.d.; avec cette mention, à la p. 8 : « De l'imprimerie de Marat. »

tres sont décachetées[1] et interceptées à la poste ; nous nous empressons de publier une lettre d'un témoin oculaire, qui nous est parvenue par voie sûre.

De Nanci, le 3 septembre 1790.

Mon cher cousin,

Comme vous n'avez d'autres parents que moi à Nancy, de qui vous puissiez savoir ce qui s'y est passé, je me fais un devoir de vous en instruire. Je vous dirai donc que M. Malseigne y est arrivé samedi 28 du passé; qu'il s'est d'abord transporté chez le commandant; que peu après il a fait la visite des troupes de la garnison, et qu'il a fort mal traité les Suisses : il leur a reproché qu'ils ne méritaient pas de porter l'habit du Roi, et d'en manger le pain. Ces propos ayant excité des murmures, il a mis l'épée à la main et a blessé un soldat : puis il s'est échappé, est monté à cheval, et s'est sauvé à Lunéville. A l'instant douze cavaliers de Mestre-de-Camp l'ont poursuivi. Dans l'intervalle, les Suisses se sont rassemblés sur la place royale, de même que la Garde Nationale et le régiment du Roi. En arrivant à Lunéville, M. de Malseigne a répandu l'alarme, une centaine de carabiniers ont été au-devant des cavaliers de Mestre-de-Camp, ont fait feu sur eux; trois ont été tués, huit faits prisonniers; un seul a échappé, et est revenu ventre à terre apporter la nouvelle de cette cruelle réception. A six heures du soir, toute la garnison et la garde nationale a marché vers Lunéville; le dimanche matin ils ont attaqué les carabiniers, en ont tué quelques-uns, et ont ramené leurs prisonniers à Nancy vers les quatre heures du soir. Le lendemain M. Malseigne a tué deux carabiniers dans Lunéville, et a pris la fuite; vingt-

1. Une personne attachée à l'Assemblée nationale a reçu deux lettres décachetées. (*Note de Marat*)

quatre carabiniers l'ont poursuivi et ramené à Nancy. Une partie de la garnison et de la garde nationale a été à sa rencontre, ils l'ont amené dans la ville sur les cinq heures du soir, et sur le champ conduit dans la prison. Le mardi matin, environ dix mille hommes de troupes, avec huit pièces de canon, ont environné la ville; à onze heures, une députation de la garnison s'est transportée vers eux, ils l'ont retenue prisonnière. A une heure, une députation de la municipalité s'est aussi rendue au camp; ils ont demandé qu'on leur livrât à l'instant le commandant et M. Malseigne, en menaçant de mettre le feu à la ville s'ils n'étaient pas remis sous une heure. Le régiment du Roi et Mestre-de-Camp les leur ont conduits au bruit de leur musique. A peine ces officiers ont-ils été livrés qu'une partie de l'armée ennemie a fait feu sur ces deux régiments. Mestre-de-Camp a riposté en se sauvant dans les villages voisins; et le régiment du Roi a regagné son quartier sans faire feu. Peu après l'armée ennemie s'est avancée jusqu'aux portes qu'elle a enfoncées à coups de canon; en renversant tout ce qui se présentait. Les Suisses ont arrêté longtemps les ennemis à la porte Saint-Louis où se sont donnés les grands coups : les bourgeois, voyant massacrer leurs frères, ont fait feu des fenêtres sur ceux qui entraient dans la ville. La garde nationale qui était à la porte Saint-Nicolas a tiré vers la place du marché un coup de canon qui a tué 23 hussards avec leurs chevaux, le feu a duré trois heures, les ennemis ont abîmé la vieille ville et une grande partie de la nouvelle. On compte 2.600 personnes tuées et 1.500 blessées, dans le nombre des morts sont 359 Suisses et 68 bourgeois de Nancy, et 400 femmes ou enfants : les ennemis ont perdu environ 1.400 hommes, tant gardes nationales que troupes de ligne, surtout des hussards; le général ennemi n'est entré dans la ville que sur la fin du massacre. Il a fait pendre sur-le-champ 22 Suisses, et rouer un. Sur les neuf heures du soir, il a fait partir le régiment du Roi, et tirer un coup de

canon après lui, sans lui avoir donné le temps de rien emporter : les femmes et les enfants ont été mis à coup de pied hors du quartier. Tout le butin a été jeté dans la rue : les malades qui étaient dans les hôpitaux ont été mis à la porte : et ce sont surtout les gardes nationales de Metz qui ont commis ces horreurs. On a arrêté une infinité de bourgeois, les prisons sont pleines : tout le monde a pris le deuil, on n'ose parler dans les rues, crainte d'être arrêté. Enfin, mon cher cousin, Nancy est perdue si Dieu ne vient à notre aide. Le récit de ces horreurs vous fera frissonner. Que serait-ce si vous en aviez été témoin?

Signé : P. MORTEL, chirurgien.

Observations de l'Ami du Peuple.

Cette relation, quoique incomplète et sans doute inexacte, a un air de bonne foi qui en impose. Si elle est vraie, comme on ne peut guère en douter, l'affaire de Nanci est une vraie Saint-Barthélemy, et Bouillé est le dernier des monstres. A la réception du barbare décret, son plan d'assassinat a bientôt été concerté. Malseigne lui a servi de boute-feu; il ne s'est transporté à Nanci que pour pousser la garnison à la révolte; et à Lunéville, que pour acharner celui des cuirassiers contre les trois régiments, et le soulever ensuite contre lui. Bouillé avait son armée d'assassins toute prête, et n'attendait que la consommation des forfaits de Malseigne, pour faire couler le sang. Si sa conduite envers des députés de la garnison est faite pour indigner, sa conduite envers les deux régiments qui lui ont remis leurs prisonniers, est faite pour révolter : elle blesse à la fois toutes les lois, l'humanité, la bonne foi, l'honneur. Elle ravale son infâme auteur au-dessous des cannibales. Que les scélérats qui ont commis ce monstre pour allumer la guerre civile, soudoient mille plumes vénales, qui ré-

pandent l'imposture de toutes parts; ils ne l'empêcheront pas de périr enfin par un supplice infamant, aussitôt que la vérité se sera fait jour.

Mais voici d'autres horreurs dont il est accusé.

« De Pont-à-Mousson, ce 4 septembre 1790.

« Vous rappelez-vous, monsieur, que M. Bouillé avait annoncé qu'il allait rassembler toutes les forces du département de la Meurthe, montant à 15.000 gardes nationaux. Vous rappelez-vous qu'il avait aussi annoncé de la résistance de la part des soldats citoyens. Sachez donc qu'elle a été si grande qu'il a pu à peine trouver 600 volontaires qui aient consenti à marcher. Qu'a fait l'honnête homme, il a fait endosser secrètement l'habit national (dont on prétend qu'il a des magasins, comme tous les autres commandants de place), à sept cents scélérats tirés des régiments étrangers : il les a fait marcher sous quatre chevaliers de Saint-Louis qui servent dans la garde de Metz, et ce sont eux qui ont massacré Château-Vieux et les bourgeois de Nanci. Enfin, sachez que les aristocrates de Nanci, les avocats, les robins et surtout les abbés, tiraient des fenêtres sur les Suisses et sur le peuple. »

Cette lettre est parvenue à l'Ami du Peuple par un négociant qui arrive de Verdun. Je ne garantirai point la vérité des exécrations qui y sont rapportées; mais elles sont si conformes aux desseins de notre ministère, et au caractère atroce de Bouillé, qu'on a peine à se défendre d'y ajouter foi. J'en inserrerai (*sic*) donc l'indispensable nécessité d'envoyer à Nanci des députés patriotes, ou même de faire venir à Paris des députés des trois régiments et de la commune de Nancy, pour tirer la chose au clair, par-devant un tribunal de justice, tenu à la face des cieux et de la terre : car si les choses se sont passées comme on a trop lieu de le craindre, et si Bouillé a été l'agresseur; n'en doutez

pas, citoyens, cette affaire-ci est le commencement d'un projet de contre-révolution, et le salut de la patrie exige que ses auteurs soient exterminés jusqu'au dernier.

Lettre à l'Ami du Peuple.

Je dois vous faire part, monsieur, de quelques mots qui se sont dits, hier, dans un cercle aristocratique. En parlant du peu de fond que l'on peut faire sur les relations que l'on a de l'affaire de Nancy, qu'il était bien étonnant que l'on ne sût pas encore de quel côté les premiers coups de fusil étaient partis. — Cela est très douteux, dit un chevalier de Saint-Louis, et c'est ce que M. Bouillé attendait. Ce mot m'a frappé; il m'a fait naître une foule de réflexions, et je suis sûr que vous trouverez le mot de l'énigme.

Une observation bien importante que je fais depuis quelques jours, c'est que l'on voit bien peu d'uniformes aux promenades publiques. Cela fait qu'on reconnaît plus aisément ceux qui les portent; et je puis vous assurer y avoir distingué des hommes attachés à l'ancienne police. On m'a certifié que le sieur Bailly leur avait donné des brevets de capitaine à la suite de l'état-major. Dès lors je ne serais plus surpris de la manière dont ils exercent l'espionnage dans les endroits publics, et de l'effronterie avec laquelle ils arrêtent les honnêtes gens. Ce qui me confond, c'est que la garde nationale souffre impunément dans son sein des scélérats de cette espèce, qui déshonorent un habit fait pour être respecté, c'est que tous les bons citoyens ne se fédèrent pas pour se défendre contre l'oppression de ces coquins.

Signé : VAILLANT,

Sergent des Invalides, à l'hôtel.

Nouvelle alarmante.

Depuis huit à dix jours, il se tient à l'hôtel de l'ambassadeur d'Espagne des assemblées nocturnes entre onze heures et minuit. On a reconnu à leur descente de voiture, la Tour-du-Pin et Vaudreuil. Afin de dérouter les curieux, ils entrent par la petite porte, à l'autre extrémité de la grille de fer.

O citoyens, vous dormirez donc toujours.

MARAT, *l'Ami du Peuple*[1].

1. Quelques jours après, le 18 septembre, Marat publiait encore, sur les massacres de Nancy, une nouvelle brochure intitulée : *Relation authentique de ce qui s'est passé à Nancy, adressée aux députés du régiment du roi, à l'Assemblée nationale, par leurs camarades. Observations de l'Ami du Peuple* (In-8° de 14 p.).

LES CHARLATANS MODERNES

(*Septembre* 1791)

Marat a raconté lui-même, notamment dans une lettre à son ami Roume de Saint-Laurent, le 20 novembre 1783[1], la guerre acharnée que lui firent les savants de son temps. D'où venait cette hostilité? Marat en donne plusieurs raisons. La première, c'est, à l'en croire, la nature et la portée de ses expériences sur la lumière et sur le feu, qui ne tendaient à rien moins qu'à détruire des théories admises sans conteste. « Admettre la vérité de mes expériences, dit-il, c'était reconnaître qu'ils [les académiciens] avaient travaillé pendant quarante ans sur de faux principes, aveu qui regardait particulièrement la classe des géomètres et des astronomes; aussi forma-t-elle contre moi une terrible cabale[2]. » Une seconde raison, c'est que l'Académie des Sciences avait été profondément blessée de la réponse de Marat à une démarche qui tendait à le faire entrer dans le sein de l'Académie. Marat avait répondu qu'il « ne s'était pas encore consulté sur cet article », réponse qui fut interprétée comme un refus dédaigneux.

Quoi qu'il en soit, un fait demeure certain : c'est que l'Académie des Sciences, et la plupart des autres savants, firent sur les travaux de Marat un silence systématique. Celui-ci en conçut un ressentiment qui ne s'apaisa jamais. Le pamphlet

1. *La Correspondance de Marat*, pp. 23 et sq.
2. *Ibid.*, p. 31.

qu'il publia, en 1791, sous le titre *Les Charlatans modernes*, était, il le dit lui-même, écrit depuis longtemps. Quand, dans sa séance du 14 août 1790, l'Assemblée nationale manifesta l'intention de s'occuper de la réforme des Académies, Marat publia, dans *L'Ami du Peuple* du 17 août, quelques fragments de son manuscrit resté encore inédit. Enfin, le 9 septembre 1791, *L'Ami du Peuple* annonçait, pour le lendemain, la publication d'une brochure intitulée : *Les Charlatans modernes, ou Lettres sur le Charlatanisme académique, publiées par M. Marat, l'ami du peuple*[1].

Notice de l'éditeur

Ces lettres n'étaient pas destinées à voir le jour; et sans doute elles seraient encore déposées au sein de l'amitié, si la mort n'avait enlevé leurs auteurs.

Elles contiennent des faits piquans dont la malignité abusera peut-être : je me serais fait une loi de les supprimer, s'ils n'étaient étroitement liés à beaucoup d'autres qu'il importe au public de connaître.

Quoiqu'écrites depuis quelques années, elles n'en sont pas moins nouvelles. Le sort des sociétés littéraires, dont l'Assemblée nationale va s'occuper, ajoute encore à leur intérêt.

Qu'on ne me demande pas qui a tenu la plume; c'est un secret que je garderai toujours, l'honneur m'en fait un devoir. Dans un siècle qu'on nomme celui de la philosophie, et au milieu d'une nation que se dit libre, croira-t-on que c'est un crime de dévoiler le charlatanisme académique, et d'éloigner l'époque de la barbarie, que les adeptes en crédit s'efforcent de ramener!

1. Une broch. in-8° de 40 p.; s.l., De l'imprimerie de Marat; 1791 avec cette épigraphe : *Facit indignatio versum.* Juven., *Satyr.* I.

Lettre première

On répète de toutes parts que ce siècle est celui de la philosophie; mais, cher Camille, quel contraste entre nos prétentions ridicules et notre stupide crédulité! Jamais on n'entendit tant vanter nos lumières, et jamais on ne vit tant de visionnaires, tant de dupes. Depuis plusieurs années, le peuple de tous les rangs ne court-il pas, à l'envi, après d'effrontés jongleurs, ne se fait-il pas gloire de s'attacher à leur char?

En dépit des philosophes de nos jours, non, il n'est point de progrès pour la raison humaine : l'expérience des pères est perdue pour leurs fils; et chaque individu, partant toujours du même point d'ignorance, ne s'instruit qu'à ses dépens.

Dans les classes inférieures de la société, les connaissances se bornent à quelques procédés mécaniques et aux moyens de se tirer de la misère.

Dans la classe mitoyenne, elles se rapportent à quelque profession, quelqu'art, quelque science, et aux moyens de prendre ses avantages avec adresse.

Dans les classes supérieures, elles ont pour objet l'art de plaire, de parvenir, de jouir, pour ne rien dire de l'art des expédiens.

Ainsi, dans tous ces classes, l'éducation tend presque uniquement à exercer les organes, à cultiver la mémoire, à étouffer le naturel, ou à former l'âme à la dissimulation, à l'astuce, à l'intrigue.

Restent donc ceux en qui les lumières semblent concentrées, et qui s'érigent en précepteurs du genre humain : mais pour un sage, que d'hommes vains et superficiels!

Que sera-ce d'une nation légère, chez laquelle les prétentions tiennent lieu de mérite; chez laquelle l'esprit dis-

pense de jugement? A peine quelque préjugé est-il détruit par le tems, qu'on le voit remplacé par d'autres. Qu'y avons-nous gagné? Nous ne croyons plus en Dieu; mais nous croyons au diable : nous nous moquons des martyrs, et nous révérons les magiciens; nous rions des mystères, et nous redoutons les prestiges; nous jouons les esprits forts, et nous sommes des illuminés.

Après cela, est-il étrange que le public soit la dupe éternelle des imposteurs? N'en doutons point; telle est sa sottise, que, pour le prendre sans cesse au piège, il suffit d'en changer le nom. Pour favoriser les succès de l'imposture, à ces vices d'éducation se joignent quelquefois des causes accidentelles. Si on recherchait avec soin celle de la crédulité, qui déshonore la génération présente, peut-être la trouverait-on dans la préférence marquée que les sciences ont obtenue sur la littérature. Celle-ci, s'efforçant d'instruire et de plaire, cherche à parler au cœur et à la raison : celles-là, ne voulant qu'endoctriner, disposent à l'amour du merveilleux. L'étude de la nature, si simple dans ses moyens, si féconde dans ses résultats, offre une infinité de phénomènes surprenans, qu'il n'est pas aisé d'éclaircir : ne pouvant les ramener à des causes naturelles, on leur en suppose de merveilleuses, et si les hommes ne peuvent pour toujours se défendre de cet écueil, que feront des écrivains médiocres, et cette foule d'écrivains ignares qui ne cessent de barbouiller du papier, sur la physique, l'histoire naturelle, la chimie? Crois-moi, Camille, les savants ont si souvent gâté le jugement des amateurs, en les accoutumant au merveilleux et à un jargon vide de sens, que c'est à qui l'emportera en stupidité; et par une suite nécessaire de cette malheureuse disposition d'esprit, plus un ouvrage est inintelligible, plus il est en possession de plaire.

On objectera peut-être que Mesmer et Cagliostro ont trouvé plusieurs suppôts dans l'Académie française et n'en ont pas trouvé un seul dans l'Académie des sciences. Mais

on ne fait pas attention que l'Académie des sciences compte au nombre de ses membres les médecins les plus accrédités de la capitale : et tu conçois ce que peut la jalousie de métier : on ne fait pas attention non plus que l'Académie des sciences est composée d'adeptes de tout genre; et tu conçois ce que peut la crainte d'être éclipsé. On ne fait pas attention encore que les membres de l'Académie française, qui se sont rangés sous les étendards de nos jongleurs, sont eux-mêmes de grands magiciens : le plus zélé disciple de Mesmer est un enchanteur de cour; et la plus triste victime de Cagliostro est un prélat qui a travaillé au grand œuvre. Enfin on ne fait pas attention que tous les enthousiastes qui ont pris la plume se sont efforcés de faire passer les prestiges du Mesmérisme à la faveur des prodiges de la nature : c'est de l'émanation de la lumière des astres radieux qu'ils ont conclu l'influence des planètes sur les corps sublunaires; et c'est de l'action invisible de l'aimant qu'ils ont conclu la réalité du magnétisme animal.

Ainsi, l'étude des sciences, qui procure si rarement de vraies lumières, traîne presque toujours à sa suite la crédulité et la superstition; preuve évidente qu'elle ne convient pas à la multitude.

Mais ce n'est pas de Mesmer et de Cagliostro, que tu veux être entretenu; leur règne est fini, et ils sont presque oubliés : c'est d'une autre espèce de charlatans, toujours au milieu de nous, courant les cercles, encensés par les trompettes de la renommée, engraissés par le gouvernement, et dévorant, dans l'oisiveté et les plaisirs, la substance du malheureux artisan, du pauvre laboureur.

Lettre II

Tu n'es pas du nombre de ces frivoles déclamateurs, qui se récrient sans cesse contre le goût des siècles passés pour les sciences spéculatives. Mais, cher Camille, si tu prends la peine d'examiner cette foule d'opinions erronées et absurdes qui déparent les sciences exactes elles-mêmes ; ces rêveries publiées tour à tour sur l'histoire naturelle, la chimie, la physique ; cette foule de systèmes qui s'entre-détruisent réciproquement : tu seras surpris de la confiance de ces Messieurs dans les lumières du siècle, et des compliments sans fin qu'ils se font sur les progrès de la raison, sur le règne de la vérité. Peut-être seras-tu tenté de croire qu'il y a moins d'erreurs, moins de sottises dans les romans mystiques des Scot et des Malebranche, que dans les romans scientifiques des Wilcke, des Scheele[1], des Crawfort[2], des Kerwan, des Volta, des Lavoisier, etc.

La manie des systèmes s'est également emparée de tous les savants; mais elle ne donne pas la même allure aux chimistes et aux physiciens. Tandis que les derniers s'efforcent de ramener à un seul agent tous les phénomènes de la nature, les premiers multiplient ces agents à l'infini ; ils prennent pour principes simples les résultats de la résolution des mixtes, et comme ces résultats varient avec les substances qui les ont fournis, ils en font des éléments différents. A quel nombre prodigieux n'ont-ils pas porté les acides, et à quel nombre prodigieux ne portent-ils pas les gaz aériformes?

Si tu parcours la multitude des volumes publiés depuis

1. Scheele (Charles-Guillaume), chimiste suédois (1742-1786).
2. Crawford (Adair), médecin et chimiste anglais (1749-1795).

quinze ans sur ces gaz, tu y chercheras vainement des expériences saillantes; mais tu y verras dix mille petits faits qu'ils ont retournés de toutes les manières, et dont ils ont presque toujours tiré des inductions contradictoires.

D'ailleurs, dans leurs écrits, pas un principe lumineux, pas une loi certaine, pas une conséquence exacte, pas un phénomène bien vu. Aussi leurs sublimes découvertes se réduisent-elles à confondre tous les êtres, et à replonger dans les ténèbres les matières les mieux éclaircies.

La foule des littérateurs qui barbouillent du papier n'est peut-être pas moins formidable : mais leur manie est presque sans conséquence pour le gros des lecteurs, dont le bon sens et un certain goût naturel suffisent pour garantir de la séduction : au lieu qu'en fait de sciences, tout lecteur qui n'est pas profondément instruit, est fait pour être dupe. Au demeurant, je ne sais si l'on peut se flatter de voir jamais les sciences fixées; d'un côté, les phénomènes nouveaux; de l'autre côté, l'amour-propre des auteurs, doivent faire innover sans cesse. Il en est des sciences comme des modes, elles éprouvent de perpétuelles révolutions. Nous nous occupons aujourd'hui à réchauffer les idées occultes des scholastiques; et après bien des siècles de recherches, nous voilà enfin ramenés au point d'où nous sommes partis.

Lettre III

Ce serait un beau spectacle, que celui d'une société de sages, unis par les liens de l'estime et de l'amitié, cultivant de concert les sciences, accueillant les vérités nouvelles, propageant les découvertes utiles; conservant le dépôt des connaissances certaines, consacrant à la patrie

le fruit de leurs travaux; tous animés du même zèle, tous heureux du bien qu'ils auraient fait!

On applique aux compagnies savantes ce touchant tableau; j'en cherche partout le modèle, et ne le trouve nulle part. Je ne sais si pour notre repos l'illusion d'un esprit borné à qui l'ignorance rend tout croyable, ne serait pas à préférer cent fois à cette vue saine et ferme d'un esprit éclairé à qui rien n'en impose : mais est-on le maître de sa façon de voir? Que te dirai-je? l'image d'un bien qui n'est pas me fait doublement sentir le mal qui est, et la perte des avantages dont nous sommes privés.

Tu es étonné de cette légion de savants, vrais ou faux, que le gouvernement entretient à grands frais, et du peu de progrès que les sciences font parmi nous. Tu ne conçois pas que la seule académie de Paris, qui jamais ne fit rien pour l'honneur de la nation, coûte annuellement dix fois plus à l'Etat que tous les grands hommes qui illustrèrent le règne de Louis XIV. Tu te récries que l'on accumule sur la tête d'un académicien oisif, plusieurs pensions, dont une seule suffirait à l'entretien d'un homme de lettres laborieux. Tu t'indignes de ce que, pour gorger ces gens-là, on crée même en leur faveur des charges sans emploi[1], et qu'on y attache de gros honoraires. Enfin, tu gémis de ce qu'on arrache le pain à des malheureux, pour le donner à des saltimbanques, tels qu'un Charles[2], un Pilastre[3], un Blanchard[4], ou à des vils intrigants, tels qu'un More-

1. Telle est celle, par exemple, d'historiographe de France, de garde-ateliers des arts, etc. (*Note de Marat*)

2. Charles (Jacques-Alexandre-César), physicien (1746-1823). En décembre 1783, il avait été gratifié d'une pension de 2.000 livres. (Sur les démêlés de Charles avec Marat, cf. *La Correspondance de Marat*, pp. 14-16.).

3. Il s'agit de l'aéronaute Pilâtre de Rozier (1756-1785) qui reçut une pension de 2.000 livres après l'ascension qu'il fit à Versailles, le 24 juin 1784.

4. Blanchard (François), aéronaute (1738-1809). Après sa tra-

let[1], un Faujas[2], un Moreau[3], et tu as très-fort raison.

A quoi bon, demandes-tu ensuite, cette multitude d'académies dont le royaume fourmille, et qu'ont-elles fait jusqu'ici pour justifier leur institution? Ne confonds pas, de grâce, les académies de provinces avec les académies de la capitale. Les premières sont des associations formées par la vanité de petits importants qui cherchaient à jouer un rôle, et par l'ennui de petits amateurs qui ne savaient comment tuer le tems. Mais les dernières sont des enfants de l'orgueil des ministres de nos rois. De graves politiques les ont regardées comme des excroissances nécessaires dans un grand empire, ne fût-ce que pour servir au faste du monarque. J'aurais moins de peine à être de leur avis, si ces excroissances de la tête ne contribuaient pas à exténuer tout le corps.

Mais les abus dont tu te plains ne sont pas les seuls. De toutes ces sociétés instituées pour perfectionner les connaissances humaines, sache qu'il n'en est pas une seule qui aille au but de son institution, pas une seule qui n'ait une marche opposée. Sans doute, les efforts des savants, qui travaillent au bien de la société, ne doivent pas rester sans récompense : mais pour apprécier leur mérite, il faut des connaissances qu'un ministre n'a point, et ne doit point avoir. Pour répandre avec discernement les grâces du prince, la seule règle à suivre serait de ne les accorder qu'à ceux dont les travaux ont procuré quelque avantage

versée de la Manche en ballon, en 1785, il reçut un don de 12.000 livres et une rente de 1.200 livres.

1. Morellet (André), homme de lettres et économiste (1727-1819). Après son intervention auprès de lord Shelbrune, son ami, pour assurer la paix entre l'Angleterre et la France, il reçut une pension royale de 4.000 livres.

2. Faujas de Saint-Fond (Barthélemy), géologue (1741-1819), adjoint au Muséum, puis commissaire du roi pour les mines.

3. Moreau de la Rochette (François-Thomas), agronome (1720-1791), inspecteur général des pépinières royales.

réel à la nation : encore ces grâces doivent-elles surtout consister en distinctions glorieuses, monnaie qui n'épuise pas l'Etat, et qui a tant de prix aux yeux des belles âmes, quand on sait en être avare.

Sois-en sûr : un simple cordon blanc avec une flamme couleur de feu, surmontée de ces mots AU GÉNIE dont on décorerait de trois en trois ans le savant qui l'aurait le mieux mérité, opérerait plus de prodiges en France que tout l'or du monde. Mais enfin, s'il est indispensable qu'un savant ait de quoi vivre et de quoi travailler, que sa pension ne s'étende qu'au simple nécessaire, et qu'une petite somme une fois payée, le mette en état de se procurer les instrumens dont il a besoin. Lui donner davantage c'est manquer le but; c'est éteindre les talents, au lieu de les encourager.

Tu te récries contre le traitement des gens de lettres; que serait-ce si tu parlais des dons immenses faits aux intrigants de toute espèce, aux sangsues de la cour? Il serait à souhaiter pour le bonheur des nations, que les rois partageassent tes sentiments. Ils frémiraient en réfléchissant aux suites funestes de ces profusions[1] scandaleuses qui ne se font jamais qu'aux dépens d'une foule de malheureux, sur lesquels pèsent toutes les charges de l'Etat. Dix mille livres, oui, dix mille livres prodiguées à un seul individu, jettent dans le désespoir vingt pères de famille, qu'elles forcent d'abandonner la charrue, et d'aller attendre le passant au coin d'un bois, pour avoir un morceau de pain à donner à leurs enfants.

Au reste, on a grand soin de donner le change au public sur le traitement de nos académiciens; car ce n'est pas aux talents, comme on voudrait le faire croire, que toutes les grâces s'accordent : ils ne sont tout au plus que le prétexte dont on se sert pour les solliciter. Le gouvernement

1. Il faut espérer que ces objets de dépense publique deviendront un objet de réforme. (*Note de Marat*)

s'occupe fort peu des sciences, moins encore de la manière de les encourager : que de fats lettrés se bouffissent en parlant des emplois qu'ils occupent, dont le monarque n'entendit jamais le nom !

Eh ! qui ignore que les faveurs dont on comble ces intrigants, ont presque toujours leur source dans les petites passions d'un ministre sans pudeur, toujours prêt à les satisfaire aux dépens du trésor public. Nouveaux Arétins, on enchaîne quelquefois leur plume, ou on fait mouvoir leur langue, je le sais : mais combien doivent leur fortune au petit manège de leurs chastes moitiés?[1] Si tu en voulais des exemples, je t'en citerais plus de quatre.

Enfin, il semble que le public, par ses sots préjugés, soit de moitié avec le gouvernement pour éteindre dans le cœur des académiciens jusqu'à l'envie de se distinguer. Et de fait, quel motif les porterait à consacrer leurs veilles au travail? La gloire? Elle n'est pas faite pour leurs petites âmes. — Le désir d'être considérés? Mais peu leur importe de s'attirer la considération à titre de savants, s'ils en jouissent déjà à titre d'académiciens; et s'ils obtiennent, par leur manège, des honneurs qui ne devraient être la récompense que des talents et du génie.

1. Au nombre des pensions de Suart, il en est une de 8.000 livres attachée à la censure du *Journal de Paris*. Ne voilà-t-il pas 8.000 livres bien gagnées ?

L'histoire porte que Laplace, ébloui des succès de Suart et de Marmontel, s'était épuisé en calculs pour en deviner la cause : lorsqu'on lui fit enfin remarquer qu'ils avaient l'un et l'autre de très jolies femmes ; recette dont il s'est empressé de faire usage. Si elle ne lui réussit pas, ce n'est pas faute d'envie de bien faire : c'est que le bon temps est passé. (*Note de Marat*)

Lettre IV

Tu connais fort bien, dis-tu, qu'il n'est aucune académie qui aille au but de son institution; mais tu ne vois pas également qu'elles aient toutes une marche opposée. Je ne vois pas, à mon tour, ce qui t'arrête.

Tu conviendras, cher Camille, que donner aux académiciens au delà du nécessaire, c'est leur donner le désir de jouir: c'est leur inspirer le goût de la dissipation; c'est en faire des fainéants, des parasites, des piliers de théâtre[1].

Trop heureux encore, si la plupart de ces Messieurs se bornaient à ne rien faire; mais comme il faut bien qu'ils aient l'air de faire quelque chose, ils se mettent de temps en temps à barbouiller du papier. Ainsi, au lieu de nous

1. Ils se lèvent fort tard : leur matinée est employée à déjeuner, à lire le *Journal de Paris*, à recevoir des visites et à en rendre. Ils dînent en ville : au sortir de table, ils vont au spectacle, puis à quelque petit souper; et s'ils ont pu disposer de quelques moments de loisir, ils l'ont mis à charger leur mémoire des nouvelles du temps pour fournir à leur bavardage. Voilà presque d'un bout de l'année à l'autre leur vie de chaque jour.

J'en connais trois qui ne désemparent pas des spectacles : on les voit aux Français, aux Italiens, à l'Opéra : on les voit aux Variétés, aux Beaujolais, chez Audinot, chez Nicolet, aux Elèves.

J'en connais un autre, à la voix pateline, dont l'étude constante est de faire sa cour aux contrôleurs des finances. Bien lui en a pris, il a voiture, jolie maîtresse et petite maison, défrayées par le public. Grâce aux profusions du ministre, il n'est plus occupé qu'à faire le galantin, à imaginer des embellissements et à cultiver des fleurs. Pourquoi ces Messieurs ne s'amuseraient-ils pas comme les autres? dira sans doute quelqu'un. J'y consens, pourvu que ce ne soit pas à nos dépens. Au surplus, la vie d'un homme de lettres ne s'allie pas avec les amusements du monde : or, quand on l'a embrassée, il faut en remplir les devoirs, et ne pas se contenter de prendre le nom de savant, pour escroquer les bienfaits du prince, ou plutôt le pain des pauvres. (*Note de Marat*)

instruire, ils nous ennuient et nous égarent, si même ils ne nous plongent dans un abîme d'erreurs, plus funestes cent fois que l'ignorance dont ils prétendent nous tirer. La preuve en est facile : mais il faut la développer.

Qui en doute? Les sciences ne font des progrès que par les recherches de quelques hommes isolés, que le ciel daigne de temps en temps accorder à la terre, car la multitude de ceux qui s'en mêlent leur nuit bien plus qu'elle ne les sert : d'abord ils n'éclaircissent rien, puis ils embrouillent tout, ils confondent tout; et quand on parviendrait à se mettre à couvert de leurs erreurs, le temps employé à lire leurs tristes productions n'est-il pas irrévocablement perdu pour l'étude de la nature? A peine la vie entière suffirait-elle à la lecture des différentes collections académiques ; si toutefois l'ennui qu'elles inspirent laisse le courage de les parcourir. Après cela, qu'attendre de ces doctes sociétés, dont le nombre, en tout pays, paraît s'accroître chaque jour?

Par quelle fatalité, cher Camille, n'en retire-t-on aucun des avantages qu'on semblait s'en promettre? Tu le sais, il règne dans la culture des sciences un désordre trop peu senti, mais trop général pour ne pas s'opposer à leur avancement commun : celui d'être presque toujours cultivées séparément. Or, tant que le physicien, le chimiste, le mathématicien, l'astronome, le métaphysicien, l'anatomiste, etc., travailleront chacun de leur côté, les sciences ne feront jamais un corps de doctrine complet.

Sans doute rien ne leur ferait faire des progrès plus rapides que les efforts réunis d'un grand nombre de savants : mais faut-il beaucoup de sagacité pour sentir que des hommes aussi bornés que le sont ceux du vulgaire académique, presque tous circonscrits à un petit cercle d'idées, peu doués de l'esprit d'observation, méconnaissant l'art des expériences, et s'essayant sans cesse sur des sujets rebattus, ne peuvent rien pour l'avancement de nos connaissances. Au surplus, qu'on ne s'y trompe pas, il n'est de vraie réunion de lumières qu'entre hommes qui cultivent

les mêmes branches : et un chimiste, un géomètre, un mécanicien, seront toujours des êtres isolés, lors même que leurs trois têtes seraient réunies sous un seul bonnet. Il suit de là que les différentes classes qui composent une académie, n'ont rien de commun entre elles, et que leurs connaissances ne sont pas plus concentrées dans le corps, que si chacune était transportée dans un autre monde ; je le répète, il n'est point de vraie réunion de lumières, tant que les sciences qui se prêtent de mutuels secours, sont cultivées séparément : pour les réunir, il n'est donc qu'un moyen, c'est d'être cultivées par la même tête. En convenant que les associations académiques ne peuvent rien pour les progrès des lumières qui résultent du concours des différentes sciences, on inférera sans doute que chaque science du moins doit beaucoup gagner par la réunion des membres qui la cultivent, et que c'est avec sagesse que les sociétés savantes se sont partagées en différentes classes pour cultiver séparément chaque branche. Mais pour qu'une science gagnât quelque chose au concours des membres qui la cultivent, il faudrait qu'ils concourussent de bonne foi à l'étendre. Le supposer, c'est leur faire plus d'honneur qu'ils ne méritent. Rien ne les porte à ces concours, ou plutôt tout les éloigne : éloignement qui a son principe dans le cœur même de l'homme. Ainsi loin de travailler à finir ce qu'un autre a commencé, chacun s'isole et recommence l'ouvrage ; il n'est pas jusqu'au plus piètre auteur qui ne soit jaloux de ses piteuses productions, et comme il ne s'agit plus que de n'être pas confondu dans la foule, au lieu de chercher à mieux faire que les autres, on se contente de faire différemment. Manie funeste, devenue la source intarissable de ce déluge d'écrits futiles et ridicules, dont nous sommes inondés, et qui finiront par nous ramener à la barbarie.

Voilà des défauts essentiels de toute association nombreuse, parce qu'ils tiennent à l'ignorance de la multitude : en voici qui découlent de ses penchants.

Il en est des sciences comme de la vertu, rarement les aime-t-on pour elles-mêmes; et de fait, elles n'ont rien d'assez attrayant pour séduire, pour inspirer un goût soutenu, et le tourner en passion : aussi n'y a-t-il guère que les avantages qu'on en retire qui puissent engager à les cultiver.

Ces avantages dérivent de l'estime attachée aux succès. On croirait d'abord qu'ils se bornent à la gloire ; mais ils s'étendent à la fortune : or, si toutes deux ont des charmes, la première seule, faite pour transporter les grands hommes, touche assez peu les auteurs de nos jours. Tu l'as dit, il est rare que les hommes de génie courent après la fortune ; n'aspirant qu'à la gloire, ils tremblent que ce cher objet de leurs vœux ne leur échappe, et ils sacrifient leurs jours à s'en rendre dignes. Sans jalousie, sans intrigue, sans manège, ils ne songent pas même à répandre leurs ouvrages, à propager leurs découvertes : mais les petits auteurs, qui n'ont rien à perdre, tirent parti de tout ; sentant qu'ils n'ont aucun droit à la gloire, ils se bornent à faire du bruit pour accrocher de l'argent ; ainsi, non contents de ne mettre au jour que des erreurs ou des sottises, ils travaillent encore à empêcher que la lumière ne perce, et ils passent leur vie à faire préconiser leurs tristes productions ou à dénigrer celles des autres. Ainsi, quoique les penchants du cœur humain soient au fond les mêmes, la mesure des talents met une prodigieuse différence entre les hommes. Dans ceux à qui la nature a prodigué ses dons, les inclinations les plus nobles, l'élévation d'âme, la simplicité de mœurs, la droiture, la franchise, naissent du besoin de la gloire. Dans ceux pour qui elle a été avare de ses dons, les penchants les plus vils naissent de l'amour de l'or ; et le déguisement, l'hypocrisie, l'astuce, le charlatanisme, tristes filles de la nécessité, se sentent de leur basse origine.

Qu'en conclure ? Que les récompenses pécuniaires dont on comble aujourd'hui les académiciens, n'ont pas peu contribué à multiplier les mauvais auteurs, à en faire des intrigants.

Lettre V

Autrefois les charlatans lettrés ne connaissaient d'autre moyen de nuire à leurs adversaires que la satyre; ils déchiraient sans ménagement les écrits qui les chagrinaient: l'attaque nécessitait la défense, et du choc des opinions jaillissait souvent la vérité. Ainsi l'envie tournait presque toujours au profit des lumières.

Aujourd'hui, cher Camille, les auteurs, plus adroits, se gardent bien d'attaquer les productions qui leur font ombrage; ils savent que ce serait fixer sur elles l'attention du public; ils se contentent donc de les faire annoncer avec dédain dans les journaux, ou d'empêcher qu'elles n'y soient annoncées. Tel est le charlatanisme des académiciens modernes.

Mais quand ces MM. seraient aussi délicats qu'ils le sont peu, ils ne seraient guère moins persécuteurs : par cela seul qu'ils manquent de génie, par cela seul qu'ils sont vains.

Quoique toujours partagés d'opinions, ils n'en sont pas moins jaloux à défendre leurs systèmes particuliers. Comme ils ne se maintiennent en crédit qu'avec peine, plus ils sont pauvres, plus ils sont attachés au peu qu'ils ont; les éclipser, c'est attenter à leur existence : le moyen qu'ils ne s'irritent pas contre tout ce qui blesse leur amour-propre, et qu'ils ne se réunissent pas contre tous ceux qui osent douter de leur infaillibilité ! Aussi les académies sont-elles toujours prêtes à s'élever contre les innovations, et à faire une guerre sourde aux découvertes brillantes : au lieu d'être le refuge des vérités nouvelles, elles deviennent l'asile des vieux préjugés; et tel est ce vice inextricable de leur organisation, qu'il n'est rien qu'elles ne mettent en usage pour s'opposer au triomphe des réformateurs.

Malgré ce désordre général, le mal ne serait pas sans

remède, si la critique, cet art précieux d'apprécier les productions scientifiques, continuait de nous éclairer. Mais depuis longtemps elle a disparu du milieu de nous ; et les Ménage, les Le Clerc, les Bayle, etc., ne sont guère remplacés que par de vils folliculaires qui trafiquent sans pudeur de leurs injures ou de leurs éloges : or, qui ignore leur asservissement à tout ce qui s'appelle académie ?

Quant à la littérature, le charlatanisme, je le sais, n'a pas si beau jeu ; du moins, le règne de l'erreur est-il de plus courte durée ; les mauvais ouvrages tombent presque toujours d'eux-mêmes et les ouvrages médiocres sont bientôt réduits à leur juste valeur, malgré les efforts des intrigants intéressés à les préconiser : car le public a toujours assez de lumières pour les juger par lui-même, et c'est là un des grands avantages du littérateur sur le savant.

L'artiste est encore plus favorisé. Dans les arts il semble qu'il ne faut que des yeux : le beau frappe l'homme même le plus borné ; sensible à ce qui lui plaît, il laisse éclater les impressions qu'il éprouve, et il applaudit avec transport au talent qui les lui procure.

Mais en fait de sciences, le public est aveugle, sourd et muet. Ne pouvant s'en rapporter à lui-même, il n'est que l'écho des faux oracles qu'on lui dicte : car c'est le sort du novateur de n'avoir pour juge que ses adversaires. Aussi les savants ne se corrigent-ils de rien ; dans le temps même qu'ils déplorent la persécution exercée contre un grand homme, ils la renouvellent contre un autre.

Tel a été, tel est, et tel sera toujours le sort des hommes de génie qui ont devancé leur siècle, de déplorer toute la vie l'aveuglement de la génération présente, et de n'obtenir justice que des générations futures[1].

1. Qnoiqu'on ait très bien démontré dans ces derniers temps plusieurs erreurs de Newton en optique, on les prêchera sans doute encore pendant un siècle dans les collèges, et je n'en suis pas surpris ; mais qu'au lycée, établissement qui ne peut se sou-

De ces associations d'hommes vains et bornés, que doit-il donc résulter dans un pays où la presse n'est pas libre, où l'intrigue tient lieu de talents, et où le gouvernement, peu accoutumé à rechercher le mérite, n'est pas même en état de le distinguer ? La décadence des lettres et le bouleversement des sciences. Je ne crains pas de le dire, si les choses continuent sur le même pied, nos arrière-neveux ne pourront pas s'enorgueillir d'un seul auteur qui sache lire.

Lettre VI

Pourquoi, diras-tu sans doute, ravaler si fort les compagnies savantes? Un avantage du moins qu'on ne peut leur contester, c'est l'encouragement qu'elles offrent au mérite.

Je sais qu'on fait sonner bien haut ces prix qu'elles distribuent chaque année, avec tant d'appareil : loin d'applaudir à cet usage, je ne connais rien de plus décourageant, de plus ridicule, de plus mal imaginé.

Ces prix sont offerts au mérite, j'en conviens ; mais ils ne sont guère accordés qu'à l'intrigue: il faudrait arriver de l'autre monde pour prétendre que les académies sont les seules associations où l'on ne connaisse pas le commérage ; quant à moi, je sais un peu à quoi m'en tenir.

Crainte qu'on ne les accusât de partialité, elles sont convenues que leurs propres membres ne pourront point concourir pour les prix qu'elles viendront à proposer; mais le diable n'y a rien perdu : car ceux d'entre eux qui ne sont pas voués à l'oisiveté, font proposer dans l'étranger la

tenir que par la recherche des nouveautés qui réunissent la solidité à l'agrément, on continue à rabâcher la doctrine de la différente réfrangibilité, de la différente réflexibilité, et toutes les opinions erronées qui en découlent; c'est ce dont je ne puis revenir d'étonnement. (*Note de Marat*)

question qui leur plaît : et comme ces confréries se tiennent toutes par la main, l'académicien de Paris se fait couronner à Berlin ou à Pétersbourg ; tandis que l'académicien de Pétersbourg ou de Berlin se fait couronner à Paris.

Que s'ils renoncent à la gloire d'auteur, ce qui leur arrive assez souvent, le mérite n'y gagne rien à les avoir pour juges : voici, cher Camille, quelques petites anecdotes qui te donneront une idée de l'intégrité de ces arbitres suprêmes des talents et du génie.

En 1779, le fils[1] d'un notaire de Paris engagea l'académie des sciences à proposer un prix sur l'indigo ; il en fit les frais, concourut, fêta ses commissaires, et se fit adjuger la couronne.

Ce fait est de notoriété publique. En voici de moins connus.

En 1783, une académie de province proposa un prix sur la culture des mûriers. Elle reçut plusieurs mémoires, très faibles, à l'exception d'un seul qui venait de Montpellier. Mais comme c'était chose arrangée entre les commissaires chargés du rapport, que la couronne serait décernée à un compère qu'ils protégeaient : que firent-ils ? la chose du monde la moins honnête, mais la plus ordinaire : ils communiquèrent le mémoire jugé digne de leurs suffrages à leur protégé : cet habile homme le fondit sans façon dans le sien, et fut proclamé vainqueur.

En 1785, une autre académie[2] de province fut engagée à

1. Quatremer. (*Note de Marat*) — Il s'agit de Denis-Bernard Quatremère-Disjonval (1754-1830), qui fut couronné par l'Académie des sciences, pour un mémoire sur l'analyse chimique de l'indigo. Mais la date donnée par Marat est erronée, et peut-être ne s'agit-il même que d'une erreur typographique. C'est en 1776 que Quatremère obtint ce prix, et, l'année suivante, en 1777, il publia le mémoire couronné, sous le titre de *Analyse et examen chimique de l'indigo*.

2. L'Académie de Lyon. (*Note de Marat*) — Marat fait certainement ici allusion à une aventure personnelle, car il prit part à ce concours, et envoya, le 27 mars 1786, un mémoire intitulé : *Sur*

proposer une question d'optique, relative au système des couleurs. La pauvre académie se trouva fort embarrassée; mais il n'y avait pas moyen de reculer. Un seul de ses membres connaissait les mots de réflexion, réfraction, réfrangibilité, rayons hétérogènes, et avait quelquefois touché à un prisme : il fut chargé du rapport. Dès lors, souverain dispensateur de la compagnie, mais peu jaloux de la gloire de ses confrères, il forma le noble projet de s'approprier la médaille : il brocha donc un mémoire où il copia tout Newton, il le mit sous un nom emprunté, fit un rapport, s'y donna mille éloges, et s'adjugea le prix. En publiant sa décision, la docte assemblée avait affecté un ton de jactance, et s'était engagée à justifier son jugement. Comme cette pièce triomphante ne paraissait point, un physicien qui avait concouru publia son mémoire, invita l'auteur couronné à en faire autant, épilogua le rapport, et prit la liberté de se moquer un peu de ses juges. Sensibles au ridicule dont il les avait couverts, ils interpellèrent leur factotum ; son petit manège fut dévoilé, et l'histoire porte qu'il en a payé la folle enchère.

Ainsi malgré toutes les précautions prises pour faire croire à leur impartialité, tu vois, cher Camille, que ces Messieurs adjugent souvent à l'ignorance la palme du savoir, sans doute pour ne pas démentir le vieux adage : SIC VOS, NON VOBIS.

Mais je veux que la cabale n'approche jamais du sanctuaire des sciences; quel attrait peuvent avoir pour un auteur délicat des récompenses distribuées par des juges ignorants, incapables le plus souvent d'entendre les ouvrages qu'ils couronnent?

les expériences que Newton donne en preuve du système de la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes, avec cette épigraphe : *Ex fumo dare lucem.* M. le professeur Lacassagne a retrouvé et identifié ce mémoire, dont le manuscrit existe encore, mais n'est point de la main de Marat.

Leurs pompeux programmes ont aussi quelquefois de quoi amuser. Je ne te dirai rien des généreux sacrifices d'une Société hollandaise, qui proposait[1] gravement un prix de 30 ducats à quiconque établirait une manufacture d'acier qui rivalisât avec celles d'Angleterre, c'est-à-dire à quiconque serait d'humeur de dépenser 300.000 livres pour gagner 100 écus.

Je ne te dirai rien non plus d'un prix de 240 livres, offert par l'Académie royale des sciences de Paris[2], à qui « construirait dans le canal de la Manche, une espèce de rade flottante, où les vaisseaux battus de la tempête pussent trouver un refuge assuré » : programme qui annonce la profondeur du jugement de la compagnie. Je ne parlerai que du prix de 12.000 livres qu'elle vient de proposer pour le perfectionnement du flintglass, et c'est assurément le plus considérable qu'aucune société savante ait jamais proposé : les sots peuvent admirer la magnificence; les sages riront de la mesquinerie. Quand on propose des recherches dispendieuses, dont la gloire ne saurait être la récompense du succès, le moins qu'on puisse faire, c'est d'indemniser des frais de l'entreprise.

Pour le même objet, les Anglais ont proposé un prix de 1.000 guinées : encore ne demandaient-ils pas le secret de l'artiste qui aurait réussi, et lui accordaient-ils un privilège exclusif pour trente années, ce qui équivalait à une espèce de fortune. Quant à nous, nous ne saurions rien faire de grand, malgré tant de sottes dépenses. Qui le croirait? Nous donnons en retraite des pensions de 60, 80, 100.000 livres à un déprédateur qui a ruiné l'Etat; et nous accordons une gratification de 300 livres à un homme de génie qui illustre la nation.

Au demeurant, ne gênons point l'industrie; donnons liberté entière aux talents; honorons le mérite; respectons

1. Feuilles de la Blancherie de 82 et 83. (*Note de Marat*)
2. *Journal de Physique* de 1782 ou 1783. (*Note de Marat*)

le génie, et nous n'aurons que faire de prix académiques pour voir de grandes choses éclore parmi nous.

Lettre VII

Tu conviens de la justesse de mes observations, et tu essaies de pallier les inconvénients; tu cherches de petits remèdes. Les Académies, dis-tu, sont encore éloignées du point de perfection dont elles seraient susceptibles, parce que le bien ne s'exécute pas comme il s'imagine : mais tu crois qu'elles y parviendront enfin, et que l'étendue de nos connaissances ne prouvera pas toujours l'abus que nous en aurons fait. Erreur, erreur, cher Camille; organisés comme ces corps le sont, seraient-ils susceptibles de réforme? Le bien qu'ils opèrent est presque nul; le mal qu'ils font est extrême; les régler est chose impossible, il faudrait les anéantir.

Tu te flattes que lorsque les princes voudront le bien de leurs peuples, ils aimeront les sciences, et qu'alors il leur sera facile de les porter au comble de la gloire en réservant leurs bienfaits aux talents distingués, au génie. — Les princes songer aux sciences! Que tu es enfant! Ah! ils ont bien d'autres occupations.

L'extension de leur autorité, les projets ambitieux, les impôts, les intrigues des cabinets, les tracasseries de leurs favoris, les vains honneurs, la chasse, les fêtes voluptueuses : voilà, voilà leur grande affaire; tout le reste n'est rien à leurs yeux.

Et quoi! diras-tu, ne fondent-ils pas à l'envi des Académies? Vraiment oui; mais une académie est pour un roi ce qu'une bibliothèque est pour un financier, un meuble à la mode dont il ignore l'usage, et partant[1] qu'il faut avoir.

1. Peut-être faut-il lire *pourtant*.

Au reste, quand il s'en trouverait quelques-uns qui songeraient à faire fleurir les sciences, ne faut-il pas y être versé soi-même pour apprécier le mérite de ceux qui les cultivent : et comment prétendre que les princes s'occupent jamais de pareils objets? Comment le désirer, tant qu'il leur reste à établir le règne de la justice, à rendre leurs peuples heureux?

D'ailleurs, quand ils auraient toutes les connaissances qu'ils n'ont pas, comment déterreraient-ils le mérite, réduits comme ils le sont à s'en rapporter là-dessus aux fripons qui les entourent, et toujours dupes des intrigants qui ont su arriver jusqu'à eux. Malgré son génie, Frédéric II ne l'a-t-il pas été toute la vie, de Voltaire, de d'Alembert, etc.? Catherine Alexiewna ne l'a-t-elle pas été de d'Alembert, de Diderot; ne l'est-elle pas encore de Marmontel, de Condorcet?

Mais Louis XIV? — Louis XIV n'était pas meilleur juge. Il savait seulement que les gens de lettres sont les trompettes de la renommée, et il voulait se faire célébrer par ceux qui avaient eux-mêmes quelque célébrité : aussi, crainte d'en oublier aucun, versa-t-il souvent ses bienfaits sur ceux qui en étaient le moins dignes. Ouvre la liste des pensions données par Colbert, tu y trouveras Cottin à côté de Boileau, Pradon à côté de Racine, Chapelier[1] y est même traité de premier poète de la nation. Toutefois c'était alors le bon temps, et pour les ministres éclairés, et pour les auteurs célèbres. Juge le beau jeu qu'ont les Pradons, les Cottins et les Chapelains d'aujourd'hui.

Laisse là les vains rêves. Tout irait bien, Camille, si la plume était réservée aux hommes de génie, aux esprits créateurs, seuls en état de faire de grandes découvertes, de créer des ouvrages originaux, de fixer les sciences et de les porter à leur point de perfection. On conclura peut-être qu'il faut en interdire l'usage à ces hommes médiocres,

1. Chapelain.

à ces ignorants qui veulent à toute force nous endoctriner; mais comme la chose est impraticable, et comme personne au monde n'a même le droit d'attenter de la sorte à leur liberté, je ne vois d'autre moyen que d'ériger un tribunal sévère d'hommes instruits et d'hommes intègres, devant lequel le beau et le bon seul trouve grâces, si tant est que de tels hommes ne soient pas eux-mêmes impossibles à trouver[1].

Je t'annonçais dans ma dernière la décadence prochaine des lettres et le bouleversement des sciences, suite infaillible de la démangeaison d'écrire et du charlatanisme des auteurs en crédit. Cher Camille, ce moment est déjà arrivé : il y a longtemps que nous n'avons plus Montesquieu, nous venons de perdre Rousseau, Buffon nous échappe. Et que nous reste-t-il aujourd'hui pour remplacer Molière, Racine, La Fontaine, Boileau, Bossuet, Fénelon? Un Marmontel, un Lemierre, un Garat, un Beaumarchais[2]!

Et ne crois pas que nous soyons plus riches en savants! A quelques novateurs près, qui viennent de paraître sur l'horizon, je n'en connais aucun qui ait du génie. TRISTES RELIQUIÆ DANAUM.

LETTRE VIII

Tu ne me laisses pas respirer avec tes questions éternelles : permets, Camille, que je te demande relâche, et que sans donner le change à ta curiosité, je la tienne quelque temps en haleine.

1. Je vois bien un autre moyen, c'est de rendre la presse libre; et peut-être le Français jouira-t-il, sous peu, de ce précieux avantage. (*Note de Marat*)

2. A voir les fatras sortis de sa plume depuis dix ans, je parierais cent contre un qu'il n'est pas l'auteur des mémoires contre Mme de Goesman. (*Note de Marat*)

Hier j'allai passer un quart-d'heure au grand club où tant de sots tiennent bureau d'esprit. J'y trouvai une nombreuse compagnie, divisée en petits pelotons; je m'approchai d'une croisée où siégeait le plus bruyant. Apprenez, Monsieur, que j'ai l'honneur d'être de l'Académie des sciences, disait (en ajustant sa perruque) un vieillard vêtu de noir. — Hé! que prétendez-vous en conclure, lui répondit un jeune homme, en relevant sa culotte; que vous êtes infaillible, sans doute? Mais apprenez à votre tour que, loin de croire à l'infaillibilité de l'Académie, je ne crois ni à ses lumières, ni à sa judiciaire. Qu'il y ait encore dans ce bas monde des hommes instruits, judicieux. profonds, des génies créateurs, des sages; c'est ce que l'on ne saurait nier, sans un peu d'humeur; mais ils sont très clairsemés comme ils le furent de tout temps; et à coup sûr on ne les ira point chercher dans votre corps. — Bravo, bravo! s'écria d'une voix glapissante un ample abbé; parbleu, elle l'a bien fait voir à la manière dont elle a reçu mon ouvrage. — Que diable voulez-vous, répliqua le voisin, vous avez tort d'être venu si tard : trente ans plus tôt, toute l'Académie était cartésienne, et elle faisait la guerre à Newton; aujourd'hui elle est newtonienne, et elle fait la guerre à Descartes. — Tout est de mode, opinions et systèmes, comme vous voyez, reprit le jeune homme en s'adressant au vieillard; mais puisque les contraires ne peuvent exister à la fois, vous conviendrez, Monsieur, que ceux qui composaient alors l'Académie étaient grossièrement dans l'erreur, ou que ceux qui la composent aujourd'hui s'abusent étrangement; néanmoins, elle se crut toujours infaillible, et toujours elle prétendit décider. Mais s'abuser sur un point de physique, qui n'est pas au-dessus de notre portée, n'est-ce pas être incapable de l'examiner, de l'éclaircir? Que pensez-vous de l'induction? Je crois peu nécessaire d'en appeler ici aux annales historiques de la compagnie. Qui ignore qu'elle ne pensa jamais par elle-même? Quelque système qu'elle ait affiché, toujours elle

fit le triste rôle d'écho : se traînant de fort loin sur les traces des grands hommes, qui, bien ou mal, ont endoctriné le monde, elle ne s'attacha même à leur char qu'après être lasse de les persécuter. Voilà donc ces oracles qu'on voudrait nous faire révérer. Ils peuvent abuser le stupide vulgaire : mais quelle confiance pourraient-ils inspirer à l'homme qui réfléchit? Au demeurant, pour cultiver les sciences avec succès, il faut un grain de philosophie, jamais il n'y en eut moins dans vos têtes académiques. Pour elles, la chimie, l'astronomie, la physique, ne sont qu'un tissu d'illusions, de merveilleux, de prodiges. On y voit le feu à la glace, l'eau changée en air et devenue le plus admirable des combustibles; les couleurs produites par un nombre infini de rayons colorés et néanmoins insuffisant pour former toutes les teintes connues; le cours des astres s'altérant à la longue, et ayant besoin d'être réformé, comme si un ouvrier maladroit eût construit le monde, ou qu'il fût conduit par l'aveugle destin.

Encore si ces Messieurs se contentaient de rêver! mais malheureusement ils veulent agir; et vous avez là un bel échantillon de leur savoir-faire. Il tenait à la main le *Journal de Paris* où l'on rend compte de la malheureuse catastrophe arrivée à Essone[1]. Vraiment, ajouta-t-il, nous avions grand besoin que ces bienfaiteurs de l'humanité s'étudiassent à renchérir sur la poudre à canon! Comment leur cœur compatissant a-t-il pu en former l'idée? Comment leurs mains innocentes ont-elles pu se prêter à ce cruel ministère? Mais que dis-je? La voix de la nature avait beau retentir à leurs oreilles : hypocrites sans pudeur, ils multipliaient leurs funestes essais, tout en déclamant contre cette invention meurtrière. Ce qui me confond, c'est qu'ils trouvent toujours quelque bas valet pour donner le change au public, et tourner à leur gloire jusqu'à leur ineptie; écoutez le journaliste vanter leur courage héroïque, et

1. Essonnes (Seine-et-Oise).

voyez-les fuir à l'approche du danger ; puis s'égayer à table ; tandis qu'un malheureux ouvrier victime de leur délire est écrasé par une explosion terrible contre un mur, et rend l'âme dans les tourments. Après cela, vantez-nous leur dévouement à la patrie, à la gloire du monarque, et comblez de nouveaux bienfaits ces héros magnanimes qui s'exposent généreusement à tant de périls.

Il y eut ici un moment de silence : l'homme en habit noir se gratta l'oreille, prit son chapeau et disparut. Je passai dans un autre coin de la salle, je m'assis auprès de deux hommes en redingote et en grand chapeau ; ils s'entretenaient, tête à tête, et j'entendis une nouvelle discussion.

Tout est prostitution dans la vie, disait l'un à voix basse : les princes prostituent la puissance ; les ministres, l'autorité ; les magistrats, la justice ; les riches, la fortune ; les savants, la science ; les philosophes, la raison.

Et vous, répliqua l'autre, vous prostituez votre parole : quand je pense au tour infernal que vous m'avez joué, j'en frémis de rage. Que diable voulez-vous, reprit le premier ? le public est si sot et les académiciens sont si vains, qu'un journaliste ne peut se dispenser d'un peu de déférence. Vous savez qu'ils ont parmi eux des hommes en place... Plaignez-moi, continua-t-il d'une voix pateline, c'est le malheur des temps. Il n'est plus de Boileau, et je n'ai nulle envie de le faire revivre.

Je m'éloignai un peu, et je demandai le nom de ce personnage. C'est un des actionnaires du *Journal de Paris*, répondit quelqu'un, et j'entendis le nom de Cadet le Videngeur[1]. Point, point, me dit à l'oreille un homme blême ; ce n'est pas là ce plat intrigant, parvenu aux dignités que dispense la police, en flairant les garde-robes du petit Le Noir,

1. Il s'agit d'Antoine-Alexis-François Cadet-de-Vaux (1743-1828), qui fonda, en 1777, le *Journal de Paris*. Le surnom que lui donne ici Marat fait allusion à un de ses ouvrages, publié en 1778 : *Observations sur les fosses d'aisance et moyens de prévenir les inconvénients de leur vidange.*

et en prophétisant sur les symptômes de sa maladie, après avoir pris langue avec un valet. Vous demandez qui est ce papa joufflu? Vous ne connaissez donc pas le manufacturier de l'Encyclopédie? Sa femme qui est connaisseuse, prétend qu'il n'est bon à rien. Mais s'il passe condamnation avec elle, il prend bien sa revanche avec le public. Il y a quelques années qu'ayant formé le projet de lever sur les benêts du royaume une contribution de quatre millions, il pria le directeur de la librairie d'accepter cent mille écus, pour fermer la bouche aux critiques regnicoles : puis il annonça l'entreprise d'un chef-d'œuvre en cent volumes in-4°; il répandit cent mille prospectus où les éloges ne furent pas oubliés, il mit à l'œuvre cinquante génies à neuf livres par jour; et maintenant il empoche l'argent des amateurs curieux de l'immortel ouvrage. Ce qui n'est pas si sot pour le fils d'un Germanique.

Las d'entendre des choses faites pour noircir l'esprit, je m'approchai d'un groupe où l'on riait beaucoup, et je vis pérorer un enfant de six pieds, les mains sur le poêle; il livrait combat aux Turcs et anéantissait leurs armées en deux phrases. « Voyez-vous d'abord, criait-il à tue-tête, gnia qu'à les attaquer par la tingente, et se mettre en rond, parce que ce rond ne touche la perpendiculaire que par un point, et dame faut voir comme, en tournant, ça vous les balaye. » — On en était aux éclats, quelqu'un battit des mains; il prit cette explosion de gaîté pour des applaudissements, il se rengorgea et poursuivit en ces mots. — « Dame, Messieurs, je suit un gaillard qui entan ça; mon inducation t'a coûté za ma mère plus de mille louis, et tel que vous me voyez, j'ai t'essuié zun cour d'argèbre au lycée, dans la rue Saint-Honoré, et deux cour de chimie au jardin du roi, dessous M. Fourcroi, ous qui parle de l'oxigeaine. » — Voilà un jeune homme qui fait honneur à ses maîtres, dit un plaisant, assis près de moi. A ces mots, les éclats de rire recommencèrent, et je quittai la place.

Lettre IX

Je promenais ce matin au Palais-Royal avec l'Anglais. On lui avait donné rendez-vous au grand club, il m'y entraîna. J'y retrouvais l'antagonisme[1] de l'homme en habit noir, occupé à lire une gazette ; je me plaçai à côté de lui, et j'engageai la conversation. — « J'ai eu grand plaisir, lui dis-je, à vous entendre haranguer l'un de MM. de l'Académie des Sciences; mais vous ne me paraissez pas trop de leurs amis. » — Je leur rends la justice qu'ils méritent; je n'ai rien contre eux personnellement, depuis que Jean-Rond[2] n'est plus[3]. — « Eh! que vous a fait ce Jean-Rond? » — Ce qu'il m'a fait? Un mal dont mon cœur gémit encore. Ligué avec Voltaire, Diderot, La Harpe, Marmontel, etc., ce lâche diffamateur m'a enlevé mon ami, mon maître, Rousseau, le plus grand homme qu'aurait produit le siècle, si Montesquieu n'eût pas existé. Offusqués de l'éclat de son génie, ils se sont étudiés à le tourmenter tant qu'il a vécu, ils l'ont fait mourir de douleur, et ils ont cherché à ternir sa réputation après sa mort. — Je connais, lui dis-je, la Genéviade de Voltaire, la Lettre de d'Alembert à Rousseau, le philosophe J.-J. de Marmontel, et les notes de la vie de Senèque par Diderot, écrits pleins de fiel et dictés par l'envie : le public ne les a vu paraître qu'avec indignation, et ils auraient suffi pour couvrir d'opprobre leurs auteurs, s'ils avaient eu quelque chose à perdre. Mais détrompez-vous, ils n'ont porté aucune atteinte à la réputation de Rousseau; elle va

1. Il faut évidemment lire *antagoniste*.
2. Il s'agit de d'Alembert, dont le nom exact était Jean le Rond, parce qu'il fut recueilli sur les marches de l'église de Saint-Jean-le-Rond.
3. D'Alembert était mort en 1783.

toujours en augmentant, au lieu que celle de ses détracteurs tombe chaque jour. Celle de Voltaire a déjà baissé de moitié, D'Alembert et Diderot ont eu la douleur de survivre à celle qu'ils avaient usurpée. La Harpe et Marmontel n'en ont jamais eu qu'une assez mince. Otez les petits contes du dernier et la noire tragédie du premier, ils n'ont mis au jour l'un et l'autre que des avortons, semblables à ces femmes infécondes, qui font tous leurs efforts pour avoir un héritier, et qui n'ont plus ensuite que des fausses couches. Quoi qu'il en soit, la réputation de Rousseau sera éternelle, et si elle pouvait encore augmenter, elle recevrait aujourd'hui un nouvel éclat; car c'est à lui surtout que nous devons l'heureuse révolution qui se prépare dans le gouvernement : si cet illustre philosophe revenait à la vie, il triompherait de voir comment ses leçons ont fructifié parmi nous; et si la mort n'avait enlevé Voltaire, D'Alembert et Diderot, témoins de son triomphe, ils mourraient de douleur. Jugez des angoisses qu'il doit causer au fretin encyclopédique. — Je vois bien, reprit-il, que vous ignorez le coup qu'ils ont porté à sa mémoire. — J'ai ouï dire qu'ils ont insulté à ses cendres dans le parc d'Hermenonville. — Non, non, sachez qu'ils ont falsifié ses *Confessions*; et que, pour mieux le diffamer, ils y ont intercalé tous les traits dont la lecture révolte. — Ce que vous dites-là paraît violent : non que je ne les croie capables des dernières noirceurs; mais encore faut-il des preuves, quand on se permet de pareilles imputations. — L'ouvrage en offre mille aux yeux d'un lecteur qui connaîtrait Rousseau comme je l'ai connu. Je ne vous parlerai pas de la maladie qu'il contracta pour avoir fait chambrée... ni de l'anecdote de la cuillère... Je ne vous parlerai ni de la scène des Tuileries, ni de celle de Notre-Dame; je ne vous parlerai que de celle du ruban, et de celle des amours de madame de Varens. Quelque absurdes que soient les premières, elles n'annoncent que des faiblesses dont un jeune homme dans le besoin n'est pas toujours exempt; mais celle du ruban décèle la noirceur d'âme

d'un scélérat endurci dans le crime; et peut-on en soupçonner le cœur d'un homme sensible : peut-on en soupçonner le cœur de Rousseau? L'histoire de madame de Varens porte encore l'empreinte de la falsification, toutes les autres anecdotes ne tombaient que sur lui, et il était le maître d'exposer au grand jour ses faiblesses : mais qu'à l'âge de la sagesse il ait de gaîté de cœur sacrifié une femme aimable, dont il n'avait jamais eu à se plaindre, dont il avait toujours eu à se louer, et qui lui avait servi de mère; que de sang-froid il se soit couvert d'un crime dont il avait tant d'horreur, c'est ce qui n'entrera jamais dans l'esprit d'un homme sensé, d'un homme qui a vécu avec l'auteur d'*Emile*. — J'avoue que voilà des raisons bien fortes. — Elles ne sont pas les seules. Vous n'ignorez pas qu'il passe pour constant qu'il a remis à diverses personnes des copies de ses *Confessions*; on nomme même un gentilhomme d'Edimbourg et un membre du Parlement d'Angleterre : j'ai été aux informations pendant dix années, et il ne s'est pas encore trouvé un seul homme nanti de ce prétendu dépôt. Qu'en penser? si ce n'est que c'est là un bruit répandu par ses ennemis pour accréditer leurs impostures; car après avoir intercalé ces anecdotes scandaleuses dans ses *Confessions*, après avoir répandu le bruit qu'il en existait diverses copies, le moyen de soupçonner que tant de personnes se soient accordées pour les falsifier? et comment n'y pas ajouter foi, tant qu'elles n'auront pas été démenties par ces prétendus dépositaires?

On dit aussi que deux notaires de Paris ont entre leurs mains ce prétendu dépôt. Comme on ne les nomme pas, je n'ai pu aller à la source : mais quand il existerait, je n'en serais pas surpris; il est si facile à des intrigants de s'arranger à cet égard. Pour y croire, il faudrait une preuve irrésistible qu'il a été fait par Rousseau, c'est-à-dire que le manuscrit fût tout entier de sa main, car il n'avait point de copiste; et comme son écriture m'est connue, je suis bien sûr qu'on ne m'en imposerait pas. »

Nous en étions là, lorsqu'un garçon du café nous fit passer *Le Porteur d'eau*[1]. — Est-il possible, s'écria mon homme, qu'il y ait des écrivains assez peu sensés pour nuire à la cause publique par des pasquinades? Il faut avoir bien peu de ressources dans l'esprit pour donner à de bonnes choses un cadre aussi ridicule! — Vous savez l'offre du clergé et de la noblesse, dit un voisin nouvelliste, c'est admirable, parbleu, c'est admirable. — On peut encore, répondit mon homme, attendre d'eux quelques généreux sacrifices : mais c'est un sacrifice généreux de la finance et du Parlement que je serais curieux de voir. Si l'Etat n'avait pour se libérer d'autres ressources que leurs dons gratuits, je crois qu'on serait réduit à porter la couronne au Mont-de-Piété.

L'Anglais que j'aperçus au bout de la salle, me fit signe; j'allai le rejoindre, et il me conduisit chez sa belle cousine, où nous avons dîné.

Lettre X

Tu me demandes des renseignements sur l'Académie royale des sciences; parce qu'ayant beaucoup vécu avec ses membres, personne, dis-tu, n'est plus en état que moi de t'en donner d'exacts : mais tu devrais savoir aussi que personne n'aime moins que moi ces sortes de détails, et tu as besoin de toute ma complaisance pour n'être pas refusé.

Ainsi que les autres corps, l'Académie des sciences a ses mœurs, ses usages, son régime, ses maximes et sa politique, dont aucun membre ne peut s'écarter sans se rendre suspect à tous les autres : mais laissons là ce qu'elle a de commun avec les autres sociétés savantes, pour ne parler que de ce qui la caractérise.

1. Brochure qui parut sur les affaires du temps en janvier 1789. (*Note de Marat*)

Elle a pris pour symbole un soleil radieux, et pour devise, cette modeste épigraphe : INVENIT ET PERFECIT; non qu'elle ait jamais fait aucune découverte, ou qu'elle ait jamais rien perfectionné; car il n'est sorti de son sein qu'une lourde collection de mémoires avortés[1], qui servent quelquefois à remplir un vide dans les grandes bibliothèques. En revanche, elle s'est assemblée 11.409 fois; elle a publié 380 éloges, et elle a donné 3.956 approbations, tant sur de nouvelles recettes de fard, de pommades pour les cheveux, d'emplâtres pour les cors, d'onguents pour les punaises, que sur la forme la plus avantageuse des faux toupets, des têtes à perruque, des canules de seringue, et sur mille autres objets de pareille importance : travaux glorieux, bien faits pour nous consoler des sommes immenses qu'elle nous coûte annuellement.

Prise collectivement, elle doit être regardée comme une société d'hommes vains, très fiers de s'assembler deux fois par semaine, pour bavarder à leur aise sur les fleurs de lys : ou, si tu l'aimes mieux, comme une confrérie d'hommes médiocres, sachant peu de choses, et croyant tout savoir, livrés machinalement aux sciences, jugeant sur parole, hors d'état de rien approfondir, attachés par amour-propre aux anciennes opinions, et presque toujours brouillés avec le bon sens.

Elle est divisée en plusieurs classes, dont chacune se met sans façon au-dessus de toutes les autres, et fait bande à part.

Dans leurs séances publiques et particulières, ces classes ne manquent jamais de se donner réciproquement des marques d'ennui et de mépris. Il y a plaisir à voir les

1. S'ils ont si peu de valeur pour le fond, ils en ont beaucoup pour la forme; l'impression en est superbe, et la gravure magnifique. Dans le nombre, il est tel mémoire sur un simple ou un instrument complètement inutile, mais représenté sur tous les sens, dont les planches ont coûté cent pistoles. (*Note de Marat*)

géomètres bailler, tousser, cracher, ricaner, lorsqu'on y lit un mémoire de chimie; et les chimistes ricaner, cracher, tousser, bailler, lorsqu'on y lit un mémoire de géométrie.

Si chaque classe en use de la sorte, les individus ne s'y traitent pas mieux; et les confrères se prodiguent charitablement cent épithètes gracieuses. Condorcet[1] est appelé le faquin littéraire; Rochon[2], le paysan parvenu; Lalande[3], le chat des gouttières; Lavoisier, le père éternel des petites maisons; Cadet[4], le torche-cul des douairières[5].

1. Panégyriste de la confrérie; il mendie pour lui-même, disent ses confrères, les éloges qu'il distribue aux autres. Lorsqu'il a débité quelqu'une de ces petites phrases précieuses dont il brillante ses discours, il fait pause, dans l'attente des applaudissements.

Mais admirez jusqu'où va la calomnie. Non contents de le peindre comme un fat, ils l'accusent d'insolence. Moi je soutiens qu'il n'est rien de si humble. Entre cent traits que je pourrais citer en preuve, en voici un qui dispense de tout autre, et dont on assure l'authenticité. Jolie ou non, sa patronne plut au marquis de Kers... Comme toute peine mérite salaire, elle en reçut un billet de 30.000 liv. après le décès du galant; on trouva dans ses papiers de petits renseignements sur cette créance : les héritiers, de mauvaise humeur, en contestèrent la validité; mais notre académicien en exigea l'acquit. Le mystère allait être dévoilé aux yeux du public, lorsqu'un petit voyage, concerté avec le procureur de la partie adverse, lui fournit les moyens d'obtenir sentence par défaut. Or, la dette fut changée en contrat; et aujourd'hui le docte Marquis touche par quartier les fruits des labeurs de sa patronne. S'il fût venu au monde un an plus tôt, disent ses confrères, on aurait pu le croire fils de gentilhomme; mais aux goûts de la bonne dame, il pourrait bien descendre de quelque Turcaret. (*Note de Marat*)

2. Rochon (Alexis-Marie), astronome et physicien (1741-1817).

3. Lalande (Joseph-Jérôme Le Français de), astronome (1732-1807).

4. Cadet-Gassicourt (Louis-Claude), pharmacien et chimiste (1731-1799).

5. Il a commencé sa fortune en recrépissant le teint des catins de la cour : il l'achève en rapetissant leurs appas secrets. (*Note de Marat*)

Voilà, cher Camille, quelques échantillons de cette tendre fraternité dont ils font parade.

Toujours divisés entre eux, s'ils se réunissent quelquefois, c'est pour accabler l'auteur de quelque découverte, à laquelle ils n'ont pu atteindre. Ainsi, à la vue des menées qui déshonorent ces oracles privilégiés des sciences, en comparant leurs beaux discours à leurs vilains procédés, leur feint respect pour la vérité à leur acharnement pour l'erreur, on aurait peine à concilier ces étranges contrariétés, si on ignorait qu'à leur intérêt près, rien ne les touche, que la crainte d'être éclipsés.

Venons à la politique de la compagnie.

Pour se donner du crédit, elle admet dans son sein les hommes en place ; et pour se donner du relief, elle y reçoit les étrangers de mérite, et dont la réputation est faite.

Crainte de mourir tout entière, elle a pour principe de se reproduire de ses cendres ; car chaque membre est ordinairement remplacé par un élève.

Si quelque nouveau venu se présente, la flagornerie seule peut lui ouvrir les portes ; et comme les confrères ne sont pas ennemis de la bonne chère, ils donnent toujours la préférence aux favoris de la fortune.

Pris individuellement, ils se ressemblent tous. Faux amants de la vérité, apôtres sincères du mensonge, adorateurs de la fortune ; peu appliqués, peu instruits, peu dociles ; mais très dissipés, très présomptueux, très entêtés, ils sont curieux de distinctions et passionnés pour l'or ; ils ont le même ton, les mêmes principes, la même allure, les mêmes procédés, et rien au monde ne ressemble plus à un académicien qu'un autre académicien.

Lettre XI

Tu veux donc à toute force des particularités sur chacun de ces Messieurs? Depuis vingt ans que je les vois, j'ai eu le temps de les connaître à fond, et je pourrais au besoin les peindre trait par trait : mais crainte de médire, je me contenterai de te parler de ceux qui se distinguent le plus dans chaque classe.

Mathématiciens. Au nombre des meilleurs sont Laplace, Monge et Cousin[1] : espèces d'automates, habitués à suivre certaines formules, et à les appliquer à l'aveugle, comme un cheval de moulin à faire certain nombre de tours avant de s'arrêter.

Monge est célèbre par son bonheur ; car c'est être heureux que d'avoir obtenu la place d'examinateur des élèves du génie, pour avoir appris à compter au maréchal de Castries.

Cousin est illustre par son physique de crocheteur et un estomac de fer.

Laplace est fameux par sa jolie moitié, et surtout par sa vue de lynx; il a vu, à travers une couche de 15.000 lieues d'épaisseur, que le noyau de la terre est d'une densité moyenne.

Chimistes. Les plus vantés sont Sage[2], Beaumé[3], Cornette[4], infatigables manipulateurs, auxquels le ciel accorda le talent d'humecter, de sécher, de calciner, de dissoudre, de décanter, et auxquels il refusa celui de bien voir et de bien raisonner.

1. Cousin (Jacques-Antoine-Joseph), 1739-1800.
2. Sage (Balthazar-Georges), 1740-1824.
3. Baumé (Antonin), 1728-1804.
4. Cornette (Claude-Melchior), 1744-1794.

Tu connais Beaumé par son vin de groseilles, Cornette par sa belle expérience d'Essone, Sage par son beau laboratoire, ses petites manipulations, et son babil éternel.

Mais il fallait placer à la tête Lavoisier, le père putatif de toutes les découvertes qui font du bruit[1]. Comme il n'a point d'idées en propre, il s'arrange de celle des autres : mais ne sachant presque jamais les apprécier, il les abandonne avec autant de légèreté qu'il les a prises, et il change de systèmes comme de souliers. Dans l'espace de six mois, je l'ai vu s'accrocher, tour à tour, aux nouvelles doctrines du feu principe, du fluide igné, de la chaleur latente. Dans un espace plus court encore, je l'ai vu s'engouer du phlogistique pur et le proscrire impitoyablement. Il y a quelque temps que, d'après Cavendish, il trouva le précieux secret de faire de l'eau avec de l'eau. Ensuite, ayant rêvé que ce liquide n'est que de l'air pur et de l'air inflammable, il le métamorphosa en roi des combustibles. Si tu me demandes ce qu'il a fait pour être tant prôné, je te répondrai qu'il s'est procuré 100.000 liv. de rentes, qu'il a donné le projet de faire de Paris une vaste prison, et qu'il a changé le terme d'acide en celui d'oxygène, le terme de phlogistique en celui d'azot, le terme marin en celui de muriatique, le terme nitreux en ceux de nitrite et nitrate. Voilà ses titres à l'immortalité. Fier de ses hauts faits, il s'endort maintenant sur ses lauriers, tandis que

1. Rien de si commode pour l'académicien plagiaire que les Mémoires de la compagnie. A l'instant qu'il a vent d'une découverte qui lui plaît, il en accroche ce qu'il peut, sur des relations souvent erronées, et toujours incomplètes : puis il se met à brocher un mémoire ; et sans s'inquiéter s'il déraisonne sur le sujet en question, il se contente d'y consigner les termes qui le caractérisent; ensuite, pour prendre date, il s'empresse de le lire dans quelque séance particulière; lorsque l'ouvrage original paraît, il refond son mémoire ; et comme le volume où ce mémoire est inséré ne s'imprime que plusieurs années après la date qu'il porte, il vient effrontément, ce volume à la main, disputer à l'inventeur l'honneur de la découverte. (*Note de Marat*)

ses parasites l'élèvent jusques aux nues, et que son petit disciple Fourcroy fait les quatre coins de Paris pour propager ces belles découvertes.

Astronomes. Ils ont à leur tête Cassini[1] et Lalande[2].

Lalande, non moinsf ameux par sa galanterie grotesque, sa fureur de prophétiser[3], que par son acharnement contre les novateurs. Comme il ne fait point de découvertes, il ne veut pas que les autres en fassent. Tu ne me demanderas pas sans doute à quelle hauteur vont ses talents : tu n'as pas oublié qu'il en fit preuve au sujet de la fameuse comète de 1774.

Je ne connais Cassini que par ses commentaires sur les étoiles doubles et les étoiles colorées[4]. Il y a loin, dit-on, de lui à Dominique, son aïeul, et je l'accorde : ce qui démontre assez clairement qu'il n'en est pas d'une race

1. Cassini (Jacques-Dominique), 1747-1845, arrière-petit-fils du célèbre Jean-Dominique Cassini (1625-1712).

2. Si tu es curieux de le connaître, va à Ruggieri, et si tu vois un sapajou crotté, menant en laisse trois ou quatre jouvencelles de l'autre siècle, c'est là ton homme.

Tu pourrais aussi le voir à Popincourt, car il y joue souvent la comédie ; mais comme il n'y paraît qu'en habit de caractère, voici son signalement. Demi-nain très décharné, et d'un âge plus que mûr; portant surtout merde-d'oie, à basques fort courtes; veste olive, à basques fort longues; culottes lie de vin n'atteignant pas le genouil: petit chapeau ; grande bourse, énormes manchettes; bas jonquille ; souliers carrés. Cet habillement, jadis de mode, n'est pas tout à fait de son goût : mais il le porte par devoir : c'est un bien de famille substitué. M. son père en hérita du dernier maître qu'il servit; à sa mort, il le légua à l'aîné de ses enfants mâles, à la charge de l'endosser les jours de représentation. (*Note de Marat*)

3. Les Parisiens ont tant de confiance en ses prédictions que lorsqu'il leur annonce la pluie, ils se mettent en bas blancs, et qu'ils prennent leur parapluie, lorsqu'il leur annonce le beau temps. (*Note de Marat*)

4. Cette rare découverte se réduit tout bonnement à la déformation de l'image des étoiles par les iris du télescope d'Herschel, à travers lesquelles il les aperçut. (*Note de Marat*)

d'astronomes transportée en France comme d'une race de chiens de chasse.

Physiciens. Petits amateurs à grandes prétentions, parmi lesquels on compte Rochon et Leroi.

Rochon n'inventa jamais rien; mais il a le mérite de s'approprier les inventions d'autrui. A peine eut-il entendu parler du micromètre à deux prismes de Maskeline, qu'il s'en attribua l'invention. A peine eut-il entendu parler de la lunette aquatique de l'architecte de Calscroon, qu'il s'en attribua l'invention. Il ne dédaigne même aucun genre de gloire. Un habile ouvrier lui avait fait une lunette passable, et vite il s'attribua l'honneur de l'avoir construite. Un pauvre ouvrier lui avait soudé des morceaux de verre, comme il en soudait pour les lunettes; et vite il s'attribua l'application de ce procédé à l'optique. Cher Camille, il faut bien lui pardonner sa nullité, en considération de son envie de bien faire.

A l'égard de Le Roi, c'est le répertoire ambulant de toutes les erreurs, de toutes les sottises, de toutes les extravagances physiques, publiées depuis deux siècles. Prodige de curiosité autant que de mémoire, on ne fesse pas un chat à l'un des bouts de la capitale, qu'il ne soit de la fête. Le talent de se multiplier, qu'il possède si éminemment, lui a valu l'emploi honorable de factotum de sa compagnie, et il s'en acquitte à ravir. Ses amis les plus familiers ne savent s'il aime autant la flagornerie que la table; et c'est là un problème que je n'ai pas la présomption de vouloir résoudre. En attendant la solution, voici ses titres à la célébrité. Depuis trente ans il a rédigé, vaille que vaille, 233 rapports; il a fait 850 fois antichambre chez les hommes de la cour : il a dîné 1.119 fois en ville; et il a eu 1.119 indigestions.

Tels sont les coriphées de l'Académie. Sois content, cher Camille, et n'en demande pas davantage; tu connais, comme moi, le romancier de l'Atlantide, et il y aurait conscience à te parler des autres.

Observation de l'éditeur

Quoique la lettre suivante ne soit pas de la même plume, je me fais un devoir de l'insérer ici, parce qu'elle contient des faits piquants, très propres à faire sentir la parfaite inutilité des sociétés scientifiques, et à dévoiler le charlatanisme effronté de leurs membres.

Lettre XII

Il n'est que trop vrai, Monsieur, que les académies n'ont jamais fait de découvertes, bien que leurs membres se soient souvent approprié celles des autres. Je pourrais, à ce sujet, vous citer cent traits d'infidélité de MM. les Académiciens de Paris, cent abus de dépôt, cent inventions revendiquées publiquement par leurs auteurs, et ce qui est plus étrange encore, cent mémoires escamotés et publiés sans façon, sous le nom de ces déhontés plagiaires : mais je ne veux point vous faire broyer de noir ; je me bornerai donc à fixer vos doutes par deux anecdotes qui vous amuseront, et dont vous pouvez acquérir la preuve très facilement, puisqu'elles viennent de se passer sous nos yeux.

Vous vous souvenez de l'enthousiasme qu'excita l'enlèvement du premier globe aérostatique, et de l'engouement du public pour ce genre de spectacle : vous vous souvenez aussi des merveilleuses découvertes dont cette nouvelle expérience devait être la source ; vous vous souvenez encore des tentatives aussi vaines que multipliées faites pour diriger les ballons. Hé bien ! des sots qui croient que

le génie s'est réfugié à l'Académie des sciences lui ont remis douze mille livres pour travailler à découvrir quelque moyen de direction. Qu'est devenu cet argent? Vous pensez peut-être qu'il est allé à sa destination? Détrompez-vous. Vous pensez qu'il a été employé à quelque recherche utile? Que vous êtes simple! Apprenez que nos savants en ont fait entre eux le partage, et qu'il a été mangé à la Râpée, à l'Opéra et chez les filles. Vous rougissez pour eux : mais ce n'est là qu'un bibus, écoutez une autre gentillesse un peu plus gaillarde.

Il y a quelques mois qu'un député à l'Assemblée nationale, soufflé par un auteur, proposa de décréter l'égalité des poids et mesures pour tout le royaume. La proposition fut accueillie et renvoyée à l'Académie des sciences, pour déterminer les moyens d'exécution. Aussitôt, MM les scientifiques de se rengorger, puis de mettre leurs scribes à l'œuvre, et d'accourir au sénat, pour annoncer que l'Académie avait trouvé que la meilleure méthode de remplir les vues de l'Assemblée était de déduire toutes les mesures de celle de la circonférence du globe terrestre; méthode que des plumes vénales ont aussitôt annoncée comme une superbe découverte de nos docteurs. Mais d'où croyez-vous que vienne cette méthode sublime? Des Egyptiens. C'était pour la transmettre aux siècles à venir, que furent élevées ces fameuses pyramides que tant d'ignares voyageurs ont prises pour des monuments éternels de la grossièreté de ces peuples. Eh! d'où croyez-vous que nos académiciens ont tiré ce magnifique système? Ils l'ont tiré mot à mot du traité sur les poids et mesures des Anciens, publié par Romé de l'Isle, savant distingué, dont ils ont eu soin de taire le nom, pour le piller impunément depuis sa mort, après l'avoir persécuté toute sa vie. Mais le beau du jeu, c'est que, sous prétexte de mesurer un degré du méridien (si bien déterminé par les anciens, et dont il serait impossible d'altérer aujourd'hui la mesure, sans renverser cet admirable système), ils se sont fait accorder par le ministre

cent mille écus pour les frais de l'opération; petit gâteau qu'ils se partageront en frères.

Jugez maintenant de l'utilité des académies et de la vertu de leurs membres. Celles de la capitale, qui n'ont jamais rien fait pour les progrès des connaissances humaines, que de persécuter les hommes de génie, seront conservées par les pères conscrits, par cela seul qu'elles sont à charge à la nation et qu'elles sont composées de vils suppôts du despote, de lâches prôneurs du despotisme.

L'AMI DU PEUPLE AUX FRANÇAIS PATRIOTES

(10 *août* 1792)

Peu de jours après la publication des *Charlatans modernes*, le 14 septembre 1791, Marat, résolu à quitter la France, se rend à Clermont en Beauvaisis, et de là à Amiens. Mais, revenant sur sa détermination, il est de retour à Paris le 27 du même mois. Le 15 décembre suivant, il cesse la publication de *l'Ami du Peuple*, et ne la reprend que le 12 avril 1792, sur les instances du club des Cordeliers et d'autres sociétés patriotiques. Dénoncé à l'Assemblée nationale, à la séance du 3 mai, et décrété d'accusation, pour le numéro 645 de son journal, Marat en continue néanmoins la publication, avec une brève interruption du 15 juin au 7 juillet. Mais les événements se précipitent. Le 10 août lui donne l'occasion de publier, indépendamment de son numéro quotidien, une brochure de 7 pages : *L'Ami du Peuple aux Français patriotes*[1].

Mes chers compatriotes,

Un homme qui s'est longtemps fait anathème pour vous, s'échappe aujourd'hui de sa retraite souterraine pour tâcher de fixer la victoire dans vos mains.

1. In-8°; s. l. n. d.; à la p. 7, cette mention : « De l'Imprimerie de Marat ».

Jaloux de vous prouver qu'il n'est pas indigne de votre confiance, permettez-lui de vous rappeler qu'il est encore sous le glaive de la tyrannie, pour vous avoir dévoilé les affreuses machinations de vos atroces ennemis.

Il vous a prédit que vos armées seraient conduites à la boucherie par leurs perfides généraux, et trois honteuses défaites ont signalé l'ouverture de la campagne; il vous a prédit que les barrières du royaume seraient livrées à l'ennemi, et déjà l'ennemi s'est emparé pour la deuxième fois de la ville de Bavai; il vous a prédit que la majorité pourrie de l'Assemblée Nationale trahirait éternellement la patrie, et la perfidie de ses deux derniers décrets, en mettant le comble à l'indignation publique, a enfin amené les cruels mais trop nécessaires événements de ce jour.

Il vous a prédit que vous seriez éternellement vendus par vos infidèles agents, les fonctionnaires, jusqu'à ce que vous fissiez couler le sang pour sauver la patrie, et vous venez de mettre le sceau à cette triste vérité.

Mes chers concitoyens, croyez-en un homme qui connaît toutes les intrigues et complots des complots, et qui, depuis trois années, n'a jamais cessé de veiller à votre salut.

La glorieuse journée du 10 août 1792 peut être décisive pour le triomphe de la liberté, si vous savez profiter de vos avantages. Un grand nombre des satellites du despote a mordu la poussière, vos implacables ennemis paraissent consternés, mais ils ne tarderont pas à revenir de leurs transes et à se relever plus terribles que jamais. Souvenez-vous de la procédure du Châtelet sur les événements des 5 et 6 octobre. Tremblez de vous laisser aller à la voix d'une fausse pitié. Après avoir versé votre sang pour tirer la patrie de l'abîme, tremblez de devenir les victimes de leurs sourdes menées, tremblez de vous voir arracher de vos couches dans les ténèbres de la nuit par une soldatesque féroce, et d'être jetés dans des cachots où vous serez abandonnés à votre désespoir, jusqu'à ce qu'ils vous fassent périr sur l'échafaud.

Redoutez la réaction, je vous le répète, vos ennemis ne vous épargneront pas, si le dé leur revient. Ainsi point de quartier, vous êtes perdus sans retour, si vous ne vous hâtez d'abattre les membres pourris de la municipalité, du département, tous les juges de paix antipatriotes, et les membres les plus gangrenés de l'Assemblée Nationale; je dis de l'Assemblée Nationale, et par quel funeste préjugé, quel fatal respect seraient-ils épargnés? On ne cesse de vous dire que toute mauvaise qu'elle est, il faut se rallier autour d'elle. C'est prétendre qu'il faut se rassembler sur la mine couverte sous vos pas, et remettre le soin de vos destinées à des scélérats déterminés à consommer votre ruine; considérez que l'Assemblée est votre plus redoutable ennemie; tant qu'elle sera sur pied, elle travaillera à vous perdre; et aussi longtemps que vous aurez les armes à la main, elle cherchera à vous flatter et à vous endormir par de fausses promesses; elle machinera sourdement pour enchaîner vos efforts, et lorsqu'elle en sera venue à bout, elle vous livrera au glaive des satellites soudoyés : souvenez-vous du Champ-de-Mars.

Personne plus que moi n'abhorre l'effusion du sang; mais pour empêcher qu'on en fasse verser des flots, je vous presse d'en verser quelques gouttes. Pour accorder les devoirs de l'humanité avec le soin de la sûreté publique, je vous propose donc de décimer les membres contre-révolutionnaires de la municipalité, des juges de paix, du département, et de l'Assemblée Nationale. Si vous reculez, songez que le sang versé dans ce jour le sera en pure perte, et vous n'aurez rien fait pour la liberté.

Mais, sur toutes choses, tenez le roi, sa femme et son fils en otage, et jusqu'à ce que son jugement définitif soit prononcé, qu'il soit montré chaque jour quatre fois au peuple. Et comme il dépend de lui d'éloigner pour toujours nos ennemis, déclarez-lui que si sous quinze jours les Autrichiens et les Prussiens ne sont pas à vingt lieues des frontières pour n'y plus reparaître, sa tête roulera à

ses pieds. Exigez de lui qu'il trace de sa main ce terrible jugement, et qu'il le fasse passer à ses complices couronnés : c'est à lui à vous en débarrasser.

Emparez-vous aussi des ex-ministres, et tenez-les aux fers.

Que tous les membres contre-révolutionnaires de l'Etat-major parisien soient suppliciés, tous les officiers anti-patriotes expulsés des bataillons; désarmez les bataillons pourris de Saint-Roch, des Filles-Saint-Thomas, de Notre-Dame, de Saint-Jean-en-Grève, des Enfants-Rouges. Que tous les citoyens patriotes soient armés, et abondamment pourvus de munitions.

Enfin, faites rapporter le décret qui innocente le perfide Mottier : exigez la convocation d'une Convention nationale pour juger le roi et réformer la constitution; et surtout que ses membres ne soient pas nommés par un corps électoral, mais par les assemblées primaires.

Faites décréter le renvoi immédiat de tous les régiments étrangers et suisses, qui se sont montrés ennemis de la Révolution.

Enfin, faites mettre à prix par l'assemblée de vos atroces oppresseurs les Capets fugitifs, traîtres et rebelles. Tremblez, tremblez de laisser échapper une occasion unique, que le génie tutélaire de la France vous a ménagée pour sortir de l'abîme et assurer votre liberté.

Paris, 10 août 1792.

Marat, l'ami du peuple.

MARAT, L'AMI DU PEUPLE, AUX BRAVES PARISIENS

(26 *août* 1792)

A partir de ce moment jusqu'au 20 septembre 1792 vont se succéder les placards de Marat, inspirés par les événements, et qui apparaissent sur les murs de Paris, sans préjudice des numéros quotidiens de *L'Ami du Peuple*, devenu alors le *Journal de la République française*. Ce premier placard *Aux braves Parisiens* paraît le 26 août 1792, au moment où l'on vient d'apprendre à Paris la reddition de Longwy [1].

Mes chers concitoyens, les hordes nombreuses des despotes conjurés s'avancent contre nous, la patrie est prête à succomber sous leurs coups ; dans quinze jours elle ne sera plus, nous-mêmes aurons disparu du nombre des vivants si nous ne suspendons à l'instant toutes nos haines, si nous n'ajournons toutes nos dissensions et si nous n'imposons silence à toutes les petites passions pour nous réunir contre l'ennemi commun, prendre enfin de grandes

1. *Marat, l'Ami du Peuple, aux braves Parisiens*; gr. in-fol. plano à trois colonnes; réédité en 1892 par M. Georges Pilotelle, d'après un exemplaire conservé au British Museum. Cet exemplaire porte la mention suivante : « De l'imprimerie de Feret, rue du Marché-Palu, vis-à-vis celle Notre-Dame. »

mesures et sauver nos maisons du pillage, nos femmes et nos filles de la brutalité d'une soldatesque féroce, nos enfants du joug honteux de l'esclavage et nos vies du fer des assassins.

C'est L'Ami du Peuple qui vous en conjure à genoux; c'est lui qui, le premier, veut vous donner l'exemple de la résignation civique. N'en doutez plus : c'en est fait de nous pour toujours, si aujourd'hui même tous les amis de la liberté, tous les gardes nationaux, tous les braves sans-culottes exercés au maniement des armes ne se font inscrire dans les places publiques pour marcher contre l'ennemi; si tous ceux qui refuseront de marcher ne remettent leurs armes à leurs frères prêts à combattre; si tous les chevaux disponibles dans la capitale ne sont pris pour armer une troupe légère; si toute la gendarmerie n'a ordre de marcher; si le Ministre de la Guerre ne fait sans délai occuper les hauteurs qui dominent Paris et travailler à les mettre en état de défense; s'il n'envoie sur le champ des hommes de l'art tracer un camp dans la position la plus propre à arrêter l'ennemi.

Que dès ce soir tous les citoyens soient sommés par la Commune, sous peine de mort, d'apporter les armes qui ne servent pas à leur équipement; que dès ce soir des commissaires soient nommés pour faire des recherches inquisitoriales dans toutes les maisons suspectes; que dès ce soir la Commune nomme trois commissaires éclairés et fermes pour veiller au salut public; que dès ce soir tout armurier, fourbisseur, coutelier et serrurier ait ordre de fabriquer en public et sans relâche des piques et des poignards.

Au nom de la liberté, de la patrie, de l'humanité, et pour le salut de vos femmes, de vos enfants, des générations à venir, du genre humain et de vous-mêmes, mes chers concitoyens, prêtez l'oreille à la voix de votre fidèle ami, et unissez-vous pour sauver la chose publique.

C'est en vain que ceux d'entre vous qu'a favorisés la

fortune essayeraient de s'isoler, de se cacher et de rester dans l'inaction : Paris sera livré au pillage et leurs maisons seront dévastées de préférence. Le soin de conserver leurs biens et leurs vies ne leur laisse d'autre parti à prendre que de se réunir à leurs frères et de combattre avec eux. Que dès aujourd'hui tout citoyen prêt à combattre pour la patrie soit entretenu aux frais de la nation.

Vous le dirai-je, mes chers amis, peut-être serez-vous enfin forcés, pour sauver le peuple, de nommer un triumvirat d'hommes les plus éclairés, les plus intègres et les plus intrépides, qui concerteront toutes leurs mesures dans un Conseil composé des patriotes les plus judicieux et les plus purs.

Ne vous effrayez pas des mots, ce n'est que par la force que l'on peut parvenir à faire triompher la liberté et assurer le salut public. Pour garant de leur bonne conduite, il suffit que les dépositaires de l'autorité nationale n'aient de pouvoir que pour écraser les ennemis de la Révolution, sans en avoir aucun pour opprimer leurs concitoyens, et que leur mission cesse à l'instant où l'ennemi ne pourra plus se relever. Vous avez souffert tant de siècles que des maîtres insolents exercent sur vous un empire arbitraire pour vous perdre, refuserez-vous aux plus vertueux de vos frères le même empire pour vous sauver? Pour contenir les ennemis du dedans, il suffira de leur opposer des poignards.

MARAT, L'AMI DU PEUPLE, A SES CONCITOYENS

(28 *août* 1792)

Il est notoire que les juges des tribunaux, les administrateurs de districts et de départements, et les autres fonctionnaires publics, nommés par des corps électoraux, sont presque tous contre-révolutionnaires ; tandis que les municipaux, nommés par les assemblées primaires, sont généralement bons patriotes.

L'amour de la patrie aurait dû engager l'assemblée à conférer aux seules assemblées primaires le choix des députés à la Convention nationale. Elle l'eût fait, disent ses apologistes, si elle eût trouvé un mode d'exécution convenable. Mais rien n'était plus aisé : il ne s'agissait que de former, dans chaque département, un tableau des candidats les plus recommandables par leur civisme, après l'avoir épuré par la récusation motivée de bons citoyens ; puis de l'afficher dans chaque municipalité, pour en tirer le nombre de députés que doit fournir le département, en comptant la majorité des suffrages de chaque municipalité pour une voix. Par ce moyen, on aurait simplifié le jeu de la machine politique, et on aurait conservé aux citoyens l'exercice du droit d'élection immédiate, le plus précieux de leurs droits.

Des vues cachées et perfides ont déterminé les *Brissot*,

les *Condorcet*, les *Guadet*, les *Lacroix*, les *Lasource*, les *Vergniaud*, les *Ducos*, et autres meneurs de l'Assemblée, à conserver les corps électoraux, malgré le vœu du peuple, afin de ménager aux ennemis de la patrie les moyens de porter à la Convention nationale des hommes dévoués à leurs principes, et de s'y faire porter eux-mêmes.

L'eût-on pensé? Ces infâmes ont porté la scélératesse jusqu'à écrire, dans tous les départements, que l'Assemblée nationale est sous le couteau de la Commune de Paris, dirigée par une trentaine de factieux, afin de faire choix de quelque ville gangrenée d'aristocratie pour siège de la Convention nationale, qu'ils se flattent de mener à leur gré.

C'est à vous, citoyens, à déjouer les menées des intrigants couverts d'un masque civique, en n'appelant aux fonctions électorales que des hommes éclairés et purs, connus par des actes notoires d'un patriotisme ardent et soutenu. Arrêtez donc préalablement que tout candidat déclinera les noms et qualités qu'il avait avant le 14 juillet 1789, sous peine d'exclusion infamante; puis, repoussez avec inflexibilité tout homme ayant appartenu à quelque ordre privilégié, tout ex-noble, ex-robin, ex-financier; tout homme ayant occupé quelque place dépendante de la cour, les banquiers, financiers et agioteurs, les procureurs, notaires, grippe-sous du palais, inspecteurs ou exempts de police; tout homme connu par son incivisme depuis la Révolution, et surtout les électeurs de la Sainte-Chapelle, les membres du club feuillantin, les municipaux accolytes de Bailly; les municipaux qui ont voté en 1792 pour la conservation du buste de Lafayette, tous les membres du département, tous les membres de l'état-major, tous les officiers fayetistes de l'armée parisienne, et tous les membres de l'Assemblée constituante qui ont protesté contre le décret sur les procédures des événements du 5 et du 6 octobre, tous ceux de l'Assemblée actuelle qui ont absous Mottier.

Citoyens, du bon choix de vos électeurs dépend le bon

choix de vos députés à la Convention nationale, dont dépendent votre salut, le prompt établissement du règne de la justice et de la liberté, la paix et la félicité publiques, et l'anéantissement de l'esclavage chez tous les peuples du monde.

Tremblons de nous endormir, l'abîme est encore ouvert sous nos pieds. Les aristocrates se remontrent effrontément dans les sections et dans la Commune; les endormeurs et les intrigants y cabalent; déjà ils ont commencé à réélire des commissaires et des juges de paix; déjà les mouchards et coupe-jarrets soudoyés courent les rues pour y exciter des émeutes contre les meilleurs citoyens qu'ils traitent de factieux; déjà les conjurés tiennent des conciliabules; déjà ils disent hautement que la journée du 10 n'a été qu'un coup de main qui peut être détruit par un autre coup de main, qu'ils se préparent à exécuter au premier jour.

Aujourd'hui que la famille Capet est gardée à vue, vous avez cru coupés tous les fils des trames des conspirateurs; ils sont renoués toutefois avec plus d'art que jamais dans des conciliabules secrets. Leur point de ralliement est l'indigne commission extraordinaire de l'Assemblée nationale; et c'est dans la majorité pourrie qui se montrait audacieusement contre-révolutionnaire avant la journée du 10, qu'est le foyer de toutes les nouvelles machinations. Leur projet est d'éloigner de Paris les fédérés et les gardes-françaises, ces braves défenseurs de la liberté, sous prétexte de former un camp à quelques lieues de la capitale, mais à l'effet de laisser le champ libre aux mauvais bataillons et aux brigands cachés dans nos murs. Que dis-je? ils les envoient aux frontières, pour les faire égorger par des satellites allemands, et peut-être par les soldats de Luckner et de Biron, qu'ils maintiennent perfidement en place.

Le sieur Verrières, que la reconnaissance des nouveaux gendarmes a porté au commandement d'une de leurs légions, égaré sans doute par un faux zèle et par une

folle ambition, s'agite en ce moment pour presser leur départ. En le voyant de la sorte favoriser aveuglément les vues perfides des contre-révolutionnaires, on le croirait secrètement vendu aux ennemis de la patrie, d'autant p us qu'il cherche à séduire les nouveaux gendarmes, en leur promettant d'avance le paiement de leur premier quartier. Mais j'ose espérer que son cœur est pur, bien qu'agité par de petites passions indignes d'un véritable ami de la liberté. Quoi qu'il en soit, j'augure trop bien du civisme de nos chers frères les fédérés et les gardes-françaises, pour craindre un instant qu'ils se laissent prendre à ce piège; ils doivent sentir que leur poste est à Paris, où leur présence est indispensable. Que l'Assemblée nationale ne se flatte pas de nous les enlever par son perfide décret nocturne; si elle croit devoir former un camp loin de Paris, qu'elle y envoie les compagnies de grenadiers et de chasseurs de tous les bataillons suspects, dont nous nous passerons à merveille.

Citoyens, c'est de vous seuls que dépend votre salut : chassez de la municipalité provisoire les ennemis de l'égalité qui s'y sont produits à découvert dans la séance du 25; n'oubliez jamais que, dans les temps de crise alarmante, le salut public est la loi suprême de l'Etat, et que votre devoir est de fouler aux pieds les décrets suspects ou funestes de vos représentants, lorsqu'ils se sont montrés si longtemps indignes de votre confiance.

Ce 28 août 1792.

MARAT, *l'ami du peuple*[1].

1. A Paris. De l'imprimerie C. J. GELÉ, imprimeur de la Gendarmerie Nationale, rue de la Harpe, n° 173.

MARAT, L'AMI DU PEUPLE, AUX AMIS DE LA PATRIE

(30 *août* 1792)

Mes chers amis,

Vous dire que du choix de vos représentants à la Convention nationale dépendent votre sûreté, votre liberté, votre repos, votre bonheur, la prospérité et le salut de l'Empire, c'est vous remettre sous les yeux une grande vérité, que l'exemple de vos indignes députés à l'Assemblée constituante et à la législature actuelle ne permet plus de révoquer en doute ; une vérité douloureuse que les malheurs, les dangers, les désastres, qui sont depuis si longtemps les fruits amers de leur corruption, transmettra d'âge en âge aux siècles à venir.

Il ne s'agit donc plus de vous engager à n'accorder votre confiance qu'à des hommes éclairés et purs, vous y êtes trop intéressés ; mais à vous indiquer parmi les candidats qu'on vous propose les hommes qui sont dignes de vos suffrages et les hommes qui en sont indignes ; car, songez-y bien, si les travaux de la Convention nationale sont manqués, vous n'avez plus à attendre qu'anarchie, misère et désolation.

Liste des sujets déméritants proposés par l'auteur de La Sentinelle, *dans la vue de servir la faction des ennemis de la liberté* :

Barrère de Vieuzac, homme nul, sans vertu et sans caractère.

Boutidoux, sableur de champagne, qui a attendu au 13 juin dernier à jouer le patriote en dénonçant Mottier, et en demandant la place toute chaude de Carle qu'il est bien digne d'occuper.

Garat, le jeune, intrigant dangereux et royaliste masqué.

Durand de Maillane, patriote sans vues et sans énergie.

Kervelegan, homme sans caractère, vrai opineur de la culotte.

Lépaux, inconnu dans la Révolution.

Rabaut de Saint-Etienne, faux patriote, l'un des coopérateurs des plus funestes décrets des pères conscrits constituants.

L'abbé Sieyès, auteur du projet de décret contre la liberté de la presse et coopérateur du comité constitutif, anti-révolutionnaire.

Sillery, l'ex-comte de Genlis, plus connu par ses escroqueries au jeu que par son affectation à singer le patriote ; en 1784, un édit du conseil annula un billet d'honneur de 800 mille livres que ses coassociés, les brelandiers du Palais-Royal, avaient arraché à un enfant prodigue du Parlement.

Vadier, bien connu par sa honteuse rétractation du discours énergique qu'il prononça après la fuite des Capets à Montmédy.

Audouin, le journaliste, fameux par la lâche protestation qu'il fit de n'appartenir à aucune société patriotique, le lendemain du massacre du Champ-de-Mars.

L'abbé Audouin, pendant du journaliste.
Boisguyon, apologiste et souteneur du traître Mottier.
Bonneville, flagorneur soudoyé de Bailly et Mottier.
Bourdon, inconnu.
Carra, fanatique ou endormeur selon le vent.
Champfort, secrétaire du traître Condé.
Chépy, vil parasite, flagorneur des Lameth, et puis louangeur Brissotin.
J.-B. Cloots, dit l'Orateur du genre humain, Mouchard Berlinois.
Collin, jeune ; inconnu.
J. Deflers, vil intrigant.
Girey-Dupré, bas-valet de la faction Brissotine.
Gorsas, flagorneur aux gages de Necker, puis de Bailly, puis de Mottier ; depuis la journée du 10, il se dit démocrate.
Lanthenas, intrigant inepte, pantin de la femme Roland, ministre de l'intérieur.
Louvet, auteur de *La Sentinelle*, intrigant aux gages de la faction Brissotine.
Milscent, aveugle journaliste, flagorneur des Brissot, des Lasource, des Lacroix, etc.
Poullenot, patriote sans vues.
Réal, ancien grippe-sol du palais, antagoniste forcené de Robespierre, et Brissotin pour de l'argent.

Je ne parle ici ni des Brissot, ni des Guadet, Lasource, Condorcet, Lagrévol, Vergniaud, Pastoret, et autres députés infidèles, que leurs suppôts ci-dessus dénommés veulent porter à la Convention. Pour les en exclure, il suffit de ne pas oublier que ce sont eux qui ont fait déclarer la guerre pour servir Mottier, et que ce sont eux qui ont destitué la Commune pour usurper l'autorité suprême.

Liste des hommes qui ont le mieux mérité de la patrie.

I. ROBESPIERRE. II. DANTON. III. PANIS. IV. BILLAUD-VARENNES. V. FRÉRON. VI. VITET, *maire de Lyon.* VII. MERLIN. VIII. CHABOT. IX. PARIS, *greffier.*	Il suffit de les nommer, ce sont là de vrais apôtres de la liberté; malheur à vous s'ils ne sont pas les premiers objets de vos suffrages.
X. MANUEL. XI. DEFORGUES. XII. JOURDEUIL. XIII. P.-J. DUPLAIN. XIV. RAFFRON DU TROUILLET. XV. FAUCHET, *homme de lettres.* XVI. GUERMEUR.	Vrais défenseurs de la liberté; non seulement ils sont dans les grands principes de la Révolution, mais ils l'ont défendue les armes à la main.
XVII. BOUCHER DE SAINT-SAUVEUR. XVIII. CAMILLE-DESMOULINS. XIX. GUESDON. XX. ROBERT, *homme de lettres.* XXI. TALLIEN. XXII. BRUNE.	Excellents patriotes, qui marcheront toujours avec les intrépides défenseurs de la Patrie.

Mes Amis,

Je finirai par vous rappeler l'*Ami du Peuple*; vous connaissez ce qu'il a fait pour la patrie, peut-être ignorez-vous ce qu'il fera encore pour votre bonheur ; la gloire d'être le premier martyr de la liberté lui suffit, tant pis pour vous si vous l'oubliez[1].

1. De l'imprimerie de Feret, rue du Marché-Palu, vis-à-vis celle Notre-Dame.

MARAT, L'AMI DU PEUPLE, A LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS, PRINCE FRANÇAIS

(2 *septembre* 1792)

Peu après la prise de la Bastille, ayant à combattre la municipalité parisienne, qui s'élevait contre la hardiesse de ma censure, je lui déclarai que j'étais *l'œil du peuple*, et que je croyais ma plume plus nécessaire à la liberté qu'une armée de cent mille hommes. Les sommes immenses que les fripons au timon des affaires ont dilapidées pour empêcher la circulation de mes écrits et en détruire l'influence, n'ont que trop justifié cette opinion.

Trois ouvrages jugés de la plus grande utilité dans les conjonctures actuelles, tant pour préparer les travaux de la Convention nationale que pour former l'esprit public, et souffler dans tous les cœurs le feu sacré de la liberté, en éclairant la nation sur ses droits, sur les artifices employés par ses infidèles mandataires, pour la remettre sous le joug, sur les moyens de faire cesser les désordres de l'anarchie, d'arrêter le cours des machinations, et d'établir enfin le règne de la justice, n'attendent pour paraître que les fonds nécessaires à leur impression; car

j'ai déjà obtenu ou plutôt conquis une imprimerie nationale[1]. Ils auraient dû m'être accordés sur les 100 mille livres mises à la disposition du ministre de l'intérieur, pour les écrivains qui travaillent à l'instruction publique.

Je m'étais flatté que le sieur Roland, si empressé de favoriser les illuminés et les endormeurs[2], barbouilleurs de papier, dévoués à ses ordres, saisirait avec empressement l'occasion que je lui fournissais de s'honorer aux yeux de la nation, par un emploi judicieux et vraiment civique d'une partie de cette somme, surtout après s'être compromis en montant une imprimerie aristocratique, car il passe pour certain qu'il a fourni sept presses aux frères Regnier, imprimeurs du Cercle Social.

Qu'a fait le bonhomme? Il n'a pas repoussé directement ma demande; mais il a mis en avant mille prétextes ministériels. Pressé par Fréron de concourir à la publication de mes écrits patriotiques, il parut céder un moment; et la femme Roland, qui mène les affaires, sous son directeur Lanthenas, convint avec Fréron de couper court à toute difficulté, en faisant appuyer ma demande par ma section pour l'absolution de son mari auprès de ses confrères brissotins. Le 28 du mois dernier, l'assemblée générale de la section de Marseille prit à cet égard l'arrêté de nommer six commissaires pour porter son vœu au ministre de l'intérieur, arrêté aussi honorable pour l'Ami du Peuple que pressant pour l'automate ministériel. Fréron étant absent, Danton le remit à Roland, en renouvelant ses

1. Après le 10 août, Marat avait obtenu du Comité de surveillance de la Commune de Paris l'autorisation de faire enlever, pour l'impression de son journal, quatre presses de l'Imprimerie nationale du Louvre. En ventôse an III, un décret de la Convention en ordonna la restitution. Cf. sur cette affaire *Marat, voleur de presses*, dans *Episodes et curiosités révolutionnaires*, par Louis Combes, pp. 211-213.

2. Les Lanthenas, les Girey-Dupré, les Louvet et autres écrivailleurs brissotins. (*Note de Marat*)

instances; Roland le porta au conseil exécutif, qui décida, pour couvrir sa malveillance, de renvoyer à l'examen de la section mes manuscrits, qui étaient entre les mains du ministre de l'intérieur; c'était me renvoyer aux calendes de Mars, ou plutôt au jugement dernier, vu la grandeur de ces ouvrages et la multiplicité des affaires dont ma section est accablée.

Comme je n'aime point perdre le temps à valeter, je romps ici avec Roland pour m'adresser à vous, Louis-Philippe d'Orléans, vous que le ciel a comblé des dons de la fortune, vous à qui la nature donna en partage l'âme d'un simple citoyen, vous à qui la sagesse doit donner le cœur d'un franc patriote; car, comment se le dissimuler, dans l'état actuel des choses, vous ne pouvez plus faire votre salut qu'avec les Sans-Culottes?

Vous en êtes l'émule, soyez-en le bienfaiteur; au nom de la patrie, concourez aujourd'hui à la propagation des lumières nécessaires au salut public, en fournissant à l'Ami du Peuple les moyens de mettre ses ouvrages au jour sans délai. La modique somme de 15.000 livres suffira à l'achat du papier et à la paie de la main-d'œuvre; qu'elle soit confiée au comité de surveillance de la section de Marseille, qui la délivrera à mesure, en justifiant de l'emploi. Si vous le trouvez bon, un nombre d'exemplaires équivalent à cette somme, et portés au prix coûtant, sera distribué gratis, et en votre nom, aux citoyens de tous les départements hors d'état d'en faire l'acquisition, ou bien la somme vous sera remboursée sur le produit de la vente; l'Ami du Peuple ne demande ces secours qu'à titre d'avances, et il se flatte de les obtenir de votre civisme. Dénués d'argent pour le service de leur maître, les généraux espagnols trouvaient des sommes considérables sur leurs moustaches; pour toute sûreté, l'Ami du Peuple vous engage sa réputation civique. Sera-t-il refusé de vous?

Avis au corps électoral

En faisant la liste des candidats que j'ai proposés, j'ai éprouvé non l'embarras des richesses, mais la détresse de la misère. Après avoir désigné treize patriotes bien prononcés, qui ne s'étaient jamais démentis, j'ai été aux informations et j'ai indiqué, sur la garantie de plusieurs citoyens sûrs, quelques candidats que j'ai vus dès lors à l'œuvre et quelques autres auxquels doivent être préférés des hommes plus instruits et plus énergiques, dont les noms me sont revenus. Je viens d'apprendre que le sieur Tallien a toujours été l'âme damnée de Rœderer, qu'il s'est opposé, dans le temps, avec fureur, à la fête de Chateau-Vieux, qu'il a combattu avec opiniâtreté la proposition, faite au corps électoral, de manifester son vœu pour la proscription des trophées élevés à la mémoire de l'indigne maire d'Etampes[1] et déposés au Panthéon. Si mon jugement est de quelque poids auprès des amis de la liberté, je dirai que depuis quatre jours que j'examine sa conduite dans les assemblées du corps électoral, je n'en ai été guère moins scandalisé que de celle de Dugazon; leur manière de se produire, quelques motifs qu'ils lui donnent, ne passera jamais que pour le manège d'intrigants cupides qui cherchent des places et qui sont au désespoir de les voir échapper.

Je rétracte pareillement mon suffrage à Vitet, à Coffinhal et à Margueré.

Je recommande donc à mes frères les électeurs :

1. Il s'agit de Simoneau, maire d'Etampes, massacré dans une émeute populaire le 3 mars 1792. Un décret du 18 mars ordonna l'érection, à Etampes, d'un monument à la mémoire de Simoneau.

Panis, l'un des sauveurs de la patrie la nuit du 9, lequel a rallié les fédérés aux patriotes des faubourgs, fait distribuer 5.000 cartouches aux Marseillais, contre les réclamations de son collègue Sergent, qui s'est montré ensuite assez chaud patriote depuis le 10.

L'abbé Verteuil, qui a servi la patrie de sa plume et de son bras, qui n'a jamais dévié un moment, et qui ne marche pas moins le premier à la tête d'un canon, qu'il ne démasque les traîtres dans ses écrits.

Fréron, l'Orateur du Peuple, digne collègue de l'Ami du Peuple, ayant partagé partie de ses dangers et, comme lui, frappé plusieurs fois d'anathème.

Le père Rafron Dutrouillet, qui conserve en dépit des ans, la ferveur du civisme et la vigueur de la raison.

Laignelot; J.-Pierre Duplain; Paris, *le greffier*; Lhuillier, *de la section Mauconseil*; Fauchet, *homme de lettres*; Boucher de Saint-Sauveur; Fourcroy, *médecin*; Vachard, *électeur*; Deforgues; Guermeur; David, peintre.

Citoyens! Pétion va donner sa démission; l'homme le plus digne de le remplacer dans un emploi aussi important à la sûreté publique, et dont les fonctions épineuses n'exigent pas moins d'énergie que de talents, est Panis *l'administrateur*. Son civisme s'est conservé pur à travers tous les orages de la révolution. Citoyens, votre triomphe dépend du choix que vous ferez; car vous êtes encore environnés d'ennemis redoutables, qui n'attendent que l'élection de quelque patriote faible et suspect pour se relever et vous écraser[1].

1. De l'imprimerie de Marat.

MARAT, L'AMI DU PEUPLE, AUX BONS FRANÇAIS

(8 *septembre* 1792)

Il n'est que trop vrai, mes chers compatriotes, que vos malheurs n'auront aucun terme, tant que le peuple n'aura pas exterminé jusqu'au dernier des suppôts du despotisme, jusqu'au dernier des ordres naguère privilégiés. Lisez et frémissez :

Copie d'une lettre datée de Luxembourg, le 20 août 1792, et trouvée dans la poche d'Antoinette :

J'ai reçu votre lettre datée du 15 : bien sensible d'apprendre que nous avons le dessous. C'est une chose incompréhensible ; d'après la lettre que M. Lafayette nous a fait passer, la chose était immanquable. Mandez-moi de quelle manière l'on traite la famille royale, et rendez-moi réponse le plus tôt possible, car nous allons partir pour Louv. Le traité que l'Empereur a fait avec le roi de Prusse est achevé, et nous espérons être dans deux ou trois mois à Paris.

Les commandants de la place de cette ville nous assurent le passage, et nous attendons M. Lafayette, ainsi

que M. L. R. R. : nous espérons bientôt délivrer la famille royale de l'esclavage. Je vous fais part d'un mot du traité entre le Roi de Prusse et l'Empereur. Ce traité consiste en ce que le Roi de Prusse marchera avec toutes ses forces; l'Empereur lui laisse les Pays-Bas, et le pillage est promis à ses troupes dans les endroits révoltés, surtout à Paris. Ce n'est que dans ce dessein qu'il marche avec nous; selon le projet qu'il nous présente, nous ne pouvons que réussir, si nous ne sommes pas trahis. J'ai reçu la lettre en question de Messieurs de l'Assemblée, qui nous marquent de prendre un peu de patience, jusqu'à ce que les factieux aient passé leur fureur; que les choses vont bien pour nous, car ils n'ont point d'armes et de munitions; qu'aussitôt que leur fureur sera passée, ils nous feront dire ce qu'il convient. Le décret est passé pour les ornements d'églises et les cloches sont à bas. Monsieur F. 82 R. nous a promis qu'il s'arrangerait. Je vous prie d'y passer vous-même pour lui remettre la lettre que vous trouverez ci-incluse. Mandez-moi si Madame R. 10 C. peut voir la Reine, vous lui ferez passer cette petite lettre de la part de M. C. D. : c'est la seule chose que je vous demande; tenez un profond secret et ne gardez aucune de mes lettres. Vous donnerez de mes nouvelles à M. Lahr M. Mas.

Signé : A. R. R.

Trahis par les suppôts de la cour, nous le sommes encore par la majorité gangrenée de l'Assemblée nationale elle-même. Si elle n'était pas d'intelligence avec nos ennemis, serait-elle si tranquille à leur approche? A la vue du sang des traîtres que fait couler la justice du peuple, chercherait-elle encore à le leurrer? Si elle n'avait pas le dessein de gagner du temps, jusqu'à ce que le fatal moment soit arrivé, enverrait-elle des commissaires à toutes les sections pour les séduire? Chercherait-elle à élever une barrière entre les sections et le peuple et à les soulever contre lui,

ou plutôt contre elles-mêmes, pour allumer la guerre civile, sous prétexte d'arrêter le cours des vengeances populaires? Si elle n'avait le projet de prolonger sa défaillante existence, aurait-elle arrêté d'envoyer dans les départements un décret portant invitation à tous les citoyens de se rallier plus que jamais autour d'elle? Aurait-elle mandé à sa barre les municipaux parisiens pour jurer le maintien de l'égalité et de la liberté, dont elle feint d'être jalouse? Aurait-elle imposé le même serment aux présidents de sections, aux autorités constituées, à tous les citoyens du royaume, elle qui n'a plus que quelques jours à exister? Si elle n'avait l'espoir de triompher en captant les esprits, aurait-elle eu la bassesse de colporter ce décret dans les sections ?

Aurait-elle joint à ce décret une adresse fondue par le compère Guadet, dans laquelle chacun de ses membres jure, non comme représentant, mais comme citoyen, de combattre de tout son pouvoir les rois et la royauté, décret qui atteste ses lâches parjures, en faisant de chaque député un double sosie, dont le *moi député* jure fidélité au roi, et dont le *moi citoyen* jure d'anéantir le roi?

Passerait-elle de la sorte tout son temps à faire des décrets prêts à être proscrits, si elle ne comptait sur l'arrivée des ennemis dans nos murs; car on ne peut croire qu'elle ait à cœur de vérifier le présage de l'Ami du Peuple, qui ne s'est jamais lassé de dire que ses décrets n'étaient que des chiffons?

Tous les actes du Corps législatif, depuis le 10, viennent donc à l'appui de la lettre trouvée dans la poche d'Antoinette.

On doit en dire autant de la conduite du Conseil exécutif provisoire, dont les différents membres, *excepté le patriote Danton*, paraissent tous des malveillants, pour ne pas dire des machinateurs uniquement occupés à paralyser les mesures prises pour sauver la chose publique. Dans la vue de les faire charrier droit, il n'y a pas de jour que Danton ne rompe quelque lance avec eux. Encore n'en peut-il venir

à bout. Ils s'étaient engagés à remplacer les courtisans par des patriotes dans les principaux emplois militaires, de ne confier le commandement des places et des armées qu'à des hommes d'un civisme éprouvé; cependant les traîtres restent en activité, et ce sont eux qui livrent l'une après l'autre nos villes à l'ennemi. Demandez-leur par quels exploits se sont signalés Luckner, Kellermann et Dumouriez, si ce n'est par la perfidie avec laquelle ils ont livré nos frontières et nos forteresses? Attendent-ils à repousser l'ennemi qu'il soit prêt à entrer dans nos murs?

Si vous prenez les ministres individuellement, quelle confiance peut mériter un Clavière, vil agioteur, enrichi par de honteuses spéculations et dévoué à la faction Brissot, qui l'a remis en place?

Monge n'est connu que par sa coalition avec Clavière, qui l'a poussé au ministère de la marine.

Lebrun est accusé de favoriser les traîtres; on assure qu'il existe dans le Comité de surveillance de la Mairie un ordre exprès, donné par ce ministre, de relâcher un prévenu de machinations dont il a épousé la cause envers et contre tous.

Qu'a fait Servan pour notre défense? Fait-il travailler à fortifier les hauteurs qui dominent Paris? Il n'y songe pas. Fait-il armer les volontaires qui brûlent de combattre? Il n'y songe pas. Fait-il forger des piques et des poignards? Il n'y songe pas. Incapable de remplir les devoirs de sa place, il se met à pleurer comme un enfant à la vue des dangers, et il ne prend aucune mesure pour les conjurer. S'il était vraiment patriote, sentant son incapacité, il aurait remis son portefeuille le premier jour de son avènement au ministère, ou plutôt il ne l'eût point accepté; mais il restera en place jusqu'à ce que nous soyons perdus sans ressources.

Enfin, Roland de la Plâtrière n'est occupé qu'à machiner avec la faction Brissot. Voyez sa lettre à l'Assemblée nationale, qui s'est empressée de décréter l'envoi aux

83 départements; qu'est-elle, qu'un chef-d'œuvre d'astuce et de perfidie pour égarer la nation sur le compte de la Commune de Paris, qui a sauvé la France?

Que faire? Forcer ces ineptes à la retraite et remettre à des hommes purs, éclairés, courageux, le timon des affaires. Le département de l'intérieur, si important au salut public, convient mieux à Danton que celui de la justice; donner celui de la guerre à quelque militaire, à quelque homme de génie et franc patriote; celui de la justice à quelque homme de loi intègre; constituer Danton président du Conseil exécutif, avec voix délibérative et voix prépondérante dans les cas d'équilibre, serait à mes yeux le moyen le plus prompt et le plus efficace de faire marcher la machine, dont toutes les roues sont enrayées[1].

1. De l'imprimerie de Feret, rue du Marché-Palu, vis-à-vis celle Notre-Dame.

MARAT, L'AMI DU PEUPLE, A SES CONCITOYENS LES ÉLECTEURS.

(10 *septembre* 1792)

Depuis quatre années que j'exerce les fonctions de censeur public pour le salut de la patrie, j'ai démasqué une foule de traîtres et de conspirateurs. Dans le nombre des ennemis de la liberté couverts d'un masque civique qui m'étaient dénoncés, il est possible que quelques hommes équivoques, quelques innocents même dont le civisme était mal prononcé, aient été confondus dans la foule. Quel que soit mon respect pour l'innocence et mon amour pour la vérité; quelque soin que j'aie pris de prévenir mes correspondants de signer dûment leurs dénonciations; quelque attention que j'aie eue de rejeter celles qui étaient anonymes; comment du fond des souterrains où j'ai été si longtemps condamné à vivre, aurais-je pu me procurer tous les renseignements convenables pour n'être jamais induit en erreur? Que me restait-il donc à faire que de me rétracter aussitôt que l'équité m'en faisait un devoir? Ce devoir sacré, je l'ai rempli constamment, même à l'égard des citoyens les moins dignes; les feuilles de l'Ami du Peuple en font foi, car il est dans mes principes de rendre justice même au diable. D'après les motifs qui ont dirigé mes dénonciations et les mesures que j'ai prises pour arriver au

vrai, il me semble que les sujets inculpés, quel que soit leur ressentiment, ne sauraient, sans renoncer à toute raison, me considérer comme calomniateur; car la malveillance seule est le cachet de la calomnie. Lors donc qu'ils se trouvent inculpés sans fondement, tout au plus peuvent-ils m'accuser d'être mal informé, chercher à se laver de l'inculpation, et me plaindre de m'être trouvé dans la triste situation de ne pouvoir m'assurer de leur innocence.

Instruit que quelques citoyens inculpés dans mon placard sur les élections se récriaient hautement, je me suis présenté à la tribune du corps électoral pour demander qu'ils fussent entendus contre moi; une voix réclame l'ordre du jour, à l'instant les applaudissements du corps entier me ferment la bouche et me rappellent à ma place. Quelque flatteur qu'ait été ce témoignage honorable rendu à la droiture de mes intentions, il a tourné contre moi : le sieur Deflers en a profité pour répandre furtivement un écrit scandaleux, dans lequel, sans songer à se laver de l'inculpation que je lui ai faite, il s'étend avec complaisance sur la gloire qu'il a acquise à servir les grands seigneurs, et il finit par faire pleuvoir sur ma tête les imputations les plus fausses et les plus absurdes; il m'accuse d'avoir voulu frustrer mes créanciers, d'avoir enlevé la femme et les meubles d'un bienfaiteur.....

Plus juste que le sieur Deflers, je ne le traiterai pas de calomniateur : je l'accuserai seulement d'avoir ramassé quelques mensonges publiés par des malveillants et embellis par mes nombreux ennemis.

Pour détruire ces inculpations odieuses, je ne lui opposerai pas le cours entier de ma vie depuis la Révolution. Mais à qui fera-t-il croire qu'un homme que n'a pu séduire l'or de la cour, que n'ont pu faire dévier un instant ni les décrets d'anathème, ni les poignards des assassins, qui a sacrifié à la défense de la liberté le soin de ses affaires, le fruit de ses travaux, son repos, sa santé ; qui s'est immolé tout entier au salut public, et à qui il ne reste aujourd'hui

que des dettes et la gloire d'avoir combattu pour la patrie, soit homme à se couvrir d'opprobre par des tours de fripon ? Mais il n'est pas dans mes principes d'opposer de simples inductions à des charges directes ; je vais donc suivre mon dénonciateur ; repousser ses inculpations, éclairer le public abusé.

Loin de faire un crime au sieur Deflers de m'avoir dénigré, je le remercie de m'avoir fourni l'occasion de détruire des bruits faux répandus contre moi par les ennemis de la patrie et de faire éclater mon innocence. A des preuves que je produirai, s'il n'a pas renoncé à toute pudeur, il sera sans doute le premier à rougir de sa diatribe, et à regretter la publicité que je m'empresse moi-même de lui donner.

PÉTITION *présentée au corps électoral par* A. C. DEFLERS *contre* J. P. MARAT.

Citoyens Electeurs,

Un de vos membres s'est rendu coupable d'un grand crime à mon égard; je viens vous demander justice. C'est vous engager à me prêter toute votre attention.

Dans le moment où les dangers de la patrie font une vertu de la dénonciation, user de cette arme terrible pour calomnier est le plus grand attentat que puisse commettre le lâche qui la prostitue ainsi, puisque l'effet de sa lâcheté est de faire perdre à la victime qu'il frappe l'estime de ses concitoyens.

MARAT, le prétendu ami du peuple, a sali les murs de la capitale d'une liste de diffamation dans laquelle je suis compris. J'y suis traité de *vil intrigant*, *dénoncé comme machinateur*. Mon genre de défense sera simple, l'exposé de ma vie depuis 1777, et l'exposé de celle du dénonciateur Marat depuis 1789.

Né dans cette classe heureuse, la seule où sous l'ancien régime se conserva le feu sacré de la vertu ; dans cette classe où, à l'abri des tentations de la pauvreté, on pouvait se passer des ressources de l'intrigue, une éducation soignée fut un des biens les plus précieux que m'a transmis une mère adorée. Idolâtre à l'excès de la liberté et ennemi de l'intrigue dès l'âge le plus tendre, ces dispositions m'éloignèrent également des emplois où il fallait sacrifier l'une ou employer l'autre. Il fallait cependant être quelque chose, c'était la manie du siècle : on acheta pour moi, dans la maison de la ci-devant comtesse d'Artois, une charge qui me forçait à surveiller les opérations financières des grands seigneurs.

Avec du caractère et de la probité, je ne pouvais tarder à devenir un surveillant très incommode. Me renvoyer était cependant difficile ; on supprima la charge que j'occupais, et en me remerciant de mes services, on me combla de brevets d'honneur et de pension.

Père de famille à cette époque, parfaitement indépendant du côté de la fortune, l'éducation de mes enfants, l'étude des sciences naturelles et de la philosophie employèrent tous mes instants jusqu'en 1788, que la déroute d'une maison de banque alliée à la famille de mon épouse, entraînant quelque désordre dans mes affaires personnelles, me força à passer en Brabant et en Angleterre pour recueillir les débris de ma fortune prête à s'échapper. Ce fut dans ce moment que le fugitif d'Artois, passant par le Brabant, me fit des offres les plus brillantes pour m'attacher à l'éducation de ses enfants. L'amour de mon pays, la haine que je portais toujours aux grands, dictèrent mon refus et déterminèrent la remise que je fis alors des brevets d'honneur et de pension auxquels je renonçai à cette époque.

De retour en France en 1790, mon premier devoir fut de partager avec mes concitoyens les travaux de la révolution dans la garde nationale, sans vouloir profiter des avantages qui tenaient à la division des citoyens en deux classes.

Rangé parmi les sans-culottes dès 1790, je n'entrai dans aucune assemblée de section qu'avec eux, le 10 août 1792. (O patriote du 10 août[1]!)

Admis dans la Société des Amis de la Constitution, je m'aperçus bientôt que les Barnave, les Lameth et autres intrigants de cette espèce, faisaient tous leurs efforts pour rendre cette société l'instrument de leurs intrigues. La publicité seule pouvait les déjouer ; constamment ils s'opposèrent à cette mesure. Ce fut alors que, pour combattre leurs funestes projets, j'entrepris le journal de la Société, entreprise qui, outre les sacrifices de travail et d'argent, m'a coûté celui de l'amour-propre, puisque sans cesse occupé à faire briller les talents de mes concitoyens, j'ai toujours été forcé de renoncer à faire l'essai des miens.

Six semaines de détention après le massacre du Champ-de-Mars ont dû prouver qu'au moins je n'étais pas du parti des intrigants d'alors. Une santé affaiblie par les suites de cette détention et un travail continuel depuis cette époque m'auraient, je pense, ôté les moyens d'intrigue, quand même j'en aurais eu le goût.

Voilà, citoyens électeurs, celui que Marat, le prétendu Ami du Peuple, a l'impudeur de traiter de *vil intrigant*, *dénoncé comme machinateur*. J'ai rempli la première et la plus pénible portion de la tâche que je m'étais imposée, je vous ai parlé de moi ; je passe à la seconde, et j'accuse devant vous et en sa présence Marat, le prétendu Ami du Peuple, je l'accuse d'incivisme, de mauvaise foi et d'immoralité.

Lié d'intérêt avec les personnes qui, depuis 1789, ont été dans la plus intime relation avec cet homme, je peux mieux que qui que ce soit fournir les preuves de ce que j'avance ici. Eh bien, fort de ces preuves, fort de ma conscience, fort du mépris profond que j'ai voué de tout temps aux

1. Interjection ironique intercalée par Marat dans le texte de Deflers.

calomniateurs, je m'adresse à Marat et lui dis : quelle idée aurais-tu, toi qui te dis l'Ami du Peuple, quelle idée aurais-tu d'un homme qui, le 26 novembre 1790, aurait refusé de recevoir en paiement pour une très petite portion de sa solde (il s'agissait de 30 livres), non pas des assignats qui, à cette époque, perdaient 5 pour 100, mais des coupons d'assignats qui ne perdaient rien? Quelle idée aurais-tu du civisme d'un homme qui aurait renvoyé avec mépris cette monnaie nationale ? Réponds, et prononce ta condamnation, car j'ai mes témoins à produire si tu as l'impudence de nier le fait.

Quelle idée aurais-tu d'un homme qui, débiteur envers son bienfaiteur et sachant que son créancier aurait mis opposition entre les mains d'un citoyen dépositaire de ses fonds, aurait été proposer à ce dépositaire de nier le dépôt? Réponds et prononce ta condamnation ; car le créancier est le citoyen Saint-Sauveur ; le patriote Legendre est le dépositaire que tu as cherché à corrompre, et toi tu es le vil corrupteur.

Quelle idée aurais-tu d'un homme qui, se croyant proscrit et obligé de vivre dans les caves, recevrait pendant plus de deux ans les soins les plus tendres d'un citoyen peu fortuné et de sa femme, et qui, pour récompense de ses soins et de ses sacrifices, éloignant l'homme par une commission feinte, profiterait de son absence pour lui enlever et sa femme et ses meubles ? Réponds et prononce ta condamnation, car c'est le citoyen Maquet qui, par ma bouche, t'accuse de ces vols qu'il dénonça en présence de mille témoins prêts à se présenter.

Voilà, citoyens électeurs, l'homme qui me dénonce ; vous me connaissez maintenant, jugez et prononcez qui de lui ou de moi a droit à votre estime. Je vous demande justice, je vous demande vengeance, et si contre mon attente je n'obtenais de vous ni l'une ni l'autre, je me verrais forcé de me rappeler que comme l'insurrection est pour le peuple le plus saint des devoirs, la résistance à l'op-

pression est pour le citoyen le plus imprescriptible de ses droits.

A. C. Deflers.

Vous m'accusez sur des bruits absurdes, répandus par les ennemis publics, d'avoir enlevé la femme et les meubles du graveur Maquet, lequel, dites-vous, a tout fait pour moi.

Moi, que les assassins de Mottier forçaient de vivre dans un souterrain, enlever la femme et les meubles d'un homme en liberté? Y songez-vous, M. Deflers, et est-il bien vrai que vous ne rêvez pas? Encore faut-il pour dénigrer les autres avoir soi-même un grain de sens commun; mais voyons. D'abord le sieur Maquet n'a jamais été marié, comment donc aurais-je enlevé sa femme? Bien, est-il vrai qu'il a eu chez lui mademoiselle Fouaisse, âgée de 35 à 36 ans, dont il faisait sa fille d'établi et sa servante, dont il retenait depuis plusieurs années et les meubles et les honoraires, sans avoir daigné lui en donner une simple reconnaissance, dont il abusait de la timidité naturelle, en la retenant par la crainte à l'attache après l'avoir excédée de coups. Spectacle révoltant dont j'ai été témoin plus d'une fois, tandis qu'elle m'avait en pension. Comme cette bonne patriote s'était chargée de faire tenir mes manuscrits à mon imprimeur, et qu'elle me rendait tous les autres bons offices que j'aurais pu attendre du meilleur citoyen dans ma captivité, je m'intéressai à son sort. La voyant désolée de ne point recevoir de nouvelles du sieur Maquet, au bout de trois semaines d'absence employées à courir la Picardie pour se procurer des autorisations, à postuler la place d'inspecteur de marée à la halle de Paris, je la pressai de m'en apprendre la cause. Elle y consentit, en me demandant conseil. Je lui indiquai le moyen d'obtenir de son tyran et la reconnaissance de ses meubles et un billet du montant de ses honoraires.

Comme j'étais sur mon départ pour Londres, après

l'anéantissement de la liberté par le massacre du Champ-de-Mars, elle me pria de lui chercher une place de gouvernante d'enfants; Maquet, craignant qu'elle ne partît avec moi, la tint en chartre privée et fit tout ce qui dépendait de lui pour me faire tomber entre les mains des assassins de Lafayette, sans cependant trop se compromettre. Indigné de ces horribles procédés, j'écrivis à mademoiselle Fouaisse, par la voie de mon journal, *d'ouvrir sa croisée, de crier au secours et de traduire devant le magistrat l'homme indigne qui la traitait en esclave.* Voyez le numéro 555 de *L'Ami du Peuple.* Qu'en pensez-vous, M. Deflers, est-ce en sonnant le tocsin et en s'adressant aux magistrats que se font les enlèvements? Deux jours après, je publiai un avis au persécuteur de mademoiselle Fouaisse (n° 557); le sieur Maquet, tremblant de voir sa conduite dévoilée au grand jour, écrivit sur-le-champ à cette femme infortunée de venir retirer ses meubles. Ce qu'elle fit. Je lui avais conseillé de faire appeler le commissaire de section; si elle l'eût fait, elle n'eût pas perdu six cents livres, car l'honnête homme ne lui compta que la moitié du billet qu'il avait fait; mais il eut soin de tirer reçu du total. J'invoque ici le témoignage de mademoiselle Fouaisse, de la veuve Meugnier et du commissionnaire chargé du transport des meubles.

Et je renvoie mes concitoyens aux numéros de *L'Ami du Peuple*, en date des 20 et 22 septembre 1791, où toute l'histoire du sieur Maquet est développée; pièces authentiques qui valent mieux que les bruits ténébreux propagés par des ennemis en démence. J'y renvoie M. Deflers lui-même; qu'il les lise de sang-froid, s'il le peut, et s'il ne rougit pas de sa scandaleuse sortie, je ferai des vœux pour le retour de sa raison.

Au demeurant, je ne sais ce que le sieur Maquet a fait pour me sauver, mais je sais bien ce qu'il a fait pour me perdre.

Vous m'accusez d'avoir voulu corrompre le sieur Legendre

pour frustrer M. Boucher de Saint-Sauveur de sa créance. Legendre est absent; je m'engage à son arrivée de vous faire donner de sa main un démenti formel. En attendant, voici un témoignage de la femme et de M. Boucher; vous ne les récuserez pas, je m'assure :

— « Comme mon mari n'a point de secrets pour moi, je déclare d'honneur que les inculpations faites dans la pétition de M. Deflers contre M. Marat sont fausses et calomnieuses.

« A Paris, ce 8 septembre 1792.

« Femme Legendre. »

— « Je déclare être absolument étranger et même ignorer les faits allégués dans l'imprimé de M. Deflers. Si j'ai obligé M. Marat, j'ai fait ce que j'ai pu et dû envers un homme opprimé par les ennemis de la patrie. Je n'ai jamais eu d'inquiétude pour mes avances, puisque par l'événement les meubles de M. Marat se trouvaient chez moi. Si j'ai cessé de voir M. Marat, que j'avais cultivé bien avant la révolution comme ami des sciences, c'est qu'ayant sa confiance, je me suis quelquefois permis d'adoucir quelques traits trop amers dans ses feuilles, ce qui lui a déplu; mais ce sont là des malentendus qui ne touchent ni à l'honneur, ni à l'estime réciproque.

« Ce 9 septembre 1792.

« Boucher de Saint-Sauveur. »

Enfin, vous m'accusez d'avoir refusé en paiement des assignats qui ne perdaient que 5 pour 100; je vous observe qu'à cette époque les assignats perdaient 20 pour 100. Au

demeurant, je n'ai aucun souvenir de ce refus : mais si mon chargé d'affaires l'a fait à mon insu, c'est que sachant très bien que je n'avais pour subsister et payer les personnes attachées à ma correspondance que les faibles honoraires que je retirais de mon travail, il lui paraissait dur que des sangsues qui s'enrichissaient à mes dépens, me fissent encore supporter la perte que faisait le papier monnayé. Que trouvez-vous donc là d'incivique ?

Voilà, je pense, de valables réponses à votre diatribe. J'espère qu'elles suffiront pour vous faire revenir de votre égarement, et je fais des vœux pour votre retour à la sagesse.

Apprenez, Monsieur, à mieux connaître l'Ami du Peuple. Vous lui avez été dénoncé comme fréquentant le café du sieur...., repaire d'aristocrates, près de la cour des Petits-Pères ; si c'est sans fondement, éclairez sa religion, justifiez-vous et réclamez sa justice ; il est prêt à se rétracter Point d'humeur, M. Deflers, l'Ami du Peuple que vous avez invectivé sur parole désire vous trouver innocent ; il n'a de haine que pour les ennemis de la liberté et de la patrie[1].

1. De l'imprimerie de Marat.

MARAT, L'AMI DU PEUPLE, AUX AMIS DE LA PATRIE

(18 *septembre* 1792)

Il y a trois semaines que le citoyen Danton, ministre de la justice, donna l'assurance solennelle à l'assemblée générale de la section de Marseille, que tous les généraux et états-majors de nos armées allaient être licenciés pour leurs éternelles perfidies. Il y a quinze jours qu'il assura le Comité de surveillance, séant à la Mairie, que les ordres pour leur licenciement étaient prêts à partir. Il y a trois jours qu'il assura plusieurs électeurs, dans la salle des Jacobins, que les ordres étaient partis pour licencier Luckner. Ses collègues se sont, sans doute, joués de lui, puisque Luckner est toujours en place. Voici des preuves de la scélératesse de ce généralissime auquel sont confiées les destinées du peuple français :

EXTRAIT d'une lettre écrite par le sieur FROCHOT *au sieur* BLANCHOT, *et communiquée au comité de surveillance de la Section des Amis de la Patrie, ci-devant du Ponceau, en date du* 15 *septembre* 1792.

« Celle-ci est pour vous donner des nouvelles de mon arrivée à Châlons, où nous avons été très mal reçus des

bourgeois et de Luckner, parce que nous lui avons fait voir qu'il trahissait la nation. Voyant former un camp autour de Meaux par les troupes en habit rouge, tant petits Suisses qu'Irlandais, nous en avons arrêté et désarmé deux cents à Epernay, avec un tonneau de cocardes blanches, lesquelles sont de cuir et viennent de chez le sieur Anglos, rue Guérin-Boisseau, cour du Chantier. Nous les avons conduits à Châlons devant Luckner, qui a voulu nous faire camper tout de suite, sans aucuns préparatifs ; il paraît très fâché que nous ayons ramené tous les volontaires qu'il renvoyait de l'armée avec des passeports, pour se réunir en grand nombre vers Paris, mettre le feu aux quatre coins et faire arborer la cocarde blanche de force. Cela fait trembler de rencontrer sur toutes les routes les volontaires qu'il renvoyait à Paris, auxquels nous avons fait rebrousser chemin. Les bourgeois de Châlons sont tous gangrenés d'aristocratie. Nous n'avons pu leur faire crier une seule fois : *Vive la nation*. Ils nous écorchent tout vifs. Tout est hors de prix, le vin à dix-huit sous, la viande à onze sous, le pain à quatre sous et demi la livre ; enfin on ne peut pas y vivre. Je crois que nous devons partir pour Metz au premier moment pour former la queue de l'armée avec beaucoup de volontaires, et nous n'avons que six pièces avec nous. Nous sommes déjà vendus, à ce que je prévois, par la trahison qui y règne. Rien autre chose à vous apprendre, sinon des têtes que nous avons fait couper à Meaux et à Châlons. »

Cette lettre est timbrée de Châlons, n° 49, et datée du 11 septembre 1792.

Fait au comité de surveillance des Amis de la Patrie, ci-devant du Ponceau.

Signé, Dupré, commissaire. Pour copie conforme à l'original, enregistré B., n° 60. *Signé*, Dupont commissaire.

Nous prévenons les administrateurs que l'on doit nous donner des renseignements des ouvriers qui ont travaillé aux cocardes chez ledit sieur Anglos.

— Citoyens, nous sommes trahis de toutes parts ; tous les projets désastreux de Lafayette sont renoués et poursuivis avec une ardeur opiniâtre. La levée du camp de Méaulde en est un exemple alarmant. Effectuée par les ordres de Labourdonnaye, de Moreton-Chabrillant[1], sans aucune raison d'utilité et de nécessité, elle ne l'a été que pour faire tomber entre les mains de l'ennemi nos magasins d'avoine et de fourrages dont il manquait absolument[2], faire égorger la faible garde qu'on y a laissée, découvrir le pays, morfondre les troupes qui s'y rendaient et qui n'ont plus retrouvé leurs bataillons.

Ce n'est pas tout. Maubeuge est investi, on en a retiré les troupes de ligne, et on n'y a laissé qu'un bataillon de volontaires.

Voyons leurs projets. On nous annonce chaque jour des succès brillants, on fait mille éloges de Dumouriez pour le populariser, on nous assure que nos armées réunies ont cerné les Prussiens; le fait est que nous n'avons que peu de forces à leur opposer. Six cent mille gardes nationaux ont marché aux frontières, à peine s'y en trouve-t-il cent cinquante mille, encore la plupart mal armés. Que sont devenues ces immenses légions? Le voici : au lieu de les organiser à Paris, on les a fait rejoindre en détail; nombre

1. Le citoyen Lapoipe assure que les ordres ont été donnés par le conseil de guerre, composé de Moreton, de Gelin, de Lamarlière, Beurnonville, et Malus, commissaire ordonnateur. (*Note de Marat*)

2. Au lieu d'avoir commencé par mettre à couvert les magasins, on les a laissés sous une faible garde. A trois heures, on a levé le camp, en laissant 1.200 hommes pour défendre Saint-Amand; deux heures après, on a retiré 900 hommes ; dans la nuit, les 300 homme restants ont été massacrés, et 2,000 charriots d'avoine et de fourrage ont été enlevés. Faits certifiés par deux commissaires sur lesquels on peut faire fond. (*Note de Marat*)

de mauvais citoyens se sont enrôlés pour escroquer les quarante livres d'engagement. Nombre de bons citoyens ont été détournés sur les routes par des embaucheurs aristocrates; nombre de volontaires ont été renvoyés chez eux par les généraux traîtres à la patrie; enfin, nombre de scélérats déguisés en gardes nationaux ont passé à l'ennemi. C'est ainsi que nos armées se sont fondues.

Observez bien que le camp de Soissons est composé de douze mille recrues, dont quatre mille seulement sont en état de porter les armes et dont à peine six cents sont armés. N'oubliez pas que c'est l'infâme Chadelas qui en est le commandant, et le scélérat Dorly qui en est le commissaire. Ces scélérats disent aux volontaires : retournez dans vos foyers.

Observez bien encore que ce n'est que depuis trois jours que l'on commence à préparer les effets de campement de nos armées.

Ainsi, jusqu'à ce jour nous avons été trahis par les ministres, les corps administratifs, les officiers généraux, les commissaires des guerres, et la majorité pourrie de l'Assemblée nationale, centre de toutes les trahisons. Nous le sommes actuellement par nos états-majors, et peut-être par le ministre de la guerre. Servan n'est-il qu'inepte? C'est ce que je ne veux point décider encore.

Poursuivons :

L'horrible complot d'exterminer les amis de la liberté est renoué, il éclate de toutes parts. Enfanté dans les conciliabules nocturnes du royalisme expirant, il paraît avoir son foyer dans la commission extraordinaire et dans le cabinet du sieur Roland, ministre de l'intérieur; il paraît étendre ses ramifications dans nos armées, dans les directoires de départements, dans les cliques aristocratiques des sections de la capitale; il paraît se mûrir dans l'ombre du mystère, jusqu'à ce qu'il soit prêt à être consommé.

Amis de la patrie, suivez le fil de ces faits.

Pour consommer votre perte, il faut avant tout vous plonger dans une fatale sécurité, vous enlever vos défen-

seurs, et vous séduire par les marques d'une fausse pitié qu'ils font éclater en faveur des ennemis de la révolution!

Depuis longtemps Roland l'endormeur[1], conjuré avec les traîtres de l'Assemblée nationale, vous verse l'opium à pleines mains.

N. B. La femme Roland, ministre de l'intérieur, sous son directeur Lanthenas, espérant invalider les dénonciations de l'Ami du Peuple et démentir les faits, a eu l'impudeur d'insinuer que mes écrits ne sont pas de moi, mais de quelque méchant qui usurpe mon nom et qui pourrait bien être payé par Brunswick. Ce petit tour de bâton ministériel ne lui réussira pas, et voici pourquoi : c'est que, ne voulant pas voler l'argent de Brunswick et des Capets fugitifs, dont ce général défend la cause, je conjure tous les amis de la patrie de solliciter un décret qui mette à prix la tête des Capets et de Brunswick. Que dites-vous de mon ingratitude, dame Roland?

Citoyens, comparez ces nouvelles alarmantes à l'opium du bulletin de l'Assemblée, aux déceptions du Conseil provisoire, et jugez dans quelles mains sont remises vos destinées.

Un mot à la femme Roland.

Vous êtes priée de ne plus dilapider les biens de la nation à soudoyer deux cents mouchards pour arracher les affiches de *l'Ami du Peuple.*

Citoyens, vous êtes requis, au nom de la patrie, de corriger ces mouchards, s'ils ont l'audace de reparaître.

1. Roland n'est qu'un frère coupe-choux que sa femme mène par l'oreille; c'est elle qui est le ministre de l'intérieur sous la main de son directeur, l'illuminé Lanthenas, agent secret de la faction Guadet-Brissot. (*Note de Marat*)

Piège redoutable.

Le projet des membres gangrenés de la législature actuelle est de placer la Convention nationale dans la salle du manège des Tuileries, dont les tribunes ne contiennent que trois cents spectateurs, et qui se trouveraient toujours remplies de trois cents mouchards des pères conscrits contre-révolutionnaires et des ministres corrompus.

Il importe que la Convention nationale soit sans cesse sous les yeux du peuple, afin qu'il puisse la lapider si elle oublie ses devoirs. Ainsi, pour la maintenir dans le chemin de la liberté, il faut indispensablement une salle dont les tribunes contiennent quatre mille spectateurs. Cette salle devrait déjà être faite, je demande qu'on y travaille sans relâche[1].

1. De l'imprimerie de Marat.

MARAT, L'AMI DU PEUPLE, A MAITRE JÉROME PÉTION, MAIRE DE PARIS

(20 *septembre* 1792)

Quelques sages surpris de vous voir toujours si bien frisé, dans ces temps d'alarmes, me prient de vous faire souvenir du prix du temps, surtout pour un premier magistrat municipal, dont tous les moments appartiennent au peuple.

Plusieurs bons patriotes alarmés de vous voir abandonner depuis si longtemps la Commune et les bureaux de la Mairie, pour vous renfermer avec Brissot, Guadet, Vergniaud, Lacroix, Maindouze[1] et autres intrigants de leur espèce, me témoignent leurs craintes sur vos liaisons dangereuses.

Une foule d'excellents citoyens scandalisés de vous voir courir à la maison commune pour dénigrer l'Ami du Peuple, en le peignant comme *un fou atrabilaire, un ennemi de la nation*, dans le temps même que les émissaires des Maindouze, des Lacroix, des Vergniaud, des Guadet, des Brissot, courent les sections pour les soulever contre lui et le faire exclure de la Convention nationale, demandent quelles sont

1. Encore dimanche dernier 16 septembre, Pétion a dîné chez Maindouze avec la clique Brissot. (*Note de Marat*)

vos vues en abusant de la sorte d'un reste de popularité pour diffamer le plus zélé défenseur du peuple. Serait-ce aveuglement ou lâche complaisance pour une faction qui vous conservait à la tête de la Commune, en demandant l'expulsion de la municipalité provisoire?

Je cède à leurs instances et vous fais ce placard amical; il formera ma confession de foi sur le bonhomme Pétion.

Avant le 1er août 1792, je ne vous connaissais encore que par votre conduite publique, dans laquelle je cherchai en vain des vues politiques, des vertus prononcées, de la fermeté, de l'énergie. Dans le cours de votre carrière sénatoriale, j'eus sujet plus d'une fois de vous rappeler aux principes. Vous vous êtes relevé avec éclat après le massacre du Champ-de-Mars, et la couronne civique vous fut décernée, à ma demande, par les bons citoyens, malgré l'opposition du sieur Mottier.

A la nouvelle de votre élévation à la Mairie, j'éprouvai un sentiment douloureux; vous n'étiez pas à mes yeux l'homme qu'il nous fallait pour faire triompher la liberté; je prévis la manière dont vous rempliriez les fonctions de cette magistrature, je rendis l'augure public par mes discours et mes écrits. *C'est un bon homme*, répondaient les citoyens instruits, et j'eus la douleur de voir que vous n'étiez pour eux qu'un pis-aller.

L'événement n'a que trop justifié mes tristes présages : vous vous êtes continuellement montré comme un homme indécis, faible, pusillanime, ennemi déclaré des mesures de rigueur que commandaient les dangers de la patrie; un homme sans vues, sans desseins, sans caractère; vous avez même été au delà du pronostic, en donnant dans tous les pièges des ennemis de la révolution, en vous mettant vous-même en otage, la nuit du 9, dans le château des Tuileries. C'en était fait de nous ce jour-là, si quelques députés patriotes ne vous eussent appelé à la barre, et si la Commune, qui connaissait votre timidité naturelle, ne vous eût consigné. Mesure vigoureuse qui fit trembler vos amis Bris-

sotins; aussi se mirent-ils à cajoler le peuple, et à le pousser à redemander *son magistrat chéri*; car ils savent très bien qu'il n'y a que vous pour avancer leurs affaires.

Au commencement d'août dernier, je vis Pétion pour la première fois. Sachant très bien qu'il était continuellement obsédé par la faction Brissot, je voulus le sonder; en conséquence, je lui demandai un rendez-vous, sous prétexte d'obtenir un passeport : il tint conseil et me renvoya au lendemain matin; je fus reçu avec cette jovialité niaise qui le caractérise : *c'est bien lui! ô c'est bien lui!* s'écriait le bonhomme, en me tenant dans ses bras. J'étais un peu surpris de ses caresses, je les attribuai à l'espoir qu'il avait de me voir partir bientôt; ma conjecture se changea en certitude, lorsque je vis son air se rembrunir, en m'entendant lui annoncer que je ne partais pas et en le pressant de me donner deux des presses saisies chez Durosoy.

L'aveugle sécurité qu'il témoigna dans notre entretien eut lieu de m'étonner. Nous touchions au moment des grands événements; il repoussa, en goguenardant, la nouvelle de l'invasion des Prussiens, de l'inaction desquels il se portait garant; il repoussa de même l'idée des perfidies des machinateurs du dedans; et en vrai donneur d'opium, selon sa louable coutume, il assura que le vrai moyen d'être enfin libres, invincibles et heureux, était de nous tenir tranquilles et unis, c'est-à-dire de laisser faire nos ennemis, en nous entendant avec eux. Il a fallu les cruels événements du 10 pour prouver au public qu'il n'était qu'un rêveur, dont la sotte confiance nous avait exposés à être tous égorgés.

Pétion est un bon homme, un homme probe, j'en conviens; il figurerait à merveille dans une place de juge de paix, d'arbitre, de caissier municipal, de recteur de collège, de receveur de district; mais il a des yeux qui ne voient rien, des oreilles qui n'entendent rien, une tête qui ne médite sur rien; il blanchit à la vue d'un sabre nu; il veut réprimer les contre-révolutionnaires en les sermonnant,

il prétend assurer le triomphe des patriotes en les attelant à des aristocrates, et sauver la patrie en criant aux uns et aux autres *paix là*, messieurs, *entendons-nous et soyons frères*.

Il m'a peint comme un fou[1] atrabilaire ou un ennemi cruel de la nation; n'est-il pas étrange que ma folie m'ait fait dévoiler et déjouer tous les complots des conspirateurs, tous les complots que sa sagesse ne lui avait pas même permis de soupçonner? Et n'est-il pas singulier que ma haine pour la nation m'ait porté à m'immoler pour la patrie, tandis que son civisme ne l'a pas même engagé à courir le moindre danger?

Qu'on me permette ici une observation. Après plusieurs traits de pusillanimité funestes, Pétion se montre une seule fois avec énergie, et l'Ami du Peuple, du fond de son cachot, s'empresse de demander la couronne civique pour ce défenseur du peuple. Après trois ans de vie souterraine, environné d'espions, d'assassins, de misère et de tribulations, l'Ami du Peuple, respirant enfin en liberté, est appelé à soulager ses frères du Comité de surveillance. A peine y est-il admis que les faux patriotes en prennent ombrage, que les ennemis de la patrie jettent les hauts cris; et c'est Pétion, devenu leur organe sans s'en douter, qui met l'Ami du Peuple sous le couteau des faux patriotes, en le peignant comme un fou atrabilaire et le plus perfide des ennemis de la nation.

Glissons sur ce cruel procédé, il y a trop longtemps que je suis abreuvé d'amertumes pour m'arrêter à cette pécadille.

Le maire de Paris est mal entouré, voilà la source de sa conduite bizarre, incertaine, pusillamine; voilà le principe de sa funeste sécurité.

Quitte ta place, Pétion, et remets-la à des mains plus

1. C'est l'épithète que les Marmontel, les D'Alembert, les Condorcet, et autres charlatans encyclopédiques, donnaient à Jean-Jacques. (*Note de Marat*)

habiles et plus fermes; ta bonhomie, ta faiblesse, ta crédulité, ton aveugle confiance ont fait longtemps notre malheur; elles finiraient par nous perdre. Les Brissotins te mènent par le nez, ils te tiennent le bandeau sur les yeux; si l'Ami du Peuple ne se hâte de l'arracher, ils finiront par te faire demander la contre-révolution.

Encore un mot.

Une seule réflexion m'accable, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien, sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés à la Convention nationale, je désespère du salut public. Si dans les huit premières séances toutes les bases de la Constitution ne sont pas posées, n'attendez plus rien de vos représentants. Vous êtes anéantis pour toujours, cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur, vrai patriote et homme d'Etat. O peuple babillard, si tu savais agir[1]!

1. De l'imprimerie de Marat.

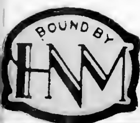
INDEX DES NOMS CITÉS (1)

(1) Cet Index ne contient ni les noms de localités, ni les noms qui ont trait à l'histoire ancienne, comme Marc-Aurèle, Tarquin, Titus, etc. Les chiffres indiquent les numéros des pages.

TABLE

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette. — 1524.




BOUND BY
HM